



Association des
Naturalistes de la
Vallée du
Loing et du massif de Fontainebleau

ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

VILLE-SAINT-JACQUES

2021-2023



Rédaction

Rédaction principale : Léo ROYER, Audrey SIGNOL, Guillaume LARREGLE

Analyse des données : Léo ROYER

Cartographie : Léo ROYER, Thomas BETHENCOURT, Audrey SIGNOL

Supervision, coordination : Guillaume LARREGLE

Relectures : Guillaume LARREGLE, Antoine KITA

Inventaires 2021-2023

Mélanie BESDRINES : insectes

Thomas BETHENCOURT : chiroptères et amphibiens

Charlie DARENNE : oiseaux et insectes

Annie DUFLO : flore

Jodie GALUT : insectes

Camille HUGUET : insectes

Antoine KITA : insectes

Guillaume LARREGLE : flore et oiseaux

Léo ROYER : oiseaux, insectes, chiroptères et amphibiens

Audrey SIGNOL : oiseaux et insectes

Données bénévoles 2021-2023

Merci aux nombreux observateurs bénévoles : Julien BOTTINELLI, Gabriel CARLIER, Axel DEHALLEUX, Lucile FERRIOT, Benjamin FOUGERE, Mathieu GOUIRAND, Antoine KITA, André LANTZ, Guillaume LARREGLE, Gael MANGUY, Nicolas MARMET, Bruno MERIGUET, Pierre MIGUET, Marion PAVY, Léo ROYER, Jean-Philippe SIBLET, Audrey SIGNOL, Laurent THIBEDORE, Stéphanie VARIZAT, Maxime ZUCCA.

Couverture : Fuligule milouin, Bergeronnette printanière, Miroir de Vénus, Moineau domestique, Pavot argemone
Clichés : Guillaume LARREGLE

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	3
Contexte.....	7
1. Contexte de la demande et principe du projet.....	7
2. Localisation et situation géographique.....	7
3. Contexte écologique.....	9
4. Bilan Pré-ABC.....	13
Méthodologie et mise en oeuvre.....	15
1. Sectorisation de la commune.....	15
2. Types d’inventaires mis en place.....	16
3. Groupes taxonomiques étudiés.....	16
4. Dates des inventaires réalisés.....	17
5. Liste des contributeurs.....	18
6. Zonage des entités – inventaires protocolés.....	19
Diagnostic de la biodiversité.....	20
1. Flore vasculaire.....	20
2. Oiseaux.....	7
3. Mammifères.....	30
4. Amphibiens.....	33
5. Reptiles.....	34
6. Rhopalocères.....	35
7. Odonates.....	41
8. Orthoptéroïdes.....	45
9. Autres taxons.....	51
Conclusion.....	53
1. Connaissance de la biodiversité communale.....	53
2. Synthèse des espèces patrimoniales à enjeux écologiques importants.....	56
3. Synthèse des enjeux.....	58
Préconisations.....	60
1. Présentation synthétique des objectifs de long terme (OLT) et des objectifs opérationnels (OO).....	60
2. Gestion écologique des espaces.....	62
3. Aménagements écologiques.....	80
Animations.....	112
1. Bilan.....	112
2. Perspectives.....	112
Bibliographie.....	114
Annexes.....	116
1. Annexe : Méthodologie liée à la patrimonialité et aux enjeux environnementaux des espèces et des sites.....	117
2. Annexe : Légende des codes atlas des oiseaux nicheurs.....	122
3. Annexe : Liste des angiospermes observés sur la commune.....	123
4. Annexe : Liste des oiseaux observés sur la commune.....	140
5. Annexe : Liste des mammifères observés sur la commune.....	147
6. Annexe : Liste des amphibiens observés sur la commune.....	150
7. Annexe : Liste des reptiles observés sur la commune.....	151
8. Annexe : Liste des rhopalocères observés sur la commune.....	153
9. Annexe : Liste des odonates observés sur la commune.....	157
10. Annexe : Liste des orthoptéroïdes observés sur la commune.....	158
11. Annexe : Liste des autres espèces observées sur la commune.....	161

Illustrations

Figure 1. Position de la commune de Ville-Saint-Jacques dans le département.....	8
Figure 2. Occupation du sol simplifiée de la commune de Ville-Saint-Jacques établie par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile-de-France (INSTITUT PARIS REGION, 2021)	8
Figure 3. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) dans les alentours de Ville-Saint-Jacques	9
Figure 4. Zones Natura 2000 aux alentours de la commune de Ville-Saint-Jacques	10
Figure 5. Sites inscrits et classés aux alentours de la commune de Ville-Saint-Jacques.....	11
Figure 6. Schéma régional de cohérence écologique au niveau de la ville de Ville-Saint-Jacques	12
Figure 7. Délimitation des différents quartiers	15
Figure 8. Localisations des points d'écoute et des transects	19
Figure 9. Localisations des observations d'espèces d'angiospermes à enjeux écologiques importants observées depuis 2021. Légende dans le Tableau 5.....	1
Figure 10. Cotonnière spatulée (<i>Filago pyramidata</i>).....	2
Figure 11. Miroir de Venus (<i>Legousia speculum-veneris</i>)	3
Figure 12. Pavot Argemone (<i>Papaver argemone</i>)	3
Figure 13. Scandix Peigne de Venus (<i>Scandix pecten-veneris</i>)	4
Figure 14. Orme lisse (<i>Ulmus laevis</i>)	4
Figure 15. Typologies des parcelles agricoles sur la commune de Ville-Saint-Jacques	5
Figure 16. Localisations des observations de plantes exotiques envahissantes sur la commune depuis 2021.....	6
Figure 17. Localisations des observations d'espèces d'oiseaux à enjeux écologiques « moyens » observées depuis 2021. Légende dans le Tableau 8	9
Figure 18. Localisations des observations d'espèces d'oiseaux à enjeux écologiques « assez forts » observées depuis 2021. Légende dans le Tableau 8.....	10
Figure 19. Localisations des observations d'espèces d'oiseaux à enjeux écologiques « forts » et « très forts » observées depuis 2021. Légende dans le Tableau 8	11
Figure 20. Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>) - © L. ROYER	12
Figure 21. Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>) - © L. ROYER.....	12
Figure 22. Bergeronnette printanière (<i>Motacilla flava</i>) - © L. ROYER.....	13
Figure 23. Bergeronnette flavéole (<i>Motacilla flava flavissima</i>)	13
Figure 24. Localisations des observations d'espèces d'oiseaux à enjeux écologiques inféodées aux milieux agricoles observées depuis 2021. Légende dans le Tableau 9.....	14
Figure 25. Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>) - © L. ROYER	15
Figure 26. Pouillot fitis (<i>Phylloscopus trochilus</i>) - © L. ROYER	15
Figure 27. Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) - © L. ROYER.....	15
Figure 28. Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>) - © L. ROYER.....	15
Figure 29. Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>) - © L. ROYER	16
Figure 30. Linotte mélodieuse (<i>Linaria cannabina</i>) - © L. ROYER	16
Figure 31. Pipit des arbres (<i>Anthus trivialis</i>) - © L. ROYER.....	16
Figure 32. Hypolaïs polyglotte (<i>Hippolais polyglotta</i>) - © L. ROYER.....	16
Figure 33. Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>) - © L. ROYER	16
Figure 34. Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>) - © L. ROYER.....	16
Figure 35. Localisations des observations d'espèces d'oiseaux à enjeux écologiques inféodées aux milieux semi-ouverts observées depuis 2021. Légende dans le Tableau 10.....	18
Figure 36. Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>) - © L. ROYER	18
Figure 37. Localisations des observations d'espèces d'oiseaux à enjeux écologiques inféodées aux milieux boisés observées depuis 2021. Légende dans le Tableau 11	19
Figure 38. Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>) - © L. ROYER	20
Figure 39. Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>).....	20
Figure 40. Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>) - © L. ROYER	20
Figure 41. Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>) - © L. ROYER.....	20
Figure 42. Mouette mélanocéphale (<i>Ichthyophaga melanocephala</i>)	21
Figure 43. Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) - © L. ROYER.....	21
Figure 44. Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>) - © L. ROYER	21
Figure 45. Nette rousse (<i>Netta rufina</i>) - © L. ROYER	21

Figure 46. Tadorne de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>) - © L. ROYER	22
Figure 47. Localisations des observations d'espèces d'oiseaux à enjeux écologiques inféodées aux milieux humides observées depuis 2021. Légende dans le Tableau 12	23
Figure 48. Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>) - © L. ROYER	23
Figure 49. Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>) - © L. ROYER.....	23
Figure 50. Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>) - © L. ROYER	24
Figure 51. Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>) - © L. ROYER.....	24
Figure 52. Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i>) - © L. ROYER	24
Figure 53. Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>) - © L. ROYER.....	24
Figure 54. Localisation des espèces d'oiseaux à enjeux écologiques inféodées aux milieux péri-urbains observées depuis 2021. Légende dans le Tableau 13	25
Figure 55. Diversité spécifique des oiseaux par quartiers détectée via les protocoles	26
Figure 56. Nombre d'observations par espèces d'oiseaux pendant les points d'écoute	28
Figure 57. Localisations des observations de l'espèce de mammifères à enjeux écologiques importants observée depuis 2021. Légende dans le Tableau 15.....	31
Figure 58. Localisations des observations d'espèces de rhopalocères patrimoniales à enjeux écologiques importants observées depuis 2021. Légende dans le Tableau 19	36
Figure 59. Argus bleu céleste (<i>Lysandra bellargus</i>) – © L. ROYER.....	37
Figure 60. Azuré de la Coronille (<i>Plebejus argyrognomon</i>).....	37
Figure 61. Flambé (<i>Iphiclides podalirius</i>) – © L. ROYER	38
Figure 62. Petite Violette (<i>Boloria dia</i>) – © L. ROYER	38
Figure 63. Diversité spécifique des rhopalocères par quartiers détectée via les protocoles.....	39
Figure 64. Nombre d'observations par espèces de rhopalocères pendant les transects	40
Figure 65. Agrion mignon (<i>Coenagrion scitulum</i>) – © L. ROYER.....	42
Figure 66. Orthétrum à stylets blancs (<i>Orthetrum albistylum</i>)	42
Figure 67. Diversité spécifique des odonates par quartiers détectée via les protocoles	42
Figure 68. Nombre d'observations par espèces d'odonates pendant les transects.....	44
Figure 69. Localisations des observations d'espèces d'orthoptéroïdes patrimoniales à enjeux écologiques importants observées depuis 2021. Légende dans le Tableau 22	46
Figure 70. Criquet de la Palène (<i>Stenobothrus lineatus</i>) Cliché G. LARREGLE	47
Figure 71. Diversité spécifique des orthoptéroïdes détectée via les protocoles par quartier	48
Figure 72. Nombre d'observations par espèces d'orthoptéroïdes pendant les transects.....	50
Figure 73. Synthèse de l'évolution de la connaissance de la biodiversité sur la commune	54
Figure 74. Répartition de la connaissance de la biodiversité de Ville-Saint-Jacques avant le début de l'ABC	55
Figure 75. Répartition de la connaissance de la biodiversité de Ville-Saint-Jacques à la fin de l'ABC.....	55
Figure 76. Synthèse globale des enjeux écologiques.....	59
Figure 77. Gestion des milieux herbeux. Sélection de parcelles potentielles (publiques ou privés).....	63
Figure 78. Exemples de tonte stratégique paysagère. Schéma de principe d'une phase complète de gestion par fauche annuelle unique d'un espace vert herbacé. En vert : fauche de l'année N. En jaune-beige : fauche de l'année N+1 ...	64
Figure 79. Exemples de tontes stratégiques paysagères au sein d'un parc de village (Le Châtelet-en-Brie, 77).....	66
Figure 80. Gestion différenciée : parc de Bel Ebat (Avon) – © A. SIGNOL.....	66
Figure 81. Souche criblée de traces d'anciennes galeries d'insectes saproxyliques - © A. SIGNOL.....	68
Figure 82. Chandelles sécurisées. Hauteurs respectives de gauche à droite : 3,5 m et 5 m – © G LARREGLE	69
Figure 83. Secteurs à boisements, haies arborées, arbres plantés, etc.	71
Figure 84. Cultures intensives sur la commune de Ville-Saint-Jacques.	73
Figure 85. Parcelles en agriculture biologique.	74
Figure 86. Exemple de panneau de sensibilisation concernant la gestion différenciée	75
Figure 87. Secteur du Cormier en face de l'école : zone potentielle de mise en œuvre de la gestion différenciée. Cliché : A. SIGNOL.	76
Figure 88. Accès en barque à l'îlot pour le chantier Laridés.	78
Figure 89. Bénévoles en action lors d'un chantier Laridés.....	79
Figure 90. Couverture du guide « Plantons local en Ile-de-France », de l'ARB IdF.....	81
Figure 91. Chenille de Machaon (<i>Papilio machaon</i>) - © M. BEDRINES.....	85
Figure 92. Période de taille déconseillée pour les haies (© G. LARREGLE & O. RENAULT).....	86
Figure 93. Exemple de tas de bois favorable aux reptiles	87

Figure 94. Exemple de passage à petite faune - © LPO	88
Figure 95. Pentas abruptes des mares de la rue de l'Orgenoy.....	90
Figure 96. Schéma de principe d'un reprofilage de berges abruptes vers un profil en pentes douces et non linéaires.....	91
Figure 97. Nichoirs de renforcement des populations d'Hirondelles de fenêtre (Ury), photo G. Larregle.	94
Figure 98. Tour à hirondelles. Photo C. Bofarull.....	95
Figure 99. Nichoir à Chouette effraie. Dessin G. Larregle	95
Figure 100. Cycle de vie de différentes espèces liées au bâti - © Loiret Nature Environnement, 2021	97
Figure 101. Zones propices à l'installation de nichoirs.	98
Figure 102. Schéma des avantages écologiques des haies pour la biodiversité	100
Figure 103. Propositions de trames à reconstituer via l'implantation de haies.....	103
Figure 104. Haie schématique favorable à la biodiversité	104
Figure 105. Ceinture verte au nord du bourg et à proximité des habitations. Cliché : A. SIGNOL.....	105
Figure 106. Couverture du guide « Eclaireurs de nuit » de FNE.....	107
Figure 107. Synthèse cartographique des milieux associés à des préconisations.....	110
Figure 108. Rappel des zones propices à l'installation de nichoirs.....	111

Tableaux

Tableau 1. Synthèse du nombre d'espèces et de la diversité régionale représentée par chaque groupe taxonomique sur la période 2009-2019	13
Tableau 2. Périodes d'inventaires favorables selon les taxons	17
Tableau 3. Liste des observateurs sur la commune de Ville-Saint-Jacques lors de la période 2021-2023	18
Tableau 4. Synthèse de l'évolution de la connaissance des angiospermes sur la commune	20
Tableau 5. Synthèse des espèces d'angiospermes patrimoniales à enjeux écologiques importants	20
Tableau 6. Liste des plantes exotiques envahissantes observées sur la commune depuis 2021.....	5
Tableau 7. Synthèse de l'évolution de la connaissance de l'avifaune sur la commune	7
Tableau 8. Synthèse de l'avifaune patrimoniale à enjeux écologiques importants	8
Tableau 9. Synthèse de l'avifaune patrimoniale à enjeux écologiques importants inféodée aux milieux agricoles	13
Tableau 10. Synthèse de l'avifaune patrimoniale à enjeux écologiques importants inféodée aux milieux semi-ouverts	17
Tableau 11. Synthèse de l'avifaune patrimoniale à enjeux écologiques importants inféodée aux milieux boisés.....	19
Tableau 12. Synthèse de l'avifaune patrimoniale à enjeux écologiques importants inféodée aux milieux humides	22
Tableau 13. Synthèse de l'avifaune patrimoniale à enjeux écologiques importants inféodée aux milieux péri-urbains	25
Tableau 14. Synthèse de l'évolution de la connaissance des mammifères sur la commune	30
Tableau 15. Synthèse des espèces de mammifères patrimoniales à enjeux écologiques importants.....	30
Tableau 16. Synthèse de l'évolution de la connaissance des amphibiens sur la commune	33
Tableau 17. Synthèse de l'évolution de la connaissance des reptiles sur la commune	34
Tableau 18. Synthèse de l'évolution de la connaissance des rhopalocères sur la commune	35
Tableau 19. Synthèse des espèces patrimoniales de rhopalocères	35
Tableau 20. Synthèse de l'évolution de la connaissance des odonates sur la commune.....	41
Tableau 21. Synthèse de l'évolution de la connaissance des orthoptéroïdes sur la commune.....	45
Tableau 22. Synthèse des espèces d'orthoptéroïdes patrimoniales	45
Tableau 23. Synthèse de l'évolution de la connaissance des autres taxons sur la commune	51
Tableau 24. Synthèse de l'évolution de la connaissance de la biodiversité sur la commune.....	53
Tableau 25. Synthèse globale des espèces patrimoniales à enjeux écologiques importants	56
Tableau 26. Synthèse des objectifs opérationnels	61
Tableau 27. Périodes favorables ou défavorables aux chauves-souris et à l'avifaune forestière en fonction des mois de l'année (CEN Rhône-Alpes, 2011)	70
Tableau 28. Exemples de cortèges d'arthropodes associés à des essences locales (ROGNER et ROGNER, 1992)	80
Tableau 29. Liste des plantes exotiques envahissantes observées sur la commune depuis 2021.....	82
Tableau 30. Ressources concernant la gestion des plantes exotiques envahissantes.	83
Tableau 31. Synthèse des actions de sensibilisation réalisées lors de l'ABC	112

1. CONTEXTE DE LA DEMANDE ET PRINCIPE DU PROJET

En 2021, la commune de Ville-Saint-Jacques s'est lancée dans la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communale (ABC) sur la période 2021-2023, en faisant appel à l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL). Ce projet s'inscrit dans la volonté déjà affichée par la commune de préserver son patrimoine naturel.

L'engagement de la commune dans ce projet d'ABC a plusieurs objectifs : il s'agit premièrement de connaître précisément et géographiquement les enjeux liés à la biodiversité dans le village afin d'élaborer une stratégie d'actions en faveur des espèces et habitats concernés.

Il s'agit par ailleurs de sensibiliser les élus, citoyens, scolaires et agents à la diversité du vivant qui les entoure et à sa fragilité, pour faire évoluer les mentalités et les pratiques et ainsi agir ensemble durablement dans le respect de ce patrimoine.

Dans cette optique, ont été organisées dès l'année 2021 des chantiers nature, des animations à destination des enfants comme du grand public ainsi qu'une restitution aux élus des découvertes les plus marquantes.

Des observations protocolées ont été réalisées par l'équipe salariée, afin de pouvoir comparer les résultats entre les quartiers, entre les années, et éventuellement avec d'autres territoires puisque ces protocoles sont réutilisés dans d'autres contextes. Les groupes concernés par ces suivis protocolés sont : les oiseaux, les amphibiens et certains insectes (papillons de jour, libellules, criquets, sauterelles et grillons).

Pour enrichir ces suivis, l'ANVL a mené des inventaires complémentaires non protocolés ayant pour objectif la recherche de l'exhaustivité et d'espèces patrimoniales (fort intérêt écologique). L'association a pour cela mobilisé ses naturalistes bénévoles et salariés mais aussi motivé d'autres naturalistes locaux ou de passage, des habitants et toute autre personne intéressée, à parcourir la commune en quête d'observations supplémentaires.

Cette démarche contribue à faire de l'ABC de Ville-Saint-Jacques un projet participatif à même de favoriser l'appropriation de la biodiversité de la commune par le public.

2. LOCALISATION ET SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La commune de Ville-Saint-Jacques se situe au sud-ouest de la Seine-et-Marne (Figure 1), et s'étend sur environ 10,7 km² (INSEE, 2023). Sa population atteint 845 habitants en 2020 (INSEE, 2023).

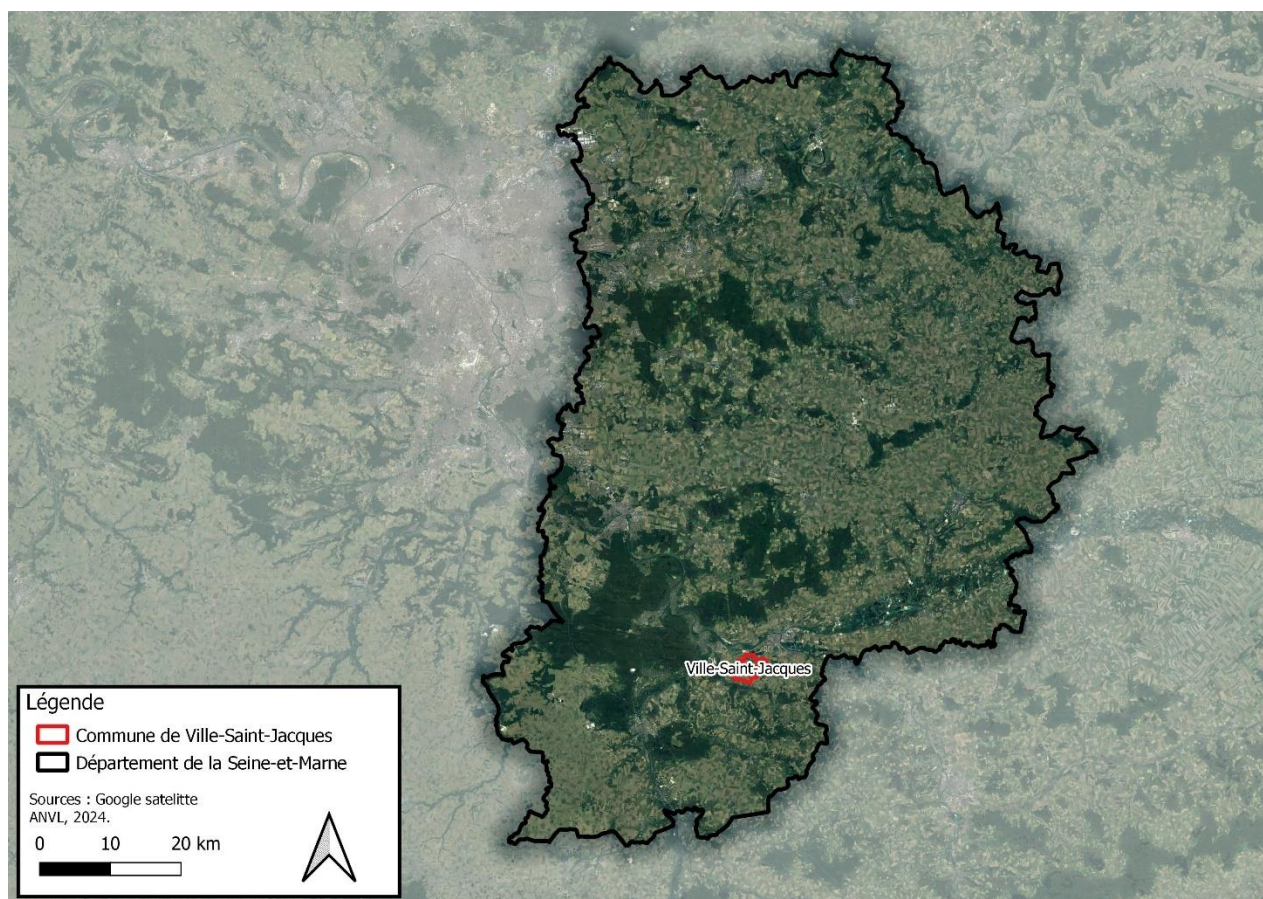


Figure 1. Position de la commune de Ville-Saint-Jacques dans le département

Située entre la vallée de la Seine au nord et la vallée de l'Orvanne au sud, la commune de Ville-Saint-Jacques est très majoritairement agricole avec la présence de petits boisements. La partie urbaine de la commune est située au centre du territoire. Une ancienne carrière est localisée au nord de la commune et a été réhabilitée en plan d'eau à caractère naturel. La commune est traversée de sud-est en nord-ouest par l'Aqueduc de la Vanne qui achemine de l'eau potable jusqu'à Paris depuis des sources en Bourgogne (Figure 2).

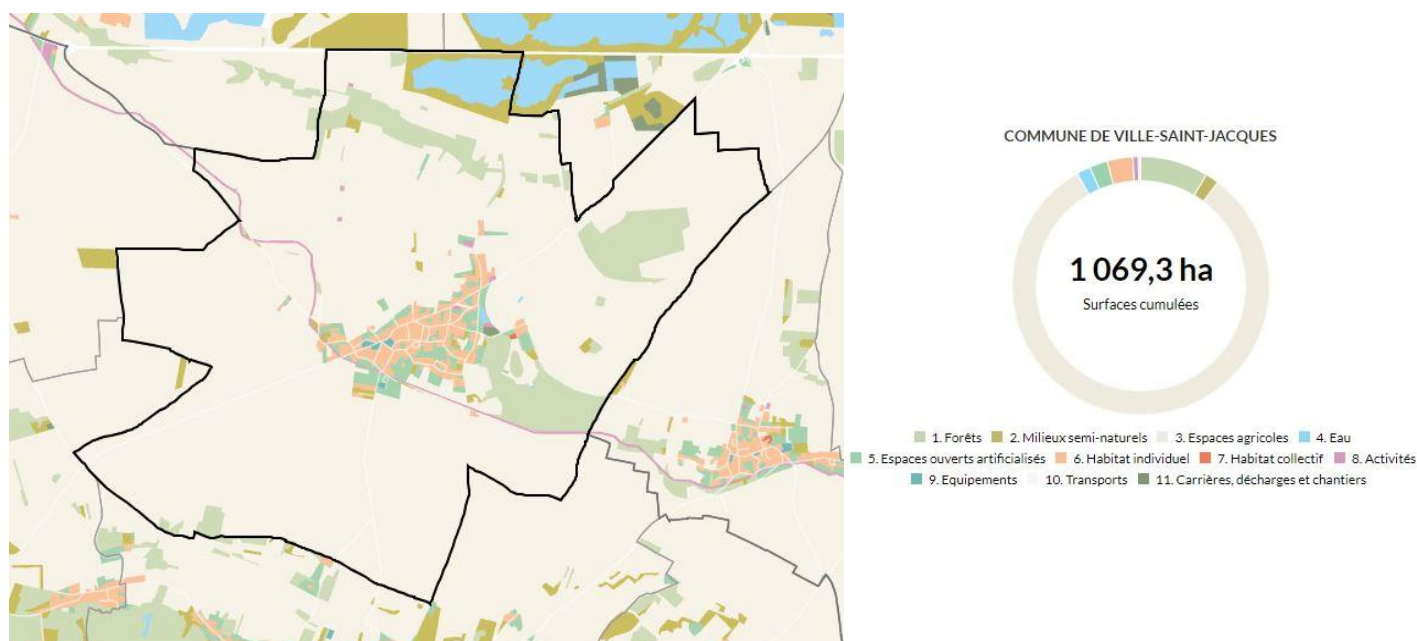


Figure 2. Occupation du sol simplifiée de la commune de Ville-Saint-Jacques établie par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile-de-France (INSTITUT PARIS REGION, 2021)

3. CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

a. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF sont des zones inventoriées pour mettre en évidence leur caractère écologique remarquable. Ces zones ne bénéficient pas d'une protection réglementaire même si l'on doit tenir compte de leur présence dans l'aménagement du territoire. On distingue :

- les ZNIEFF de type I (ZNIEFF I), généralement de surfaces réduites car concernant des espaces homogènes du point de vue des milieux concernés ;
- les ZNIEFF de type II (ZNIEFF II), des ensembles souvent vastes, plus riches et plus diversifiés, pouvant englober des ZNIEFF I. Les ZNIEFF II jouent un rôle important dans la composition de la Trame Verte et Bleue (INPN (a)).

La ZNIEFF de type II « Vallée de la Seine entre Vernou et Montereau » est la seule ZNIEFF partiellement située sur la commune. Elle comprend l'étang de Ville-Saint-Jacques et une zone agricole, tous deux situés au nord de la commune (Figure 3).

On peut, tout de même, noter la présence de nombreuses ZNIEFF de type I à proximité de la commune comme « Plans d'eau des Loges et des Sureaux à la Grande-Paroisse » au nord, « Bois de la Malassis, marais et étang de Montarlot et coteaux adjacents » à l'ouest ou « Bas des Hôpitaux et du Tertre Bourguine » au sud.

La commune est enclavée par 2 ZNIEFF de type II : « Vallée de la Seine entre Vernou et Montereau » au nord et « Vallée de l'Orvanne entre Villecerf et Flagy ».

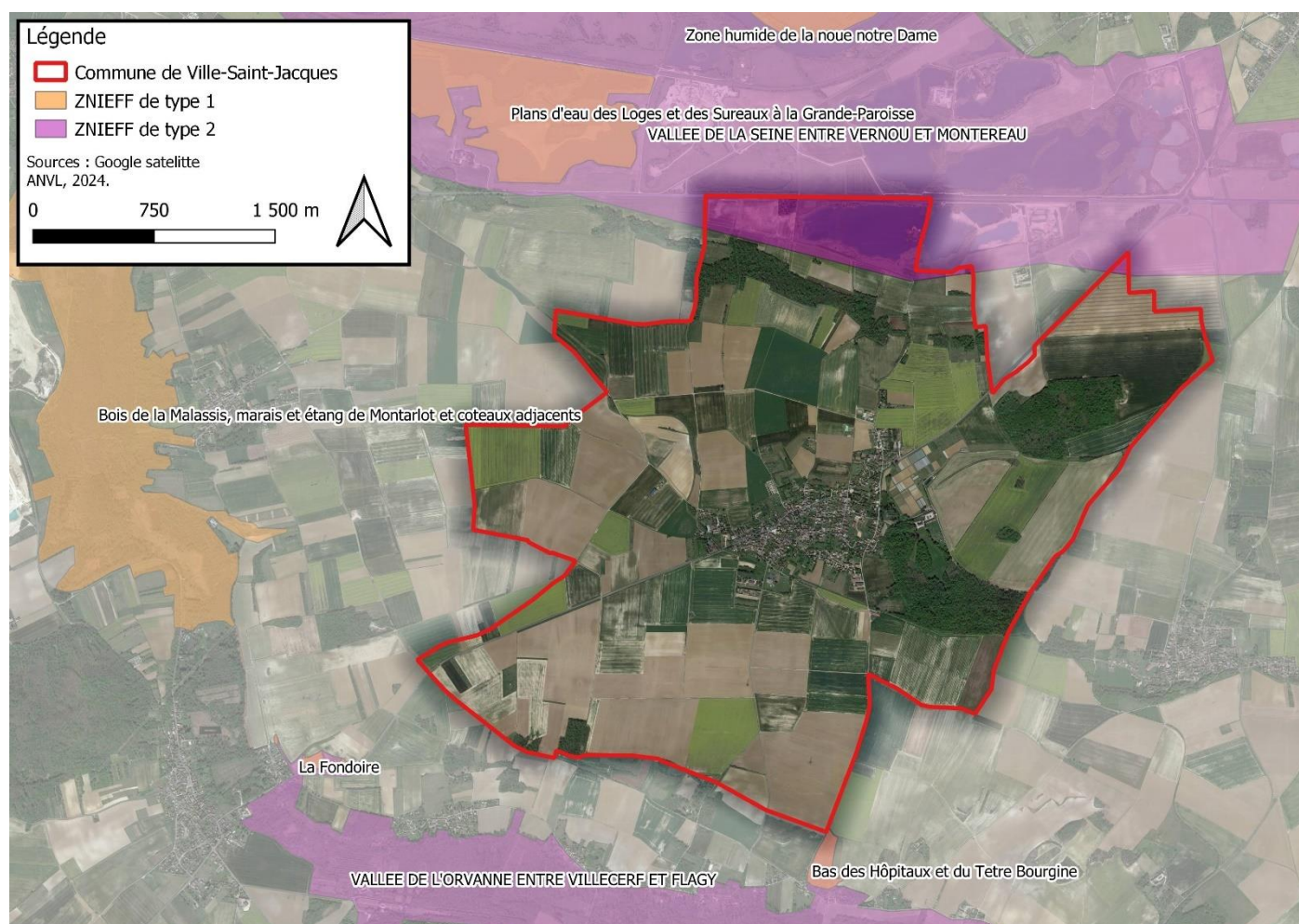


Figure 3. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) dans les alentours de Ville-Saint-Jacques

b. Les sites Natura 2000

Il s'agit de zones naturelles ou semi-naturelles recelant une faune et une flore remarquables inscrites au sein du réseau européen « Natura 2000 ». Ces zones sont délimitées à partir d'un ensemble de sites répartis en 2 catégories :

- les Zones de Protection Spéciale (ZPS) définies pour répondre à la directive Oiseaux de 1979. L'objectif est de protéger les oiseaux menacés ou rares.
- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) définies pour répondre à la directive Habitats de 1992 ayant pour objectif de conserver les habitats (annexe 1 de la directive) ou les espèces (annexe 2 de la directive).

Les sites Natura 2000, suite à leur procédure de classement, peuvent bénéficier de mesures de gestion financées par l'Europe, sous la condition de l'établissement d'un contrat (Contrats Natura 2000 forestiers, mesures agro-environnementales et climatique (MAEC), etc.) (MTE, 2019).

Une partie du site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes », à proximité immédiate de la commune, est une Zone de Protection Spéciale (Figure 4).

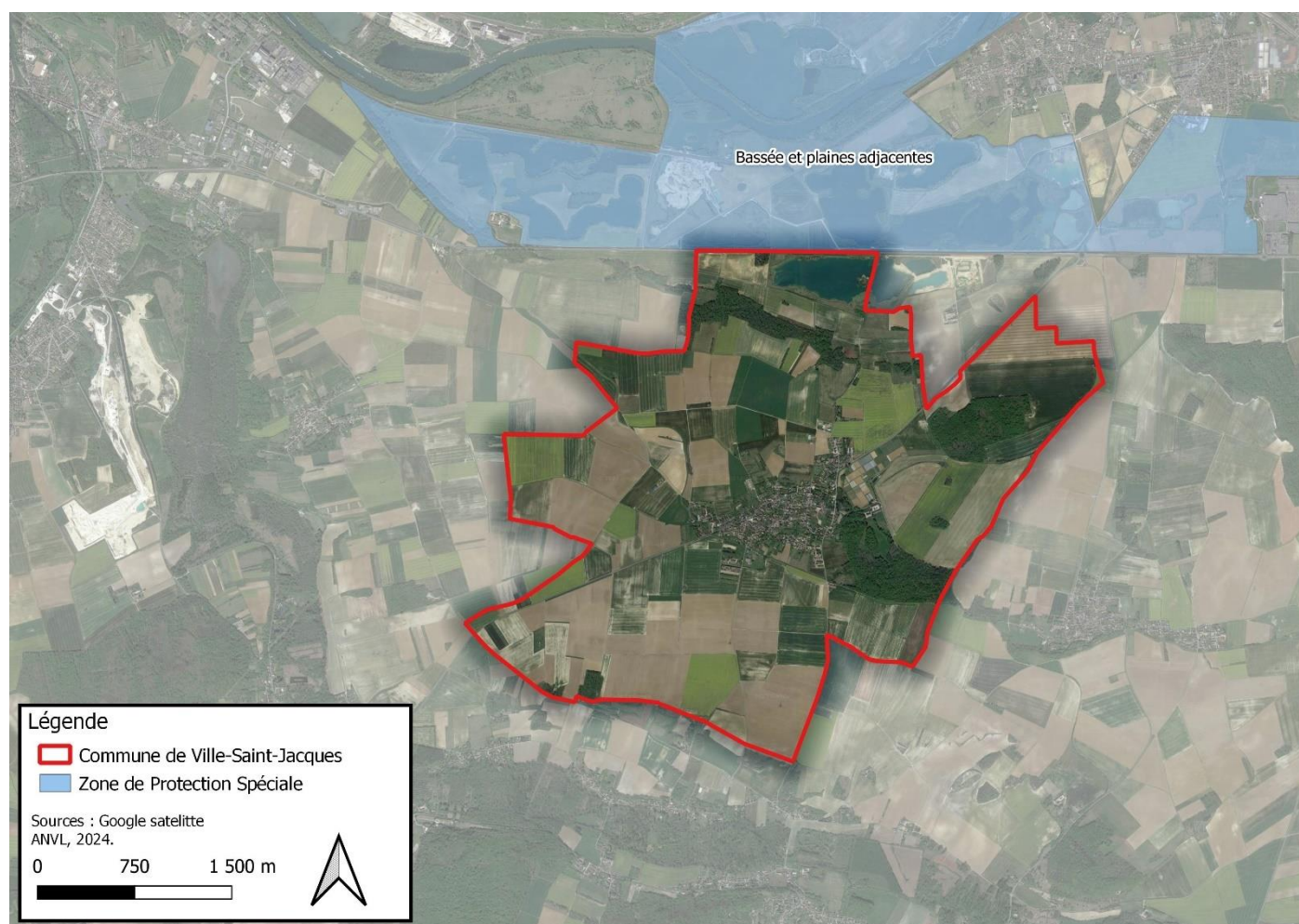


Figure 4. Zones Natura 2000 aux alentours de la commune de Ville-Saint-Jacques

c. Sites classés

Le classement d'un site est une mesure de protection forte rendant nécessaire une autorisation spéciale pour la réalisation de travaux. Ainsi, les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale.

La ville de Ville Saint-Jacques est concernée par un site classé : la « vallée de l'Orvanne qui s'étend au sud et à l'ouest de la commune (Figure 5).

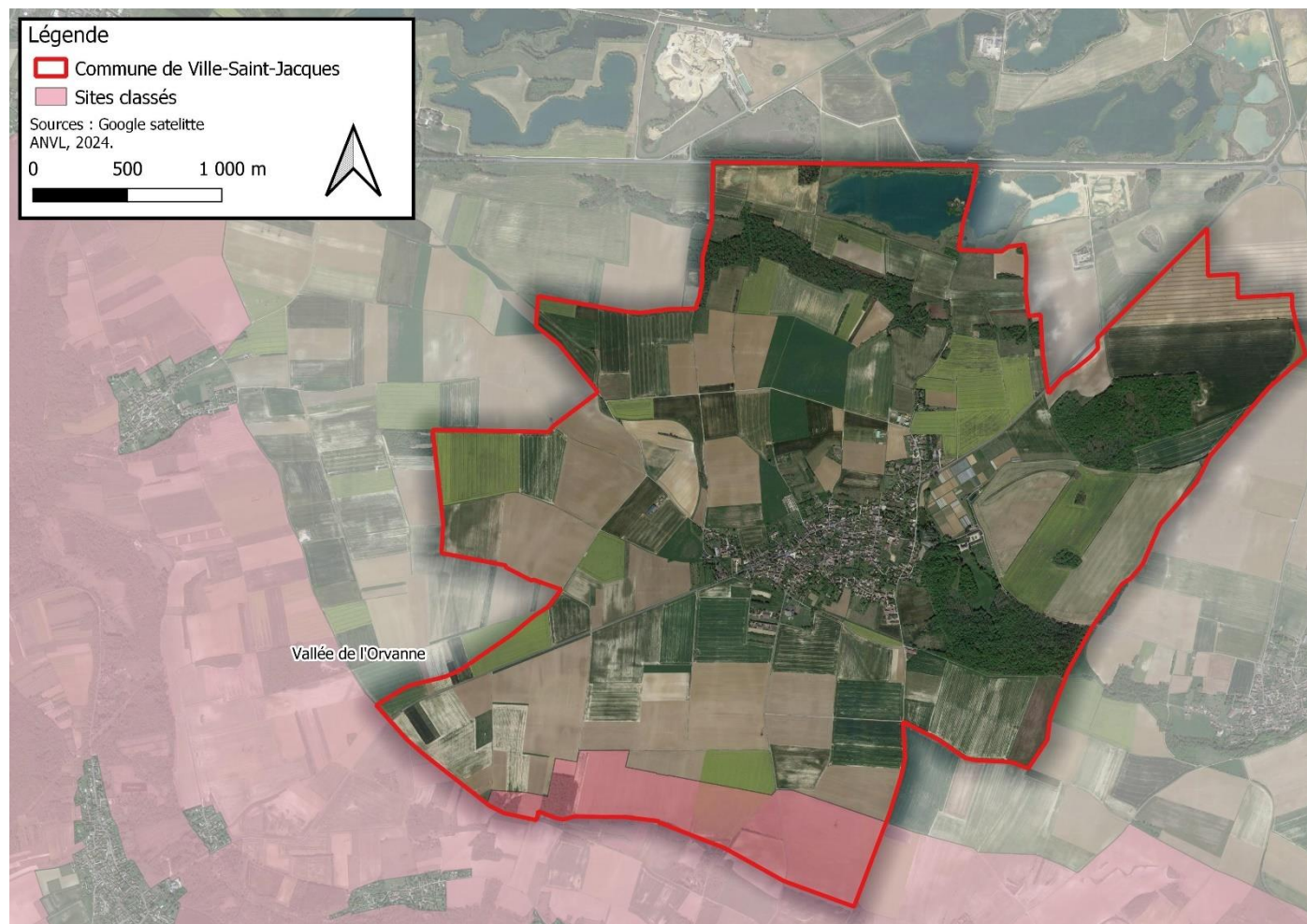


Figure 5. Sites inscrits et classés aux alentours de la commune de Ville-Saint-Jacques

d. Schéma de cohérence écologique

La Figure 6 présente le Schéma Régional de Cohérence Ecologique à l'échelle de la commune de Ville-Saint-Jacques. Ce document a pour intérêt, en tenant compte des diverses entités d'intérêt écologique présentes, de mettre en évidence les principaux corridors écologiques à préserver et/ou restaurer.

On peut voir que la commune est située entre 2 réservoirs de biodiversité important et entre 2 corridors écologiques majeurs. Au nord, la vallée de la Seine constitue un réservoir de biodiversité grâce à la présence de zones humides notamment ainsi qu'un corridor écologique herbeux et alluvial multi-trame. Tandis qu'à l'ouest et au sud, la vallée de l'Orvanne constitue un réservoir de biodiversité grâce aux zones humides et aux corridors écologiques herbeux, calcaire et alluvial multi-trame. On trouve également, au sud, un secteur à forte concentration de mares. L'Aqueduc de la Vanne qui traverse la commune de sud-est en nord-ouest est géré de façon différenciée et constitue donc un très bon corridor écologique herbacé.

La route départementale 403 est la principale rupture de continuité de la commune. Cependant, elle est relativement franchissable et reste donc modérée en comparaison avec d'autres axes routiers beaucoup plus larges et passants.

La surface communale est donc susceptible d'être traversée assez correctement au moins par la macro-faune. Cependant le caractère agricole homogène de l'occupation du sol parfois austère (du fait de son intensivité ou de l'absence d'éléments arbustifs ou arborés) rend la commune plus difficile à traverser pour la micro-faune (insectes notamment). La recréation de corridor via un réseau de haies, par exemple, permettrait d'y remédier en partie.

L'intérêt de ces corridors serait en outre de mettre en relation les deux grands corridors (les deux grandes vallées de la Seine et de l'Orvanne) qui bordent la commune au nord et au sud.

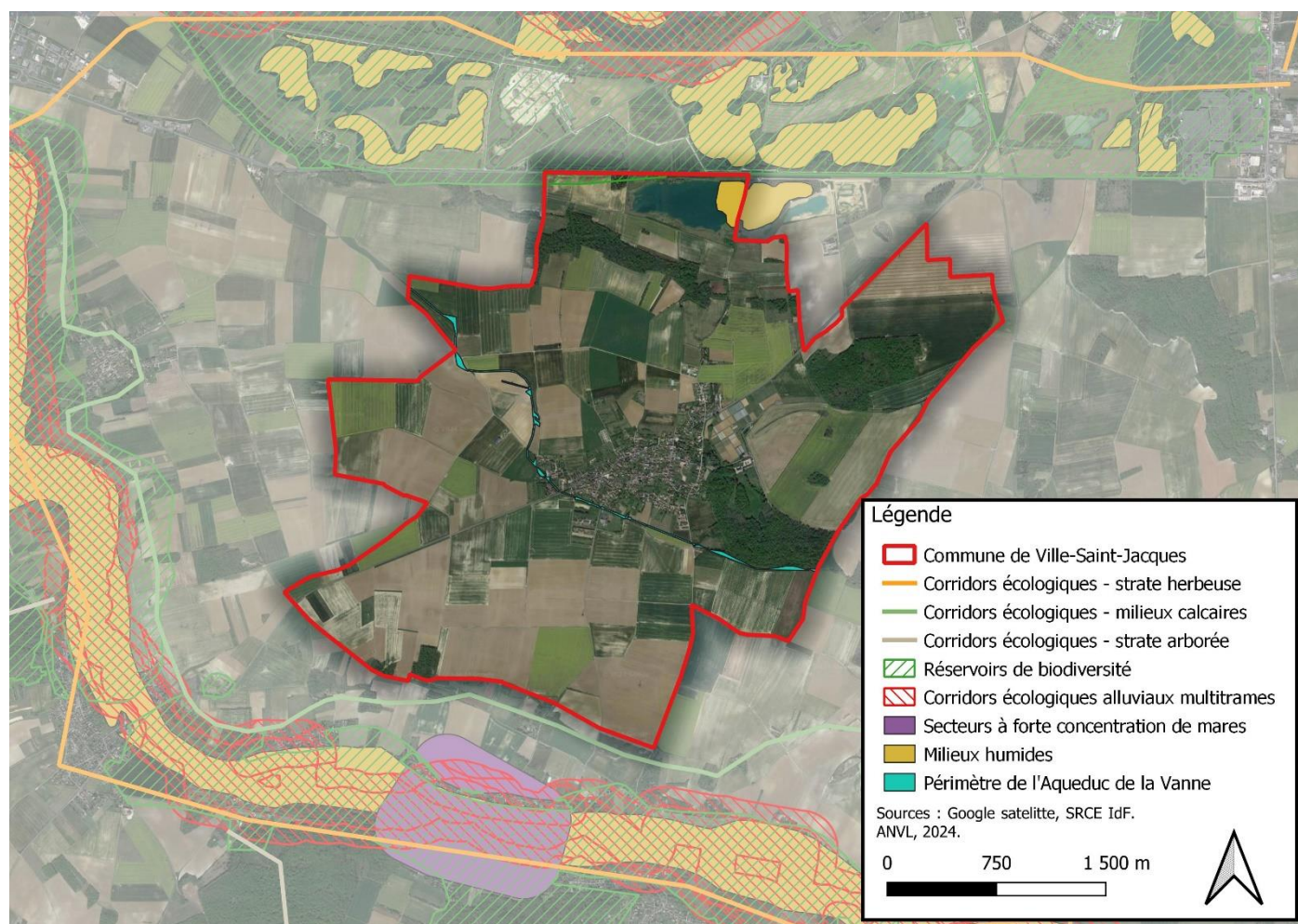


Figure 6. Schéma régional de cohérence écologique au niveau de la ville de Ville-Saint-Jacques

4. BILAN PRÉ-ABC

Un bilan des données préexistantes a été réalisé au début de l'année 2021. Il a constitué une base chiffrée qui a permis de constater le gain de connaissances en termes de biodiversité produit par la mise en œuvre de l'ABC. Les données datant de moins de 5 ans sont utilisées pour déterminer les enjeux écologiques des espèces patrimoniales. Les bases de données suivantes ont été utilisées à ces fins :

- base régionale de données naturalistes « Geonat'IdF », anciennement « Cettia IdF » de l'Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB) : base adaptée aux standards nationaux officiels définis par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) ;
- « Flora » (devenue entretemps « Lobelia ») base du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) ;
- et enfin la base de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

Le Tableau 1 présente un premier bilan du nombre d'espèces inventoriées par groupe taxonomique dans la commune sur une période de 10 ans, entre 2011 et 2020. Les chiffres sont également mis en perspective par rapport à la diversité régionale connue à ce jour. Cette synthèse permet à la fois d'avoir une idée de la diversité générale rencontrée sur la commune et d'identifier les groupes sous-prospectés.

Tableau 1. Synthèse du nombre d'espèces et de la diversité régionale représentée par chaque groupe taxonomique sur la période 2009-2019

Groupe	Nombre d'espèces pré-ABC (2011-2020)	% de la diversité régionale
Plantes vasculaires	329	21,8
Bryophytes	2	-
Toutes plantes	331	-
Oiseaux	132	-
Oiseaux nicheurs	57	35,8
Mammifères	16	23,9
Amphibiens	2	10,5
Reptiles	0	0
Rhopalocères	21	17,1
Odonates	14	20,9
Orthoptéroïdes	6	8,5
Autres insectes	16	-
Tous les insectes	57	-
Autres animaux	8	-
Champignons	0	-
Tous les taxons "autres"	24	-
Total	546	-

NB : pour les oiseaux, il est important d'ajouter que les 132 espèces ne peuvent pas toutes être considérées nicheuses sur le périmètre de la commune. Nombre d'entre-elles ne sont que des oiseaux en migration. Etant donné que la diversité régionale des oiseaux ne comprend que les oiseaux nicheurs, il est donc impossible d'évaluer le pourcentage de la diversité régionale grâce à ce chiffre.

De ce bilan initial, on peut tirer quelques conclusions :

- le niveau des connaissances semble assez bon pour la flore et les oiseaux ;
- le niveau des connaissances semble bon pour les mammifères
- le niveau des connaissances semble moyen pour les rhopalocères (papillons de jour) et les odonates ;
- le niveau des connaissances semble faible ou assez faible pour les reptiles, les amphibiens, les orthoptéroïdes et pour tous les autres (autres insectes, autres arthropodes, autres animaux, fonge [champignons, lichens], etc).

Les lacunes de connaissances sont faciles à détecter pour des groupes représentés au sein de la commune par quelques espèces voire par aucune espèce. Mais c'est aussi le cas pour les groupes présentant une très grande diversité : pour les insectes par exemple, 57 espèces ont été recensées durant cette période, mais cela ne représente qu'une infime partie de la diversité potentielle de la région, qui est de plus de 7000 espèces !

1. SECTORISATION DE LA COMMUNE

La commune a été découpée en 10 quartiers (Figure 7). Pour permettre des comparaisons pertinentes, ces quartiers ont été dessinés de manière à constituer, dans la mesure du possible, des ensembles ayant une certaine homogénéité de l'occupation du sol : recouvrements paysager, architectural (zones urbaines), agricole ou naturel.

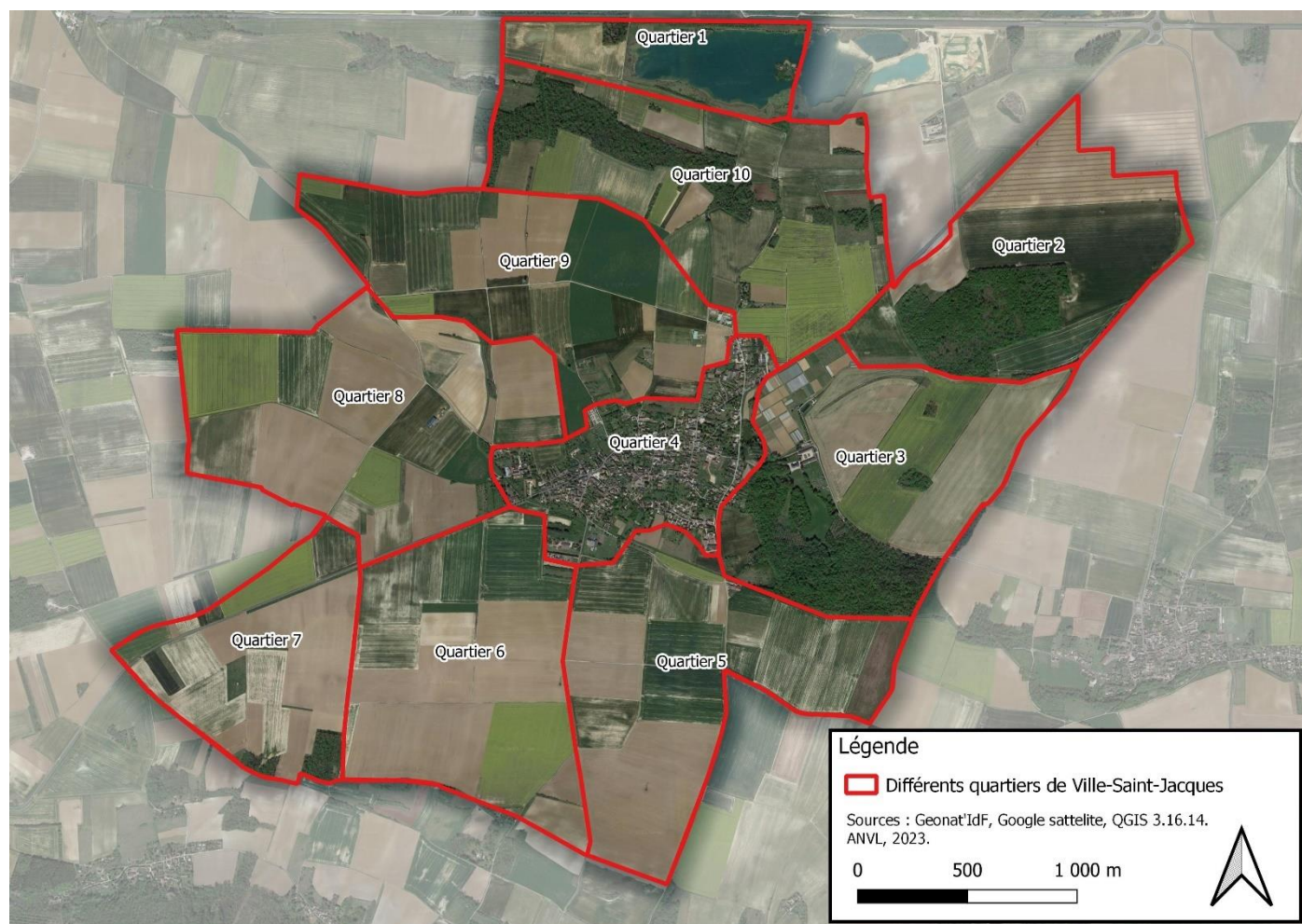


Figure 7. Délimitation des différents quartiers

Présentation des 8 secteurs

Les quartiers 5, 6, 7, 8, 9 sont des secteurs essentiellement agricoles. Le quartier 7 et le quartier 9 se démarquent par la présence de petites zones, respectivement, arborées et arbustives en leur sein.

Les quartiers 2, 3 et 10 sont des zones en partie agricole et en partie boisée. Le quartier 10 est différent des 2 autres par la forme complexe de son boisement qui offre de nombreuses lisières favorables aux espèces de milieux semi-ouverts.

Le quartier 4 correspond au centre bourg de Ville-Saint-Jacques. Le cœur du village est constitué de la partie la plus urbaine de la commune et est entourée d'une zone dite péri-urbaine composée de logements individuels avec la présence de jardins plus ou moins grands.

Le quartier 1 est très différent des autres grâce à la présence d'un plan d'eau du plus de 20 ha dont la plupart des berges sont en pentes douces. L'îlot de l'étang représente un habitat très recherché par de nombreuses espèces d'oiseaux. Autour de l'étang, on peut également citer un petit boisement, une petite roselière, des haies, un milieu agricole, des milieux ouverts et semi-ouverts constituant une mosaïque d'habitats variés.

2. TYPES D'INVENTAIRES MIS EN PLACE

Différents types d'inventaires ont été menés durant l'ABC :

- Des données protocolées ont été collectées de façon systématisée et standardisée (méthode, durée et localisation toujours identiques) dans les 10 quartiers, par l'équipe salariée de l'ANVL : ces données permettent d'établir des comparaisons dans le temps et dans l'espace (entre quartiers) et sont susceptibles de décrire des tendances à long terme lorsqu'elles sont répétées suffisamment durablement. Ces comparaisons permettent d'identifier les zones les plus riches et les moins riches de la ville ou de connaître les espèces les plus communes.
- Des prospections à visée exhaustive ou semi-exhaustive (données non protocolées dites opportunistes) ont aussi été menées sur diverses zones de la commune. L'objectif est, dans ce cas, d'établir une liste la plus importante possible des espèces présentes. Ces inventaires ont été menés par les salariés mais aussi les bénévoles et les naturalistes amis de l'ANVL ou par des habitants concernés.

3. GROUPES TAXONOMIQUES ÉTUDIÉS

Les groupes taxonomiques étudiés habituellement par l'ANVL sont les suivants : la botanique, les oiseaux, les mammifères dont les chauves-souris, les amphibiens, les reptiles, les rhopalocères (papillons de jour), les odonates (libellules), et les orthoptères (sauterelles, criquets, grillons). Pour tous ces groupes, des prospections opportunistes (en exhaustif ou semi-exhaustif) ont été menées et pour certains, des suivis protocolés en plus.

Une présentation synthétique de la méthode d'inventaire associée à chacun de ces groupes est présentée ci-dessous.

a. Inventaires protocolés

Les suivis protocolés sont dérivés des programmes de sciences participatives « Vigie-Nature » mis en place par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Dans chaque entité de la commune sont positionnés : un point d'écoute pour le recensement des oiseaux et un transect pour les insectes (rhopalocères, odonates et orthoptères). Les amphibiens ont été étudiés de façon hybride via une méthodologie hybride entre protocoles et données opportunistes au niveau de points spécifiques (proximité des milieux aquatiques).

Oiseaux

Un recensement de tous les oiseaux vus et/ou entendus au niveau de points d'écoute a été effectué pendant 5 minutes, avec mention des classes de distance (0-25m/25-100m/>100m/en vol ; selon le programme « STOC¹ »). Les oiseaux ont été notés avec la précision maximale constatée concernant les statuts de nidification, l'âge, le sexe et les effectifs. Deux sessions par an ont lieu : une première entre le 1^{er} avril et le 8 mai permettant de contacter les espèces sédentaires et les nicheuses précoces, une seconde entre le 8 mai et le 15 juin, quand les nicheurs plus tardifs sont arrivés. Les deux sessions sont réalisées par temps calme, après le lever du jour et se terminent 4h après le lever du soleil. Les rapaces nocturnes ont été notés avec la même précision lors des passages dédiés aux amphibiens.

Amphibiens

Un recensement nocturne de tous les anoures² entendus au niveau de points d'écoute spécifiques (mare de village, étang, etc.) a été effectué pendant 6 minutes, avec dénombrement des mâles chanteurs pour chaque espèce. Un premier passage a été effectué en mars puis un second en mai/juin. Les deux sessions débutent 30 minutes après le coucher du soleil, par temps doux. Ces prospections ont été couplées avec celles des oiseaux nocturnes.

¹ STOC : suivi temporel des oiseaux communs

² Anoures : amphibiens caractérisés par l'absence de queue à l'état adulte et par leurs émissions sonores en phase de reproduction.

Insectes (rhopalocères, odonates, orthoptères)

Tous les ans, une prospection visuelle et un comptage des individus de rhopalocères, libellules et orthoptéroïdes ont été réalisés sur des transects (parcours rectilignes positionnés et suivis de façon toujours identique). Les orthoptéroïdes ont été préférentiellement détectés grâce à leurs stridulations, spécifiques à chaque espèce. La longueur de chaque transect correspond à la distance effectuée en 10 minutes de marche lente quand on réalise le transect pour la première fois (hormis temps éventuels de détermination) ; ensuite, la longueur ne varie plus. Trois passages ont été réalisés, l'un en mai-juin, l'autre en juillet-août et le dernier fin août-septembre afin de contacter un maximum d'espèces.

b. Inventaires exhaustifs

Forte d'une implantation centenaire sur le territoire, l'ANVL est reconnue dans la région pour les connaissances naturalistes poussées de ses membres, et ce, dans de nombreux domaines. Les salariés et bénévoles de l'association possèdent des compétences dans les groupes décrits précédemment et également dans des groupes moins connus ou moins étudiés, tels que les champignons, les mousses, les lichens, ou d'autres groupes d'insectes (hétérocères, coléoptères, diptères, etc.). Ce réseau de naturalistes actifs auquel l'ANVL peut faire appel représente une valeur ajoutée notable pour le recensement exhaustif de la biodiversité de la commune.

Des prospections ciblées ont ainsi été menées sur divers sites de la commune correspondant à des milieux variés, parfois choisis dans le but de rechercher des espèces menacées, parfois dans le but de détecter le plus d'espèces possibles.

Un week-end d'inventaires a été organisé par l'ANVL sur la commune, le 19 et 20 juin 2021. Il avait pour but de convier les naturalistes bénévoles motivés à récolter des données dans le cadre de l'ABC. Plus de 500 données ont été récoltées par 12 observateurs différents.

4. DATES DES INVENTAIRES RÉALISÉS

Les périodes d'inventaires favorables aux différents taxons sont synthétisées dans le Tableau 2 :

Tableau 2. Périodes d'inventaires favorables selon les taxons

Taxon	Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre	
Botanique		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Oiseaux		X	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Reptiles			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Chauves-souris							x	x	x	x		x	x	x
Rhopalocères		X	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Odonates					x	x	x	x	x	x	x	x		
Orthoptéroïdes					x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Légende du Tableau 2 : En bleu : 1^{er} passage, en rouge : 2^{ème} passage. x = données opportunistes potentielles ou d'inventaires exhaustifs.

5. LISTE DES CONTRIBUTEURS

Un grand merci à tous les observateurs qui ont saisi leurs données sur Geonat'IdF et qui ont contribué au gain de connaissance de la biodiversité de Ville-Saint-Jacques.

Le Tableau 3 liste ces personnes ainsi que le nombre de données saisies.

Tableau 3. Liste des observateurs sur la commune de Ville-Saint-Jacques lors de la période 2021-2023

Observateurs	Nombre de données 2021	Nombre de données 2022	Nombre de données 2023	Nombre de données 2021-2023
Bedrines Mélanie	124			124
Béthencourt Thomas		29	28	57
Bottinelli Julien	18			18
Carlier Gabriel		109		109
Darenne Charlie	160			160
DEHALLEUX Axel	56			56
Duflo Annie	188			188
Ferriot Lucile	5			5
Fougère Benjamin	110			110
Galut Jodie			112	112
Gouirand Mathieu	122			122
Huguet Camille	3			3
KITA Antoine	184	94	55	333
Lantz André	2			2
Larregle Guillaume	202	187	11	400
MAINGUY Gaëll	67			67
Marmet Nicolas		3		3
Mériguet Bruno	30			30
MIGUET Pierre	32			32
Pavy Marion	2			2
ROYER Léo	1	414	712	1127
Siblet Jean-Philippe	510	139	4	653
Signol Audrey	187	46	108	341
Thibedore Laurent	48			48
Varizat Stéphanie	1			1
Zucca Maxime	7			7
Total	2059	1021	1030	4110

Légende du Tableau 3 : En vert = observateurs faisant (ou ayant fait) partie de l'équipe salariée.

6. ZONAGE DES ENTITÉS – INVENTAIRES PROTOCOLÉS

La Figure 8 présente la localisation des points d'écoute (oiseaux et amphibiens) ainsi que les transects entomologiques effectués sur la commune de Ville-Saint-Jacques.

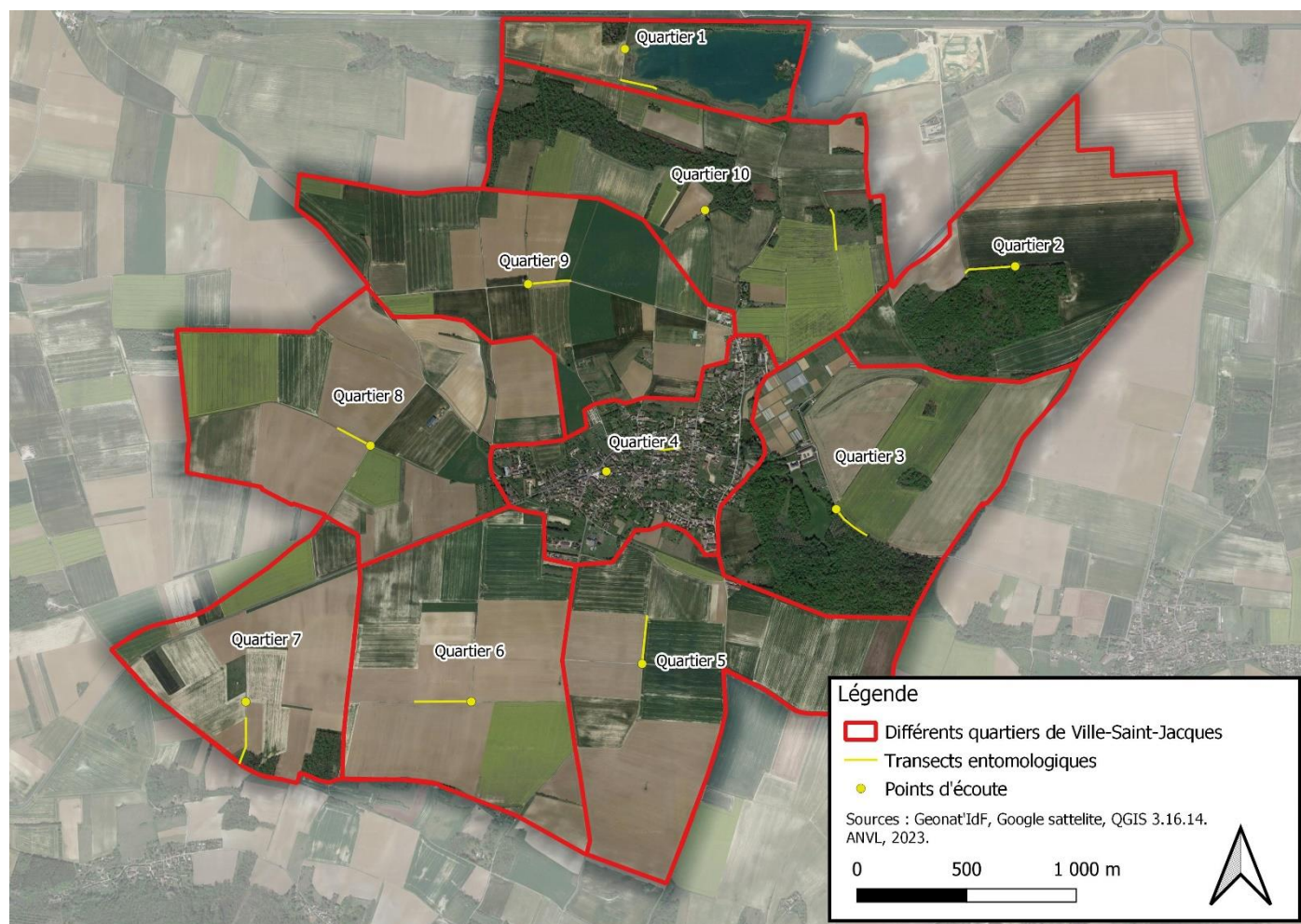


Figure 8. Localisations des points d'écoute et des transects

1. FLORE VASCULAIRE

a. Synthèse

Le bilan pré-ABC a montré la présence de 329 taxons d'angiospermes (plantes à fleurs) sur une période de 10 ans avant le début de l'atlas (2011-2020). Le Tableau 4 représente l'évolution du nombre d'espèces d'angiospermes détectées sur la commune durant la période de l'ABC.

Tableau 4. Synthèse de l'évolution de la connaissance des angiospermes sur la commune

Groupe	Nombre de taxons				Gain de connaissance
	Pré-ABC (2011-2020)	2021	2022	2023	
Plantes vasculaires	329	377	421	421	27,96 %

L'Atlas de la Biodiversité Communale a permis une **augmentation de près de 28 % de la connaissance botanique** de la commune. En effet, 92 nouveaux taxons ont été découverts. La liste complète des observations est présentée en Annexe 3.

b. Espèces patrimoniales

Le Tableau 5 présente les 5 espèces d'angiospermes considérées patrimoniales à enjeux écologiques importants sur la commune. Parmi elles, 3 espèces n'avaient pas été observées à Ville-Saint-Jacques avant le lancement de l'ABC en 2021.

Tableau 5. Synthèse des espèces d'angiospermes patrimoniales à enjeux écologiques importants

Abréviation	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR FR	LR IDF	Protection	Directive	ZNIEFF IDF	2011-2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeux écologiques (sur 5 ans)
Plantes															
Fil pyr	<i>Filago pyramidata</i>	Cotonnière spatulée	R	LC	VU							x			Assez fort
Leg spe	<i>Legousia speculum-veneris</i>	Miroir de Vénus	R	LC	VU			oui				x			Assez fort
Sca pec	<i>Scandix pecten-veneris</i>	Scandix Peigne-de-Vénus	R	LC	VU				x				x	x	Assez fort
Ulm lae	<i>Ulmus laevis</i>	Orme lisse	RR	LC	VU			oui				x		x	Assez fort
Pap arg	<i>Papaver argemone</i>	Pavot argémone	R	LC	NT				x					x	Moyen

Légende du Tableau 5 : En bleu = espèces découvertes pendant l'ABC. R = rare, RR = très rare. LR = liste rouge, LC = de préoccupation mineure, NT = quasi-menacé, VU = vulnérable.

La Figure 9 présente les localisations des observations d'espèces d'angiospermes patrimoniales à enjeux écologiques importants sur l'ensemble de la commune.

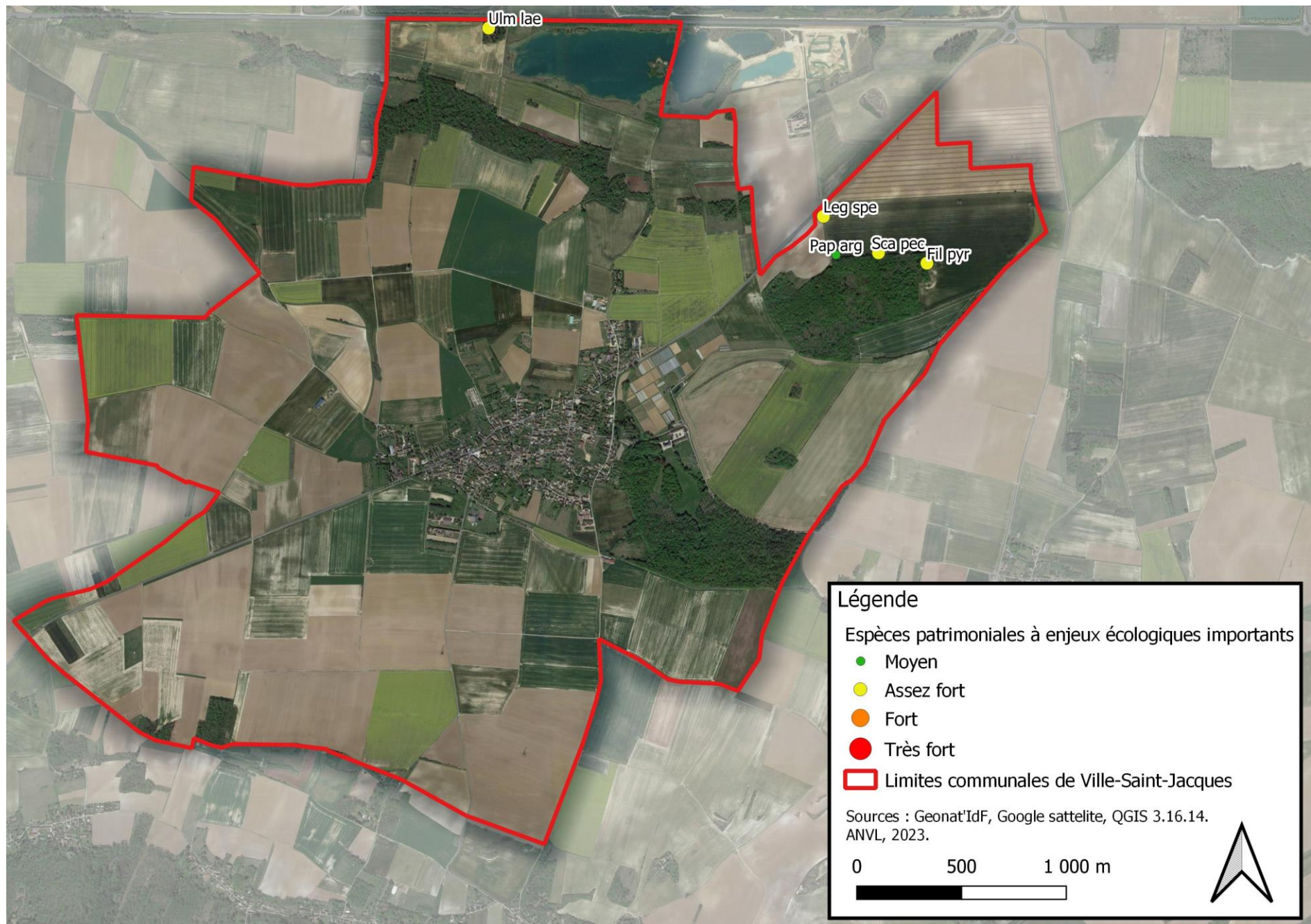


Figure 9. Localisations des observations d'espèces d'angiospermes à enjeux écologiques importants observées depuis 2021. Légende dans le Tableau 5

c. Commentaires

Ces 421 taxons recensés représentent **27,9 % de la diversité régionale** estimée à 1510 espèces (CBNBP, 2021).

Les exigences et préférences écologiques des **espèces patrimoniales** sont détaillées dans les prochains paragraphes (JAUZEIN P. & NAWROT O., 2011). Les chiffres et statuts liés au déclin des populations sont tirés de la réactualisation de la liste rouge des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France (AUVERT S. *et al.*, 2014). Les couleurs apposées sur les noms vernaculaires sont représentatives des enjeux attribués à l'espèce (cf. tableau).

Dans le cadre de pratiques culturelles suffisamment respectueuses de l'environnement, les **parcelles cultivées et friches sur sols calcaires au nord-est de la commune semblent constituer des habitats à fort intérêt écologique. Elles accueillent 4 espèces dites « messicoles ».**



La **Cotonnière spatulée** (*Filago pyramidata*) (Figure 10) apprécie les pelouses argilo-sableuses et se trouve souvent des chemins agricoles. Cette espèce, rare dans la région, est considérée « vulnérable » sur la Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Ile-de-France.

Figure 10. Cotonnière spatulée (*Filago pyramidata*)



Figure 11. Miroir de Venus (*Legousia speculum-veneris*)

Dans la région, le **Miroir de Vénus** (*Legousia speculum-veneris*) (Figure 11) est une espèce rare. En régression en Ile-de-France, la majorité des stations du département se trouve dans la partie la plus à l'est de la Bassée et plus rarement dans le Bocage Gâtinais. Elle est donc considérée « vulnérable » sur la liste rouge régionale. On la retrouve le plus souvent sur des parcelles agricoles calcaires.



Figure 12. Pavot Argemone (*Papaver argemone*)

Déterminante ZNIEFF en Ile-de-France, le **Pavot argémone** (*Papaver argemone*) (Figure 12) est, elle aussi, une espèce rare dans la région. Les stations de cette espèce sont dispersées et isolées. Cette espèce a beaucoup régressé suite à l'intensification des pratiques agricoles.



Figure 13. Scandix Peigne de Venus (*Scandix pecten-veneris*)

Le **Scandix Peigne-de-Vénus** (*Scandix pecten-veneris*) (Figure 13) apprécie, lui aussi, les sols calcaires près des zones cultivées. Les deux bastions de l'espèce dans le département se trouvent sur la partie la plus à l'est de la Bassée et à l'est de la vallée du Loing.



Figure 14. Orme lisse (*Ulmus laevis*)

A l'ouest de l'étang, un reste de boisement alluvial est présent qui abrite l'**Orme lisse** (*Ulmus laevis*), une espèce déterminante ZNIEFF, très rare dans la région. Les observations de l'espèce sont essentiellement réalisées dans les forêts alluviales de la Bassée. Il est important de noter que cette observation a été réalisée en août. En cette période, l'identification de cette espèce est très difficile. Un passage précoce pour identifier l'espèce à partir de ses fruits pourrait être à envisager.

Nota bene

Certaines espèces observées en 2018, anciennement patrimoniales, n'ont pas été retrouvées sur le territoire communal depuis plus de 5 ans à la date de la fin de l'ABC. Elles ne peuvent plus être considérées patrimoniales. Malgré des recherches ciblées, la Queue-de-souris naine (*Myosurus minimus*) n'a pas été retrouvée peut-être en raison d'une météo trop sèche. La Berle des blés (*Sison segetum*) située sur un bord de route en limite communale avec la commune de Dormelles n'a pas été revue en raison d'un entretien fraîchement réalisé lors de nos prospections. L'espèce se trouve aussi du côté de Dormelles en continuité avec le bas côté de la commune de Ville-Saint-Jacques.

d. Végétations

La Figure 15 représente le registre parcellaire graphique (RPG) de 2022, décrivant les typologies des parcelles agricoles. Les grandes cultures constituent la majeure partie des parcelles agricoles. Celles-ci sont tournées vers la production de céréales.

Nota bene

Il n'y a pas eu de caractérisations des végétations effectuées par le CBNBP sur la commune peut-être en raison de la prépondérance forte des milieux artificiels.

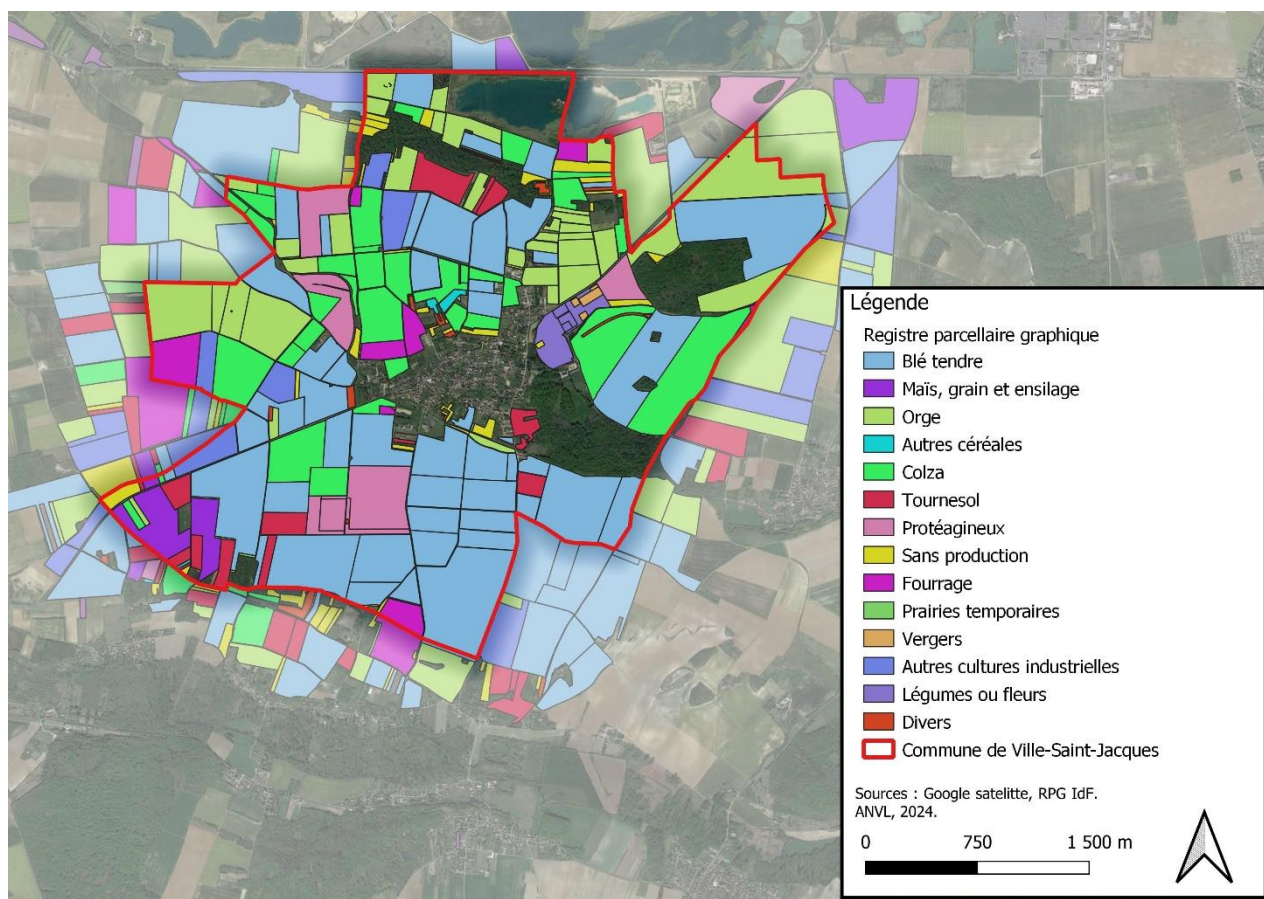


Figure 15. Typologies des parcelles agricoles sur la commune de Ville-Saint-Jacques

e. Plantes exotiques envahissantes

Au sein de la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes (PEE) d’Île-de-France (WEGNEZ, 2022), les plantes sont décrites selon leur statut potentiel ou avéré d’espèces exotiques envahissantes et leur implantation actuelle sur le territoire francilien. En fonction de ces critères, des stratégies de gestion générales sont proposées. Elles sont cependant à adapter selon le milieu concerné, la superficie concernée, les moyens humains et financiers disponibles, etc.

Les PEE détectées sur la commune sont présentées dans le Tableau 6 et leurs localisations sont illustrées par la Figure 16. Des précisions concernant la gestion de ces espèces sont apportées dans la partie concernant les préconisations.

Tableau 6. Liste des plantes exotiques envahissantes observées sur la commune depuis 2021

Nom scientifique	Nom vernaculaire	EEE - Stat. inv.	EEE - Caté. Inv.	EEE - Objectif de gestion	EEE - Stratégie de gestion
<i>Berberis aquifolium</i>	Faux Houx	Potentielles	Largement implantées	Suivre le comportement régional de l'espèce	Surveillance de l'espèce (détecter principalement si l'espèce a un impact négatif en contexte naturel) Lutte non conseillée sauf si impact avéré
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleja du père David	Potentielles	Largement implantées	Suivre le comportement régional de l'espèce	Surveillance de l'espèce (détecter principalement si l'espèce a un impact négatif en contexte naturel) Lutte non conseillée sauf si impact avéré
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle	Potentielles	Largement implantées	Suivre le comportement régional de l'espèce	Surveillance de l'espèce (détecter principalement si l'espèce a un impact négatif en contexte naturel) Lutte non conseillée sauf si impact avéré
<i>Prunus cerasus</i>	Cerisier acide	Avérées	Largement implantées	Limitier les impacts au sein de sites à forts enjeux et/ ou contenir les fronts de colonisation	Lutte ciblée sur les fronts de colonisation ou au sein des sites naturels à haute valeur patrimoniale. Mesure devant être associée en amont d'une veille périodique ayant pour

Nom scientifique	Nom vernaculaire	EEE - Stat. inv.	EEE - Caté. Inv.	EEE - Objectif de gestion	EEE - Stratégie de gestion
					vocation d'intervenir rapidement sur un nouveau foyer d'infestation.
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Avérées	Largement implantées	Limitier les impacts au sein de sites à forts enjeux et/ ou contenir les fronts de colonisation	Lutte ciblée sur les fronts de colonisation ou au sein des sites naturels à haute valeur patrimoniale. Mesure devant être associée en amont d'une veille périodique ayant pour vocation d'intervenir rapidement sur un nouveau foyer d'infestation.
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	Avérées	Largement implantées	Limitier les impacts au sein de sites à forts enjeux et/ ou contenir les fronts de colonisation	Lutte ciblée sur les fronts de colonisation ou au sein des sites naturels à haute valeur patrimoniale. Mesure devant être associée en amont d'une veille périodique ayant pour vocation d'intervenir rapidement sur un nouveau foyer d'infestation.
<i>Sporobolus indicus</i>	Sporobole fertile	Potentielles	Largement implantées	Suivre le comportement régional de l'espèce	Surveillance de l'espèce (détecter principalement si l'espèce a un impact négatif en contexte naturel) Lutte non conseillée sauf si impact avéré

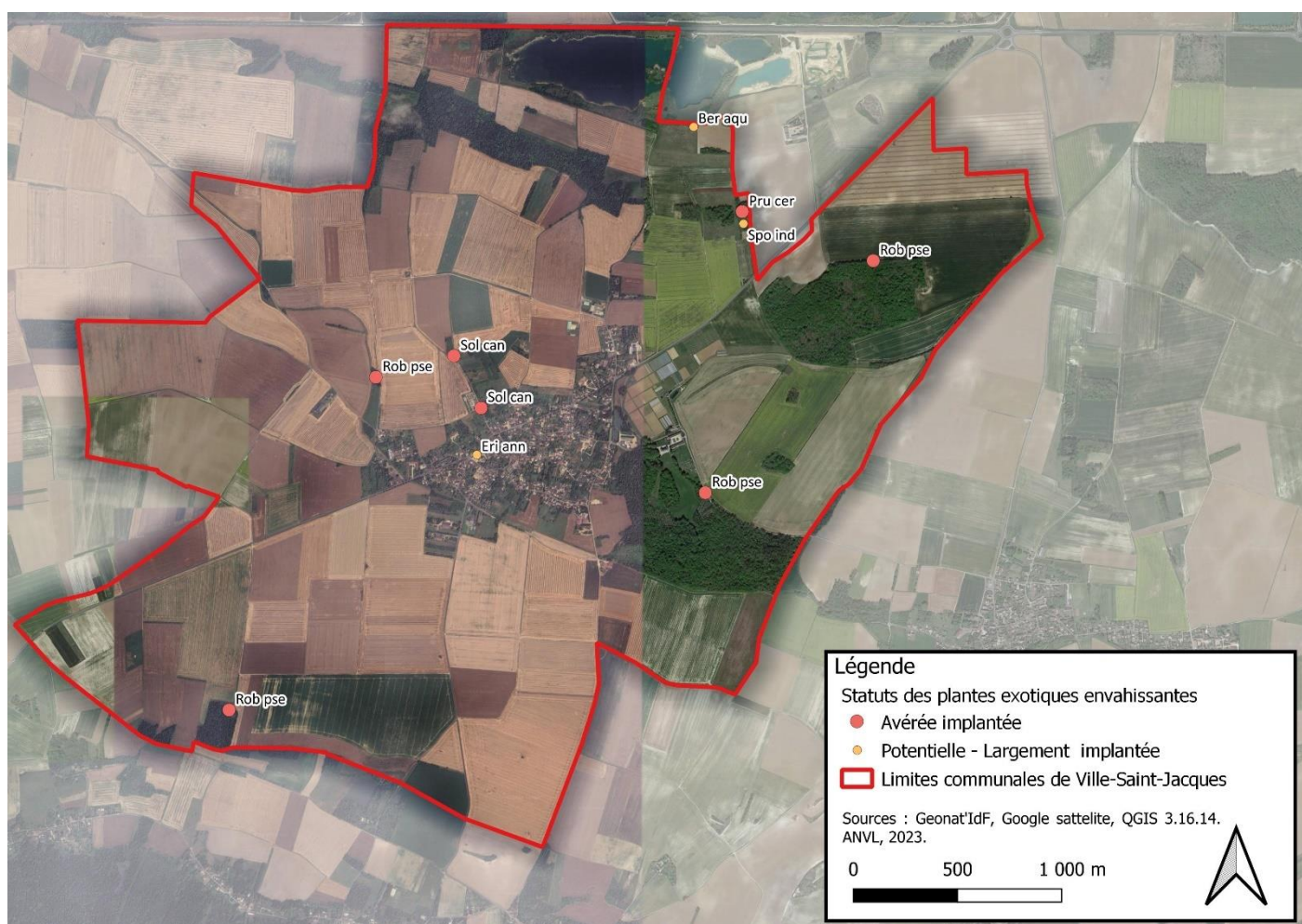


Figure 16. Localisations des observations de plantes exotiques envahissantes sur la commune depuis 2021

f. Conclusion

Plus du quart de la flore régionale.
 Peu de plantes patrimoniales et surtout messicoles (liées aux cultures).
 Une large partie du territoire présente des intérêts écologiques faibles.

2. OISEAUX

Pour les espèces nicheuses, un statut de reproduction est attribué sur la base des comportements observés sur le terrain et des indices de nidification détectés. Trois niveaux d'indices de reproduction sont identifiés à partir des critères atlas : « possible », « probable » ou « certain » (Annexe 2).

a. Synthèse

Le bilan pré-ABC a montré la présence de 132 espèces d'oiseaux sur une période de 10 ans avant le début de l'atlas (2011-2020). Ce chiffre correspond aux nombres d'espèces détectées sur la commune. Les espèces peuvent être nicheuses, de passage ou hivernantes. L'ABC apporte d'importantes précisions sur ce groupe en décrivant le cortège des espèces nichant au sein de la commune. Le Tableau 7 représente l'évolution du nombre d'espèces d'oiseaux détectées sur la commune durant la période de l'ABC.

Tableau 7. Synthèse de l'évolution de la connaissance de l'avifaune sur la commune

Groupe	Nombre d'espèces				Gain de connaissance
	Pré-ABC (2011-2020)	2021	2022	2023	
Oiseaux	132	159	163	163	21,97 %
Oiseaux nicheurs ABC		69	83	87	
Oiseaux nicheurs	57	83	89	92	43,86 %

L'Atlas de la Biodiversité Communale a permis une augmentation de près de 22 % de la connaissance avifaunistique de la commune. En effet, 31 nouvelles espèces ont été découvertes. Tandis que 23 espèces présentes sur la période 2011-2021, n'ont pas été détectées pendant l'étude (la plupart des ces espèces étant des migrateurs rares).

Durant les 3 années de l'ABC, des indices de reproductions « possibles », « probables » et « certains » ont été récoltés pour 87 espèces sur les 140 détectées sur la commune. La liste complète des observations est présentée en Annexe 4.

b. Espèces patrimoniales

Le Tableau 8 présente les 38 espèces et la sous-espèce d'oiseaux considérées patrimoniales à enjeux écologiques importants. Parmi elles, 8 espèces n'avaient pas été observées à Ville-Saint-Jacques avant le lancement de l'ABC.

Tableau 8. Synthèse de l'avifaune patrimoniale à enjeux écologiques importants

Abréviation	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR FR	LR IDF	Protection	Directive	ZNIEFF IDF	2011-2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeux écologiques (sur 5 ans)
Oiseaux															
Ayt fer	<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	NTR	VU	CR	C	II/1, III/2	cond.	N	x	x	x	pos	pro	Très fort
Acr sch	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	NR	LC	EN	P		oui	x		pos	pro	pro	pro	Fort
Emb cal	<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	NCS	LC	EN	P			pos			pro	pro	pro	Fort
Emb sch	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	NCS	EN	EN	P			x				pro	pro	Fort
Phy tro	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	NC	NT	EN	P			pos	x		pro		pos	Fort
Str tur	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	NC	VU	EN	C	II/2		pro			pro	pro	pro	Fort
Ala arv	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	NTC	NT	VU	C	II/2		pro			pro	pro	pro	Assez fort
Cet cet	<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	NTR	NT	VU	P		oui					pro	pro	Assez fort
Cha dub	<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	NR	LC	VU	P		cond.	x	x		x	x	pro	Assez fort
Chl chl	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	NTC	VU	VU	P						pro	pro		Assez fort
Hir rus	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	NC	NT	VU	P			x	x	x	pos		N	Assez fort
Lan col	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	NR	NT	VU	P	I	oui	x		x		pro	N	Assez fort
Lin can	<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	NC	VU	VU	P			pos	pos	x	pos	pro	pro	Assez fort
Mus str	<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	NC	NT	VU	P						pos		pro	Assez fort
Pas dom	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	NTCS	LC	VU	P						N	N	N	Assez fort
Per per	<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	NCS	LC	VU	C	II/1, III/1		pos	x		x	x	pro	Assez fort
Ral aqu	<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	NR	NT	VU	C	II/2	cond.					pos	pro	Assez fort
Sax rub	<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	NPC	NT	VU	P			x	x	pro	x	N	pro	Assez fort
Ste hir	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	NPC	LC	VU	P	I	cond.	pos	x		x	N		Assez fort
Syl bor	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	NTC	NT	VU	P			pos	x		pro			Assez fort
Tad tad	<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	NTR	LC	VU	P		oui	pos	x		x		pro	Assez fort
Van van	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	NR	NT	VU	C	II/2	cond.	x	x	x	x	x	pro	Assez fort
Ant tri	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	NPC	LC	NT	P			pos	pos		pos		pro	Moyen
Ayt ful	<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	NR	LC	NT	C	II/1, III/2	cond.	pro	x	x	N	pro	pro	Moyen
Car car	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	NC	VU	NT	P			x			pro	pro	pro	Moyen
Cot cot	<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	NPC	LC	NT	C	II/2					pos	pro	pos	Moyen
Cuc can	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	NC	LC	NT	P			pos	x		pro	pos	pro	Moyen
Del urb	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	NC	NT	NT	P			x	x	x	N	N	N	Moyen
Emb cit	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	NC	VU	NT	P			pro			x	pro	pro	Moyen
Fal tin	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	NPC	NT	NT	P			x	N		x	pro	N	Moyen
Hip pol	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	NC	LC	NT	P			pro			pro		pro	Moyen
Ich mel	<i>Ichthyophaga melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	NPC	LC	NT	P	I		pro	x		pro	pro	pro	Moyen
Mot alb	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	NC	LC	NT	P			x	x		pro	N	pro	Moyen
Mot fla	<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	NPC	LC	NT	P			x	x	x	pro	N	pro	Moyen
Mot fla fla	<i>Motacilla flava flavissima</i>	Bergeronnette flavéole	NO											pro	Moyen
Net ruf	<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	NTR	LC	NT	C	II/2	oui	N	N	x	pro	N	pro	Moyen
Ori ori	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	NPC	LC	NT	P						pos	pro	pro	Moyen
Pru mod	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	NTCS	LC	NT	P			pos			pro		pos	Moyen

Légende du Tableau 8 : En bleu = espèce découverte pendant l'étude. NTCS = nicheur très commun sédentaire, NTC = nicheur très commun, NCS = nicheur commun sédentaire, NC = nicheur commun, NPC = nicheur peu commun. NR = nicheur rare, NTR = nicheur très rare, NO = nicheur occasionnel. LR = liste rouge, LC = de préoccupation mineure, NT = quasi-menacé, VU = vulnérable, EN = en danger d'extinction. P = espèce protégée, C = espèce chassable. I = espèce inscrite à l'Annexe 1 de la directive Oiseaux, II = espèce inscrite à l'Annexe 2 de la directive Oiseaux, III = espèce inscrite à l'Annexe 3 de la directive Oiseaux. cond. = espèces déterminantes sous certaines conditions. x = sans indice de nidification, pos = nidification possible, pro = nidification probable, N = nidification certaine.

La Figure 17, la Figure 18 et la Figure 19 présentent les localisations des observations d'espèces d'oiseaux patrimoniales à enjeux écologiques importants sur l'ensemble de la commune.



Figure 17. Localisations des observations d'espèces d'oiseaux à enjeux écologiques « moyens » observées depuis 2021. Légende dans le Tableau 8

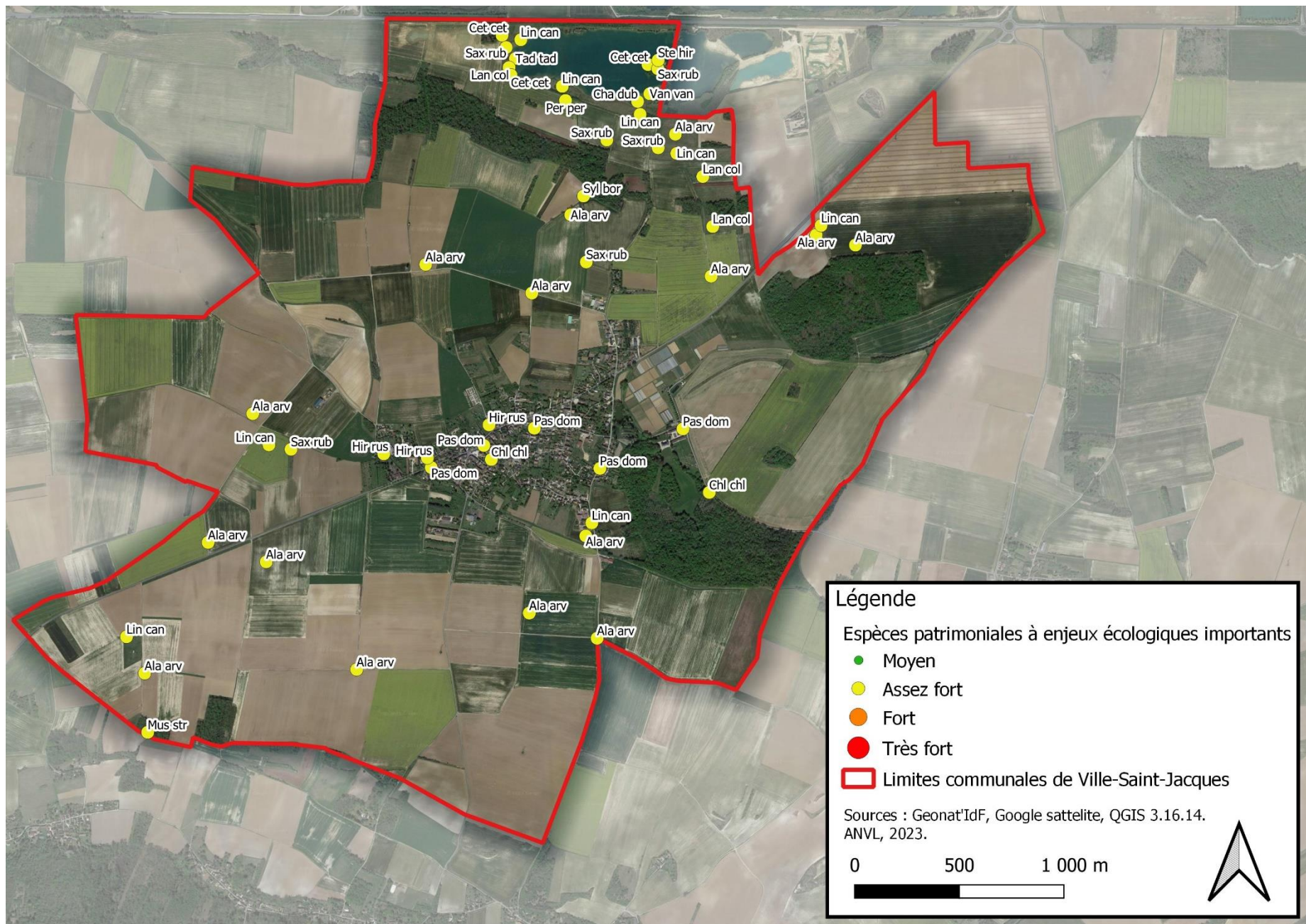


Figure 18. Localisations des observations d'espèces d'oiseaux à enjeux écologiques « assez forts » observées depuis 2021. Légende dans le Tableau 8

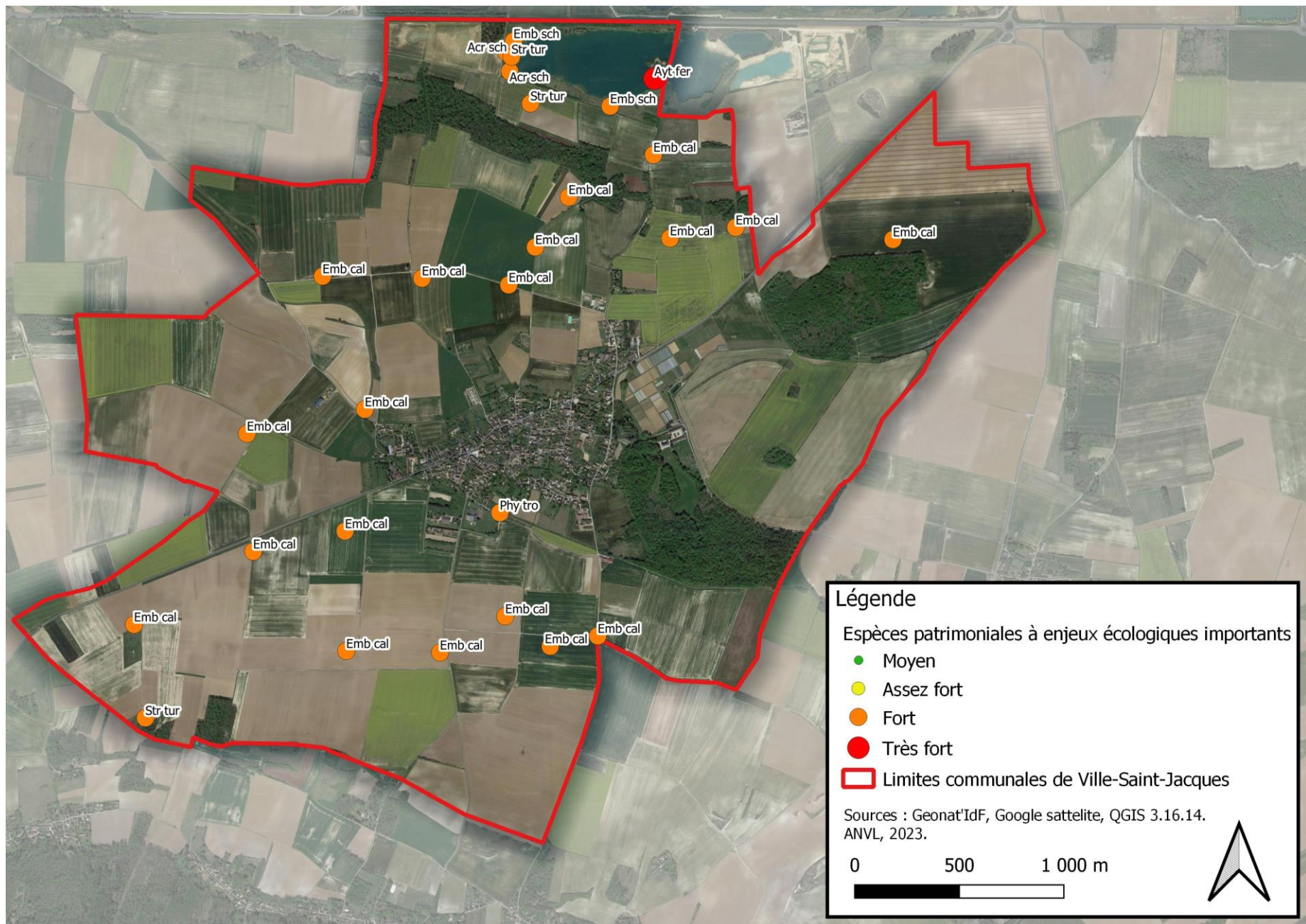


Figure 19. Localisations des observations d'espèces d'oiseaux à enjeux écologiques « forts » et « très forts » observées depuis 2021. Légende dans le Tableau 8

c. Commentaires

Pendant la période d'études, 140 espèces d'oiseaux ont été notées. Parmi elles, **87 sont considérées nicheuses**. Ce chiffre correspond à **54,7 % de la diversité régionale** : espèces évaluées dans la réactualisation de la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France (DEWULF L., et ZUCCA M., 2018). Dans le détail, on note :

- 10 espèces nicheuses « possibles » ;
- 51 espèces nicheuses « probables » ;
- 26 espèces nicheuses certaines.

Les exigences et préférences écologiques des **espèces patrimoniales** sont détaillées dans les prochains paragraphes (MALHER *et al.*, 2014). Les chiffres et statuts liés au déclin des populations sont tirés de la réactualisation de la liste rouge des oiseaux nicheurs d'Île-de-France (DEWULF et ZUCCA, 2018). Les couleurs apposées sur les noms vernaculaires sont représentatives des enjeux attribués à l'espèce (cf. tableau).

Espèces patrimoniales de milieux agricoles

Les milieux agricoles constituent la majeure partie de la surface de la commune (plus de 80 %).

L'actualisation de la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France (DEWULF L. et ZUCCA M., 2018) montre un déclin généralisé des espèces inféodées aux milieux agricoles : beaucoup d'espèces ont vu leur statut de menace augmenter. Cette tendance est également observée à l'échelle nationale. En effet, on observe une chute de 29,5 % de l'abondance des oiseaux spécialistes des milieux agricoles (FONTAINE B., et al, 2020. Suivi des oiseaux communs en France 1989-2019 : 30 ans de suivis participatifs.). Cela s'explique par de nombreux facteurs comme la destruction de milieux associés (haies, bosquets, mares...) qui provoque la simplification et une forte augmentation de la taille des parcelles. Cela s'explique aussi par la forte utilisation de produits phytosanitaires entraînant une diminution des populations d'insectes : sources alimentaires de nombreux oiseaux.

On peut citer le **Bruant proyer** (*Emberiza calandra*) qui apprécie les plaines céréalières pour nicher (Figure 20) mais dont les populations sont en déclin de près de 50 % sur les 10 dernières années et de plus de 64 % sur la période 2004-2017 (DEWULF L. et ZUCCA M., 2018). Un nombre très impressionnant d'individus chanteurs a été détecté sur la commune au cours de l'ABC. En 2023, lors de notre premier passage ciblant les oiseaux nicheurs, le 19 avril, a minima, 24 mâles chanteurs ont été recensés sur la commune.

Également très commune à Ville-Saint-Jacques, l'**Alouette des champs** (*Alauda arvensis*) est une espèce affectionnant les milieux ouverts comme les cultures (Figure 21). Les populations de cette espèce ont décliné de 18 % sur l'ensemble du territoire français et de 33 % dans la région. Un très grand nombre de chanteurs sont présents sur la commune avec un maximum de 64 individus chanteurs dénombrés en avril 2023.

Ces 2 espèces semblent très bien se maintenir sur le territoire de la commune.



Figure 20. Bruant proyer (*Emberiza calandra*) - © L. ROYER



Figure 21. Alouette des champs (*Alauda arvensis*) - © L. ROYER

La **Perdrix grise** (*Perdix perdix*) et la **Caille des blés** (*Coturnix coturnix*) sont 2 espèces d'oiseaux de la famille de Galliformes (famille du Faisan) qui apprécient les paysages agricoles, respectivement classées « vulnérable » et « quasi-menacées » dans la région. La présence d'une diversité de milieux (haies, prairies, lisières...) favoriserait leur nidification.

Présente sur l'ensemble du territoire de la commune, la **Bergeronnette printanière** (*Motacilla flava*) apprécie initialement les zones humides ouvertes mais sur la commune, les populations nichent dans des habitats de substitution : les cultures (Figure 22).

La nidification probable, en 2023, de la **Bergeronnette flavéole** (*Motacilla flava spp flavissima*), une sous-espèce de la **Bergeronnette printanière** (*Motacilla flava*) est une des découvertes le plus remarquables de l'ABC (Figure 23). En effet, un mâle chanteur était cantonné pendant 2 mois minimum près du château d'eau de la commune. Cette sous-espèce se reproduit habituellement au Royaume-Uni et le long des côtes françaises de la Manche et ne niche qu'occasionnellement dans la région : moins d'une dizaine de tentative de reproduction connues depuis 1980 (LE MARECHAL P., LALOI D., et LESAFFRE G., 2013).



Figure 22. Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*) - © L. ROYER



Figure 23. Bergeronnette flavéole (*Motacilla flava flavissima*) - © L. ROYER

Le Tableau 9 synthétise les espèces d'oiseaux patrimoniales à enjeux écologiques importants inféodées aux milieux agricoles.

Tableau 9. Synthèse de l'avifaune patrimoniale à enjeux écologiques importants inféodée aux milieux agricoles

Abréviation	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR FR	LR IDF	Protection	Directive	ZNIEFF IDF	2011-2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeux écologiques (sur 5 ans)
Milieux agricoles															
Emb cal	<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	NCS	LC	EN	P			pos			pro	pro	pro	Fort
Ala arv	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	NTC	NT	VU	C	II/2		pro			pro	pro	pro	Assez fort
Per per	<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	NCS	LC	VU	C	II/1, III/1		pos	x		x	x	pro	Assez fort
Cot cot	<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	NPC	LC	NT	C	II/2					pos	pro	pos	Moyen
Mot fla	<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	NPC	LC	NT	P			x	x	x	pro	N	pro	Moyen
Mot fla fla	<i>Motacilla flava flavissima</i>	Bergeronnette flavéole	NO									x		pro	Moyen

Légende du Tableau 9 : En bleu = espèce découverte pendant l'étude. NTC = nicheur très commun sédentaire, NTC = nicheur très commun, NCS = nicheur commun sédentaire, NC = nicheur commun, NPC = nicheur peu commun. NR = nicheur rare, NTR = nicheur très rare, NO = nicheur occasionnel. LR = liste rouge, LC = de préoccupation mineure, NT = quasi-menacé, VU = vulnérable, EN = en danger d'extinction. P = espèce protégée, C = espèce chassable. I = espèce inscrite à l'Annexe 1 de la directive Oiseaux, II = espèce inscrite à l'Annexe 2 de la directive Oiseaux, III = espèce inscrite à l'Annexe 3 de la directive Oiseaux. cond. = espèces déterminantes sous certaines conditions. x = sans indice de nidification, pos = nidification possible, pro = nidification probable, N = nidification certaine.

La Figure 24 permet de localiser les espèces d'oiseaux patrimoniales à enjeux écologiques importants inféodées aux milieux agricoles.

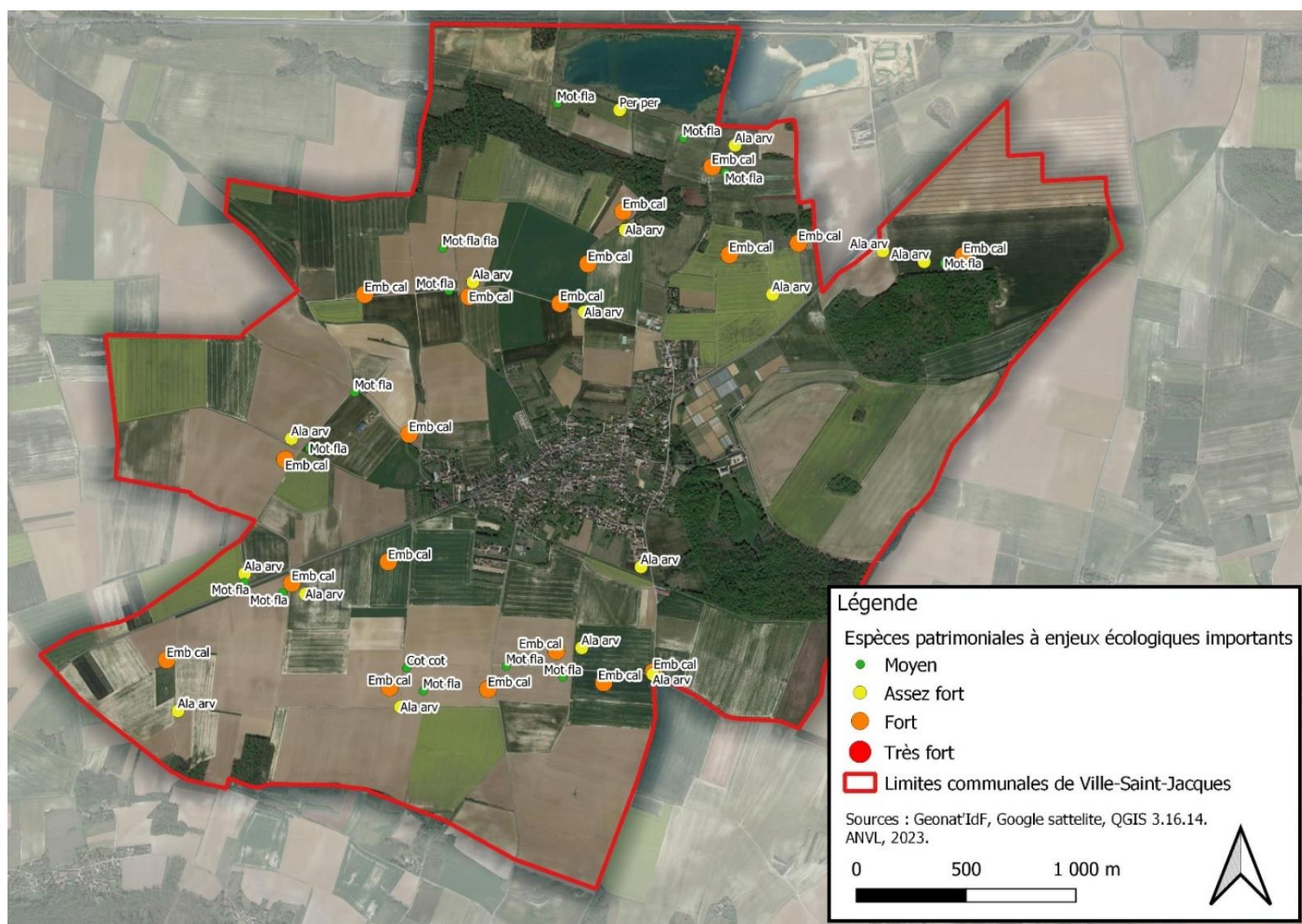


Figure 24. Localisations des observations d'espèces d'oiseaux à enjeux écologiques inféodées aux milieux agricoles observées depuis 2021. Légende dans le Tableau 9

Espèces patrimoniales de milieux semi-ouverts

A l'instar du cortège avifaunistique des milieux agricoles, les espèces spécialistes des milieux semi-ouverts sont en fort déclin à l'échelle nationale comme à l'échelle régionale. En effet, ces milieux ont souffert des mêmes facteurs (destruction des haies après la Seconde Guerre Mondiale, disparition des prairies de fauches et des habitats associés aux milieux agricoles, diminution des populations d'insectes...).

La **Tourterelle des Bois (*Streptopelia turtur*)** apprécie les lisières, les fourrés, les petits bosquets à proximité de milieux ouverts (Figure 25). Elle régresse à l'échelle nationale (DEWULF, ZUCCA, 2018) mais aussi dans la région. Cet oiseau plutôt forestier, profite aussi des milieux semi-ouverts (lisières, fourrés, haies, etc). On note aussi la présence du **Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*)** (Figure 26), adepte des lisières, des grandes clairières, des milieux semi-ouverts avec de grands arbres. Il est en situation préoccupante en France et dans la région (-73,4% sur la période 2004-2017³).

Le **Gobemouche gris (*Muscicapa striata*)** est considéré « quasi menacé » au niveau national et « vulnérable » dans la région. Il s'agit d'un oiseau recherchant les boisements clairs, les lisières, les clairières voire les parcs urbains.

³ Réactualisation de la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France (2018)



Figure 25. Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) - © L. ROYER



Figure 26. Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*) - © L. ROYER

Considérée « vulnérable » dans la région, la **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*), typique du bocage, recherche l'alternance de haies ou de fourrés et de milieux prairiaux ouverts (Figure 27). 3 couples sont présents sur la partie nord de la commune.

Comme cette dernière, le **Tarier pâtre** (*Saxicola rubicola*) apprécie les milieux ouverts présentant une mosaïque de milieux comme la présence de strates arbustives, buissonnantes et herbacées plus ou moins hautes (Figure 28).



Figure 27. Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) - © L. ROYER



Figure 28. Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*) - © L. ROYER

Le **Bruant jaune** (*Emberiza citrinella*) partage en grande partie les milieux fréquentés par la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) et le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*) : bocage, campagne semi-ouverte (Figure 29). Ce passereau est en régression en France.

Présente dans des milieux assez équivalents, on note la présence de la **Linotte mélodieuse** (*Linaria cannabina*) qui apprécie divers types de milieux ouverts et semi-ouverts jusqu'à fréquenter certains espaces urbains ou péri-urbains à condition d'y trouver des jardins, des parcs (Figure 30). Elle est aussi en régression en France.

On peut également citer le **Pipit des arbres** (*Anthus trivialis*) (Figure 31), l'**Hypolaïs polyglotte** (*Hippolais polyglotta*) (Figure 32) et la **Fauvette des jardins** (*Sylvia borin*) qui ont des affinités écologiques proches et apprécient particulièrement les lisières.



Figure 29. Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) - © L. ROYER



Figure 30. Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*) - © L. ROYER



Figure 31. Pipit des arbres (*Anthus trivialis*) - © L. ROYER



Figure 32. Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*) - © L. ROYER

Notons aussi l'**Accenteur mouchet** (*Prunella modularis*) qui fréquente de nombreux milieux semi-ouverts variés comme des lisières, les bocages, les jeunes boisements ou même les jardins (Figure 33) et le **Faucon crécerelle** (*Falco tinnunculus*) qui peut apprécier les milieux semi-ouverts (Figure 34). Ce dernier niche de façon certaine dans un petit boisement au cœur des cultures du nord-ouest de la commune



Figure 33. Accenteur mouchet (*Prunella modularis*) - © L. ROYER



Figure 34. Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) - © L. ROYER

Pour toutes ces espèces, la présence de prairies, de haies ou de bouquets de buissons, de fourrés avec quelques arbres isolés est favorable. Ces éléments sont caractéristiques du **bocage** et sont maintenus et entretenus par des **activités agricoles de type extensif**.

Le Tableau 10 synthétise les espèces d'oiseaux patrimoniales à enjeux écologiques importants inféodées aux milieux semi-ouverts.

Tableau 10. Synthèse de l'avifaune patrimoniale à enjeux écologiques importants inféodée aux milieux semi-ouverts

Abréviation	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR FR	LR IDF	Protection	Directive	ZNIEFF IDF	2011-2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeux écologiques (sur 5 ans)
Milieux semi-ouverts															
Phy tro	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	NC	NT	EN	P			pos	x		pro		pos	Fort
Str tur	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	NC	VU	EN	C	II/2		pro			pro	pro	pro	Fort
Lan col	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	NR	NT	VU	P	I	oui	x		x		pro	N	Assez fort
Lin can	<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	NC	VU	VU	P			pos	pos	x	pos	pro	pro	Assez fort
Mus str	<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	NC	NT	VU	P						pos		pro	Assez fort
Sax rub	<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	NPC	NT	VU	P			x	x	pro	x	N	pro	Assez fort
Syl bor	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	NTC	NT	VU	P			pos	x		pro			Assez fort
Ant tri	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	NPC	LC	NT	P			pos	pos		pos		pro	Moyen
Emb cit	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	NC	VU	NT	P			pro			x	pro	pro	Moyen
Fal tin	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	NPC	NT	NT	P			x	N		x	pro	N	Moyen
Hip pol	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	NC	LC	NT	P			pro			pro		pro	Moyen
Pru mod	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	NTCS	LC	NT	P			pos			pro		pos	Moyen

Légende du Tableau 10 : En bleu = espèce découverte pendant l'étude. NTCS = nicheur très commun sédentaire, NTC = nicheur très commun, NCS = nicheur commun sédentaire, NC = nicheur commun, NPC = nicheur peu commun. NR = nicheur rare, NTR = nicheur très rare, NO = nicheur occasionnel. LR = liste rouge, LC = de préoccupation mineure, NT = quasi-menacé, VU = vulnérable, EN = en danger d'extinction. P = espèce protégée, C = espèce chassable. I = espèce inscrite à l'Annexe 1 de la directive Oiseaux, II = espèce inscrite à l'Annexe 2 de la directive Oiseaux, III = espèce inscrite à l'Annexe 3 de la directive Oiseaux. cond. = espèces déterminantes sous certaines conditions. x = sans indice de nidification, pos = nidification possible, pro = nidification probable, N = nidification certaine.

La Figure 35 permet de localiser les observations d'espèces d'oiseaux patrimoniales à enjeux écologiques importants inféodées aux milieux semi-ouverts.

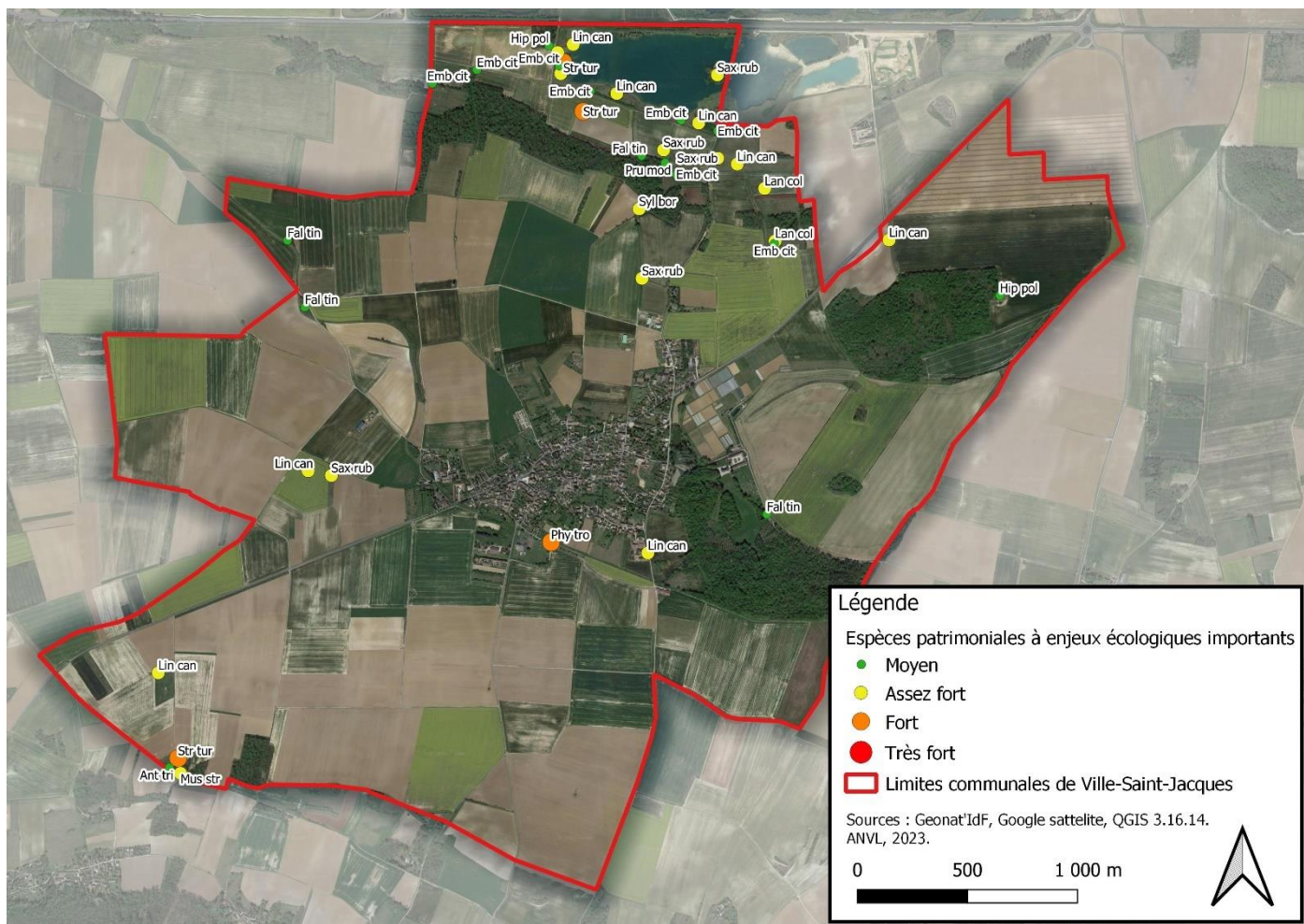


Figure 35. Localisations des observations d'espèces d'oiseaux à enjeux écologiques inféodées aux milieux semi-ouverts observées depuis 2021. Légende dans le Tableau 10

Espèces patrimoniales de milieux boisés

Plusieurs boisements de différentes tailles viennent diversifier le paysage de la commune. Ces boisements constituent un habitat pour de nombreuses espèces spécialistes. En Ile-de-France, le cortège avifaunistique lié aux milieux forestiers est l'un des mieux préservés. Les populations de la plupart des oiseaux inféodés à ces milieux se portent relativement bien. Ceci explique le faible nombre d'espèces considérées à enjeux écologiques importants pour ces milieux.

On considère, tout de même, 2 espèces « quasi-menacées » : le **Coucou gris** (*Cuculus canorus*) (Figure 36) et le **Loriot d'Europe** (*Oriolus oriolus*).



Figure 36. Coucou gris (*Cuculus canorus*) - © L. ROYER

Le Tableau 11 synthétise les espèces d’oiseaux patrimoniales à enjeux écologiques importants inféodées aux milieux boisés.

Tableau 11. Synthèse de l’avifaune patrimoniale à enjeux écologiques importants inféodée aux milieux boisés

Abréviation	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR FR	LR IDF	Protection	Directive	ZNIEFF IDF	2011-2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeux écologiques (sur 5 ans)
Milieux boisés															
Cuc can	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	NC	LC	NT	P			pos	x		pro	pos	pro	Moyen
Ori ori	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	NPC	LC	NT	P						pos	pro	pro	Moyen

Légende du Tableau 11 : En bleu = espèce découverte pendant l’étude., NC = nicheur commun, NPC = nicheur peu commun. LR = liste rouge, LC = de préoccupation mineure, NT = quasi-menacé. P = espèce protégée. x = sans indice de nidification, pos = nidification possible, pro = nidification probable, N = nidification certaine.

La Figure 37 permet de localiser les observations d’espèces d’oiseaux patrimoniales à enjeux écologiques importants inféodées aux milieux boisés.

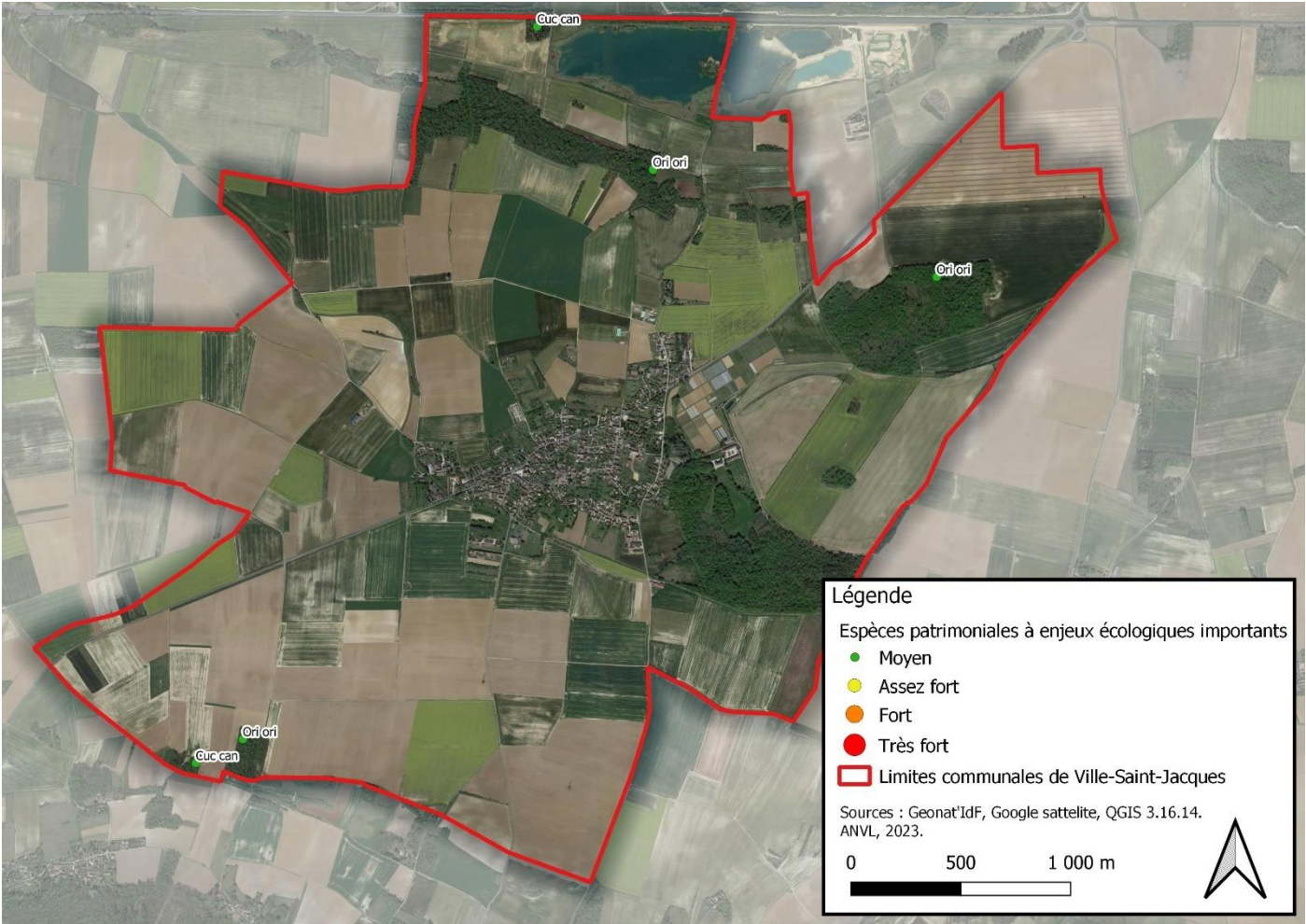


Figure 37. Localisations des observations d’espèces d’oiseaux à enjeux écologiques importants inféodées aux milieux boisés observées depuis 2021. Légende dans le Tableau 11

Espèces patrimoniales de milieux humides

Menacées par diverses pollutions, par l’urbanisation, par l’intensification des pratiques agricoles ou par la canalisation des cours d’eau, près de 50 % des zones humides du territoire national ont été détruites au XX^e siècle. Elles abritent pourtant une biodiversité très importante et constituent probablement l’un des habitats les plus riches de notre région.

On note la nidification de nombreuses espèces de passereaux paludicoles qui vont apprécier les alentours du plan d’eau et notamment les zones semi-ouvertes arbustives ou les petites roselières. On peut noter la présence du Bruant

des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), une espèce « en danger d’extinction » en Ile-de-France qui apprécie les roselières (Figure 38).

Le **Phragmite de joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*)** est une espèce qui fréquente les zones humides présentant des zones arbustives (Figure 39). Classé « en danger d’extinction », les populations de ce passereau semblent se maintenir à un faible niveau. Placée au cœur de son aire de répartition, l’Ile-de-France n’accueille pourtant que 0,25 % de la population française.

Appréciant les zones arbustives proches des plans d’eau ou des cours d’eau, la **Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*)** est une espèce difficile à apercevoir mais facile à détecter au chant. Relativement rare, ses populations régionales semblent très fluctuantes, ce qui explique son classement « vulnérable » dans la région.



Figure 38. Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) - © L. ROYER



Figure 39. Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*) - © L. ROYER

Plusieurs espèces à enjeux écologiques importants apprécient les grèves, les berges en pentes douces du plan d’eau. C’est le cas de 2 espèces de limicoles : le **Petit Gravelot (*Charadrius dubius*)** (Figure 40) et le **Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)** (Figure 41), toutes deux rares et considérées « vulnérables » dans la région.



Figure 40. Petit Gravelot (*Charadrius dubius*) - © L. ROYER



Figure 41. Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) - © L. ROYER

Enfin, de nombreuses espèces semblent apprécier la tranquillité qu'offre l'îlot de l'étang de Ville-Saint-Jacques.

Une colonie de laridés s'y est installée. 3 espèces la composent principalement : la Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*), la **Mouette mélanocéphale** (*Ichthyaetus melanocephalus*) (Figure 42) et la **Sterne pierregarin** (*Sterna hirundo*) (Figure 43). Ces deux dernières espèces sont considérées à enjeux écologiques importants. En effet, elles sont respectivement considérées « quasi-menacées » et « vulnérables » dans la région. Ces espèces ont besoin d'un sol nu ou, a minima, à végétation rase pour s'installer. Il est donc essentiel de **réaliser des chantiers d'entretien** pour maintenir le milieu favorable et accueillir cette colonie.



Figure 42. Mouette mélanocéphale (*Ichthyaetus melanocephalus*)
- © L. ROYER



Figure 43. Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) - © L. ROYER

Sur l'îlot, la partie la plus à l'ouest est très végétalisée attirant un cortège d'oiseaux différents. En effet, de nombreux canards nichent sur les berges végétalisées de plans d'eau, l'îlot garantissant une tranquillité supplémentaire. C'est le cas du **Fuligule milouin** (*Aythya ferina*) (Figure 44), « en danger critique d'extinction », du **Fuligule morillon** (*Aythya fuligula*), et la **Nette rousse** (*Netta rufina*) (Figure 45), tous les deux « quasi-menacés ».

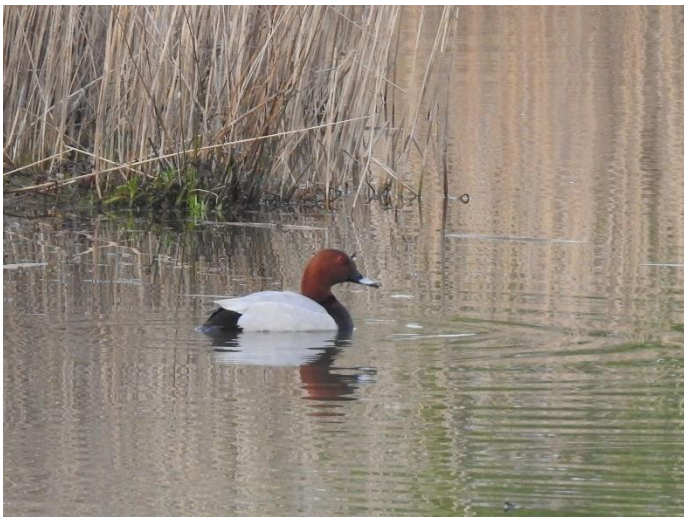


Figure 44. Fuligule milouin (*Aythya ferina*) - © L. ROYER



Figure 45. Nette rousse (*Netta rufina*) - © L. ROYER

On peut également citer 2 espèces « vulnérables » qui nichent aux abords du plans d'eau : le **Râle d'eau** (*Rallus aquaticus*) et le **Tadorne de Belon** (*Tadorna tadorna*) (Figure 46).



Figure 46. Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*) - © L. ROYER

Le Tableau 12 synthétise les espèces d'oiseaux patrimoniales à enjeux écologiques importants inféodées aux milieux humides.

Tableau 12. Synthèse de l'avifaune patrimoniale à enjeux écologiques importants inféodée aux milieux humides

Abréviation	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR FR	LR IDF	Protection	Directive	ZNIEFF IDF	2011-2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeux écologiques (sur 5 ans)
Oiseaux															
Ayt fer	<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	NTR	VU	CR	C	II/1, III/2	cond.	N	x	x	x	pos	pro	Très fort
Acr sch	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	NR	LC	EN	P		oui	x		pos	pro	pro	pro	Fort
Emb sch	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	NCS	EN	EN	P			x				pro	pro	Fort
Cet cet	<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	NTR	NT	VU	P		oui					pro	pro	Assez fort
Cha dub	<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	NR	LC	VU	P		cond.	x	x		x	x	pro	Assez fort
Ral aqu	<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	NR	NT	VU	C	II/2	cond.					pos	pro	Assez fort
Ste hir	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	NPC	LC	VU	P	I	cond.	pos	x		x	N		Assez fort
Tad tad	<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	NTR	LC	VU	P		oui	pos	x		x		pro	Assez fort
Van van	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	NR	NT	VU	C	II/2	cond.	x	x	x	x	x	pro	Assez fort
Ayt ful	<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	NR	LC	NT	C	II/1, III/2	cond.	pro	x	x	N	pro	pro	Moyen
Ich mel	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	NPC	LC	NT	P	I		pro	x		pro	pro	pro	Moyen
Net ruf	<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	NTR	LC	NT	C	II/2	oui	N	N	x	pro	N	pro	Moyen

Légende du Tableau 12 : En bleu = espèce découverte pendant l'étude. NCS = nicheur commun sédentaire, NPC = nicheur peu commun. NR = nicheur rare, NTR = nicheur très rare, NO = nicheur occasionnel. LR = liste rouge, LC = de préoccupation mineure, NT = quasi-menacé, VU = vulnérable, EN = en danger d'extinction. P = espèce protégée, C = espèce chassable. I = espèce inscrite à l'Annexe 1 de la directive Oiseaux, II = espèce inscrite à l'Annexe 2 de la directive Oiseaux, III = espèce inscrite à l'Annexe 3 de la directive Oiseaux. cond. = espèces déterminantes sous certaines conditions. x = sans indice de nidification, pos = nidification possible, pro = nidification probable, N = nidification certaine.

La Figure 47 permet de localiser les espèces d'oiseaux patrimoniales à enjeux écologiques importants inféodées aux milieux humides.

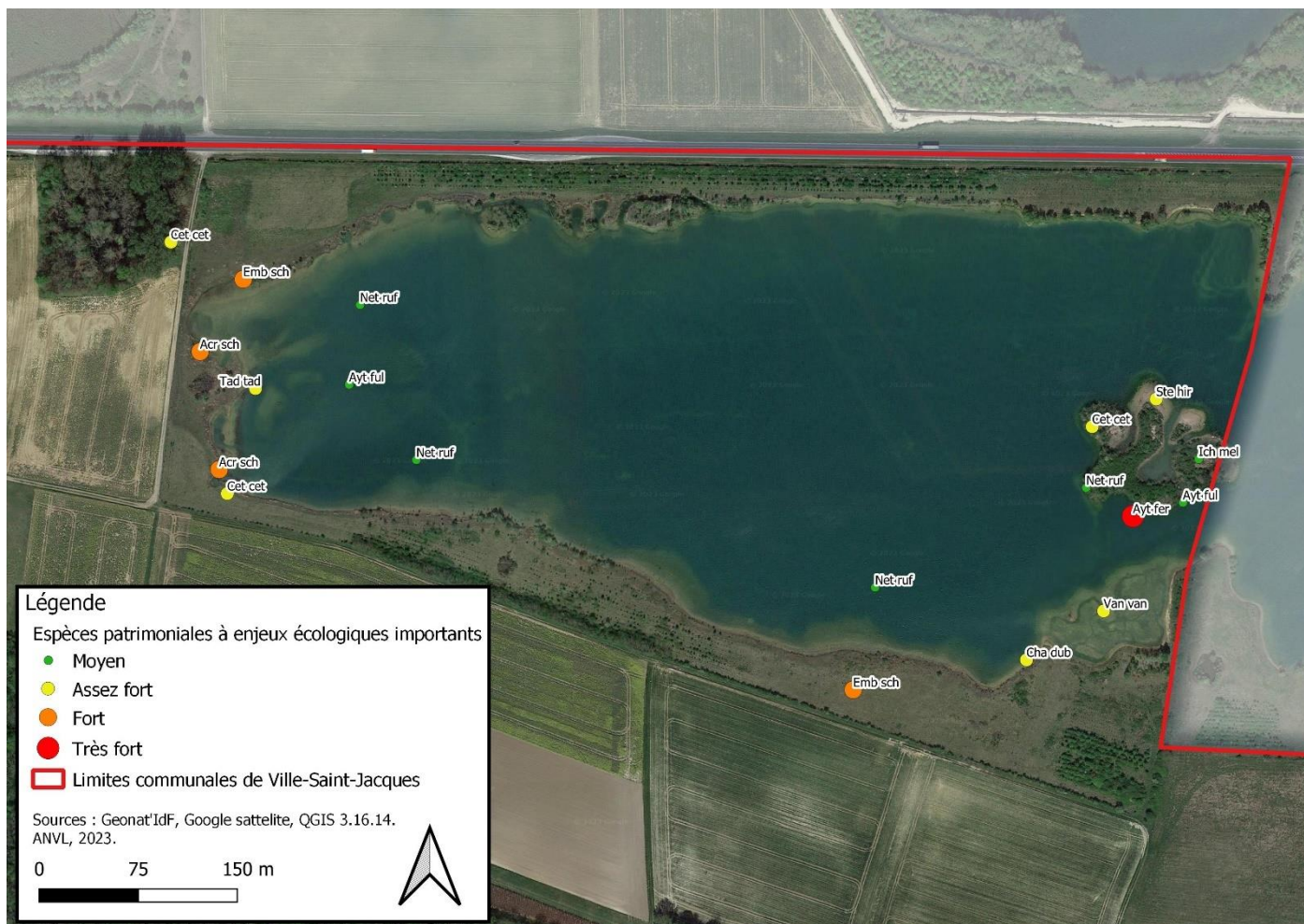


Figure 47. Localisations des observations d'espèces d'oiseaux à enjeux écologiques inféodées aux milieux humides observées depuis 2021. Légende dans le Tableau 12

Espèces patrimoniales de milieux péri-urbains

Le cœur du village accueille un cortège avifaunistique typique du milieu urbain. De nombreux d'oiseaux ont évolué aux côtés des Hommes et apprécient donc ces bourgs et leurs vieux murs. On peut citer 2 espèces d'Hirondelles : l'**Hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*), nichant à l'intérieur des bâtiments ouverts comme des granges ou des préaux (Figure 48), et l'**Hirondelle de fenêtre** (*Delichon urbicum*) qui construit son nid habituellement sous les rebords de toits ou de fenêtres (Figure 49). Elles sont respectivement classées « vulnérable » et « quasi-menacée » dans la région.



Figure 48. Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) - © L. ROYER



Figure 49. Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) - © L. ROYER

Le **Moineau domestique** (*Passer domesticus*), espèce commensale de l'homme, niche dans des cavités présentes dans de vieux murs du village (Figure 50). Victime d'un déclin de plus de 50% entre 2004 et 2017 dans la région, il est classé « vulnérable » sur la liste rouge francilienne (DEWULF L., et ZUCCA M., 2018).

Nichant également dans les anfractuosités des vieux murs, la **Bergeronnette grise** (*Motacilla alba*) se reproduisait initialement près des plans d'eau (Figure 51). A Ville-Saint-Jacques, elle niche en ville (au Domaine de la Brosse et à la Station d'épuration) mais aussi plus en marge comme dans le château d'eau.



Figure 50. Moineau domestique (*Passer domesticus*) - © L. ROYER



Figure 51. Bergeronnette grise (*Motacilla alba*) - © L. ROYER

On peut également citer 2 espèces de milieux semi-ouverts s'adaptant aux milieux péri-urbains. Les jardins de la commune sont des habitats de substitutions idéaux pour ces espèces grâce à la présence d'une mosaïque de milieux avec des zones ouvertes, arbustives et parfois arborées.

Considéré « vulnérable » dans la région, le **Verdier d'Europe** (*Chloris chloris*) (Figure 52) subit aussi une très forte régression (-60,3% sur la période 2004-2017 (DEWULF et ZUCCA 2018)). Cette régression peut s'expliquer par l'augmentation des usages de pesticides et par la destruction et la réduction de ses zones d'alimentation comme les friches, les jachères ou les bandes enherbées en zones urbaines et agricoles.

On y trouve également le **Chardonneret élégant** (*Carduelis carduelis*), espèce classée « quasi-menacée » dans la région (Figure 53).



Figure 52. Verdier d'Europe (*Chloris chloris*) - © L. ROYER



Figure 53. Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) - © L. ROYER

Le Tableau 13 synthétise les espèces d'oiseaux patrimoniales à enjeux écologiques importants inféodées aux milieux péri-urbains.

Tableau 13. Synthèse de l'avifaune patrimoniale à enjeux écologiques importants inféodée aux milieux péri-urbains

Abréviation	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR FR	LR IDF	Protection	Directive	ZNIEFF IDF	2011-2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeux écologiques (sur 5 ans)
Milieux péri-urbains															
Chl chl	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	NTC	VU	VU	P						pro	pro		Assez fort
Hir rus	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	NC	NT	VU	P			x	x	x	pos		N	Assez fort
Pas dom	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	NTCS	LC	VU	P						N	N	N	Assez fort
Car car	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	NC	VU	NT	P			x			pro	pro	pro	Moyen
Del urb	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	NC	NT	NT	P			x	x	x	N	N	N	Moyen
Mot alb	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	NC	LC	NT	P			x	x		pro	N	pro	Moyen

Légende du Tableau 13 : En bleu = espèce découverte pendant l'étude. NTCS = nicheur très commun sédentaire, NTC = nicheur très commun, NC = nicheur commun. LR = liste rouge, LC = de préoccupation mineure, NT = quasi-menacé, VU = vulnérable. P = espèce protégée. x = sans indice de nidification, pos = nidification possible, pro = nidification probable, N = nidification certaine.

La Figure 54 permet de localiser les observations d'espèces d'oiseaux patrimoniales à enjeux écologiques importants inféodées aux milieux péri-urbains.



Figure 54. Localisation des espèces d'oiseaux à enjeux écologiques inféodées aux milieux péri-urbains observées depuis 2021. Légende dans le Tableau 13

Analyse spatiale de la diversité et de la répartition

Les données de ce paragraphe sont basées sur les données protocolées collectées lors des points d'écoute dans le cadre l'ABC. Ces données ayant été récoltées dans les mêmes conditions, elles sont comparables entre elles. La collecte de données protocolées ne vise pas l'exhaustivité et permet seulement de détecter les espèces les plus fréquentes. Elle permet de connaître les tendances globales des populations.

La Figure 55 présente les quartiers numérotés de 1 à 10. Les quartiers les plus riches en espèces sont les plus rouges.

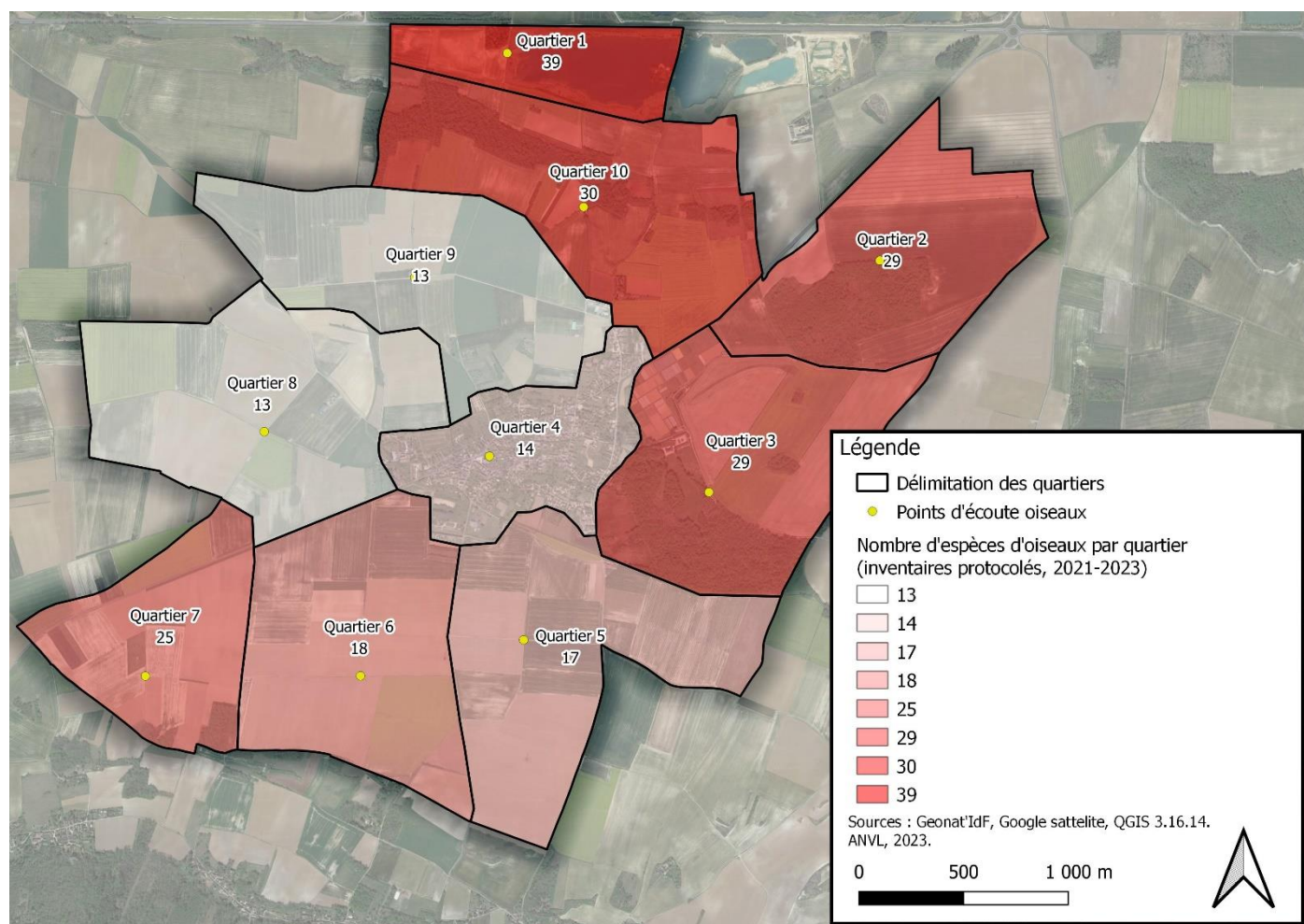


Figure 55. Diversité spécifique des oiseaux par quartiers détectée via les protocoles

594 contacts d'espèces d'oiseaux ont été réalisés pendant les points d'écoute durant les 3 ans de l'ABC. 77 espèces d'espèces d'oiseaux ont été détectées durant les points d'écoute, soit près de 48,4 % des **159 espèces nicheuses dans la région** : espèces évaluées dans la réactualisation de la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France (DEWULF et ZUCCA, 2018).

Parmi elles, 68 sont potentiellement nicheuses sur la commune. Ce nombre représente, quant à lui, presque 42,8 % des 159 espèces d'oiseaux nicheurs dans la région. Dans le détail, on note :

- 18 espèces nicheuses « possibles » ;
- 38 espèces nicheuses « probables » ;
- 9 espèces nicheuses certaines.

Le nombre d'espèces d'oiseaux détectés dans chaque quartier varie beaucoup : allant du simple (13 espèces pour les quartiers 8 et 9) au triple (39 espèces pour le quartier 1).

Ces chiffres et l'analyse des espèces détectées dans chaque quartier montrent la présence d'un cortège d'espèces généralistes dans tous les quartiers.

Les espèces généralistes, à l'opposé des espèces spécialistes, sont des espèces ayant une niche écologique large s'adaptant à un panel de milieux variés. En cas de perturbation de l'environnement, ces espèces sont a priori plus résilientes que les spécialistes.

C'est le cas de l'Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*) qui a été détecté dans tous les quartiers ou du Pigeon ramier (*Columba palumbus*), de la Corneille noire (*Corvus corone*) et du Merle noir (*Turdus merula*) qui ont été notés dans 9 des 10 quartiers de la commune.

On peut, tout de même, noter la présence de la Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*) sur la quasi-totalité des quartiers de la commune. Les nombreux individus de la colonie, située sur l'îlot de l'étang (quartier 1) rayonnent localement pour se nourrir.

Les espèces les plus contactées sont donc, pour la plupart, des espèces généralistes, détectées dans la plupart des quartiers de la ville (Pigeon ramier, Corneille noire, Fauvette à tête noire). **Mais parmi les plus contactées, on retrouve également une proportion d'espèces spécialistes des milieux agricoles.** En effet, l'espèce la plus détectée est l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*) avec 60 contacts représentant plus de 10 % des contacts totaux réalisés pendant les points d'écoute. On peut également citer le Bruant proyer (*Emberiza calandra*) et la Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*) qui sont respectivement les 6^{ème} et 9^{ème} espèces les plus détectées. De plus, l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*) et le Bruant proyer (*Emberiza calandra*) font également partie des espèces les plus répandues sur la commune (7 quartiers sur les 10). L'abondance de ces espèces spécialistes des milieux agricoles montre bien une dominance des cultures sur la commune.

On remarque néanmoins que **les zones les plus diversifiées sont les zones à caractère naturel où l'on retrouve des espèces spécialistes en plus des espèces généralistes.**

Le quartier 1 (39 espèces) est une mosaïque très diverses d'habitats, expliquant ainsi la richesse très importante de ce secteur. En effet, l'étang attire de nombreuses espèces de milieux humides comme des oiseaux d'eau (Fuligule morillon, Foulque macroule, Grèbe huppé, Nette rousse...). Les milieux annexes comme les roselières attirent des passereaux paludicoles (Phragmite des joncs, Bruant des roseaux), les pentes douces attirent des limicoles (Vanneau huppé) et la tranquillité de l'îlot est recherchée par les canards et les laridés (Mouette rieuse, Mouette mélanocéphale, Sterne pierregarin). De plus, ce plan d'eau est encerclé par des milieux semi-ouverts comme des prairies avec la présence de milieux arbustifs, des friches, des haies qui sont appréciés par un cortège important (Pouillot fitis, Fauvette grisette, Linotte mélodieuse). Toutes ces espèces sont rejointes par les espèces généralistes présentes dans tout types de milieux (Pigeon ramier, Rougegorge familier, Mésange bleue).

Les quartiers 2 (30 espèces), 3 et 10 (29 espèces) et dans une moindre mesure, le 7 (25 espèces) sont des territoires à caractère agricole (Alouette des champs, Bruant proyer, Bergeronnette printanière) mais comprenant des boisements. Ces boisements ajoutent à eux seuls un cortège spécialiste (Pic épeiche, Buse variable, Sittelle torchepot, Lorient d'Europe) mais attirent aussi les oiseaux inféodés aux milieux semi-ouverts en créant des lisières (Pouillot fitis, Rougequeue à front blanc, Fauvette des jardins).

Par ailleurs, au sein du village (quartier 4), on remarque la présence d'un cortège avifaunistique spécialiste des milieux bâtis. On note, par exemple, la présence du Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*) ou de la Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*). Certaines espèces appartenant à ce cortège ont subi un déclin très prononcé au cours des 30 dernières années. En effet, les données collectées en France grâce au STOC (Suivi Temporel de Oiseaux Communs) ont permis d'estimer le déclin à 29% depuis l'année 1990. De nombreux oiseaux liés à ces milieux sont donc menacés comme le Moineau domestique (*Passer domesticus*) ou l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) qui sont, tous les deux, nicheurs et considérés patrimoniaux sur la commune.

Les autres quartiers (5, 6, 8 et 9) sont des quartiers essentiellement agricoles et leur richesse est moindre du fait de leur homogénéité. En effet, dans ces secteurs aux conditions écologiques et paysagères très spécifiques, seules les espèces de milieux agricoles se plaisent. Même certaines espèces généralistes ne peuvent y évoluer durablement. Cela abaisse ainsi la richesse spécifique de ces quartiers.

La Figure 56 représente le nombre d'observations par espèce.

Nombre de contacts par espèce (pendant les points d'écoute)

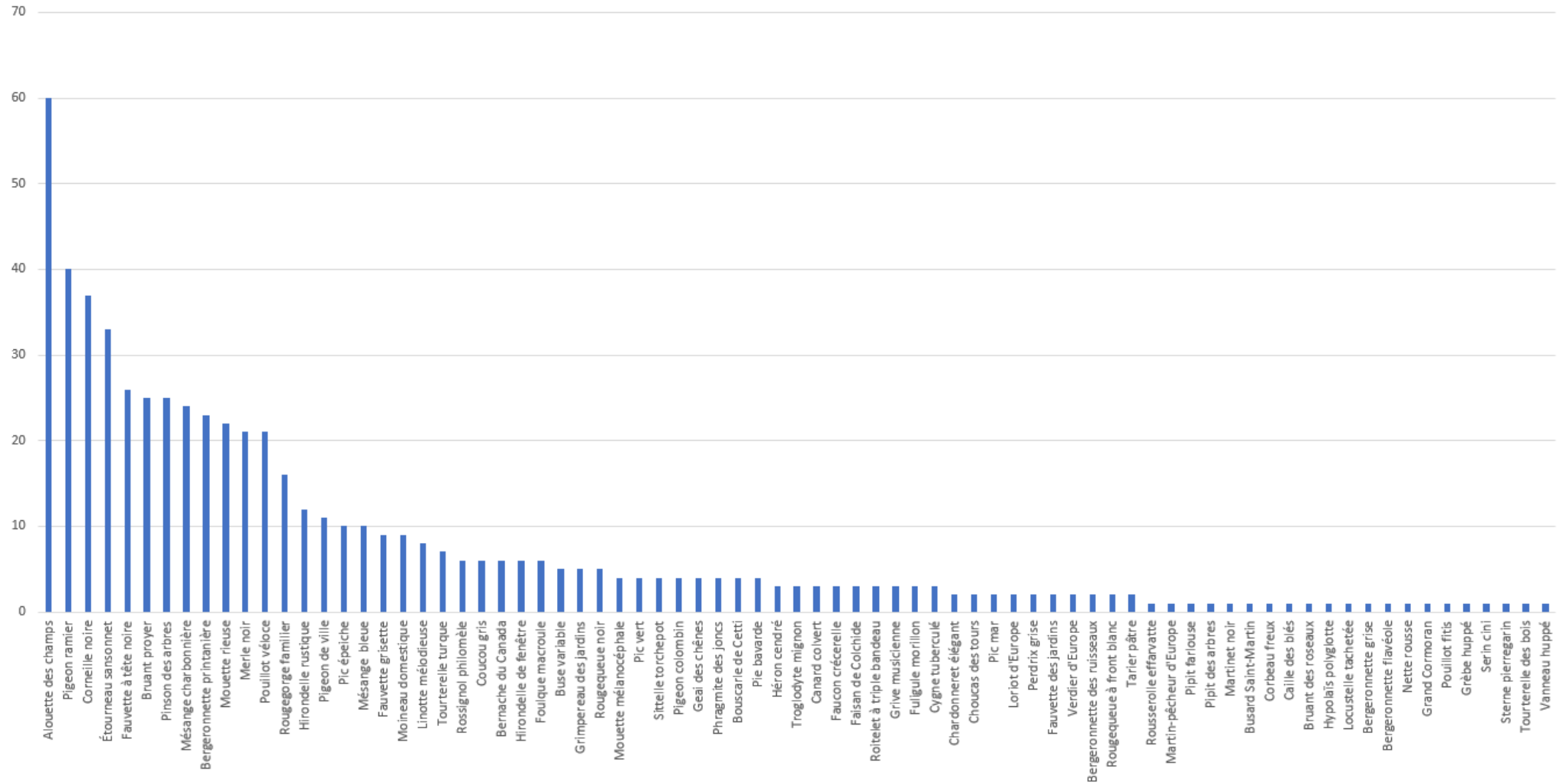


Figure 56. Nombre d'observations par espèces d'oiseaux pendant les points d'écoute

d. Conclusion

140 espèces dont 87 considérées nicheuses et 37 patrimoniales.

Diversité avifaunistique importante.

Espèces patrimoniales nombreuses avec des enjeux écologiques élevés.

Malgré des surfaces de milieux à caractère naturel plutôt réduites, la commune présente une grande diversité d'habitats (agricoles, humides, semi-ouverts, forestiers, péri-urbains) attirant une biodiversité avifaunistique remarquable.

La majorité des enjeux concerne des espèces appréciant les milieux humides, les milieux semi-ouverts et les milieux agricoles.

3. MAMMIFÈRES

a. Synthèse

Le bilan pré-ABC a relevé la présence de 16 espèces de mammifères sur une période de 10 ans avant le début de l'atlas (2011-2020). Parmi ces 16 espèces, il y a une espèce de chiroptère (chauves-souris). Le Tableau 14 représente l'évolution du nombre d'espèces de mammifères détectées sur la commune durant la période de l'ABC.

Tableau 14. Synthèse de l'évolution de la connaissance des mammifères sur la commune

Groupe	Nombre d'espèces				Gain de connaissance
	Pré-ABC (2011-2020)	2021	2022	2023	
Mammifères	16	19	22	23	43,75 %

L'Atlas de la Biodiversité Communale a permis une augmentation de 43,75 % de la connaissance des mammifères de la commune. En effet, 7 nouvelles espèces ont été découvertes dont 4 espèces de chauves-souris. 7 espèces présentes sur la période 2009-2019, n'ont pas été détectées pendant l'étude. La liste complète des observations est présentée en Annexe 5.

b. Espèces patrimoniales

Le Tableau 15 présente l'espèce considérée patrimoniale à enjeux écologiques importants au vu de sa classification « quasi-menacée » sur la liste rouge nationale (UICN France et al., 2017) : le **Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*)**.

Tableau 15. Synthèse des espèces de mammifères patrimoniales à enjeux écologiques importants

Abréviation	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR FR	LR IDF	Protection	Directive	ZNIEFF IDF	2011-2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeux écologiques (sur 5 ans)
Mammifères															
Ory cun	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	C	NT								x			Moyen

Légende du Tableau 15 : En bleu = espèces découvertes pendant l'ABC. C = commun. LR = liste rouge, NT = quasi-menacé.

Il est également important de noter que toutes les espèces de chauves-souris françaises sont protégées par la Loi relative à la protection de la nature du 10 juillet 1976. Leur destruction directe comme indirecte, est interdite à l'instar de celle de leurs habitats naturels. Cependant, sans la découverte de gîtes, celles-ci ne peuvent pas être strictement considérées comme patrimoniales.

La Figure 57 présente les localisations des observations d'espèces de mammifères patrimoniales à enjeux écologiques importants sur l'ensemble de la commune.

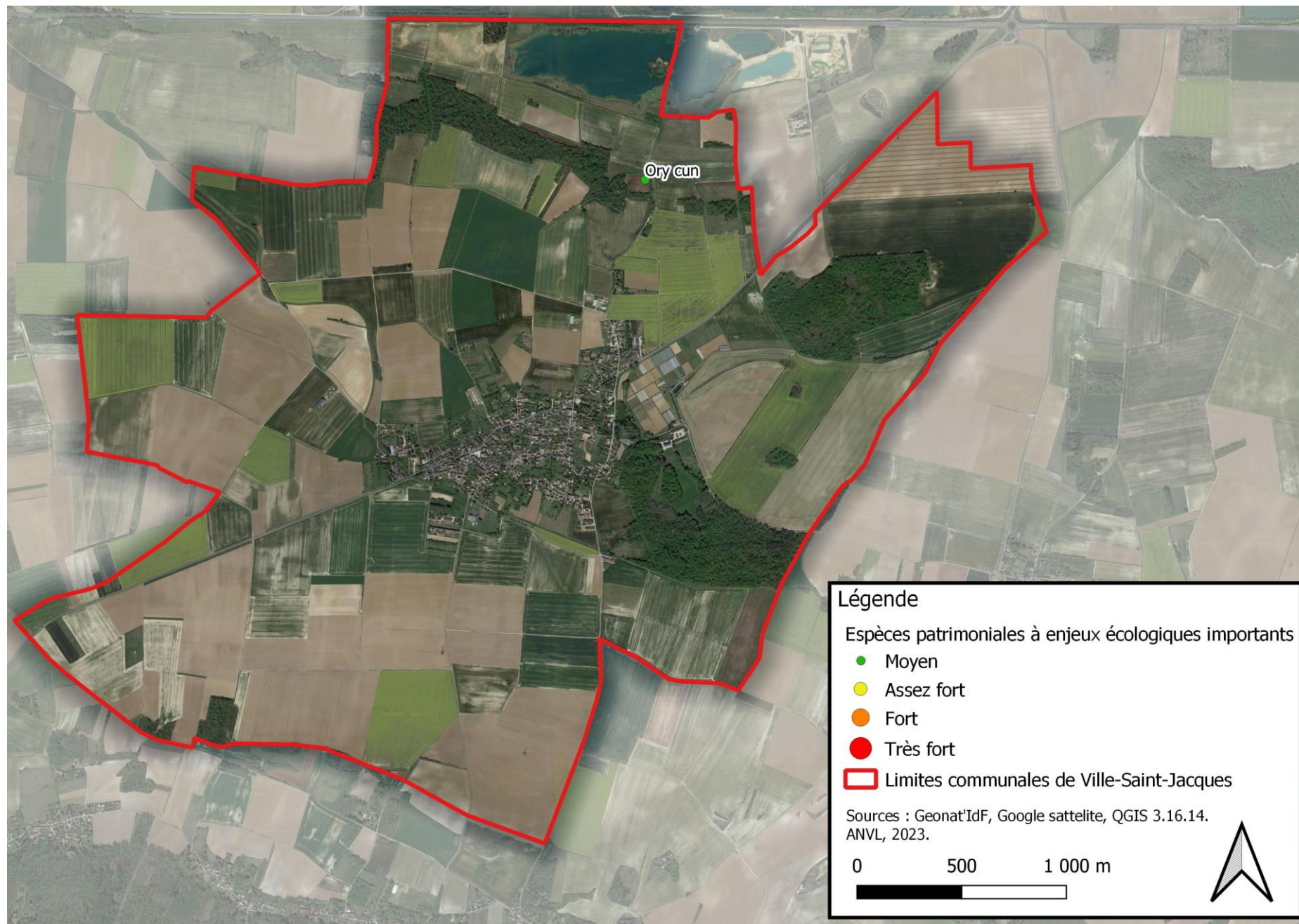


Figure 57. Localisations des observations de l'espèce de mammifères à enjeux écologiques importants observée depuis 2021. Légende dans le Tableau 15

c. Commentaires

Les 5 espèces de chiroptères correspondent à **22,7 % des 22 espèces composant la diversité régionale** (LOIS *et al.*, 2017). Les 18 espèces de mammifères non-volants (sans les chauves-souris) correspondent, quant à eux à **40 % des 45 espèces composant la diversité régionale** (DE LACOSTE N., BIRARD J., ZUCCA M. 2015).

Au total, ces 23 espèces correspondent, donc, à **34,3 % des 67 espèces composant la diversité régionale** (DE LACOSTE N., BIRARD J., ZUCCA M. 2015), (LOIS *et al.*, 2017).

La plupart des espèces de mammifères observées sur la commune sont des espèces relativement communes. On peut citer, par exemple, le Sanglier (*Sus scrofa*), l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) ou le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*).

Cependant, on peut s'attarder sur le groupe des chiroptères dont la plupart des espèces sont menacées. Les 5 espèces de chiroptères ont été détectées pendant l'ABC. 4 entres d'elles n'avaient pas été notées auparavant.

Détectée en 2023, l'**Oreillard roux** (*Plecotus auritus*) fait partie des rares espèces de chauves-souris qui ne sont pas considérées menacées sur la liste rouge régionale des chauves-souris d'Ile-de-France (LOIS *et al.*, 2017). L'espèce est largement répartie sur le territoire régional mais ses populations restent peu denses. Plutôt forestière, elle peut se contenter des jardins. Elle semble choisir en priorité les bâtiments pour installer ses colonies.

Parmi les 5 espèces de chiroptères contactées depuis 2009, 4 sont considérées « quasi-menacées » selon la liste rouge régionale des chauves-souris d'Ile-de-France (LOÏS, JULIEN, DEWULF. 2017) :

- La **Pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*) : cette chauve-souris, beaucoup moins abondante que par le passé, fréquente aussi bien les milieux urbains que les milieux naturels.
- La **Pipistrelle de Nathusius** (*Pipistrellus nathusii*) : elle apprécie les milieux forestiers riches en plans d'eau. Elle peut se montrer très présente le long des cours d'eau en période de migration.
- La **Noctule de Leisler** (*Nyctalus leisleri*) : espèce essentiellement forestière. La présence de boisements sénescents ou encore d'anciennes loges de pics sont des facteurs favorables à la reproduction de l'espèce. La santé des populations est étroitement liée à la gestion sylvicole.
- La **Noctule commune** (*Nyctalus noctula*) présente les mêmes traits écologiques que la Noctule de Leisler. Cette grande espèce forestière chasse notamment dans les milieux ouverts riches en insectes. Elle exploite d'anciennes loges de pics en tant que gîtes de reproduction.

La recherche de colonies de chauves-souris dans les bâtiments serait, même si elle est potentiellement chronophage, d'un grand intérêt pour détecter une potentielle reproduction de ces espèces. Si la reproduction était avérée, des enjeux très importants s'ajouteraient à la commune. Le ciblage des prospections pourrait être facilité par un appel à contribution des habitants « pour ouvrir leurs portes » suite à une campagne de sensibilisation concernant ce groupe d'animaux

d. Conclusion

Une assez large part (un tiers) de la diversité régionale détectée sur la commune.

4. AMPHIBIENS

a. Synthèse

Le bilan pré-ABC a montré la présence de 2 espèces d'amphibiens sur une période de 10 ans avant le début de l'atlas (2011-2020). Le Tableau 16 représente l'évolution du nombre d'espèces d'amphibiens détectées sur la commune durant la période de l'ABC.

Tableau 16. Synthèse de l'évolution de la connaissance des amphibiens sur la commune

Groupe	Nombre d'espèces				Gain de connaissance
	Pré-ABC (2011-2020)	2021	2022	2023	
Amphibiens	2	4	4	5	150 %

L'Atlas de la Biodiversité Communale a permis une augmentation de 150 % de la connaissance des amphibiens de la commune. En effet, 3 nouvelles espèces ont été découvertes : le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) et la Grenouille verte (*Pelophylax kl. Esculentus*). Toutes les espèces présentes avant 2020 ont été recontactées pendant la période de l'ABC. La liste complète des observations est présentée en Annexe 6.

b. Espèces patrimoniales

Toutes les espèces d'amphibiens sont protégées au niveau national. Cependant, aucune espèce n'est patrimoniale selon la méthodologie détaillée en Annexe 1.

c. Commentaires

Ces 5 espèces observées sur la commune correspondent à **26,3 % des 19 espèces** évaluées sur la liste rouge régionale des amphibiens et reptiles (JOHAN H., RIVALLIN P., TAQARORT M., 2022).

La commune de Ville-Saint-Jacques ne semble pas particulièrement favorable aux amphibiens, du moins pas partout si l'on met de côté l'étang. De toutes façons, quel que soit le site, seules des espèces communes ont été détectées. Très peu de mares sont présentes sur la commune et ces dernières ne sont pas très propices. En effet, les mares de la commune semblent eutrophisées et les berges sont trop abruptes pour permettre aux amphibiens de s'y reproduire. C'est le cas de la mare communale près de la station d'épuration.

d. Conclusion

Seules les espèces communes sont présentes.

Mare communale à aménager.

5. REPTILES

a. Synthèse

Le bilan pré-ABC n'a montré la présence d'aucune espèce de reptiles sur une période de 10 ans avant le début de l'atlas (2011-2020). Le Tableau 17 représente l'évolution du nombre d'espèces de reptiles détectées sur la commune durant la période de l'ABC.

Tableau 17. Synthèse de l'évolution de la connaissance des reptiles sur la commune

Groupe	Nombre d'espèces				Gain de connaissance
	Pré-ABC (2011-2020)	2021	2022	2023	
Reptiles	0	3	3	3	X

L'atlas de la biodiversité communale a permis de découvrir 3 nouvelles espèces : l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*), la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) et le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*). La liste complète des observations est présentée en Annexe 7.

b. Espèces patrimoniales

Toutes les espèces de reptiles sont protégées au niveau national (exceptée la Tortue de Floride (*Trachemys scripta elegans*), qui est une espèce exotique envahissante). Cependant, aucune espèce n'est patrimoniale selon la méthodologie détaillée en Annexe 1.

c. Commentaires

Ces 3 espèces observées sur la commune correspondent à **17,6 % des 17 espèces** évaluées sur la liste rouge régionale des amphibiens et reptiles (JOHAN H., RIVALLIN P., TAQARORT M., 2022).

L'absence de lisières forestières, de haies sur une grande partie du territoire communal n'est pas favorable aux reptiles. La difficulté de détection de ces espèces peut aussi contribuer à leur sous-estimation.

d. Conclusion

Seulement quelques espèces communes.

6. RHOPALOCÈRES

a. Synthèse

Le bilan pré-ABC a montré la présence de 21 espèces de rhopalocères (papillons de jour) sur une période de 10 ans avant le début de l'atlas (2011-2020). Le Tableau 18 représente l'évolution du nombre d'espèces de rhopalocères détectées sur la commune durant la période de l'ABC.

Tableau 18. Synthèse de l'évolution de la connaissance des rhopalocères sur la commune

Groupe	Nombre d'espèces				Gain de connaissance
	Pré-ABC (2011-2020)	2021	2022	2023	
Rhopalocères	21	32	35	39	85,71 %

L'Atlas de la Biodiversité Communale a permis une augmentation de plus de 85 % de la connaissance des papillons de jour de la commune. En effet, 18 nouvelles espèces ont été découvertes. 4 espèces présentes sur la période 2011-2020 n'ont pas été détectées pendant l'étude. La liste complète des observations est présentée Annexe 8.

b. Espèces patrimoniales

Le Tableau 19 présente les 4 espèces de rhopalocères patrimoniales à enjeux écologiques importants observées sur la commune. Elles ont toutes été découvertes durant la période de l'ABC. Ces 4 espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France et 3 d'entre elles sont protégées dans la région.

Tableau 19. Synthèse des espèces patrimoniales de rhopalocères

Abréviation	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR FR	LR IDF	Protection	Directive	ZNIEFF IDF	2011-2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeux écologiques (sur 5 ans)
Rhopalocères															
Lys bel	<i>Lysandra bellargus</i>	L'Argus bleu céleste	PC	LC	VU			oui				x		x	Assez fort
Ple arg	<i>Plebejus argyrognomon</i>	L'Azuré des Coronilles	R	LC	VU	PR		oui						x	Assez fort
Bol dia	<i>Boloria dia</i>	La Petite Violette	PC	LC	NT	PR		cond.				x			Moyen
Iph pod	<i>Iphiclides podalirius</i>	Le Flambé	AC	LC	NT	PR		cond.						x	Moyen

Légende du Tableau 19 : En bleu = espèce découverte pendant l'étude. AC = assez commun, PC = peu commun, R = rare. LR = liste rouge, LC = de préoccupation mineure, NT = quasi-menacé, VU = vulnérable. PR = protection régionale. cond. = sous conditions.

La Figure 58 présente les localisations des observations d'espèces de rhopalocères patrimoniales à enjeux écologiques importants sur l'ensemble de la commune.

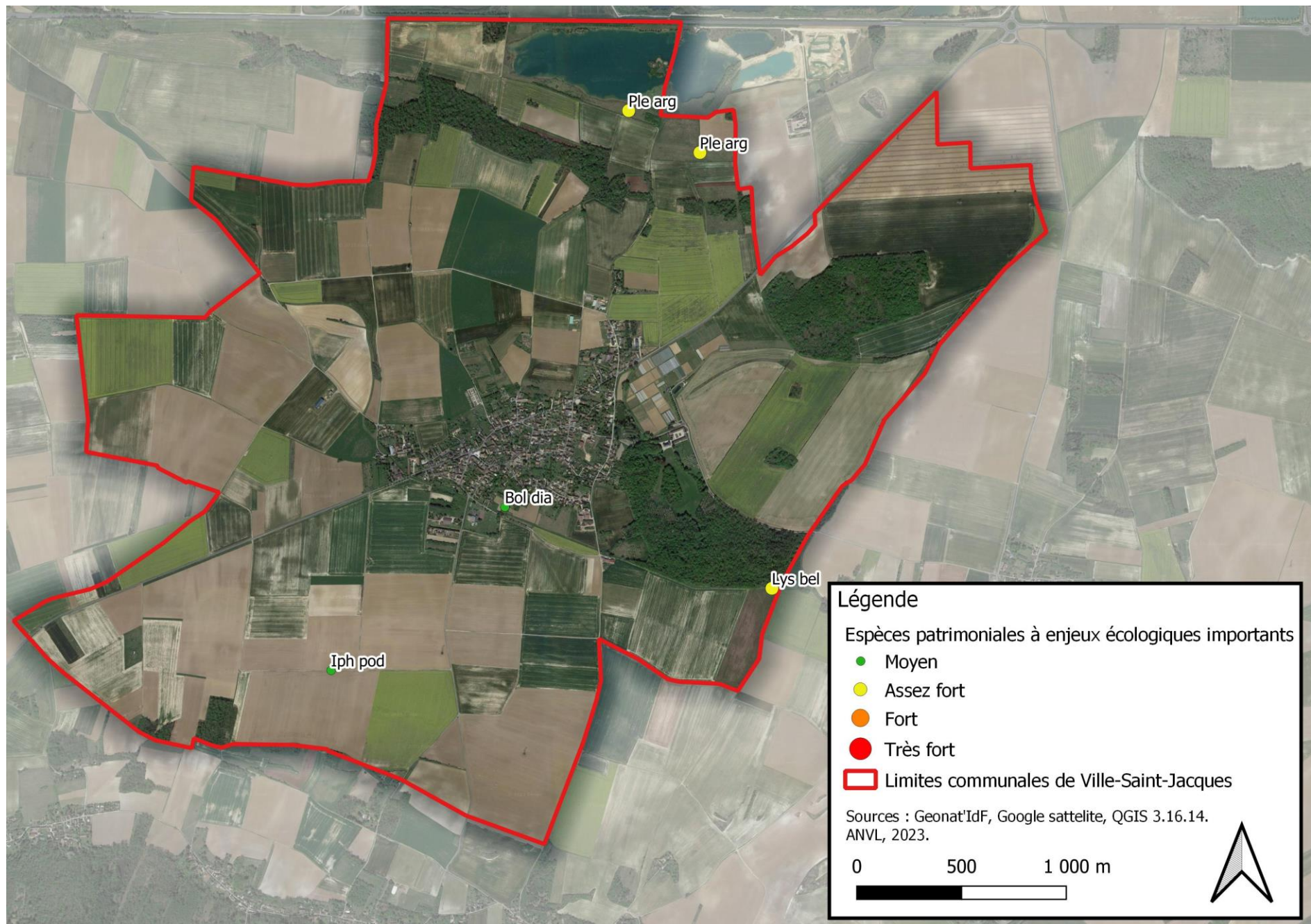


Figure 58. Localisations des observations d'espèces de rhopalocères patrimoniales à enjeux écologiques importants observées depuis 2021. Légende dans le Tableau 19

c. Commentaires

Ces 39 espèces observées sur la commune représentent **31,7 % des 123 espèces évaluées par la liste rouge régionale** des Rhopalocères et des Zygènes d'Ile-de-France (DEWULF et HOUARD 2016).

Compte tenu, des 3 années d'inventaires réalisés, cette diversité s'avère plutôt modérée.

Les exigences et préférences écologiques des **espèces patrimoniales** sont détaillées dans les prochains paragraphes (MOUSSUS *et al*, 2022). Les classifications des menaces liées aux espèces à l'échelle de la région sont issues de la liste rouge des rhopalocères et zygènes (DEWULF L. & HOUARD X. (coord.), 2016). Les couleurs apposées sur les noms vernaculaires sont représentatives des enjeux attribués à l'espèce (cf. tableau).

2 espèces sont « vulnérables » sur la liste rouge régionale :

L'**Argus bleu céleste** (*Lysandra bellargus*) dont plusieurs individus ont été observés au niveau d'une pelouse à l'est de la commune en 2021 et en 2023, est déterminante ZNIEFF (Figure 59). Cette espèce est confrontée dans la région à la disparition de son habitat (pelouses sèches).

L'**Azuré des Coronilles** (*Plebejus argyrognomon*) est une espèce protégée régionale qui a été détectée à plusieurs reprises sur les milieux ouverts autour du plan d'eau (Figure 60). Il affectionne les prairies, coteaux calcaires notamment pourvus en Coronille bigarrée (*Coronilla varia*), sa plante hôte (LAFRANCHIS *et al*. 2015). Ce papillon est « vulnérable » dans la région avec des populations qui semblent toutefois se renforcer dans le sud du département. Il n'est pas rare de l'observer au sein des prairies mésophiles et des pelouses calcaires du territoire. Son statut serait encore plus préoccupant sans les apports des populations depuis la Bourgogne (DEWULF et HOUARD, 2016). Il profite aussi de l'implantation fréquente de la Coronille bigarrée durant les périodes postérieures à l'exploitation de carrières sur sols calcaires ou partiellement calcaires.



Figure 59. Argus bleu céleste (*Lysandra bellargus*) – © L. ROYER



Figure 60. Azuré de la Coronille (*Plebejus argyrognomon*) – © L. ROYER

2 espèces présentes sur la commune sont « quasi-menacées » sur la liste rouge régionale :

Le **Flambé** (*Ipheclides podalirius*), le plus commun des deux, est une espèce protégée dans la région (Figure 61). Elle affectionne les milieux ouverts entrecoupés de haies ou de buissons d'épineux, sur lesquels la chenille se développe.

Également protégée en Ile-de-France, la **Petite Violette** (*Boloria dia*) est une espèce de milieux mésophiles ouverts ou semi-ouverts qui apprécie également la présence de lisières (Figure 62). Elle fréquente les bois clairs, les landes et les coteaux calcaires. Sa chenille se développe sur les Violettes (genre *Viola*) ou les Ronces (genre *Rubus*).



Figure 61. Flambé (*Iphiclide podalirius*) – © L. ROYER



Figure 62. Petite Violette (*Boloria dia*) – © L. ROYER

Caractéristiques spécifiques aux rhopalocères

Contrairement aux **adultes** qui sont des **butineurs généralistes** (tous types de fleurs), les **chenilles** de papillons sont **spécialistes** : elles doivent se nourrir sur les parties végétatives d'espèces spécifiquement sauvages locales. Elles sont souvent liées exclusivement à une famille, un groupe d'espèces proches voire une seule espèce de plantes. Sans ces essences indigènes, pas de développement des chenilles et donc pas de papillons.

Ce sont justement ces plantes qui manquent cruellement au sein des milieux antropisés de façon générale. Elles manquent dans les milieux agricoles ou perturbés et sont remplacées par des plantes horticoles ou exotiques dans les zones urbanisées. Dans ces conditions, la plupart des papillons observés en village, même s'ils butinent des plantes horticoles ou exotiques, proviennent souvent de milieux extérieurs à la commune.

Analyse spatiale de la diversité et de la répartition

Les données de ce paragraphe sont basées sur les données protocolées collectées lors des transects dans le cadre l'ABC. Ces données ayant été récoltées dans les mêmes conditions, elles sont comparables entre elles. La collecte de données protocolées ne vise pas l'exhaustivité et permet seulement de détecter les espèces les plus fréquentes. Elle permet de connaître les tendances globales des populations.

La Figure 63 présente les quartiers numérotés de 1 à 10. Les quartiers les plus riches en espèces sont les plus rouges.

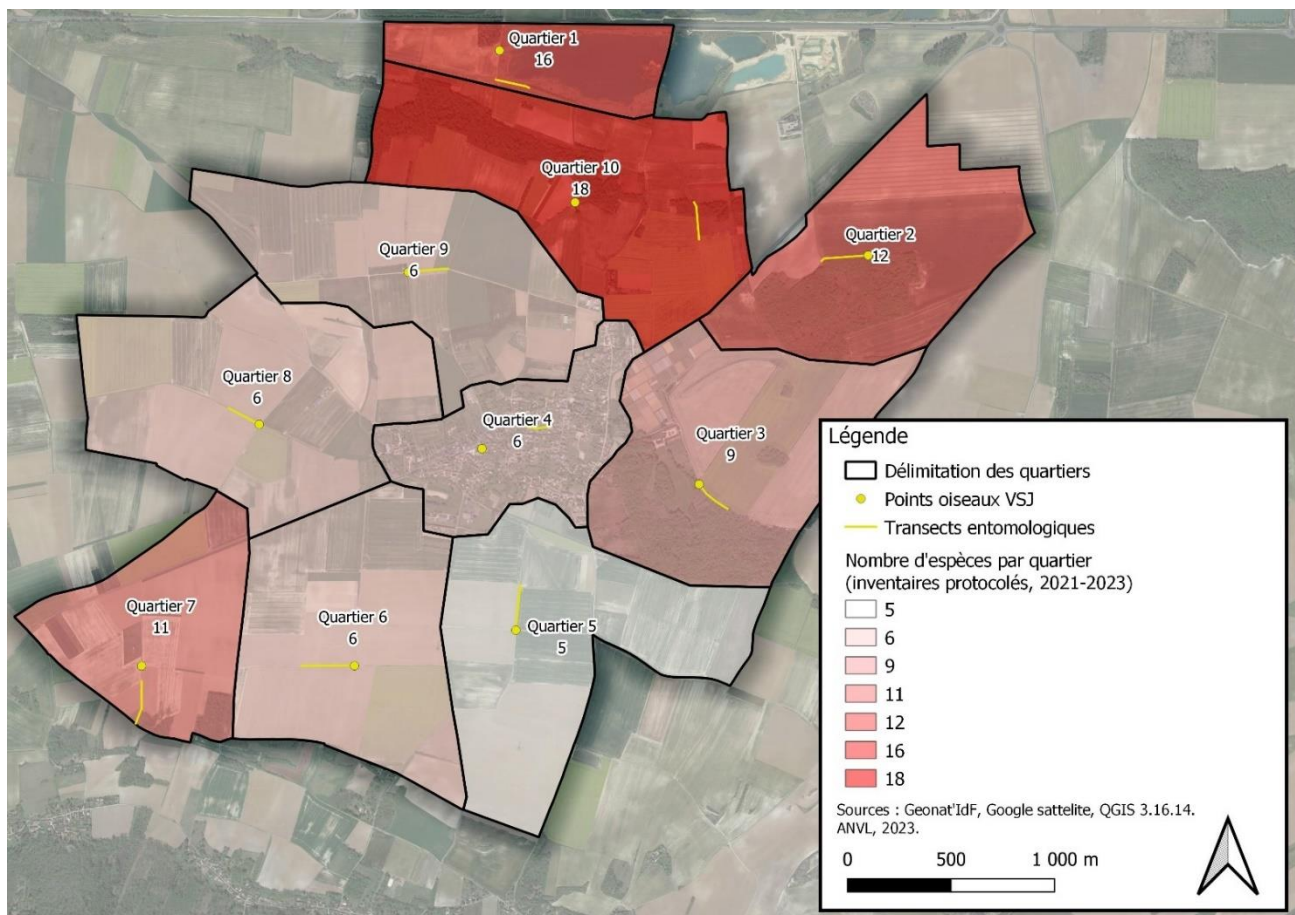


Figure 63. Diversité spécifique des rhopalocères par quartiers détectée via les protocoles

29 espèces ont été observées sur la commune durant les transects, soit **23,6 % des 123 espèces évaluées par la liste rouge régionale** des Rhopalocères et des Zygènes d'Ile-de-France (DEWULF et HOUARD 2016).

Le nombre d'espèces de rhopalocères détecté dans chaque quartier varie beaucoup : allant de **5 et 6 espèces pour les quartiers 5, 6, 8 et 9 à 16 et 18 espèces pour les quartiers 1 et 10.**

Les 4 quartiers les plus pauvres sont des quartiers agricoles et les transects y sont situés au milieu des cultures. Ces milieux sont défavorables au développement de ces insectes. En effet, la très faible diversité de plantes indigènes et l'utilisation de produits phytosanitaires sont des facteurs expliquant cette faible diversité d'espèces de rhopalocères dans ces zones. Les espèces observées sont donc des espèces généralistes ou ayant une grande capacité de déplacement.

5 à 6 espèces détectées durant 3 ans au cours de 3 passages annuels sur une longueur d'environ 250 à 300 m est **un chiffre terriblement bas** qui concerne donc la moitié des quartiers. ***C'est une alerte à prendre en compte sur l'état préoccupant de la biodiversité.***

Le quartier 4, constitué par la partie urbaine de la commune, fait également partie des quartiers les plus pauvres. Le transect de ce secteur est situé au cœur du village très artificialisé et donc où très peu de zones sont favorables à ce taxon. Là encore, seules quelques espèces présentant une grande capacité de déplacement ou étant très généralistes y ont été observées.

3 quartiers également agricoles sont néanmoins plus riches en rhopalocères : il s'agit des quartiers 2, 3 et 7 avec respectivement, 12, 9 et 11 espèces. Ces secteurs agricoles se démarquent des autres par la présence de zones boisées, prairiales, de friches ou de lisières à proximité des transects. La présence de ces milieux apporte une diversité supplémentaire. En effet, ces habitats peuvent jouer le rôle de zones de reproduction puisque de nombreuses plantes sauvages indigènes peuvent servir de plantes hôtes aux papillons mais aussi de zones d'alimentation (se nourrissant sur la flore indigène).

Les 2 quartiers les plus riches sont les quartiers présentant une meilleure mosaïque de milieux apportant des cortèges spécifiques. En effet, les quartiers 1 et 10 sont les quartiers aux caractères les plus naturels grâce à la présence du plan d'eau, de haies, de boisements, de zones semi-ouvertes, de lisières, de friches... On comprend donc

que la présence de divers habitats est un facteur essentiel au bon développement du cycle de vie de ces insectes grâce à une plus grande diversité de plantes indigènes pouvant être utilisées comme plantes hôtes pour les chenilles ou sources de nectar pour les adultes.

Les espèces les plus répandues sur la commune sont des espèces affectionnant un large panel d'habitats ouverts. Parmi elles, on peut citer la Pièride de la Rave (*Pieris rapae*), espèce rudérale, qui est le rhopalocère le plus commun (31 contacts pendant les transects) et le plus répandu sur la commune (détecté sur les 10 transects). Le Fadet commun (*Coenonympha pamphilus*), le Myrtil (*Maniola jurtina*) et l'Azuré de la Bugrane (*Polyommatus icarus*) sont 3 espèces communes à Ville-Saint-Jacques pouvant même se trouver dans les milieux anthropisés.

Deux espèces mésophiles appréciant les milieux semi-ouverts ou boisés (y compris les parcs et jardins) sont également bien représentées sur la commune. Observés sur 7 transects chacun, il s'agit du Vulcain (*Vanessa atalanta*) et du Paon-du-jour (*Aglais io*).

La Figure 64 représente le nombre d'observations par espèce.

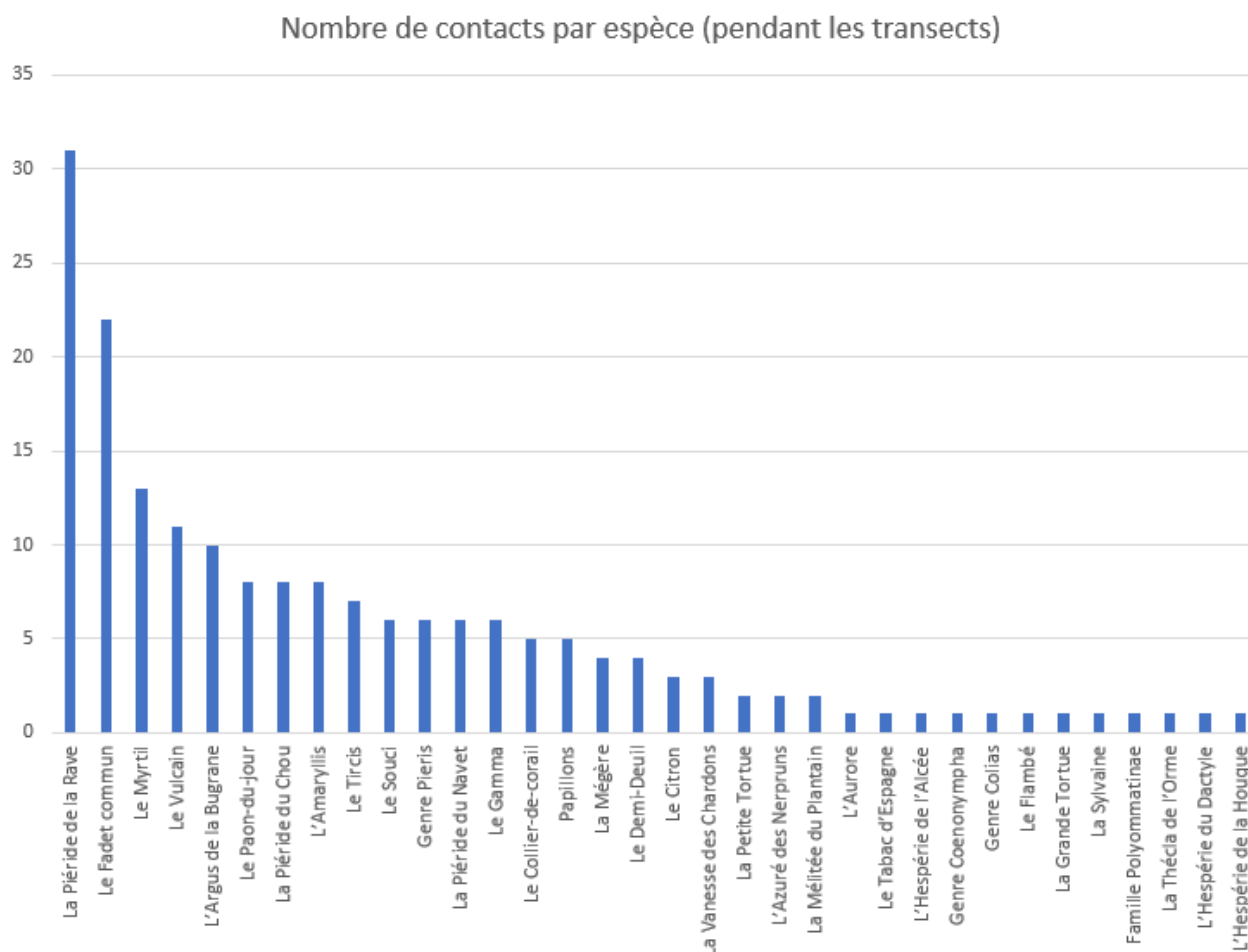


Figure 64. Nombre d'observations par espèces de rhopalocères pendant les transects

d. Conclusion

Diversité spécifique communale moyenne/basse.

Nombre d'espèces patrimoniales assez bas.

Répartitions hétérogènes et localisées de la diversité et des observations d'espèces patrimoniales.

Secteurs nord à habitats diversifiés et plus naturels : plus riches.

Grande majorité de la commune défavorable aux rhopalocères : gestion et exploitation trop intensive des terres. Manque de milieux ouverts de qualité.

Situation globalement alarmante.

7. ODONATES

a. Synthèse

Le bilan pré-ABC a montré la présence de 14 espèces d'odonates (libellules) sur une période de 10 ans avant le début de l'atlas (2011-2020). Le Tableau 20 représente l'évolution du nombre d'espèces d'odonates détectées sur la commune durant la période de l'ABC.

Tableau 20. Synthèse de l'évolution de la connaissance des odonates sur la commune

Groupe	Nombre d'espèces				Gain de connaissance
	Pré-ABC (2011-2020)	2021	2022	2023	
Odonates	14	22	25	26	85,71 %

L'ABC a permis une augmentation de plus de 85 % de la connaissance des libellules de la commune. En effet, 12 nouvelles espèces ont été découvertes. 4 espèces présentes sur la période 2011-2020 n'ont pas été détectées pendant l'étude. La liste complète des observations est présentée en Annexe 9.

b. Espèces patrimoniales

Aucune espèce observée n'est considérée comme patrimoniale.

On considère qu'une espèce est patrimoniale si l'on note une preuve d'autochtonie suffisante, comme l'observation de larves, d'exuvies ou encore d'émergences. A partir de ces preuves sont déterminés différents niveaux d'autochtonie : possible, probable ou certaine. Les observations d'espèces potentiellement patrimoniales ont concerné des adultes.

c. Commentaires

Les 26 espèces observées sur la commune correspondent à **38,8 % des 67 espèces évaluées par la liste rouge régionale** des Libellules d'Ile-de-France (HOUARD X. & MERLET F., 2014).

Malgré l'absence d'espèces patrimoniales à enjeux écologiques importants, on peut, tout de même, citer la présence de 2 espèces protégées :

- L'**Agrion mignon** (*Coenagrion scitulum*) : espèce affectionnant les eaux stagnantes ensoleillées colonisées par une végétation aquatique (Figure 65).
- Le **Cordulégastre annelé** (*Cordulegaster boltonii*) : espèce « quasi-menacée » dans la région, appréciant les petits cours d'eaux clairs, bien oxygénés en milieux forestiers.

On peut également mettre en avant 2 espèces rares dans la région :

- Le **Gomphe à forceps** (*Onychogomphus forcipatus*) : espèce « quasi-menacée » se reproduisant dans des cours d'eau assez rapides ou dans des bras morts de fleuve.
- L'**Orthétrum à stylets blancs** (*Orthetrum albistylum*) : espèce appréciant les eaux stagnantes, elle est relativement bien représentée en Bassée où elle se reproduit souvent dans d'anciennes carrières (Figure 66).



Figure 65. Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*) – © L. ROYER



Figure 66. Orthétrum à stylets blancs (*Orthetrum albistylum*) – © L. ROYER

Analyse spatiale de la diversité et de la répartition

Les données de ce paragraphe sont basées sur les données protocolées collectées lors des transects dans le cadre l'ABC. Ces données ayant été récoltées dans les mêmes conditions, elles sont comparables entre elles. La collecte de données protocolées ne vise pas l'exhaustivité et permet seulement de détecter les espèces les plus fréquentes. Elle permet de connaître les tendances globales des populations.

La Figure 67 présente les quartiers numérotés de 1 à 10. Les quartiers les plus riches en espèces sont les plus rouges.

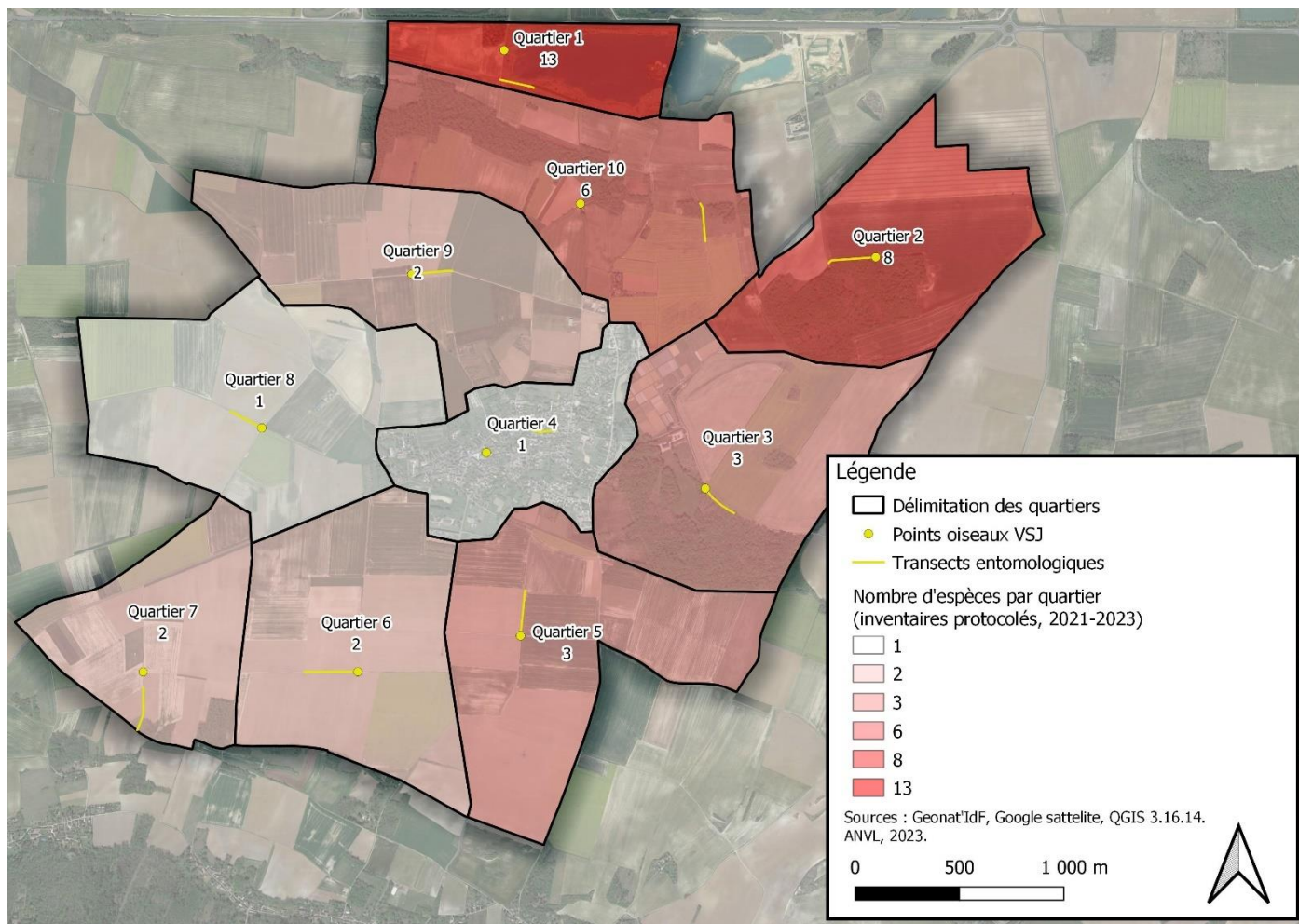


Figure 67. Diversité spécifique des odonates par quartiers détectée via les protocoles

18 espèces ont été observées sur la commune durant les transects, soit **23,9 % des 67 espèces évaluées par la liste rouge régionale** des Libellules d'Ile-de-France (HOUARD X. & MERLET F., 2014).

Le nombre d'espèces d'odonates détectés dans chaque quartier varie beaucoup : allant de 1 espèce pour les quartiers 4 et 8 à 13 espèces pour le quartier 1.

Cela s'explique logiquement : **seul le quartier 1 semble pouvoir répondre aux besoins des libellules durant tous les stades de leur développement**. En effet, les odonates effectuent une grande partie de leur développement dans le milieu aquatique. Les adultes, aussi appelés imagos, pondent leurs œufs dans l'eau où les larves vont se développer parfois pendant plusieurs années. Une fois prêtes, les larves vont sortir et effectuer une dernière mue vers l'état d'imago. Le quartier 1, par la présence du plan d'eau, est donc le quartier le plus favorable pour ce groupe. De plus les milieux ouverts à semi-ouverts autour du plan d'eau constituent d'excellentes zones de chasses pour ces espèces.

Les quartiers 2 et 10 sont également des secteurs où une diversité d'odonates relativement élevée a été observée. Leur proximité avec les milieux aquatiques présents, en contrebas dans la vallée et la présence de zones de chasses potentielles (friches lisières...) expliquent ces chiffres.

Les autres quartiers (3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9) ont une diversité spécifique en odonates très faible (de 1 à 3 espèces détectées pendant les transects). En effet, très peu de milieux aquatiques y sont présents, ne permettant pas la reproduction de ces insectes. De plus, tous ces quartiers se trouvent sur le plateau, très loin des plans d'eau (ou cours d'eau) des vallées de la Seine et de l'Orvanne. Enfin, ces quartiers sont des secteurs agricoles ou urbains ne constituant pas de bons secteurs de chasses : absence de milieux à caractères naturels et utilisation de produits phytosanitaires (réduisant les populations de proies). Toutes les espèces observées dans ces quartiers sont des espèces avec de grandes capacités de déplacements.

L'étang de Ville-Saint-Jacques a une grande influence sur le cortège d'odonates observés sur la commune. En effet, 14 des 16 espèces observées pendant les transects sont des espèces ayant besoin de grands milieux aquatiques lenticques (sans courant) comme des lacs ou des étangs. Seuls le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*) et le Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*) se reproduisent dans des cours d'eau (respectivement 2 et 1 observations).

L'espèce la plus commune et la plus répandue de Ville-Saint-Jacques est l'Orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*) avec 26 contacts et ayant été observé sur 9 des 10 transects.

La deuxième espèce la plus commune à Ville-Saint-Jacques est l'Agrion porte-coupe (*Enallagma cyathigerum*) avec 12 contacts. Il est important de noter que cette espèce de zygoptères (demoiselles – petits odonates) a une faible capacité de déplacements et n'a donc été observée que dans les quartiers les plus proches du plan d'eau (quartiers 1, 2 et 10).

L'Anax empereur (*Anax imperator*) et l'Anax napolitain (*Anax parthenope*) sont répandus sur la commune. En effet, ils ont été respectivement observés sur 5 et 4 des 10 transects. Faisant partie des plus grandes libellules de France, ces 2 espèces ont une très grande capacité de déplacement, expliquant ainsi leur présence dans les quartiers les plus éloignés des vallées.

Comme pour le groupe des rhopalocères, il est essentiel de maintenir des zones à caractère naturel. Ces secteurs peuvent servir de zones de chasse et de maturation pour des odonates issus du plan d'eau de Ville-Saint-Jacques, ainsi que de zones extérieures à la commune.

La Figure 68 représente le nombre d'observations par espèce.

Nombre de contacts par espèce (pendant les transects)

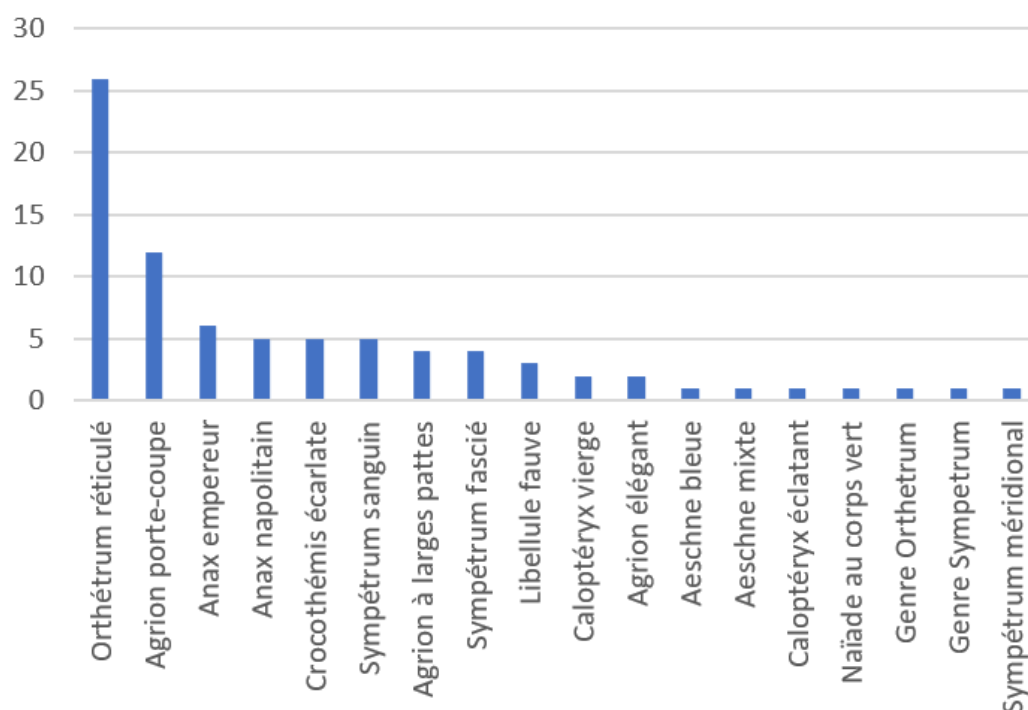


Figure 68. Nombre d'observations par espèces d'odonates pendant les transects

d. Conclusion

Diversité spécifique moyenne.

Répartition très hétérogène : un étang favorable mais pas d'autres types de milieux humides de qualité.

Comme pour les rhopalocères, manque de milieux ouverts de qualité pour la chasse.

8. ORTHOPTÉROÏDES

a. Synthèse

Le bilan pré-ABC a montré la présence de 6 espèces d'orthoptéroïdes (sauterelles, grillons, criquets, mantres...) sur une période de 10 ans avant le début de l'atlas (2011-2020). Le Tableau 21 représente l'évolution du nombre d'espèces d'orthoptéroïdes détectées sur la commune durant la période de l'ABC.

Tableau 21. Synthèse de l'évolution de la connaissance des orthoptéroïdes sur la commune

Groupe	Nombre d'espèces				Gain de connaissance
	Pré-ABC (2011-2020)	2021	2022	2023	
Orthoptères	6	19	23	25	316,67 %

L'Atlas de la Biodiversité Communale a permis une augmentation de plus de 300 % de la connaissance des orthoptéroïdes de la commune. En effet, 19 nouvelles espèces ont été découvertes et toutes les espèces détectées sur la période 2011-2020 ont été recontactées pendant l'ABC. La liste complète des observations est présentée en Annexe 10.

b. Espèces patrimoniales

Le Tableau 22 présente les espèces d'orthoptéroïdes patrimoniales à enjeux écologiques importants observées sur la commune. Une de ces 2 espèces, le **Criquet de la Palène (*Stenobothrus lineatus*)** a été découverte pendant l'ABC.

Tableau 22. Synthèse des espèces d'orthoptéroïdes patrimoniales

Abréviation (Cf. carte)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR FR	LR IDF	Protection	Directive	ZNIEFF IDF	2011-2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeux écologiques (sur 5 ans)
Orthoptères															
Pte hey	<i>Pteronemobius heydenii</i>	Grillon des marais	RR		VU			oui	x	x		x		x	Assez fort
Ste lin	<i>Stenobothrus lineatus</i>	Criquet de la Palène	PC		NT			oui				x		x	Moyen

Légende du Tableau 21 : En bleu = espèce découverte pendant l'étude. PC = peu commun, RR = très rare. LR = liste rouge, NT = quasi-menacé, VU = vulnérable.

La Figure 69 présente les localisations des observations d'espèces d'orthoptéroïdes patrimoniaux à enjeux écologiques importants sur l'ensemble de la commune.

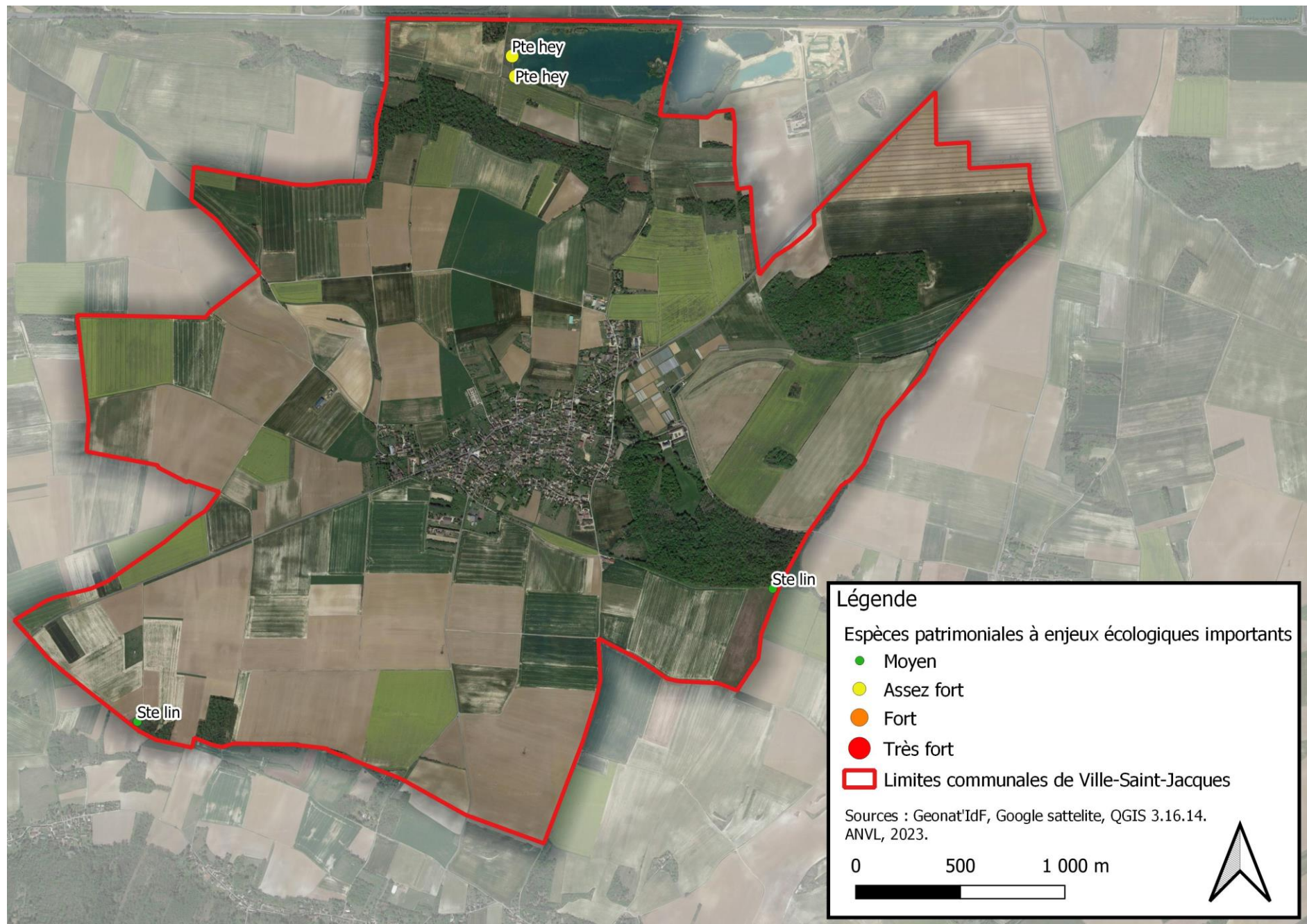


Figure 69. Localisations des observations d'espèces d'orthoptéroïdes patrimoniales à enjeux écologiques importants observées depuis 2021. Légende dans le Tableau 22

c. Commentaires

Ces 25 espèces représentent **35,2 % des 71 orthoptéroïdes** connus en Ile-de-France (HOUARD X. et JOHAN H., 2021).

Le **Grillon des marais** (*Pteronemobius heydenii*) vit dans la zone de transition située entre le milieu terrestre et le milieu aquatique (marais, grèves, gazons amphibies et berges en pentes douces). Il est considéré comme très rare et « vulnérable » dans la région (HOUARD & JOHAN, 2021), bien qu'il semble en expansion dans la Bassée ces dernières années.



Figure 70. Crique de la Palène (*Stenobothrus lineatus*) Cliché G. LARREGLE

Le **Crique de la Palène** (*Stenobothrus lineatus*) est une espèce inféodée aux prairies et pelouses calcaires rases qui apprécie les milieux ouverts thermophiles et secs. On le retrouve dans plusieurs types d'habitats ouverts, allant des milieux secs à mésotrophes. Les pelouses calcicoles de la Bassée constituent l'un des bastions de l'espèce. Celui-ci a été découvert sur 2 secteurs de la commune : sur la continuité herbeuse de l'aqueduc à la limite est de la commune et sur une parcelle déjà un peu embroussaillée au sud, toujours en limite communale.

Il est possible que l'espèce déborde de noyaux extérieurs à la commune.

Caractéristiques spécifiques aux orthoptéroïdes

Les orthoptères sont de **très bons indicateurs de l'extensivité de la gestion** : ils dépendent de la structuration spatiale de la végétation. Plus la gestion est « douce » (diminution du nombre de tontes, par exemple), plus leur diversité et leurs effectifs augmentent. Il y a, pour beaucoup d'espèces, une corrélation avec la hauteur de l'herbe mais certains apprécient aussi les zones rases. Si certains apprécient aussi les arbustes et les haies (Phanéroptères, Méconèmes), la plupart sont tout de même liés aux milieux herbeux et disparaissent très rapidement en cas de gestion trop intensive.

Pour certaines espèces, même assez communes, on peut passer au sein d'une aire de 100 m² de 0 ou 1 individu à 30-40 individus selon que la surface est tondue régulièrement ou gérée en fauche annuelle unique tardive. L'effet gestion est donc particulièrement déterminant pour ce groupe.

Analyse spatiale de la diversité et de la répartition

Les données de ce paragraphe sont basées sur les données protocolées collectées lors des transects dans le cadre l'ABC. Ces données ayant été récoltées dans les mêmes conditions, elles sont comparables entre elles. La collecte de données protocolées ne vise pas l'exhaustivité et permet seulement de détecter les espèces les plus fréquentes. Elle permet de connaître les tendances globales des populations.

La Figure 71 présente les quartiers numérotés de 1 à 10. Les quartiers les plus riches en espèces sont les plus rouges.

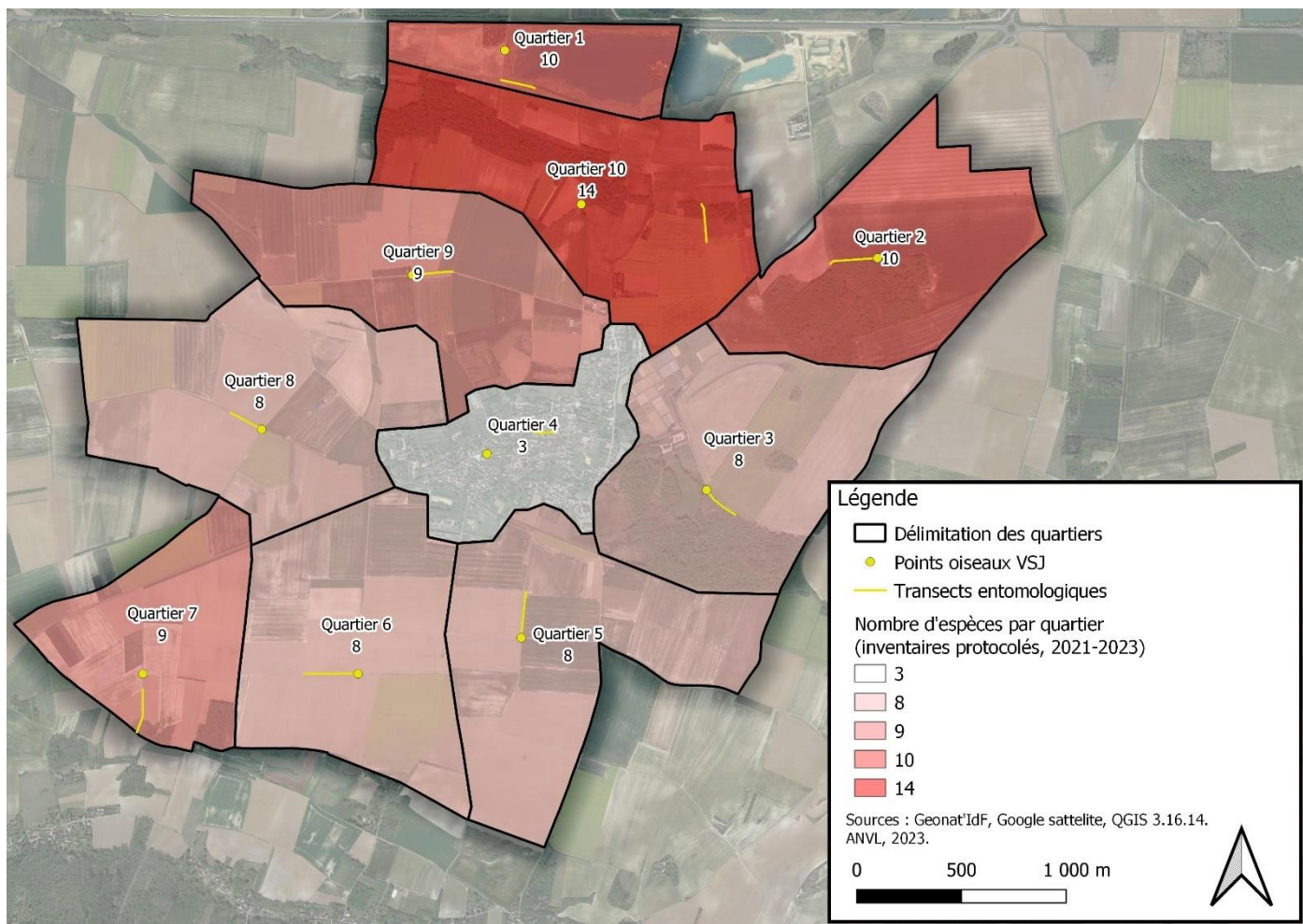


Figure 71. Diversité spécifique des orthoptéroïdes détectée via les protocoles par quartier

22 espèces ont été observées sur la commune durant les transects, soit près de **31 % des 71 espèces évaluées par la liste rouge régionale** des Orthoptéroïdes d'Ile-de-France (HOUARD et JOHAN, 2021).

Le nombre d'espèces d'orthoptéroïdes détectés dans chaque quartier varie relativement moins que pour les autres insectes étudiés via les protocoles si on exclut le quartier 4 (le plus urbain) : allant de 8 espèces pour les quartiers 3, 5, 6 et 8 à 14 espèces pour le quartier 10.

Le quartier 4, constitué par le village de Ville-Saint-Jacques, est un secteur très défavorable aux orthoptères. L'artificialisation des sols est un facteur bloquant la présence d'orthoptères. Seulement 4 contacts ont été réalisés pour 3 espèces différentes. Ces contacts ont été réalisés souvent dans les jardins peu entretenus. Cela révèle le caractère indicateur de ce groupe concernant la présence d'herbe, a fortiori haute.

Les secteurs agricoles, que sont les quartiers 5, 6, 7, 8 et 9, arrivent à attirer une diversité correcte d'orthoptères avec 8 ou 9 espèces détectées sur les transects. Les chemins agricoles enherbés même peu diversifiés suffisent à certains orthoptères communs qui ne sont pas liés à des plantes en particulier. On y note la présence d'un bon nombre d'espèces généralistes comme le Criquet mélodieux (*Chorthippus biguttulus*), le Criquet des mouillères (*Euchorthippus declivus*) ou le Criquet des pâtures (*Pseudochorthippus parallelus*). La strate herbacée, l'ensoleillement et la thermophilie de ces zones sont des facteurs importants pour les orthoptères.

Le transect du quartier 3 pourrait sembler, de prime abord, un secteur favorable au développement des orthoptères grâce à la présence, en plus du bas côté enherbé, de la lisière forestière qui pourrait ajouter un cortège d'espèces différentes des milieux agricoles. Mais ce transect est situé sur la route (zone artificialisée non favorable à ce groupe) et est séparé de la lisière par un mur en pierre (rendant la détection des espèces qui y sont présentes difficile). Cependant, on retrouve un bon nombre des espèces présentes dans les autres quartiers à caractère agricole comme le Criquet mélodieux (*Chorthippus biguttulus*) ou le Criquet duettiste (*Chorthippus brunneus*), ainsi que 2 espèces

fréquentant les lisières : le Phanéroptère méridional (*Phaneroptera nana*) et le Gomphocère roux (*Gomphorippus rufus*).

Les transects des quartiers 1 et 2 sont légèrement plus riches que les autres quartiers. Ceci s'explique par la présence des boisements, de lisières, de zones ouvertes à caractère plus naturel ou de haies arbustives et arborées à proximité immédiate. On y trouve donc quelques espèces spécifiques à ces milieux comme le Conocéphale gracieux (*Conocephalus fuscus*) ou le Grillon des bois (*Nemobius sylvestris*) s'ajoutant aux espèces généralistes.

Enfin, le quartier 10 est le quartier le plus riche de la commune avec 14 espèces détectées sur son transect. La mosaïque d'habitats que traverse ce transect semble être une zone très favorable au développement de ces insectes. En effet, ce transect est situé sur une friche pelousaire sèche bordée par 2 boisements (et donc 2 lisières), puis par une friche avec des zones arbustives. On y retrouve quelques espèces très peu présentes sur les autres transects comme le Caloptène italien (*Calliptamus italicus*) – seulement présent sur 2 transects - ou la Decticelle cendrée (*Pholidoptera griseoaptera*) – seulement présente ce transect -.

Les 5 espèces les plus couramment observées ou entendues pendant les transects appartiennent toutes au groupe « Chorthippus ». Les espèces de ce groupe sont difficilement différenciables à vue. Les stridulations émises par ces insectes sont donc le meilleur moyen de les identifier.

Les 2 espèces les plus communes avec 23 contacts sont aussi les espèces les plus répandues sur la commune. En effet, elles ont été détectées sur tous les transects. Il s'agit du Criquet mélodieux (*Chorthippus biguttulus*) et du Criquet des mouillères (*Euchorthippus declivus*), deux espèces qui affectionnent les milieux herbacés secs.

Le Criquet duettiste (*Chorthippus brunneus*) est également commun sur la commune avec 20 contacts et présent sur 9 des 10 transects. Cette espèce se trouve sur des milieux faiblement végétalisés voire perturbés.

On peut citer deux espèces appréciant les milieux herbacés mésophiles : le Criquet verte-échine (*Chorthippus dorsatus*) et le Criquet des pâtures (*Pseudochorthippus parallelus*) avec 14 et 13 contacts. Enfin, contactée 10 fois sur 8 des 10 transects, la Decticelle bariolée (*Roeseliana roeselii*) est une sauterelle fréquentant un large panel de milieux herbacés.

La Figure 72 représente le nombre d'observations par espèce.

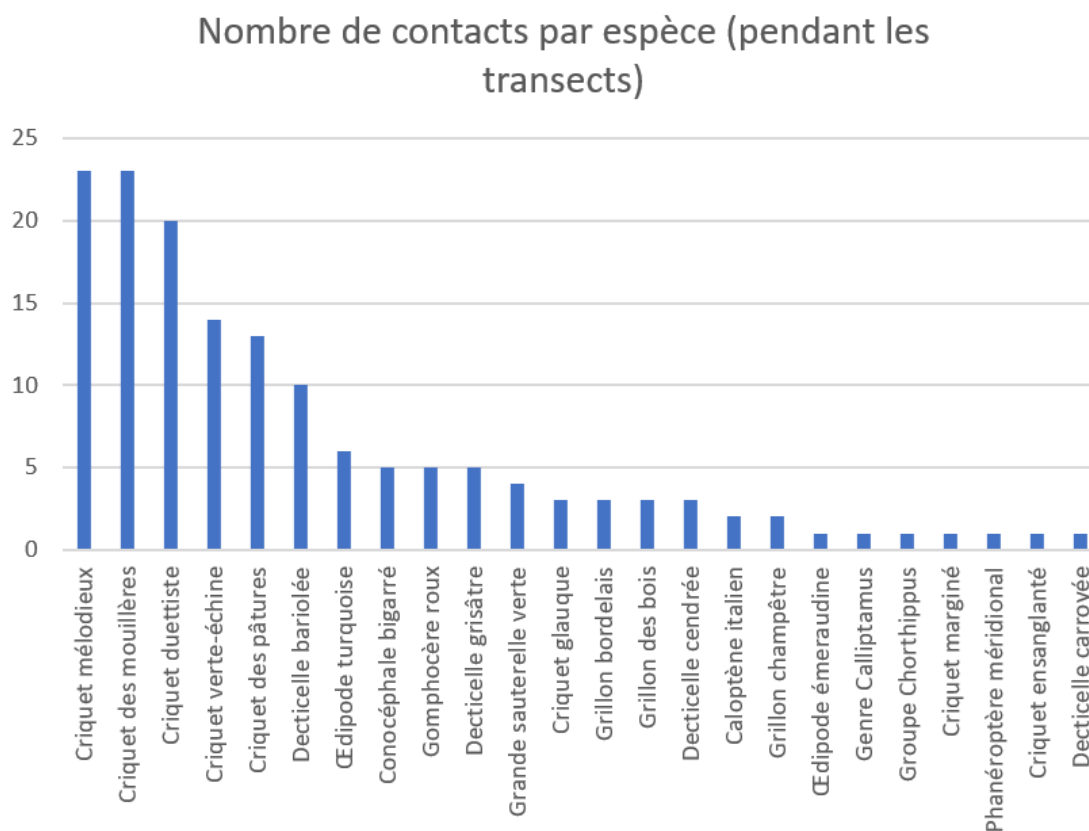


Figure 72. Nombre d'observations par espèces d'orthoptéroïdes pendant les transects

d. Conclusion

Richesse spécifique assez correcte avec 25 espèces dont 2 espèces patrimoniales.

Répartition assez hétérogène malgré un cortège d'espèces communes présentes partout.

Centre bourg très défavorable.

Secteurs nord plus favorables.

Importance d'une gestion extensive des milieux ouverts (herbeux).

9. AUTRES TAXONS

a. Synthèse

Le bilan pré-ABC a montré la présence de 24 espèces appartenant à d'autres taxons sur une période de 10 ans avant le début de l'atlas (2011-2020). Parmi elles, 16 espèces sont des insectes (coléoptères, diptères, hémiptères, hétérocères...), 8 d'autres animaux (arachnides, crustacées...) mais aucun champignon. Le Tableau 23 représente l'évolution du nombre d'espèces détectées sur la commune durant la période de l'ABC.

Tableau 23. Synthèse de l'évolution de la connaissance des autres taxons sur la commune

Groupe	Nombre d'espèces				Gain de connaissance
	Pré-ABC (2011-2020)	2021	2022	2023	
Autres insectes	16	199	206	209	1206,25 %
Autres animaux	8	17	17	17	112,50 %
Champignons	0	1	63	63	?
Tous les taxons "autres"	24	217	286	289	1104,17 %

L'Atlas de la Biodiversité Communale a permis une augmentation globale de plus de 1100 % de la connaissance de ces espèces sur la commune. En effet, 265 nouvelles espèces ont été découvertes. Cependant, aucune espèce présente sur la période 2011-2020 n'a été détectée pendant l'étude.

Ces augmentations de connaissance élevées s'expliquent par l'intervention bénévole de naturalistes experts de groupes globalement peu étudiés. Ils sont notamment intervenus notamment lors du week-end « inventaire éclair » en juin 2021 à l'initiative de l'ANVL, organisatrice. Les données concernant ces groupes ont été récoltées de façon opportuniste sans chercher à viser l'exhaustivité. Ces groupes sont parfois extrêmement riches en espèces de sorte qu'il est « possible » suite à une seule prospection d'augmenter fortement la connaissance (sous réserve de compétences d'identification).

La liste complète des observations est présentée en Annexe 11.

b. Espèces patrimoniales

Aucune de ces espèces n'est considérée patrimoniale à enjeux écologiques importants mais on note tout de même la présence de 7 espèces déterminantes de ZNIEFF.

c. Commentaires

Parmi tous ces « autres taxons », on dénombre :

- 8 espèces d'arachnides
- 3 espèces de crustacés
- 1 espèce de champignons
- 62 espèces de lichens
- 3 espèces mécoptères
- 59 espèces de coléoptères
- 17 espèces de diptères
- 26 espèces d'hémiptères
- 90 espèces d'hétérocères
- 14 espèces d'hyménoptères
- 3 espèces de gastropodes

Parmi les espèces les plus rares, nous pouvons citer :

- Le **Saperde de l'Orme** (*Saperda punctata*) : très rare en Ile-de-France, puisqu'il ne compte que 9 données sur la base régionale : Géonat'IdF. Comme le laisse penser son nom, il se développe dans du bois mort d'Orme, ce qui en fait un coléoptère assez exigeant (BOUGET et al., 2019 ; MERIGUET et ZAGATTI, 2016).
- L'**Andrène de la scabieuse** (*Andrena hattorfiana*) : observée à la lisière sud du boisement à l'est du village, elle se nourrit sur des plantes spécifiques : la Knautie des champs (*Knautia arvensis*) et la Scabieuse colombarie (*Scabiosa columbaria*). Déterminante ZNIEFF en Ile-de-France, elle fréquente les pâturages secs, les prairies sableuses et les ourlets forestiers.
- L'**Acidalie tesselée** (*Scopula tessellaria*) : découvert par les enfants de la commune lors d'une animation en 2021, cet hétérocère (papillon de nuit) est extrêmement rare dans la région (7 observations recensées sur la base régionale).
- Le **Grand Paon de nuit** (*Saturnia pyri*) : déterminante ZNIEFF, cette espèce d'hétérocère est le plus grand papillon d'Europe. Sa chenille se développe sur divers arbres fruitiers comme les prunelliers ou les aubépines...

CONCLUSION

1. CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Le Tableau 24 et la Figure 73 synthétisent l'évolution de la connaissance des différents groupes taxonomiques sur la commune de Ville-Saint-Jacques via l'ABC.

La hausse globale de la connaissance de plus de 81 %, même si elle est composée de hausses d'ampleurs différentes et pas toujours à la hauteur de la diversité des différents groupes taxonomiques, est très importante et **reflète un travail rigoureux de la part de l'ANVL**.

Tableau 24. Synthèse de l'évolution de la connaissance de la biodiversité sur la commune

Groupe	Nombre d'espèces				Gain de connaissance
	Pré-ABC (2011-2020)	2021	2022	2023	
Plantes vasculaires	329	377	421	421	27,96 %
Bryophytes	2	2	2	2	0 %
Toutes plantes	331	379	423	423	27,79 %
Oiseaux	132	159	163	163	21,97 %
Oiseaux nicheurs ABC (pos-pro-N)		69	83	87	-
Oiseaux nicheurs (pos-pro-N)	57	83	89	92	43,86 %
Mammifères	16	19	22	23	43,75 %
Amphibiens	2	4	4	5	150 %
Reptiles	0	3	3	3	?
Rhopalocères	21	32	35	39	85,71 %
Odonates	14	22	25	26	85,71 %
Orthoptères	6	19	23	25	316,67 %
Autres insectes	16	199	206	209	1206,25 %
Tous les insectes	57	272	289	299	424,60 %
Autres animaux	8	17	17	17	112,50 %
Champignons	0	1	63	63	?
Tous les taxons "autres"	24	217	286	289	1104,17 %
Total	546	854	984	996	81,25 %

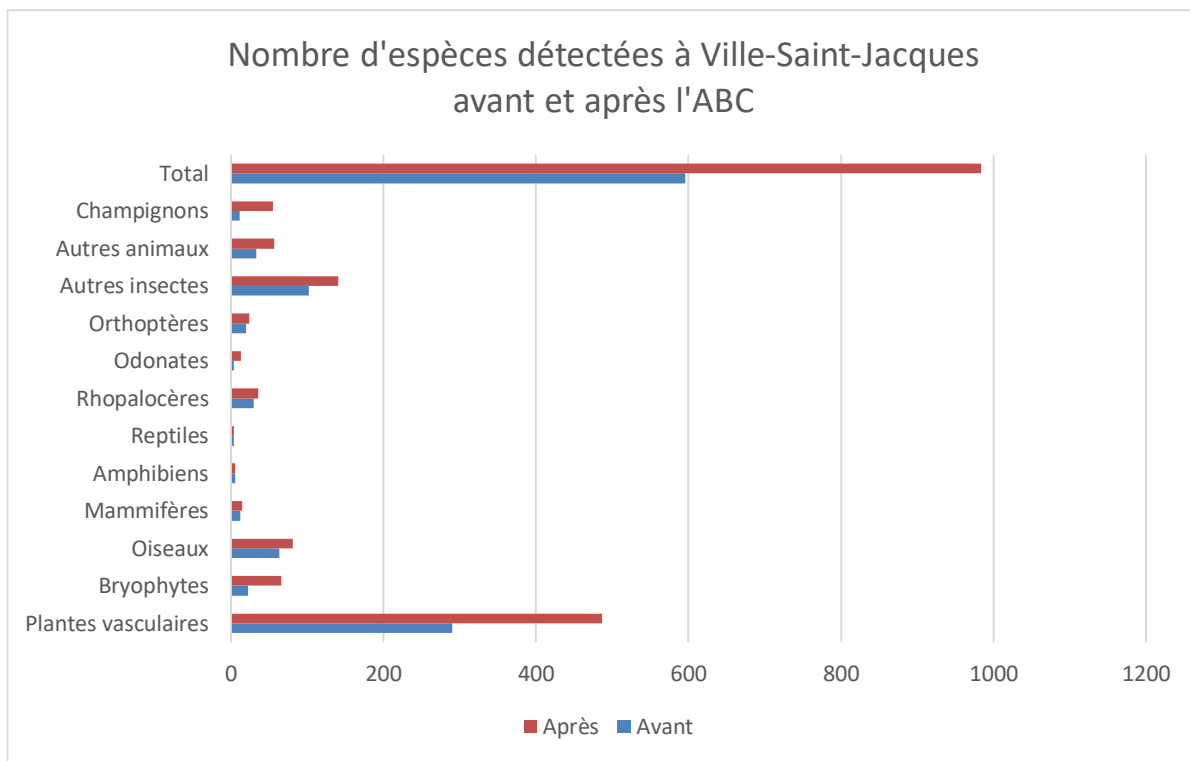


Figure 73. Synthèse de l'évolution de la connaissance de la biodiversité sur la commune

La Figure 74 et la Figure 75 représentent la connaissance de la biodiversité de la commune en fonction des différents groupes taxonomiques avant et après la réalisation de l'Atlas de la biodiversité communale de Ville Saint-Jacques.

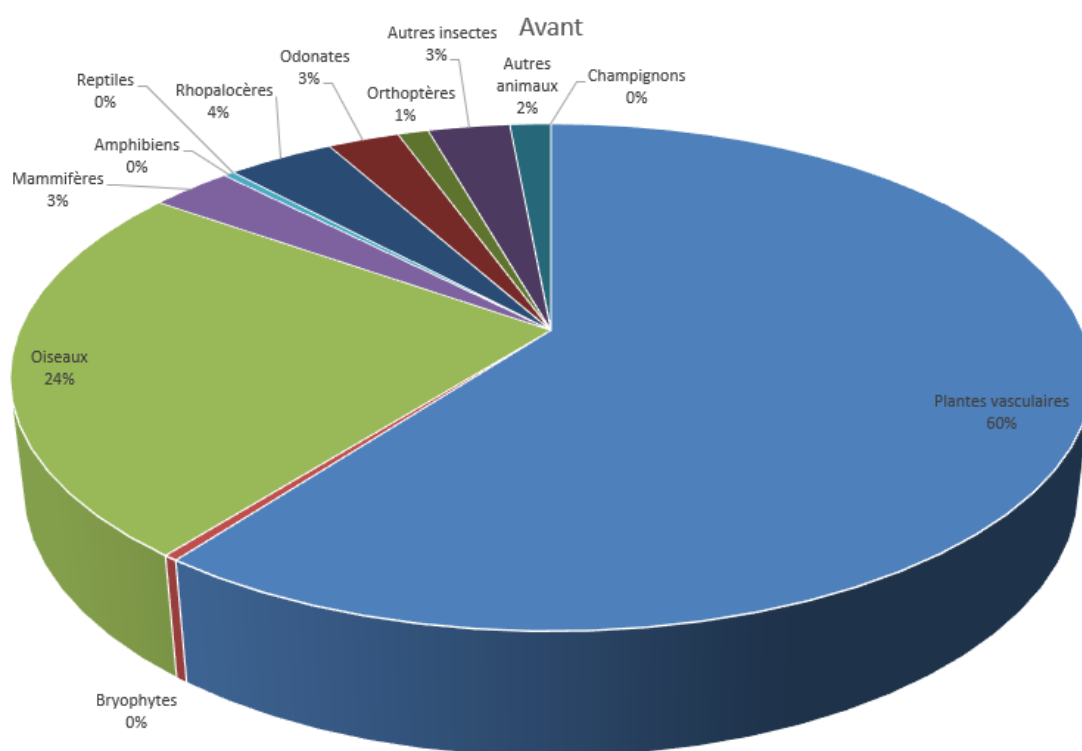


Figure 74. Répartition de la connaissance de la biodiversité de Ville-Saint-Jacques avant le début de l'ABC

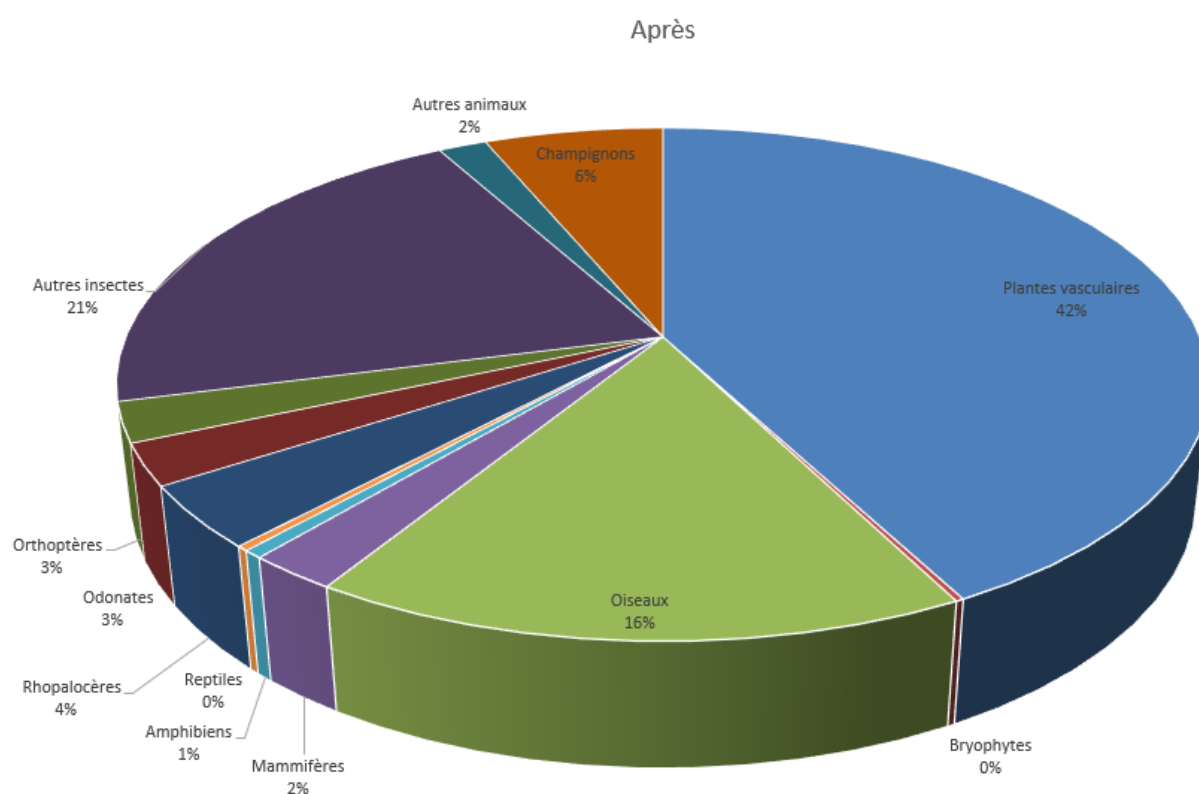


Figure 75. Répartition de la connaissance de la biodiversité de Ville-Saint-Jacques à la fin de l'ABC

2. SYNTHÈSE DES ESPÈCES PATRIMONIALES À ENJEUX ÉCOLOGIQUES IMPORTANTS

Les espèces à enjeux écologiques importants pendant l'étude sont présentées dans le Tableau 25.

Tableau 25. Synthèse globale des espèces patrimoniales à enjeux écologiques importants

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Enjeux écologiques (sur 5 ans)	Rareté IDF	LR FR	LR IDF	Protection	Directive	ZNIEFF IDF	2011-2018	2019	2020	2021	2022	2023	Milieus
Oiseaux	<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	Très fort	NTR	VU	CR	C	II/1, III/2	cond.	N	x	x	x	pos	pro	Humides
Oiseaux	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	Fort	NR	LC	EN	P		oui	x		pos	pro	pro	pro	Humides
Oiseaux	<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	Fort	NCS	LC	EN	P			pos			pro	pro	pro	Agricoles
Oiseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	Fort	NCS	EN	EN	P			x				pro	pro	Humides
Oiseaux	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	Fort	NC	NT	EN	P			pos	x		pro		pos	Semi-ouverts
Oiseaux	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	Fort	NC	VU	EN	C	II/2		pro			pro	pro	pro	Semi-ouverts
Oiseaux	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	Assez fort	NTC	NT	VU	C	II/2		pro			pro	pro	pro	Agricoles
Oiseaux	<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	Assez fort	NTR	NT	VU	P		oui					pro	pro	Humides
Oiseaux	<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	Assez fort	NR	LC	VU	P		cond.	x	x		x	x	pro	Humides
Oiseaux	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	Assez fort	NTC	VU	VU	P						pro	pro		Anthropisés
Oiseaux	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Assez fort	NC	NT	VU	P			x	x	x	pos		N	Anthropisés
Oiseaux	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Assez fort	NR	NT	VU	P	I	oui	x		x		pro	N	Semi-ouverts
Oiseaux	<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Assez fort	NC	VU	VU	P			pos	pos	x	pos	pro	pro	Semi-ouverts
Oiseaux	<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	Assez fort	NC	NT	VU	P						pos		pro	Semi-ouverts
Oiseaux	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Assez fort	NTCS	LC	VU	P						N	N	N	Anthropisés
Oiseaux	<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	Assez fort	NCS	LC	VU	C	II/1, III/1		pos	x		x	x	pro	Agricoles
Oiseaux	<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	Assez fort	NR	NT	VU	C	II/2	cond.					pos	pro	Humides
Oiseaux	<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	Assez fort	NPC	NT	VU	P			x	x	pro	x	N	pro	Semi-ouverts
Oiseaux	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	Assez fort	NPC	LC	VU	P	I	cond.	pos	x		x	N		Humides
Oiseaux	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	Assez fort	NTC	NT	VU	P			pos	x		pro			Semi-ouverts
Oiseaux	<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	Assez fort	NTR	LC	VU	P		oui	pos	x		x		pro	Humides
Oiseaux	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Assez fort	NR	NT	VU	C	II/2	cond.	x	x	x	x	x	pro	Humides
Orthoptères	<i>Pteronemobius heydenii</i>	Grillon des marais	Assez fort	RR		VU			oui	x	x		x		x	Humides
Plantes	<i>Filago pyramidata</i>	Cotonnière spatulée	Assez fort	R	LC	VU							x			Messicoles

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Enjeux écologiques (sur 5 ans)	Rareté IDF	LR FR	LR IDF	Protection	Directive	ZNIEFF IDF	2011-2018	2019	2020	2021	2022	2023	Milieus
Plantes	<i>Legousia speculum-veneris</i>	Miroir de Vénus	Assez fort	R	LC	VU			oui				x			Messicoles
Plantes	<i>Scandix pecten-veneris</i>	Scandix Peigne-de-Vénus	Assez fort	R	LC	VU				x				x	x	Messicoles
Plantes	<i>Ulmus laevis</i>	Orme lisse	Assez fort	RR	LC	VU			oui				x		x	Alluviaux
Rhopalocères	<i>Lysandra bellargus</i>	L'Argus bleu céleste	Assez fort	PC	LC	VU			oui				x		x	Ouverts
Rhopalocères	<i>Plebejus argyrognomon</i>	L'Azuré des Coronilles	Assez fort	R	LC	VU	PR		oui						x	Ouverts
Mammifères	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	Moyen	C	NT								x			Ouverts
Oiseaux	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	Moyen	NPC	LC	NT	P			pos	pos		pos		pro	Semi-ouverts
Oiseaux	<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	Moyen	NR	LC	NT	C	II/1, III/2	cond.	pro	x	x	N	pro	pro	Humides
Oiseaux	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Moyen	NC	VU	NT	P			x			pro	pro	pro	Anthropisés
Oiseaux	<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	Moyen	NPC	LC	NT	C	II/2					pos	pro	pos	Agricoles
Oiseaux	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	Moyen	NC	LC	NT	P			pos	x		pro	pos	pro	Boisements
Oiseaux	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	Moyen	NC	NT	NT	P			x	x	x	N	N	N	Anthropisés
Oiseaux	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	Moyen	NC	VU	NT	P			pro			x	pro	pro	Semi-ouverts
Oiseaux	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Moyen	NPC	NT	NT	P			x	N		x	pro	N	Semi-ouverts
Oiseaux	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	Moyen	NC	LC	NT	P			pro			pro		pro	Semi-ouverts
Oiseaux	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	Moyen	NPC	LC	NT	P	I		pro	x		pro	pro	pro	Humides
Oiseaux	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Moyen	NC	LC	NT	P			x	x		pro	N	pro	Anthropisés
Oiseaux	<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	Moyen	NPC	LC	NT	P			x	x	x	pro	N	pro	Agricoles
Oiseaux	<i>Motacilla flava flavissima</i>	Bergeronnette flavéole	Moyen	NO									x		pro	Agricoles
Oiseaux	<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	Moyen	NTR	LC	NT	C	II/2	oui	N	N	x	pro	N	pro	Humides
Oiseaux	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	Moyen	NPC	LC	NT	P						pos	pro	pro	Boisements
Oiseaux	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Moyen	NTCS	LC	NT	P			pos			pro		pos	Semi-ouverts
Orthoptères	<i>Stenobothrus lineatus</i>	Criquet de la Palène	Moyen	PC		NT			oui				x		x	Ouverts
Plantes	<i>Papaver argemone</i>	Pavot argémone	Moyen	R	LC	NT				x					x	Messicoles
Rhopalocères	<i>Boloria dia</i>	La Petite Violette	Moyen	PC	LC	NT	PR		cond.				x			Semi-Ouverts
Rhopalocères	<i>Iphiclides podalirius</i>	Le Flambé	Moyen	AC	LC	NT	PR		cond.						x	Semi-Ouverts

Légende du Tableau 25 : C = commun, AC = assez commun, AR = assez rare, R = rare, RR = très rare, RRR = extrêmement rare. NTC = nicheur très commun, NTCS = nicheur très commun sédentaire, NC = nicheur commun, NCS = nicheur commun sédentaire, nicheur peu commun. LR = liste rouge, LC = de préoccupation mineure, NT = quasi-menacé, VU = vulnérable, EN = en danger d'extinction, DD = données insuffisantes. PN = protection nationale, PR = protection régionale, PP = protection partielle. H4 = inscrite à l'annexe IV de la directive européenne Habitats Faune Flore. cond. = sous conditions. pro = nidification probable, pos = nidification possible, x = présence.

3. SYNTHÈSE DES ENJEUX

a. Description quantitative et qualitative

Espèces

Diversité globale correcte mais surtout nature ordinaire.

Distinguer le groupe des oiseaux du reste de la biodiversité communale.

Nombre d'espèces patrimoniales bas sauf pour les oiseaux.

Diversité et nombre d'espèces patrimoniales avifaunistiques importants.

Milieux

Forte dominance des milieux agricoles (avec oiseaux et plantes patrimoniaux).

Manque de milieux ouverts de qualité (sauf aqueduc) : beaucoup de friches (milieux ouverts herbeux perturbés plus ou moins récemment).

Manque de corridors arbustifs et boisés.

Un milieu humide/aquatique intéressant pour l'avifaune mais le seul fonctionnel (hormis mares non étudiées).

b. Répartition spatiale

Diversité et espèces patrimoniales réparties de façon hétérogène et déséquilibrée.

La plupart de la diversité concentrée sur les secteurs nord de la commune. Le reste : globalement austère (alerte papillons !) sauf pour quelques oiseaux spécialistes.

Pour les oiseaux, il y a des espèces patrimoniales partout mais pas les mêmes. La plupart du territoire autour du centre bourg est occupé par les spécialistes agricoles assez exclusivement (même certains généralistes en sont exclus). Le centre bourg accueille quelques spécialistes du bâti. Les secteurs nord accueillent une diversité plus forte avec des spécialistes de tous milieux dont humides et boisés.

Principaux îlots de concentration d'espèces patrimoniales au nord.

La carte suivante (Figure 76) a pour objectif de rassembler et localiser les enjeux écologiques de la commune.

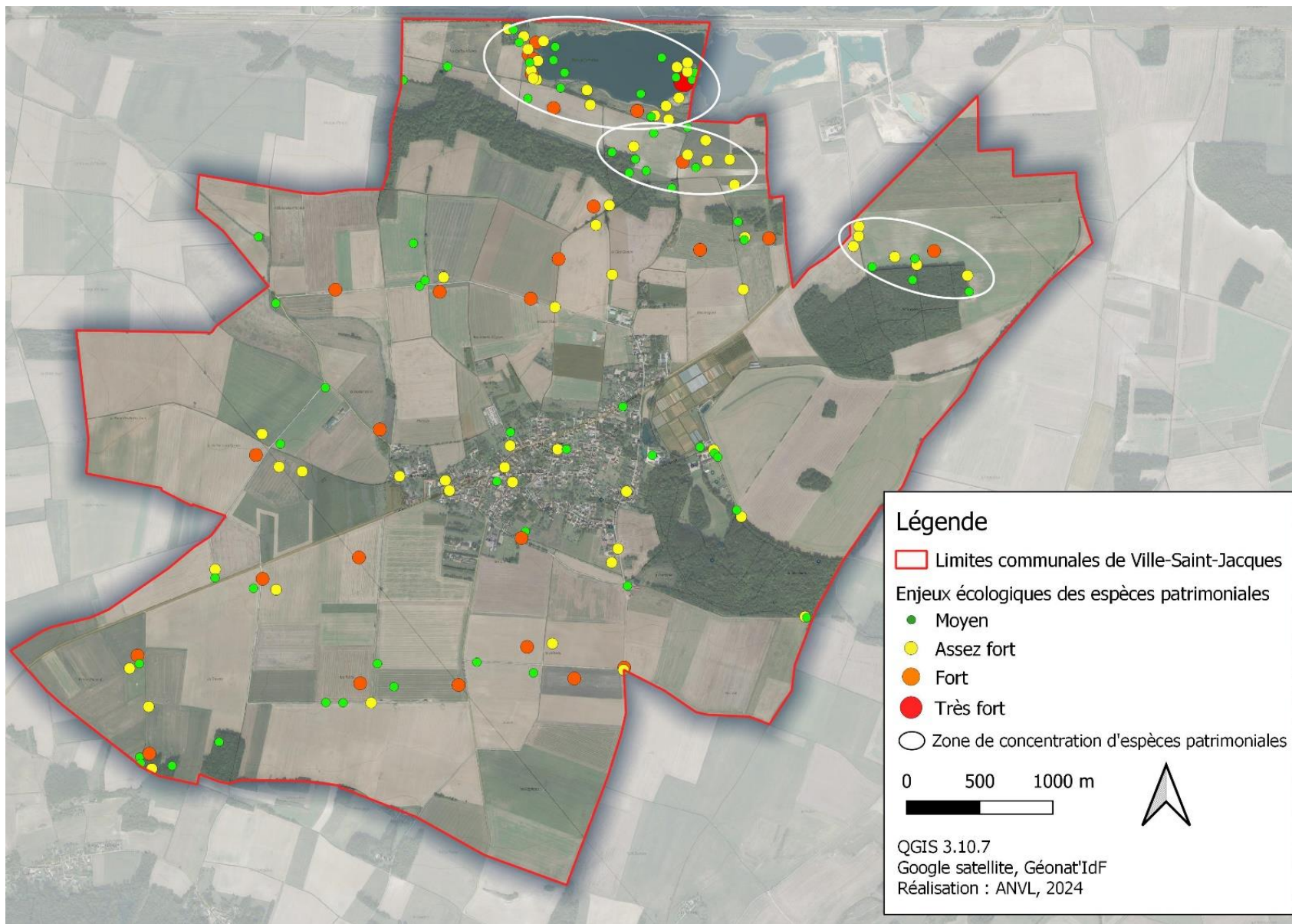


Figure 76. Synthèse globale des enjeux écologiques.

1. PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES OBJECTIFS DE LONG TERME (OLT) ET DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS (OO)

Sur la base des enjeux écologiques identifiés et de toutes nos observations, nous proposons les objectifs à long terme suivants, qui sont par la suite déclinés en objectifs opérationnels puis en programme d'actions.

a. Objectif à long terme 1 : Favoriser les végétations et habitats à caractère naturel

Cet objectif consiste à favoriser un cortège diversifié d'espèces spécifiques de ces végétations, dont la présence d'espèces patrimoniales et d'en augmenter les surfaces. Les habitats (végétations dans le sens de leur usage par les espèces de faune/flore) profitent des améliorations des végétations.

b. Objectif à long terme 2 : Améliorer l'accueil de la biodiversité faunistique

Cet objectif consiste à améliorer les conditions d'accueil de la faune par des interventions de restauration d'habitats et micro-habitats ou par la mise en place d'aménagements (nichoirs, gîtes) nécessaires au bon développement du cycle de vie des espèces.

c. Objectif à long terme 3 : Améliorer les trames verte, bleue et noire

Cet objectif consiste à améliorer les conditions de déplacement des espèces terrestres et aquatiques au sein de la commune ainsi qu'à une échelle plus large : réflexion sur la perméabilité des clôtures, restauration de continuités entre les boisements, amélioration de la trame nocturne.

d. Objectif à long terme 4 : Inciter les particuliers et les acteurs privés à s'engager pour la biodiversité

Cet objectif vise à ce que la commune incite les particuliers et les acteurs privés établis sur la commune à adopter des mesures en faveur de la biodiversité. Leur implication et leur sensibilisation est en effet nécessaire à une démarche globale d'amélioration de la qualité environnementale de la commune.

e. Objectifs opérationnels

Le Tableau 26 détaille les différents OO qu'il est possible de mettre en œuvre, en lien avec un ou plusieurs des OLT décrits précédemment.

Tableau 26. Synthèse des objectifs opérationnels

	Objectifs opérationnels	Objectifs de long terme			
		OLT 1	OLT 2	OLT 3	OLT 4
Gestion	Gestion des milieux herbeux	X		X	
	Gérer les boisements et les arbres en faveur de la biodiversité	X		X	
	Conserver et mettre en place des pratiques agricoles favorables	X		X	
	Etendre la gestion différenciée aux espaces privés et aux autres espaces communaux				X
	Gestion des milieux pionniers de l'îlot à Laridés	X		X	X
Aménagements	Utiliser des espèces sauvages locales	X	X		X
	Lutter contre les plantes exotiques envahissantes	X	X		
	Inciter les particuliers à adopter une gestion écologique au jardin		X		X
	Conserver des milieux en eau favorables à la biodiversité		X	X	
	Conserver des milieux favorables pour la faune liée au bâti		X		
	Améliorer la trame verte			X	
	Améliorer la trame noire		X	X	

2. GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES

a. Gestion des milieux herbeux

OLT concernés : 1, 2, 3

Nous avons constaté sur le terrain, ce qui a été confirmé par les données du registre parcellaire graphique (RPG), qu'il existait à Ville-Saint-Jacques **très peu de milieux herbeux, non cultivés**. Classiquement, il peut s'agir de parcelles en jachère et de prairies de fauche. On trouve quelques jachères dans la partie nord, notamment au-dessus de l'étang. Plusieurs jardins de particuliers présentent aussi des végétations proches de jachères voire de prairies. Parmi les secteurs à préserver :

- les parcelles de part et d'autre du sentier des vignes et à l'ouest du cimetière ;
- les secteurs du Cormier et de la Fontaine au sud du centre bourg ;
- la sortie de village au niveau du lieu-dit de l'Orme Nochet
- quelques friches plus ou moins temporaires du nord de la commune en surplomb de l'étang ou quelques parcelles de milieux ouverts en mosaïque avec des fourrés autour de l'étang.

Ces milieux herbeux constituent des milieux particulièrement favorables à la biodiversité, complémentaires aux fourrés et boisements qui abritent des espèces différentes. Les suivis protocolés ont clairement identifié ce manque et l'impact négatif produit sur les cortèges de papillons de jour. De même, les oiseaux des villages et jardins déclinent en raison de 2 facteurs principaux : la perte d'habitats et la perte de ressources alimentaires. Ces zones sont clairement importantes pour la survie de ces oiseaux car elles servent **de zones de chasse** (même des espèces granivores nourrissent leurs oisillons avec des insectes durant une partie du début de leur vie).

Ces milieux peuvent être valorisés de plusieurs façons différentes chacune décrite au sein d'objectifs opérationnels différents :

- par la gestion (présent objectif) ;
- par une sensibilisation de propriétaires privés et publics dont la commune (paragraphe d page 75) ;
- par la préservation via le PLU (fin de paragraphe f page 100).

La carte suivante (Figure 77) permet de localiser un ensemble de parcelles potentiellement concernées par la gestion des milieux herbeux. Cette carte n'est pas forcément exhaustive et peut aussi proposer certaines parcelles qui se révéleront inadaptées. Il faudrait faire une analyse fine parcelle par parcelle et surtout sonder chaque propriétaire concerné pour connaître son avis.

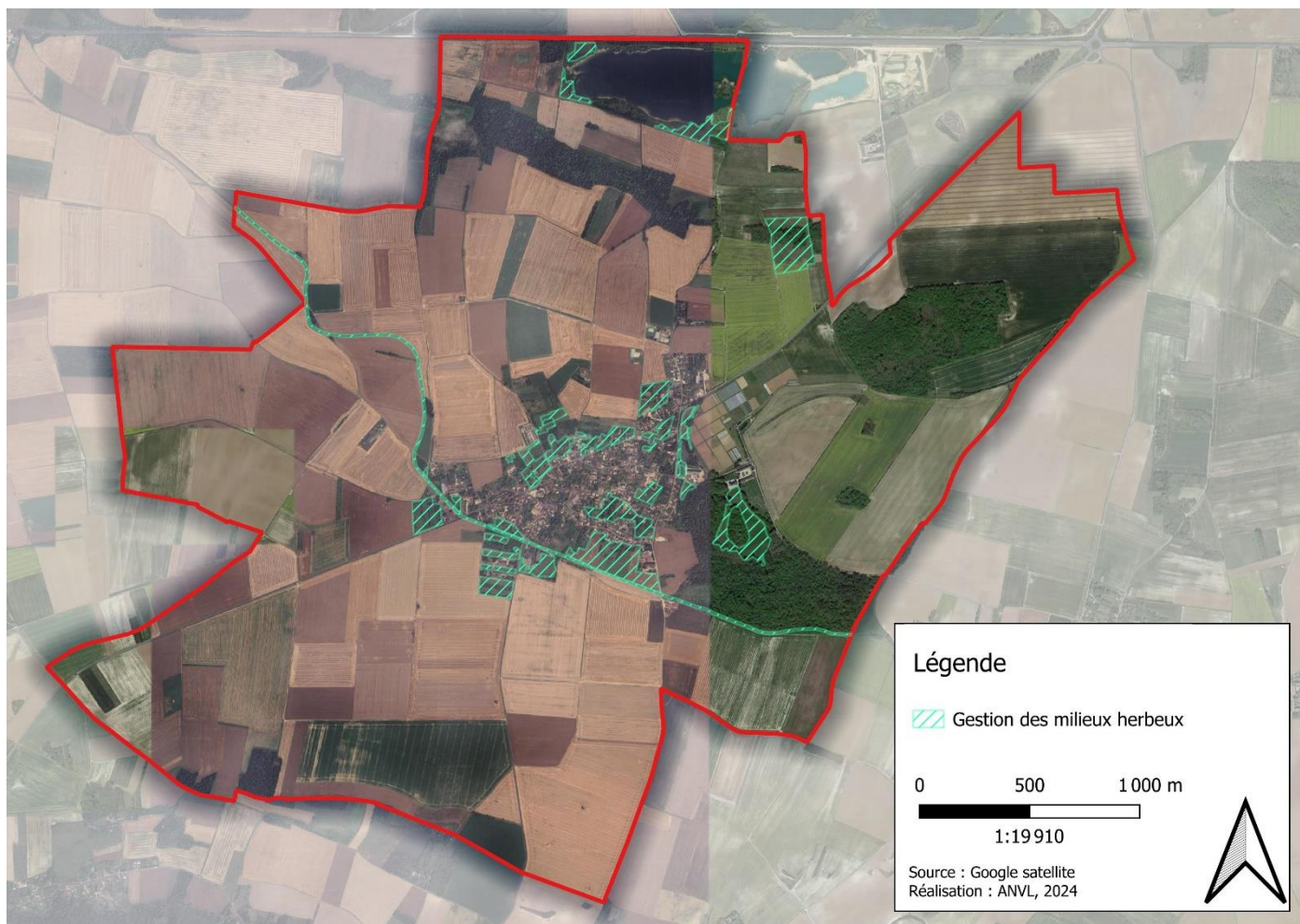


Figure 77. Gestion des milieux herbeux. Sélection de parcelles potentielles (publiques ou privés).

Action : fauche annuelle unique avec export

La fauche annuelle unique permet à la fois de maintenir le caractère herbacé d'une parcelle et d'assurer le développement de nombreuses plantes et d'insectes. Elle est réalisée sur des milieux à caractère nettement herbeux. Dans le cas où des ligneux sont nettement implantés, une phase de broyage est nécessaire durant plusieurs années si on veut retrouver les conditions mécaniques pour passer à la fauche (ou pâturage).

Idéalement, la fauche a lieu en fin d'été (septembre), afin qu'un maximum d'espèces ait accompli leur cycle de vie. Cette date peut néanmoins varier selon la maturité globale des graines. Les plantes de prairies sèches ont terminé leur cycle de vie parfois dès le 1^{er} juillet. Pour celles de milieux humides, il y a un décalage de floraison, il vaut mieux alors attendre le 15 août ou le 1^{er} septembre.

A Ville-Saint-Jacques, nous pouvons par exemple citer la découverte la Berle des bles (*Sison segetum*) en 2018 mais dont le développement a pu être entravé dans les années récentes sur un bas côté de la commune par une gestion trop fréquente.

L'export des matières coupées est primordial, car son accumulation sur place conduit à augmenter la quantité de nutriments dans les sols et laisse place à une flore banale et moins diversifiée. En effet, l'appauvrissement du sol **favorise** la compétition entre espèces et ainsi **l'émergence d'une flore plus diversifiée et potentiellement plus patrimoniale**.

De plus, le maintien d'une zone « refuge » non fauchée tout de suite, changeant d'emplacement chaque année, est encore plus favorable à la faune (préservation d'espèces passant l'hiver sous forme de cocons, chrysalides, etc.) (Figure 78).

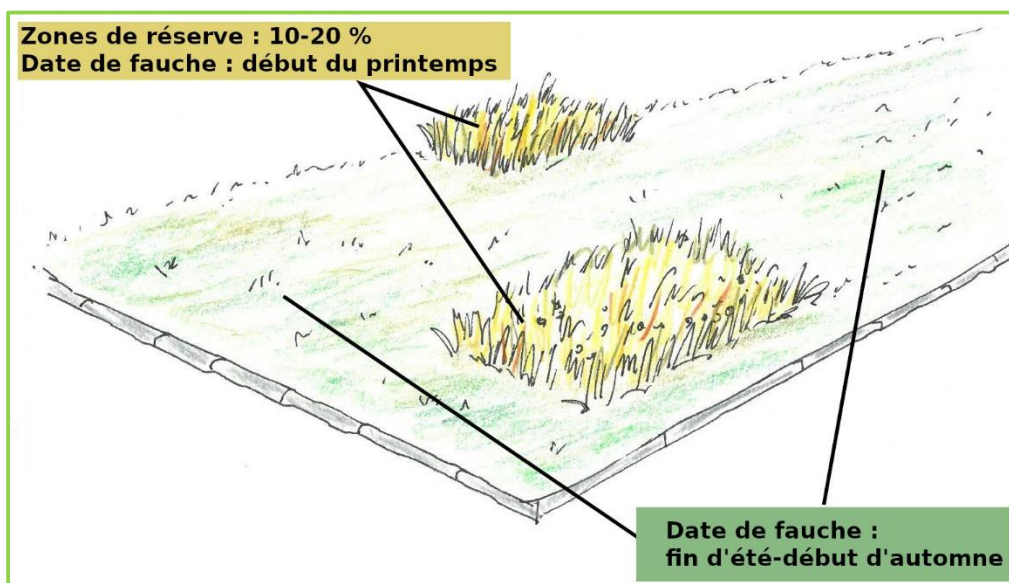
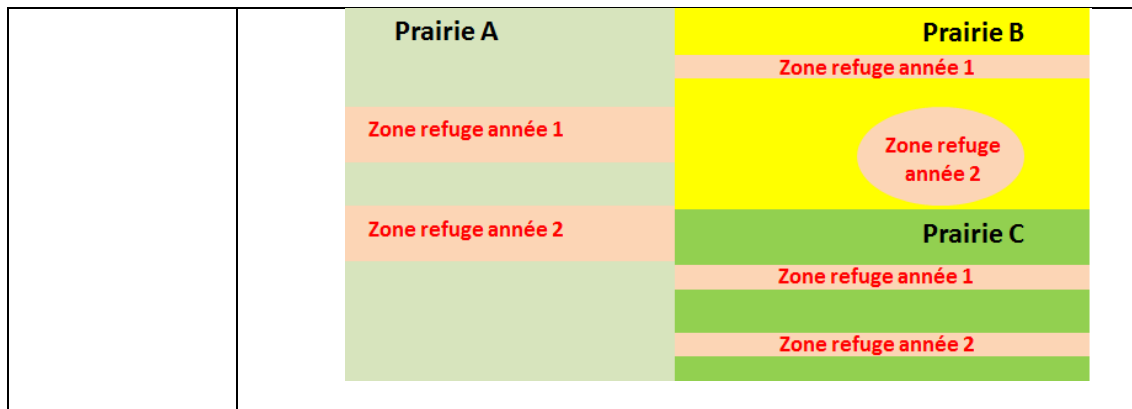


Figure 78. Exemples de tonte stratégique paysagère. Schéma de principe d'une phase complète de gestion par fauche annuelle unique d'un espace vert herbacé. En vert : fauche de l'année N. En jaune-beige : fauche de l'année N+1

La fiche suivante rassemble les informations essentielles pour mettre en œuvre cette technique de gestion :

Fiche entretien	Gestion par la fauche annuelle unique
Objectifs	Entretien des milieux prairiaux et favoriser leur intérêt écologique
Localisation	L'ensemble des zones herbeuses ciblées sur la Figure 77.
Description de l'action	- Une seule fauche annuelle est réalisée par an sur ces espaces : ⇒ Date option A : 50 % de zones concernées entre mi-juin et mi-juillet (permet une meilleure valorisation du foin pour un exploitant agricole) et 50 % entre mi-août et mi-septembre. Convient mieux pour les zones les plus humides. ⇒ Date option B : 100 % entre mi-août et mi-septembre. Convient pour toutes les zones concernées. - Déroulement et règles à respecter lors de la fauche : - Fauche centrifuge (dans la mesure du possible, du centre vers l'extérieur) afin que la petite faune puisse se réfugier à l'extérieur ; - Exporter les produits de fauche : condition primordiale pour maintenir un faible niveau trophique des sols et conserver l'intérêt écologique des surfaces prairiales. Les produits de coupe pourraient être valorisés (convention agricole, paillage, etc.) ; - Faucher à une hauteur minimum de 20 cm : les insectes pourront alors se réfugier au sol. - Respecter une vitesse maximale de fauche <10 km/h. - De préférence, effectuer une fauche le matin lorsque la faune est encore située au niveau du sol. - Sur les grandes surfaces prairiales, faire des zones refuges, non fauchées, sur 10-20% de la surface d'une parcelle de manière hétérogène. L'année suivante, ces zones seront fauchées normalement et d'autres seront en zone refuge.



Nota bene : remarque sur la possibilité de la gestion par pâturage des espaces enherbés.

Nous pensons que les secteurs communaux (privés ou publics) ont pour l'instant vocation à être gérés préférentiellement par fauche. Le pâturage peut souvent être une solution efficace (voire indispensable) pour la préservation de milieux ouverts de fort intérêt écologique mais pour des surfaces de taille modérée comme c'est le cas à Ville-Saint-Jacques, il est difficile à mener car il exige une grande précision pour adapter la pression de pâturage : le sous- comme le sur-pâturage peuvent nuire aux végétations à préserver.

Cependant si un troupeau se déplace de petit site en petit site, la question de la surface globale peut-être résolue. Cela demande tout de même une organisation minutieuse menée par un berger.

Par ailleurs, la fauche induit un effet d'homogénéité alors que le pâturage introduit de l'hétérogénéité, avec possiblement apparition de petits ligneux à présence durable (caractère irréversible à court ou moyen termes). Néanmoins, ce n'est pas une solution à exclure, elle est déjà pratiquée (souvent via des systèmes d'enclos mobiles) par certaines collectivités possédant de grands espaces verts (ex : CAPVM).

Pour de petites surfaces, les ovins ou les caprins peuvent être envisagés. Les ovins sont adaptés aux espaces peu embroussaillés, à l'inverse des caprins, ce qui les rend complémentaires. Les ressources présentées dans l'encadré ci-après renvoient vers des guides techniques, qui peuvent aider les collectivités souhaitant s'orienter vers un projet d'éco-pâturage.

Pour l'entretien des abords de l'étang, le pâturage serait pertinent écologiquement.

Action : tonte stratégique paysagère

Afin que l'**acceptabilité des visiteurs** soit plus grande envers ce mode de gestion, qui laisse place aux herbes hautes, une stratégie de tonte paysagère reste de mise mais concernant des surfaces très réduites, à l'essentiel. Par exemple, des tontes de détournages périphériques sont effectuées pour matérialiser la transition d'un espace vert vers une route (pour éviter le versement de l'herbe et pour des raisons de sécurité). De même, au sein d'un parc, des **chemins de promenade** permettant de le traverser selon les logiques fonctionnelles de déplacement sont tondus régulièrement (fréquence de tonte d'une pelouse classique). Divers autres sentiers ou des formes volontairement géométriques peuvent être sculptées par la tonte avec un agencement volontairement schématique. Le but est de matérialiser une volonté délibérée de structuration et d'agencement paysager laissant peu de chances au visiteur ou au promeneur le risque de ressentir un sentiment d'abandon de l'entretien. L'appropriation de la gestion écologique et de la biodiversité présente est aussi facilitée par les chemins qui permettent de pénétrer et de s'immerger au cœur de l'espace en fauche annuelle unique (Figure 79 et Figure 80).



Figure 79. Exemples de tontes stratégiques paysagères au sein d'un parc de village (Le Châtelet-en-Brie, 77).



Figure 80. Gestion différenciée : parc de Bel Ebat (Avon) – © A. SIGNOL

Zones concernées

La question des secteurs concernés par cette gestion est aussi évoquée dans plusieurs paragraphes suivants (parcelles concernant plusieurs thématiques).

Cette gestion concerne sur la commune tout un ensemble de milieux à dominante herbeuse allant de parcelles communales à des jardins privés, en passant par des friches, des bords de chemins, de route, etc.

Cas particulier

Les **abords de l'étang de Ville-Saint-Jacques** sont aussi concernés par cette gestion car l'intérêt écologique du site est corrélé en partie à la persistance de milieux ouverts. Le site est en phase d'embroussaillage et la présence de ligneux peut empêcher la réalisation d'une fauche. Il s'agirait alors de réaliser *a minima* un broyage durant quelques années afin d'affaiblir les ligneux. L'installation du pâturage serait écologiquement pertinente sur le site. Il s'agirait d'un projet

conséquent en raison de l'obligation d'effectuer une surveillance rigoureuse du troupeau (proximité avec des axes routiers fréquentés).

Le pâturage et le broyage peuvent aussi être couplés.

Points clefs :

- Instaurer la fauche annuelle unique tardive avec export des matières sur les espaces enherbés
- Maintenir des zones « refuge » non fauchées d'une année sur l'autre
- Réaliser une tonte stratégique paysagère incluant des chemins de promenade pour l'acceptabilité de la mesure par les habitants
- Augmenter fortement les surfaces en fauche annuelle unique avec exportation

Ressources :

- Guide de gestion écologique des espaces collectifs publics et privés, de l'ARB IdF
<https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/guide-de-gestion-ecologique-des-espaces-collectifs-publics-et-prives/>
- Fiche ressource : l'éco-pâturage au service de la collectivité, par l'agence Normande de la biodiversité et du développement durable
<https://www.anbdd.fr/publication/fiche-ressources-leco-paturage-au-service-de-la-collectivite/>

Voir notamment le guide « Réussir son projet d'éco-pâturage », du département de la Mayenne
https://www.ecomotives53.fr/ecomotives-53-collectivites-eco-paturage_reussir-son-projet-d-eco-paturage.phtml

b. Gestion du bois et des arbres en faveur de la biodiversité

OLT concernés : 1, 2

La gestion écologique des arbres et des boisements de la commune doit permettre :

- D'assurer le vieillissement des arbres
- D'assurer la régénération naturelle
- De favoriser les essences sauvages locales (arbres et arbustes)
- De maintenir du bois mort sur pied et à terre

Une **sensibilisation** pourrait être menée à **destination des propriétaires des petits boisements** qui ponctuent le paysage.

On estime qu'environ **¼ de la biodiversité forestière a besoin de bois mort pour tout ou une partie de son cycle de vie** (GOSELIN et PAILLET, 2017). De nombreux insectes se développent dans les parties mortes ou dépérissantes des arbres (Figure 81) ; les pics utilisent préférentiellement les arbres morts pour creuser leurs cavités, qui peuvent ensuite servir à d'autres espèces d'oiseaux ou de mammifères (reproduction, hibernation) ; différentes communautés de champignons se développent suivant le stade de pourrissement du bois, etc. On comprend donc l'intérêt pour la biodiversité de conserver les parties boisées de la commune en libre évolution, de manière à ce que du bois mort, sur pied ou à terre, s'accumule au fil du temps. Cette absence d'intervention aura aussi pour effet de créer des strates arbustives, qui assurent un habitat et un garde-manger pour de nombreuses espèces. De même, les arbres indigènes poursuivront leur vieillissement et leur régénération naturelle.

De nombreux documents décrivent les **intérêts écologiques** des dendro-micro-habitats qui se créent au sein des arbres morts ou dépérissants, dont nous mettons des exemples dans les ressources encadrées ci-après.

Par ailleurs, les milieux boisés riches en arbres vieux ou morts ne sont pas en mauvais état sanitaire : c'est une idée reçue. Au contraire, en enrichissant l'écosystème par la diversité des êtres vivants attirés, ces arbres attirent aussi de nombreux régulateurs qui empêchent les parasites de pulluler. Il y a de la place pour tout le monde mais mieux partagée. Ces boisements sont même plus robustes et plus résistants aux divers aléas que les forêts subissent ces dernières années (nouveaux ravageurs, réchauffement climatique, etc.).



Figure 81. Souche criblée de traces d'anciennes galeries d'insectes saproxyliques - © A. SIGNOL

Sur la commune, le bois mort ou dépérissant pourra être utilisé par au moins une espèce très rare de coléoptères, dont les larves s'en nourrissent : il s'agit de la **Saperde de l'Orme** (*Saperda punctata*).

Action : appliquer le principe de non intervention

Concrètement, il est donc conseillé d'intervenir le moins possible. Concernant les arbres morts, vieux ou dépérissants, il est d'abord préférable de les laisser se dégrader librement sur pied : les nombreux insectes qui profitent de chaque partie de l'arbre (fût, charpentières, branches, etc.) ne s'y développeront pas forcément même si, après abattage, il est laissé intégralement au sol, en raison de l'humidité du sol qui fera pourrir le bois plus vite. Certains gros arbres morts ou malades sur pied peuvent alors justifier une mise en défens de la zone où des chutes de branches peuvent se produire.

Bien entendu, dans certains cas, ces arbres peuvent poser des problèmes de sécurité difficiles à résoudre : positionnement à proximité de zones ou voies de passages très fréquentées. Dans ces conditions, il peut s'avérer préférable d'intervenir. Il faut alors envisager en premier lieu une **taille « en chandelle »** (Figure 82), consistant à laisser tout ou une partie du fût debout (évitant l'humidification du bois).



Figure 82. Chandelles sécurisées. Hauteurs respectives de gauche à droite : 3,5 m et 5 m – © G LARREGLE

Enfin, si ces arbres doivent absolument être complètement coupés, il est bien entendu conseillé de laisser au sol un maximum des parties les plus volumineuses (fût et charpentières) quitte à les agencer de façon ordonnée pour donner une impression d'aménagement voire utiliser certains gros morceaux pour en faire du mobilier naturel (bancs, sièges, etc.). Le bois au sol s'humidifie davantage et attire d'autres espèces.

De même, il faut garder en tête que **la taille n'améliore pas la santé des arbres** contrairement à ce que l'on entend souvent. Si l'on peut s'en passer, il faut donc la proscrire si ce n'est pour des raisons autres qu'écologiques ou sanitaires : esthétique, encombrement, sécurité, etc. La coupe reste une petite blessure, petite ou grande : une ouverture laissant la possibilité à plus de parasites de pénétrer.

Enfin, il faut évoquer, pour les protéger, la possibilité de faire classer certains **arbres** comme « **remarquables** ». Des arbres majestueux situés en bord de chemins agricoles pourraient sûrement justifier un tel classement. Une association nationale existe et fournit certains critères, qui, malgré une subjectivité envisageable, restent cependant

assez stricts. Un lien vers la page de cette association décrivant ces critères est fourni dans l'encadré consacré aux ressources à la fin de cette partie.

Non intervention concernant le lierre :

Accusé à tort d'étouffer les arbres, le **Lierre grimpant** (*Hedera helix*) n'est pas à couper sur les arbres ! Ce n'est pas un parasite, puisqu'il réalise lui-même sa photosynthèse, et utilise seulement l'arbre comme support en se positionnant seulement sur le fût et les charpentières (donc pas de concurrence d'accès à la lumière vis-à-vis de l'arbre puisque les feuilles du lierre sont globalement positionnées en dessous du feuillage de l'arbre). De plus, il protège l'arbre contre les variations de températures et abrite une certaine biodiversité. Les oiseaux peuvent en effet y nicher et divers insectes (parfois spécialistes) s'y abritent et s'y restaurent. Seule raison de prudence, dans les cas d'arbres en fin de vie (dont le feuillage s'éclaircit) ou morts, le lierre peut créer une prise au vent plus importante augmentant les risques de chute.

Par ailleurs, le feuillage persistant et donc opaque même en hiver, font du lierre une excellente espèce pour une haie champêtre où il se mélangera harmonieusement avec beaucoup d'autres arbustes sans les empêcher de pousser.

Les impacts du lierre sont en revanche nettement plus négatifs sur les vieux murs où nous ne conseillons pas de le laisser.

Action : respecter un calendrier d'intervention précis

Pour n'importe quelle coupe, qu'elle soit liée à la sécurité, l'entretien ou l'esthétique, il est primordial d'intervenir en dehors de la période de nidification des oiseaux, qui s'étend de mars à juillet, au risque de faire échouer leur reproduction. Si les arbres à couper comportent des cavités ou des fissures, il faut en outre considérer une période de coupe encore plus réduite pour tenir compte de l'usage de celles-ci par les chauves-souris, ce qui laisse une **période de coupe idéale de septembre à (mi-)novembre** (Tableau 27). Les produits de coupe peuvent être déposés sur site ou utilisés pour créer des abris favorables aux reptiles.

Tableau 27. Périodes favorables ou défavorables aux chauves-souris et à l'avifaune forestière en fonction des mois de l'année (CEN Rhône-Alpes, 2011)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Chiroptères												
Avifaune forestière												
Rapaces diurnes ou nocturnes												

Période recommandée

Action : avoir recours aux essences sauvages locales (indigènes) pour les plantations

Dans le cas de plantations d'essences ligneuses, l'idéal pour favoriser la biodiversité est d'avoir recours à des espèces indigènes (voir objectif ci-après).

Nous ne recommandons pas, pour des besoins de plantations, d'avoir recours à des espèces non présentes dans l'aire géographique naturelle de la région (Bassin Parisien) mais il est possible de planter des individus issus de régions méridionales (écotypes aux capacités de résistance au réchauffement climatique plus importantes) dans le cas d'espèces présentes à la fois en Île-de-France et dans le sud de la France (voire encore plus au sud). C'est le cas du Chêne pédonculé (*Quercus robur*), du Charme (*Carpinus betulus*), etc.

Zones concernées

La carte ci-dessous montre l'ensemble des zones boisées susceptibles d'être concernées par cet objectif opérationnel : boisements, bosquets, haies plus ou moins hautes, souvent des massifs privés. Tout ne peut pas être représenté, on peut tout à fait inclure les arbres plantés en ville sur les espaces publics communaux.

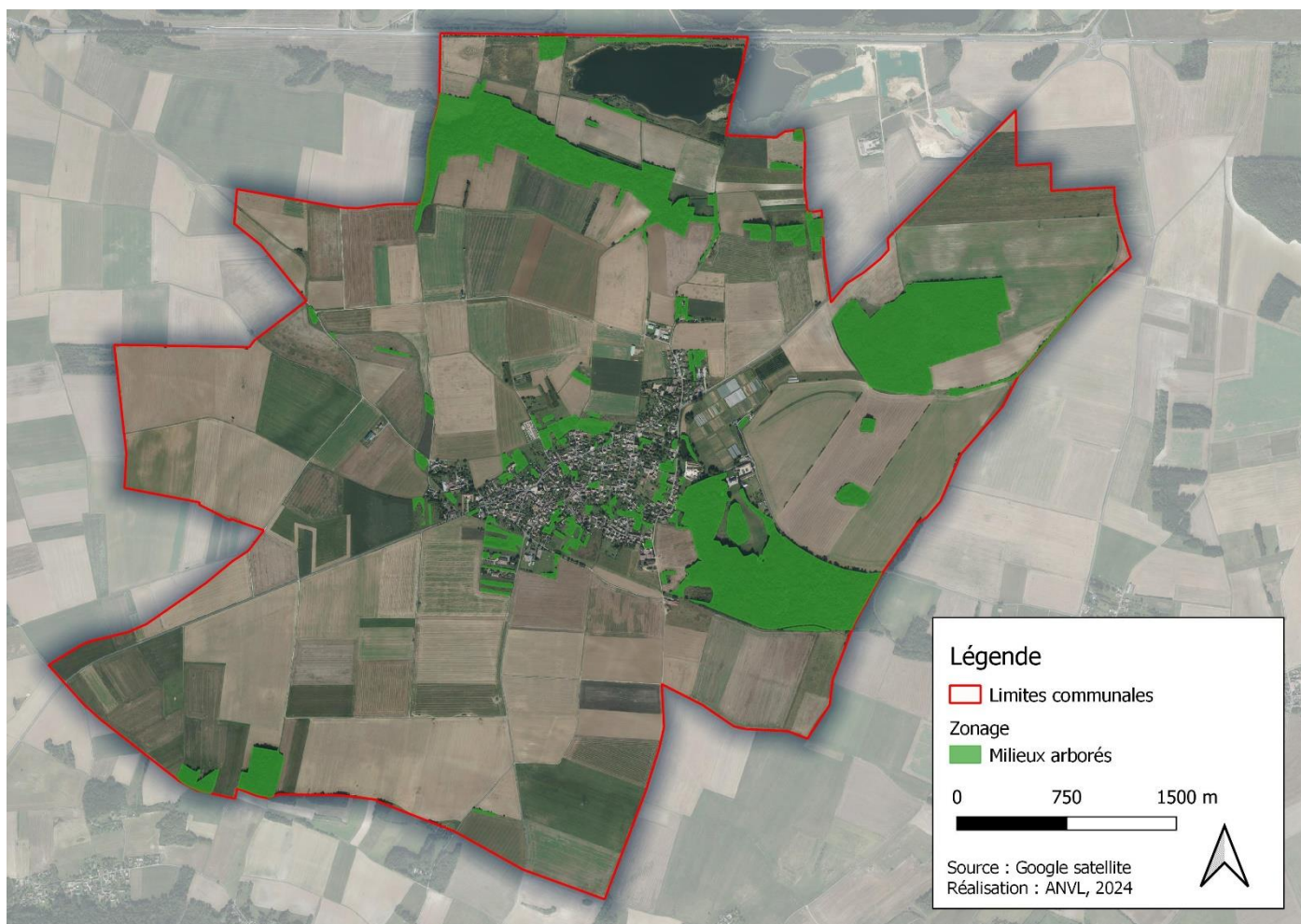


Figure 83. Secteurs à boisements, haies arborées, arbres plantés, etc.

Points clefs :

- Dans les forêts et les parcs, la coupe doit seulement avoir lieu pour des raisons de sécurité.
- La période de coupe évitant les impacts sur les oiseaux et les chauves-souris s'étend de septembre à novembre.
- Respecter le lierre sur les arbres.
- La conservation de bois mort, sur pied ou à terre, est fondamentale pour la biodiversité.

Ressources :

- Guide « Gestion forestière et préservation des chauves-souris », CEN Rhône-Alpes
https://www.cen-rhonealpes.fr/wp-content/uploads/2014/09/CTChiro_forestiers.pdf
- Pour l'intérêt précis des dendro-micro-habitats : Fiche technique indiquant les grandes catégories d'arbres à conserver pour la biodiversité, de l'ONF
<https://www.onf.fr/+/18e::les-arbres-conserver-pour-la-biodiversite-comment-les-identifier-et-les-designer.html>
- Pour un aperçu visuel des intérêts des dendro-micro-habitats : Guide de poche des dendromicrohabitats, de l'institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (Suisse)
<https://www.wsl.ch/fr/publications/guide-de-poche-des-dendromicrohabitats-description-et-seuils-de-grandeur-pour-leur-inventaire.html>
- Article de la mairie de Paris sur le Lierre (LE CHAUDELEC L. et JAPIOT X., 2016)
https://www.academia.edu/43701831/Le_lierre_un_alli%C3%A9_pour_la_v%C3%A9g%C3%A9tation_et_la_biodiversit%C3%A9
- Critères d'éligibilité au statut « arbre remarquable » de l'association A.R.B.R.E.S. remarquables
<https://www.arbres.org/les-identifier.htm>

c. Conserver et mettre en place des pratiques agricoles favorables à la biodiversité

Action : Faire évoluer les pratiques agricoles pour une meilleure prise en compte de la biodiversité

L'intégration au sein des exploitations agricoles de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (**MAEC**) financées par la PAC et la transition vers une **agriculture biologique** sont des leviers nécessaires pour le maintien de la biodiversité des milieux agricoles. Comme nous l'avons énoncé dans le diagnostic, certaines plantes identifiées à Ville-Saint Jacques se développent dans les champs (plantes messicoles).

Un **plan national d'action en faveur des plantes messicoles** existe et est disponible sur ce site :

<https://plantesmessicoles.fr/>

Une déclinaison régionale est portée par le Conservatoire National des Plantes à Parfum, Médicinales et Aromatiques de Milly-la-Forêt :

<https://www.cnpmai.net/fr/2017/09/28/nouvelle-publication-cnpmai-situation-plantes-messicoles-menacees-ile-de-france/>

Les oiseaux agricoles menacés tels que le Bruant proyer, l'Alouette des champs, la Caille des blés ou la Bergeronnette printanière sont aussi largement impactés par les pratiques conventionnelles. La disparition des prairies, la réduction des jachères, des bandes enherbées et des haies, la monoculture et l'utilisation de pesticides affectent la petite faune vivant dans et sur les sols et en retour leurs prédateurs ; ce sont toutes les chaînes du vivant qui en pâtissent (Figure 84).



Figure 84. Cultures intensives sur la commune de Ville-Saint-Jacques.

Loin d'être dissociés de leur environnement, les humains sont directement impactés par l'alimentation qu'ils consomment : l'étude BioNutriNet qui a suivi pendant plus de 10 ans plusieurs dizaines de milliers de Français arrive à la conclusion que les personnes consommant plus de bio dans leur régime présentent des risques plus faibles de surpoids, d'obésité, sont moins exposés aux pesticides et seraient moins susceptibles de développer certains cancers.

Diverses structures sont chargées d'informer ou d'accompagner les agriculteurs et agricultrices sur les sujets d'agroécologie. L'agence française pour la promotion de l'agriculture biologique (**l'agence bio**), structure publique, est une mine d'information sur le sujet. La **chambre d'agriculture** d'Ile-de-France est la structure référente pour accompagner les agriculteurs et agricultrices dans l'intégration de MAEC et la transition vers une agriculture plus durable. Un acteur local peut également être mobilisé pour les personnes en reconversion ou souhaitant tester un projet d'activité : la coopérative « **les champs des possibles** » apporte des conseils et propose des formations en Ile-de-France.

La commune a son rôle à jouer dans cette évolution agricole, en instaurant une dynamique et des débats sur ces sujets. L'organisation de **journées d'information** ou de **réunions** faisant intervenir des agriculteurs ou agricultrices de différents modèles ayant franchi le pas, aiderait à l'acculturation et lèverait de potentiels blocages. La grande majorité du territoire communal est agricole mais il est intéressant de constater **qu'une part non négligeable de parcelles sont en agriculture biologique** parmi celles déclarées à la PAC (Figure 85). C'est un point très positif et il ne faut pas hésiter à s'appuyer sur les agriculteurs concernés pour aider à la conversion ou du moins la sensibilisation de leurs homologues conventionnels.

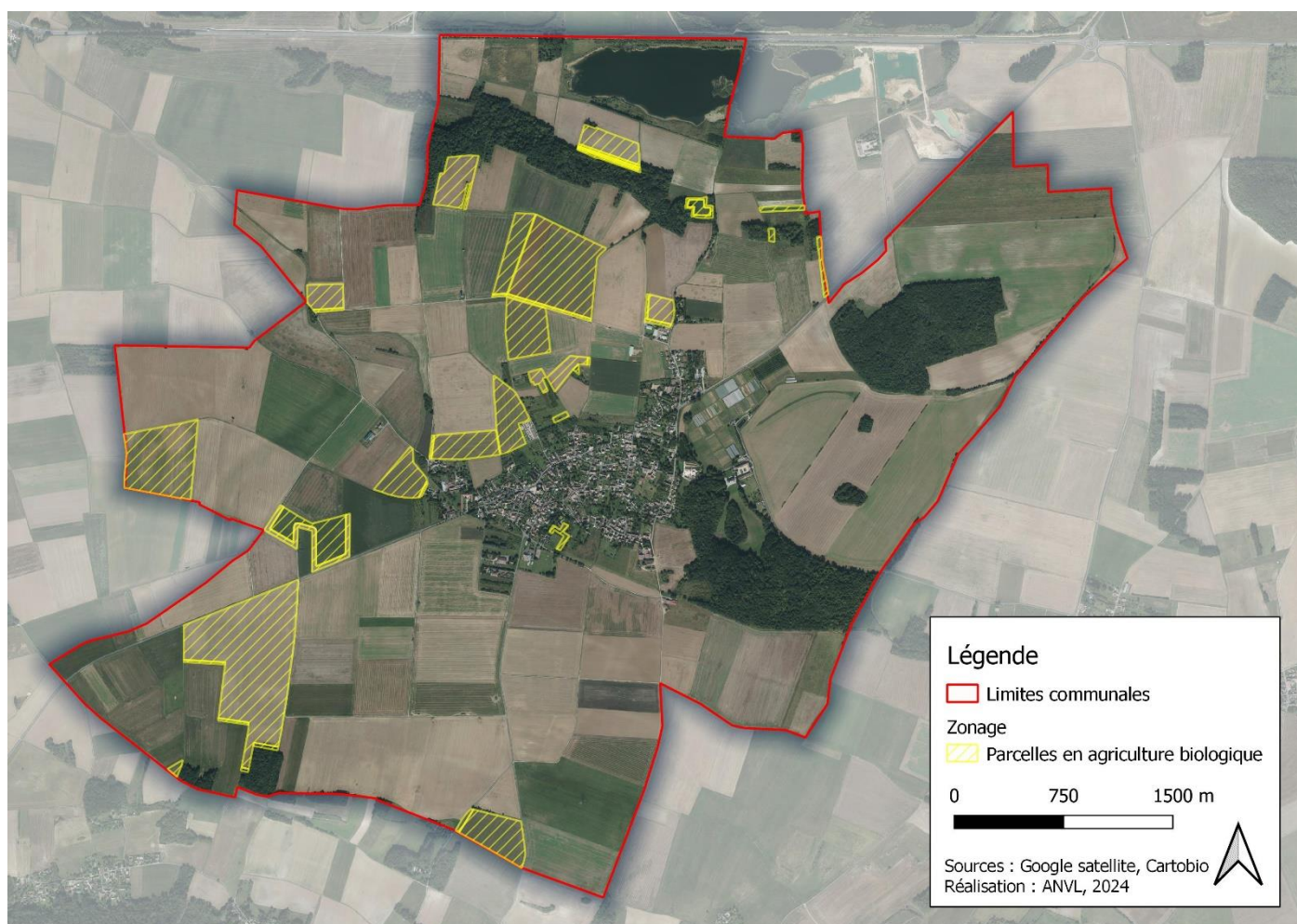


Figure 85. Parcelles en agriculture biologique.

Points clefs :

- Les jachères et prairies de fauche existantes sont des zones agricoles privilégiées pour la biodiversité : elles doivent être préservées de l'urbanisation en étant classées « N » dans le PLU
- L'évolution des pratiques agricoles vers l'agroécologie est indispensable pour le maintien de la biodiversité de ces milieux, très fortement impactés par les méthodes conventionnelles
- La commune peut avoir un rôle à jouer dans l'instauration d'une dynamique en faveur du bio
- Différents acteurs du monde agricole peuvent répondre aux questions et besoins des agriculteurs et agricultrices qui souhaiteraient se convertir à l'agriculture biologique

Ressources :

- Résultats de l'étude « BioNutriNet »
<https://bionutrinet.fr/>
<https://reporterre.net/C-est-confirme-manger-bio-est-meilleur-pour-la-sante>
- L'agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique
<https://www.agencebio.org/>
- La coopérative « Les champs des possibles », qui accompagne les projets et organise des formations dans les domaines de l'agroécologie en Ile-de-France
<https://www.leschampsdespossibles.fr/>
- La chambre d'agriculture d'Ile-de-France, concernant l'agriculture biologique et les MAEC
<https://idf.chambre-agriculture.fr/produire-innover/agriculture-biologique/>
<https://idf.chambre-agriculture.fr/ressources/maec/>
- Plan national d'action en faveur des plantes messicoles :
<https://plantesmessicoles.fr/>
- Déclinaison régionale du plan national d'action en faveur des plantes messicoles :
<https://www.cnpmai.net/fr/2017/09/28/nouvelle-publication-cnpmai-situation-plantes-messicoles-menacees-ile-de-france/>

d. Etendre la gestion différenciée aux espaces privés et aux autres espaces communaux

La gestion différenciée doit absolument être démultipliée au sein d'espaces aussi bien publics que privés. Tout espace est bon à prendre pour permettre à la faune comme à la flore de s'installer.

La commune n'est pas concernée directement par l'élevage et cette pratique agricole est devenue bien plus rare dans la région. Elle est cependant toujours présente dans le secteur et les produits de coupe pourraient être valorisés. La valeur du foin a augmenté ces dernières années suite aux sécheresses à répétition et à sa rareté régionale. Il s'agit d'un débouché de la gestion différenciée qui n'est donc pas à négliger.

Action : Etendre les espaces verts communaux en gestion différenciée

La gestion horticole est couteuse, plus consommatrice d'eau et plus productrice d'émissions de CO₂. Les **agents des services des espaces verts** pourraient donc, en concertation avec les élus, **choisir de nouveaux espaces verts communaux** qui pourraient être concernés par une gestion différenciée (ronds-points, bas-côtés, parties squares, plates-bandes, plantations d'alignements, etc.). Leur implication dans l'ensemble des gestions écologiques à mettre en place sur la commune est essentielle.

Par exemple, le **secteur du Cormier** (Figure 87) avec quelques espaces publics autour de l'école apparaît comme un espace propice pour que la commune puisse tester cette gestion. **L'acceptation** par les riverains passe par la mise en place d'une **tonte stratégique paysagère avec cheminements** de promenade bien visibles et par l'explication (Figure 86) de ces choix (réunions, panneaux, fiches synthétiques à disposition, etc.).



Figure 86. Exemple de panneau de sensibilisation concernant la gestion différenciée



Figure 87. Secteur du Cormier en face de l'école : zone potentielle de mise en œuvre de la gestion différenciée. Cliché : A. SIGNOL.

Encore plus facile à maîtriser car située au sein d'un espace clos et propriété de la commune, **la cours de l'école communale** qui possède un espace enherbé assez important serait un excellent candidat à **un projet de gestion différenciée**.

L'obtention du label « éco-jardin » pour des secteurs communaux (espaces verts du Cormier ?) peut être un outil de communication supplémentaire sur l'engagement en faveur de la biodiversité.

Comme évoqué précédemment, plusieurs secteurs de la commune présentent des espaces verts communaux et surtout des jardins de particuliers essentiellement herbeux :

- les parcelles de part et d'autre du sentier des vignes et à l'ouest du cimetière ;
- les secteurs du Cormier et de la Fontaine au sud du centre bourg ;
- la sortie de village au niveau du lieu-dit de l'Orme Nochet ;
- quelques friches plus ou moins temporaires du nord de la commune en surplomb de l'étang ou quelques parcelles de milieux ouverts en mosaïque avec des fourrés autour de l'étang.

Pour une visualisation cartographique des parcelles concernées, se référer à la carte de la Figure 77.

Il y aurait aussi du sens à ce que les **chemins ruraux**, notamment ceux concernés par le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (**PDIPR**), bénéficient d'une gestion plus douce laissant entrevoir la biodiversité de la commune. Les **bords de route** pourraient également être analysés afin d'identifier ceux qui pourraient, sans nuire à la visibilité des automobilistes ou à la sécurité des piétons, bénéficier d'une gestion différenciée. Lorsque les talus de bords de routes sont suffisamment larges, une bande de sécurité peut être entretenue régulièrement tandis que le reste peut être fauché une seule fois dans l'année. Sur les bords de chemins les questions de sécurité et de visibilité sont peu prégnantes et l'ensemble de la bande peut être fauchée une fois l'an. Une sensibilisation des agriculteurs, parfois réfractaires, est néanmoins à anticiper.

Un guide du CEREMA propose un plan d'action ainsi que des fiches de gestion détaillées suivant les caractéristiques de la route (cf. ressources).

Action : Instaurer un dialogue avec les propriétaires privés au sujet de la gestion différenciée

Forte de son exemplarité, la commune pourrait engager un **dialogue avec des propriétaires privés possédant des espaces verts afin de les orienter vers une gestion différenciée des espaces verts**.

Certains **particuliers** possèdent également des surfaces conséquentes propices à la gestion différenciée : c'est le cas du domaine de la Brosse près du centre-bourg qui pourrait faire l'objet d'inventaires suite à la mise en place d'une gestion extensive.

La Figure 77 présente certains espaces privés identifiés comme potentiels pour la mise en place d'une gestion différenciée.

Certains espaces, non réellement utilisés par les riverains, sont gérés par simple habitude : la sensibilisation aux avantages que la gestion différenciée représente pour la biodiversité pourrait augmenter sensiblement les surfaces d'accueil favorables. Les avantages ne seraient pas uniquement environnementaux : les coûts liés à l'entretien des espaces seraient mécaniquement diminués.

Points clefs :

- Etendre les surfaces en gestion différenciée par :
 - L'établissement d'un dialogue avec les différents autres acteurs de la commune présentant des espaces enherbés (privés comme publics).
 - Le repérage, par les agents des espaces verts, des espaces communaux qui pourraient être concernés.
 - Sensibiliser les habitants pour l'acceptation de ces mesures.

Ressources :

- Guide de gestion écologique des espaces collectifs publics et privés, de l'ARB IdF
<https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/guide-de-gestion-ecologique-des-espaces-collectifs-publics-et-privés/>
- Site du label « éco-jardin »
<https://www.label-ecojardin.fr/>
- Guide de gestion des bords de route en faveur des pollinisateurs sauvages, du CEREMA
https://www.arthropologia.org/user/pages/02.association/05.ressources/55.gestion-bords-de-route-pour-les-pollinisateurs/pollinisateurs_sauvages.pdf

e. Gestion des milieux pionniers de l'îlot à Laridés

Action : chantier d'entretien d'un îlot à Laridés

Comme cela a été évoqué dans la partie « diagnostic de la biodiversité », certaines espèces d'oiseaux de zones humides nichant au sol ont besoin de sols pionniers (sans ou avec peu de végétation pour nicher) ainsi que d'une situation isolée vis-à-vis des prédateurs. Ces conditions sont difficiles à réunir et ne sont procurées que par la dynamique fluviale de grands fleuves sauvages ce qui n'est plus vraiment le cas de la vallée de la Seine. Cela explique la rareté de ces espèces et le niveau de menace qui pèse parfois sur elles.

Or, l'un des îlots centraux de l'étang de la commune remplit ces conditions suite à l'arrêt localement de l'exploitation de la carrière. Le choix a ainsi été fait de réaliser un chantier d'entretien sur une partie de cet îlot pour favoriser ces espèces (Sterne pierregarin, Mouette mélanocéphale et aussi possiblement limicoles : Vanneau huppé, etc.). L'autre partie est laissée en libre évolution car cela permet d'accueillir d'autres espèces parfois patrimoniales aux exigences écologiques différentes.

Le chantier consiste en un débroussaillage mais aussi parfois aussi en un travail du sol assez fastidieux : terre bêchée superficiellement comme un potager. La difficulté réside dans le fait de pouvoir amener un nombre optimal de volontaires en bateau. Avec une barque (Figure 88), le temps consacré aux aller-retours, la distance à parcourir et le nombre de places limité à chaque aller-retour situe ce chiffre à 15-20 personnes pour une demi-journée (Figure 89). Il faut utiliser des matériels divers dont débroussailleuse, tronçonneuse (sauf en cas de gestion très régulière), crocs de jardinage, coupe-branches, râteaux, fourches, croissants, etc.

La difficulté réside aussi dans le fait d'arriver à financer cet entretien dans la durée sachant que le chantier est plus facile s'il est réalisé une fois par an pour éviter que la végétation soit dominée par des espèces ligneuses plus difficiles à gérer. L'ANVL se tient à disposition pour continuer à encadrer et réaliser ces chantiers.



Figure 88. Accès en barque à l'îlot pour le chantier Laridés.



Figure 89. Bénévoles en action lors d'un chantier Laridés.

3. AMÉNAGEMENTS ÉCOLOGIQUES

a. Utilisation de plantes sauvages locales

OLT concernés : 1, 2, 4

Les plantes sauvages locales sont des « multiplicatrices de biodiversité ».

L'utilisation de plantes sauvages locales, pour créer des massifs fleuris ou des haies, présente divers avantages. Ayant évolué depuis des millénaires dans nos régions, ces plantes sont **adaptées aux conditions physiques et climatiques locales et aux interactions avec le reste du vivant**. Elles sont donc plus adaptées aux conditions de température et d'humidité locales et aux sols de nos régions, ce qui facilite leur survie et donc leur entretien. Autre point méconnu : les arthropodes et notamment les insectes y sont particulièrement adaptés. Suivant les espèces, leurs larves se nourrissent des feuilles, bourgeons, racines, ou d'autres parties de la plante : **leur développement est donc entièrement dépendant de la présence d'espèces végétales locales**.

La diversité des cortèges d'espèces associées aux plantes sauvages locales peut être multipliée par des facteurs 10 ou 100 par rapport à celle associée aux plantes horticoles ou exotiques dont l'intérêt est donc comparativement négligeable pour la biodiversité (Tableau 28). Les **chênes indigènes** peuvent même attirer **plusieurs centaines d'espèces** (peut-être plus de 500 selon certaines estimations).

Tableau 28. Exemples de cortèges d'arthropodes associés à des essences locales (ROGNER et ROGNER, 1992)

Essence	Cortège
Sorbier	30
Charme	30
Tilleul	30
Frêne	40
Hêtre	60
Noisetier	70
Orme	80
Aulne	90
Tremble	100
Aubépine	150
Bouleau	230
Saule	260

Action : avoir recours aux essences indigènes pour les plantations

Dans le cas de **plantations d'essences ligneuses**, l'idéal pour favoriser la biodiversité est d'avoir recours à des espèces indigènes plutôt qu'à des espèces exotiques ou même horticoles.

Les plantes d'ornement peuvent parfois être de « fausses amies », en étant choisies uniquement sur leur caractère esthétique ou nectarifère. Prenons par exemple le *Buddleia* (*Buddleja davidii*). Cet arbuste importé de Chine aussi appelé « arbre aux papillons », possède un nectar qui attire beaucoup les insectes. Cependant, il n'a pas évolué avec les insectes locaux, qui le délaissent pour le nourrissage de leurs larves. Les chenilles de papillons par exemple, doivent se nourrir sur les parties végétatives d'espèces sauvages locales. Sans ces essences indigènes, pas de développement des chenilles et donc pas de papillons. Ce sont justement ces plantes que le *Buddleia* a souvent tendance à remplacer. Cet arbuste horticole ne va donc pas créer de la biodiversité mais éventuellement nourrir celle qui a été créée par d'autres essences.

Le *Buddleia*, ainsi que le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) sont considérés comme des « **espèces exotiques envahissantes** » en Ile-de-France (WEGNEZ, 2022). Ces plantes peuvent localement former des massifs monospécifiques au détriment d'espèces sauvages locales, notamment sur les zones pionnières ou perturbées (Fédération des Conservatoires botaniques nationaux - FCBN). Malheureusement, de telles espèces peuvent encore figurer sur les **listes des pépiniéristes** classiques : il faut redoubler de vigilance afin de ne pas les intégrer dans les plantations urbaines.

Il existe **toute une variété de plantes locales arbustives et herbacées** qui peuvent être utilisées. Certaines sont nectarifères et aux couleurs vives et peuvent ainsi répondre à des attentes particulières. Une liste de référence est disponible sur le site de l'ARB Île-de-France (FLANDIN, 2019) (Figure 90). Le site du label « végétal local » recense par ailleurs les producteurs de proximité et met à disposition diverses ressources pour approfondir la démarche.

La transition vers l'utilisation de plantes sauvages locales nécessite de **bousculer les habitudes** et peut demander un temps d'adaptation aux équipes des espaces verts, mais l'effort fourni sera durable et très bénéfique pour la biodiversité communale. En outre, l'usage de ces espèces dans les massifs ou pour la création de haies permet de faciliter le travail et le bilan écologique des équipes des espaces verts. En effet, les espèces indigènes bien choisies n'ont pas besoin d'arrosage (sauf à la plantation voire au début de leur croissance en cas de périodes sèches comme n'importe quel arbuste), elles sont parfaitement adaptées aux conditions locales et paradoxalement, même si elles nourrissent de nombreuses espèces, elles résistent très bien à leurs assauts. Un vrai système gagnant/gagnant (biodiversité/entretien).

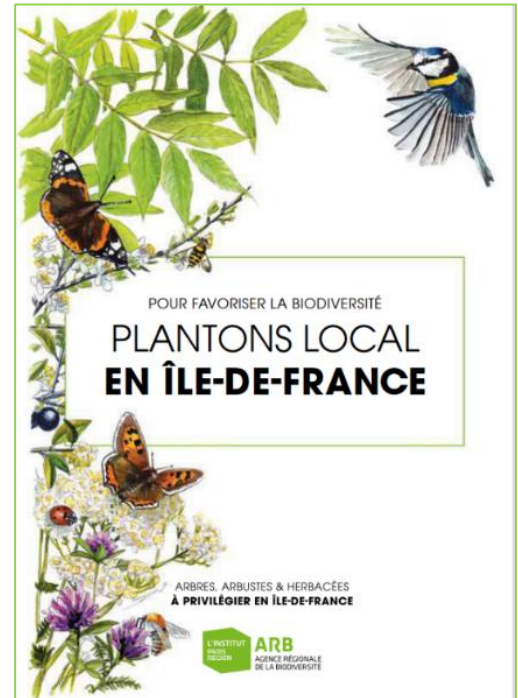


Figure 90. Couverture du guide « Plantons local en Ile-de-France », de l'ARB IdF

Points clefs :

- Les plantes sauvages locales sont favorables à la biodiversité
- Les plantes d'ornement le sont beaucoup moins, et sont parfois invasives
- Des solutions existent pour utiliser des plantes sauvages locales de façon systématique

Ressources :

- Site du label « végétal local »
<https://www.vegetal-local.fr/>
- Guide « Plantons local en Ile-de-France », de l'ARB IdF (FLANDIN, 2019)
<https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/plantons-local-en-ile-de-france-2019/>
- Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Ile-de-France, du CBNBP
<https://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/pee.jsp>
- Plaquette haie champêtre en Seine-et-Marne
http://www.seine-et-marne-environnement.fr/R_Teco.html

b. Lutte contre les plantes exotiques envahissantes

Objectifs concernés : 1, 2

Notions théoriques

Comme mentionné dans la thématique précédente, les plantes exotiques envahissantes (PEE), par leurs capacités de colonisation rapides et intenses, peuvent localement **supplanter les espèces indigènes et dégrader l'état d'un milieu naturel**. Leur éradication étant compliquée et souvent illusoire, il est primordial de **ne pas favoriser leur implantation**, en les supprimant de la liste des espèces pouvant être utilisées sur la commune. Ensuite, la **planification d'une intervention doit être évaluée au cas par cas**, selon l'espèce concernée, le milieu touché et la surface occupée. Parfois, l'action peut s'avérer fastidieuse et inefficace voire amplifier la propagation de l'espèce en question. Les efforts doivent donc se concentrer prioritairement sur les milieux à caractère naturel de la commune, uniquement sur certaines espèces et après avoir évalué les moyens nécessaires. Et bien souvent, la raison amène à renoncer à lutter.

En pratique

Le CBNBP⁴ (WEGNEZ, 2022) propose une ligne à suivre concernant la gestion à opérer sur les plantes exotiques envahissantes, suivant le degré de propagation actuel de la plante et ses capacités de colonisation (Tableau 29).

Tableau 29. Liste des plantes exotiques envahissantes observées sur la commune depuis 2021

Nom scientifique	Nom vernaculaire	EEE - Stat. inv.	EEE - Caté. Inv.	EEE - Objectif de gestion	EEE - Stratégie de gestion
<i>Berberis aquifolium</i>	Faux Houx	Potentielles	Largement implantées	Suivre le comportement régional de l'espèce	Surveillance de l'espèce (détecter principalement si l'espèce a un impact négatif en contexte naturel) Lutte non conseillée sauf si impact avéré
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleja du père David	Potentielles	Largement implantées	Suivre le comportement régional de l'espèce	Surveillance de l'espèce (détecter principalement si l'espèce a un impact négatif en contexte naturel) Lutte non conseillée sauf si impact avéré
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle	Potentielles	Largement implantées	Suivre le comportement régional de l'espèce	Surveillance de l'espèce (détecter principalement si l'espèce a un impact négatif en contexte naturel) Lutte non conseillée sauf si impact avéré
<i>Prunus cerasus</i>	Cerisier acide	Avérées	Largement implantées	Limitier les impacts au sein de sites à forts enjeux et/ ou contenir les fronts de colonisation	Lutte ciblée sur les fronts de colonisation ou au sein des sites naturels à haute valeur patrimoniale. Mesure devant être associée en amont d'une veille périodique ayant pour vocation d'intervenir rapidement sur un nouveau foyer d'infestation.
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Avérées	Largement implantées	Limitier les impacts au sein de sites à forts enjeux et/ ou contenir les fronts de colonisation	Lutte ciblée sur les fronts de colonisation ou au sein des sites naturels à haute valeur patrimoniale. Mesure devant être associée en amont d'une veille périodique ayant pour vocation d'intervenir rapidement sur un nouveau foyer d'infestation.
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	Avérées	Largement implantées	Limitier les impacts au sein de sites à forts enjeux et/ ou contenir les fronts de colonisation	Lutte ciblée sur les fronts de colonisation ou au sein des sites naturels à haute valeur patrimoniale. Mesure devant être associée en amont d'une veille périodique ayant pour vocation d'intervenir rapidement sur un nouveau foyer d'infestation.
<i>Sporobolus indicus</i>	Sporobole fertile	Potentielles	Largement implantées	Suivre le comportement régional de l'espèce	Surveillance de l'espèce (détecter principalement si l'espèce a un impact négatif en contexte naturel) Lutte non conseillée sauf si impact avéré

⁴ Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

Pour des actions de gestion précises, nous conseillons de se référer au site du centre de ressources sur les espèces exotiques envahissantes, créé par l'UICN et l'OFB ou à des guides de gestion tels que celui du CBN de Bailleul. Il est important de noter que pour certaines de ces PEE, les impacts ne sont pas encore suffisamment documentés pour qu'une gestion particulière soit préconisée. Les fiches du centre de ressources présentent dans certains cas des retours d'expériences comparatives de différentes méthodes de lutte le plus souvent fort intéressantes. Cependant, certains retours rapportent factuellement des tentatives de lutte par des méthodes chimiques (herbicides). Il est pour l'ANVL hors de question d'y avoir recours pour lutter contre des plantes exotiques envahissantes.

Le tableau suivant présente les informations disponibles via les liens cliquables sur le site de l'OFB :

Tableau 30. Ressources concernant la gestion des plantes exotiques envahissantes.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Lien vers la fiche correspondante Centre de ressources français des espèces exotiques envahissantes
<i>Berberis aquifolium</i>	Faux Houx	http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/berberis-aquifolium-mahonia-aquifolium/
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleja du père David	http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/buddleja-davidii/
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle	http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/erigeron-annuus/
<i>Prunus cerasus</i>	Cerisier acide	Pas de fiche disponible
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/robinia-pseudoacacia/
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/solidago-canadensis/
<i>Sporobolus indicus</i>	Sporobole fertile	http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/sporobolus-indicus/

Trois espèces seraient susceptibles de poser des problèmes écologiques incitant à engager éventuellement une lutte ciblée :

- Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
- La Solidage du Canada (*Solidago canadensis*)
- Le Cerisier acide (*Prunus cerasus*)

Concernant le Robinier faux-acacia, sa répartition et sa densité communales (et à plus large échelle) nous semblent déjà trop importantes pour envisager la lutte.

Pour le Cerisier acide, le phénomène de naturalisation et d'expansion est assez récent et les informations précises manquent concernant les méthodes de lutte. L'espèce a bien été observée sur la commune mais une estimation plus précise de sa répartition et de la densité des stations serait à réaliser.

Seule la Solidage du Canada (*Solidago canadensis*), pourrait éventuellement faire l'objet d'une lutte ciblée. Selon les préconisations fournies par l'OFB, **deux ou trois fauches annuelles** devraient sérieusement fatiguer la plante. Nous conseillons le ramassage des coupes et des dates de fauches un peu avant la floraison. Avant de se lancer, nous conseillons d'établir un **état des lieux précis** des surfaces concernées par les stations de la Solidage et d'estimer le plus précisément ses effectifs et sa vigueur.

Les stations connues sont proches du cimetière. Il faudra vérifier que des stations n'y sont pas présentes aussi.

Points clefs :

- La lutte contre les plantes exotiques envahissantes n'est pas du tout systématique. Elle doit être ciblée et engagée après mûre réflexion.
- Elle dépend de nombreux facteurs qui doivent être évalués au préalable (espèce, milieu, superficie, moyens humains et financiers).
- La lutte contre la Solidage du Canada est envisageable.

Ressources :

- Fiches de reconnaissance et d'aide à la gestion plantes exotiques envahissantes, par le CBN de Bailleul
<https://www.cbnbl.org/plantes-exotiques-envahissantes-hauts-france-edition-2020>
- Guide de gestion du Robinier faux-acacia, par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Rhône-Alpes
<https://www.cen-rhonealpes.fr/wp-content/uploads/2017/09/Miniguide-robinier.pdf>
- Centre de ressources sur les espèces exotiques envahissantes créé par l'UICN et l'OFB
<https://www.ofb.gouv.fr/les-especes-exotiques-envahissantes>

c. Gestion écologique au jardin pour les particuliers

OLT concernés : 1, 2, 3, 4

Les habitations de Ville-Saint-Jacques sont le plus souvent constituées de résidences avec jardins.

De façon cumulée, les actions des habitants peuvent avoir un véritable impact sur la préservation de la biodiversité communale. Cette partie propose, via certaines pratiques simples, de favoriser l'attractivité de son jardin et de pouvoir rapidement observer diverses plantes, petits et plus grands animaux le coloniser. Des concepts déjà évoqués précédemment sont rapidement synthétisés ici afin de disposer des informations essentielles.

Pour approfondir, des ateliers de formation/sensibilisation peuvent être proposés par l'ANVL à destination des particuliers.

Action : fourniture d'informations techniques aux particuliers sur la gestion des espaces enherbés en faveur de la biodiversité

La tonte régulière du jardin a pour principal but d'avoir une surface « propre », utilisable pour diverses activités. Toutefois, on peut chercher à allier accueil de la biodiversité et conservation de ces activités.

Des **zones refuges** peuvent être mises en place sur une partie de la surface du jardin. Il s'agit de zones correspondant au minimum à 15% de la parcelle (et si possible a minima 10 m²), mais plus les zones de refuges seront nombreuses et importantes, plus l'intérêt sera grand pour la biodiversité. Le but est très simple : **sur ces zones refuges, pas de fauche/coupe/tonte des plantes sur une année**. L'année suivante, on décide de garder intact une nouvelle zone, et l'on peut alors faucher le secteur de l'année passée, à partir du tout début du mois d'avril (ne pas trop attendre !) quand l'herbe autour recommence à pousser. Cette initiative permet aux êtres vivants (insectes et plantes), de réaliser l'entièreté de leur cycle de vie annuel. Ces zones refuges peuvent être placées au centre, dans un coin, en bordure, au soleil, à l'ombre : chaque endroit sera bénéfique pour des êtres vivants variés. Cette technique est moins efficace que la technique suivante mais a le mérite de pouvoir s'appliquer dans les petits jardins.

Pour les particuliers motivés possédant un plus grand jardin, la méthode la plus efficace consiste à appliquer la **gestion en fauche annuelle unique avec conservation de certaines zones refuges**, comme dans les espaces en gestion différenciée des parcs communaux. On parle donc d'une fauche annuelle unique avec une date de fauche tardive et un ramassage. La zone refuge est aussi de mise et se déplace d'une année sur l'autre au sein de l'espace dédié à la fauche annuelle unique. Dans le cas d'un particulier qui voudrait l'appliquer à tout son jardin, il est tout de même conseillé de tondre régulièrement certaines bandes afin de continuer à se déplacer dans le jardin sans piétiner les plantes (ce qui pourrait nuire à l'écosystème prairial ainsi créé) pour aller admirer les papillons, fleurs, et autres organismes (Figure 91).



Figure 91. Chenille de Machaon (*Papilio machaon*)
- © M. BEDRINES

Le **ramassage de l'herbe fauchée** est là-aussi indispensable pour favoriser la diversité floristique. La matière organique coupée et laissée sur place constituerait un engrais azoté qui ne favoriserait qu'une petite sélection de plantes, un peu comme dans un champ cultivé. Il est possible de laisser l'herbe fauchée une journée ou deux au sol pour permettre à la petite faune de rejoindre une zone de refuge.

Bon à savoir : **si le jardin est en zone humide**, la hauteur moyenne de la végétation peut dépasser celle d'une personne adulte en fin de saison. Les dates de floraison et fructification sont plus tardives. Il vaut mieux attendre septembre pour faucher.

Si le terrain est sec, la hauteur moyenne de la végétation ne dépassera guère la mi-cuisse (c'est le cas le plus fréquent) à l'exception de quelques tiges frêles de graminées. Les dates de floraison et fructification sont plus tardives. Une fauche après le 15 juillet est possible même si une fauche après le 15 août est préférable si l'on veut limiter le regain de fin d'été début d'automne. La fauche en septembre est aussi possible.

Pour les secteurs tondus plus régulièrement, un paramétrage de l'outil de **tonte assez haut** (à 15 ou 20 cm par exemple), permet aux organismes de se réfugier au sol et de ne pas se faire broyer.

Action : fourniture d'informations techniques aux particuliers sur la gestion ou la création de haies en faveur de la biodiversité

En complément de zones refuges, les **espèces sauvages locales** sont à privilégier dans un jardin, comme expliqué dans la partie dédiée à ce sujet à l'échelle communale.

Détaillons ici un autre exemple, celui du **Thuya**, espèce emblématique et exotique des haies des jardins modernes. Cette plante originaire d'Amérique du Nord possède un cortège qui lui est propre sur son continent d'origine. Mais hors de ses bases, en France, rares sont ceux qui vont s'en nourrir : aucune espèce spécifiquement mais une petite poignée d'insectes (DIDIER, 2017) liés initialement à d'autres conifères dont surtout le Bupreste du Genévrier (*Lamprodila festiva*) qui peut lui être fatal. Système perdant-perdant : peu d'insectes inféodés et un risque de mortalité élevé pour le conifère : une haie monospécifique de thuya peut être condamnée en une année ce qui est **impossible pour une haie diversifiée à base d'essences indigènes**.

Il est possible de créer des **haies dites « champêtres »** à l'aide d'espèces locales, telles que le Troène d'Europe (*Ligustrum vulgare*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Charme commun (*Carpinus betulus*), le Noisetier commun (*Corylus avellana*), l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), etc. Plusieurs centaines d'espèces d'arthropodes leurs sont liées ! On peut alors cumuler les fonctions décoratives, protectrices, et environnementales. Ces types de plants sont à rechercher auprès des « pépinières forestières », pour un achat à des sommes modiques. Pour que la haie développe pleinement ses avantages, il est important de diversifier les essences à planter (au moins cinq à six différentes). Enfin, si le Lierre s'invite parmi ses plants, le laisser ne sera que bénéfique : il présente un grand intérêt pour la biodiversité, ne perd pas ses feuilles en hiver, et n'est pas du tout néfaste sur les plantes qu'il utilise comme support pour se développer.



Figure 92. Période de taille déconseillée pour les haies (© G. LARREGLE & O. RENAULT)

Calendrier d'intervention : pour permettre aux oiseaux de réaliser leur nidification, il est recommandé de ne pas tailler sa haie entre le 15 mars et le 31 juillet !

Action : fourniture d'informations techniques aux particuliers sur l'intérêt du bois mort ou vieux pour la biodiversité

Pièces de bois de gros volume

Si un arbre vient à donner des signes de fatigue au sein d'un jardin et qu'il faut le couper pour des raisons de sécurité (présence d'enfants), la taille en chandelle est là-aussi possible en réduisant la hauteur à une taille jugée raisonnable : entre 1,5 et 2,5 m selon les motivations.

Si l'arbre a été abattu ou qu'il résulte de la coupe de gros morceaux de bois, tous les éléments peuvent être utilisés pour constituer un mobilier rustique de jardin : bancs, sièges, etc.

Pièces de bois de faible volume

La mise en place d'une gestion écologique au jardin, notamment une fauche tardive fournit une ressource alimentaire (arthropodes, insectes, etc.) pour des animaux tels que le Hérisson, les amphibiens, les reptiles, ou encore d'autres mammifères (Belette, Fouine, etc.). Après leur avoir fourni le couvert, on peut s'occuper du gîte via la mise en place d'**aménagements** simples.

Ainsi, il est possible de **réutiliser les produits issus du jardinage** : branches, feuilles, etc. Par exemple, on peut essayer de favoriser le **Hérisson** qui est connu pour fréquenter les parcs et jardins et se délecter d'escargots, limaces, larves d'insectes et/ou vers de terre. Il est hélas souvent victime de la collision routière mais aussi gêné par le manque d'abris pour passer l'hiver et pour se cacher en journée. Un simple tas de branches enchevêtrées pour former un réseau en trois dimensions recouvert de feuilles, situé au calme pourra lui servir de gîte.

Les **reptiles** (lézards, orvets, serpents) ont des attentes similaires au Hérisson, mais eux ont besoin aussi de se réchauffer. A proximité d'une zone refuge, un tas de feuilles et de branchages encore plus simplement mélangés (Figure 93) peut faire grandement l'affaire. Le diamètre des branches doit être variable et le tout exposé au soleil pour répondre aux besoins de thermorégulation des reptiles (afin de se mouvoir et de se nourrir, ils ont l'obligation de réchauffer leur corps : ce sont des animaux à « sang froid »).



Figure 93. Exemple de tas de bois favorable aux reptiles

Attention : Les feuilles disposées pour le tas doivent être préférentiellement issues d'arbres indigènes. Certains arbres exotiques ont des feuilles qui peinent à se décomposer⁵ et risquent de nuire à la fonctionnalité du tas.

⁵ Feuillage composé de molécules non ou peu dégradables par les enzymes et systèmes de dégradation de la matière organique des organismes indigènes

Action : fourniture d'informations techniques aux particuliers sur l'interconnexion des jardins

Les clôtures, murets et murs de limite de propriété constituent souvent des obstacles aux déplacements des espèces terrestres, notamment pour les petits et grands mammifères. Une réflexion pourrait être engagée sur la création de **passages à petite faune**, de manière à améliorer la perméabilité des jardins pour différentes espèces, comme le Hérisson ou la Fouine, qui ont déjà été observés dans les jardins à Avon. Il suffit pour cela de laisser des passages de 15cm/15cm au bas du grillage, en veillant à ce qu'aucun élément ne puisse heurter les animaux qui l'utiliseront (Figure 94).



Figure 94. Exemple de passage à petite faune - © LPO

Action : fourniture d'informations techniques aux particuliers sur la suppression des pièges à faune

Divers éléments du jardin a priori anodins peuvent s'avérer fatals pour la faune. Les récipients contenant de l'eau, notamment à bords lisses sont la source de noyades pour de nombreux insectes mais aussi pour de jeunes oiseaux non volants, pour de petits mammifères, des amphibiens. C'est aussi le cas de drains, de trous maçonnés dans le sol (emplacement de compteurs d'eau, etc.). L'installation de rampes de sortie (de simples lattes ou des branches de bois un peu larges) permettent souvent de résoudre le problème dans la plupart des cas.

La pose de pièges supposés tuer les **Frelons asiatiques** (*Vespa velutina*), n'est pas conseillée. Il n'existe aujourd'hui pas de piège sélectif aux seuls frelons asiatiques et les experts du MNHN (Muséum national d'Histoire naturelle) déconseillent le piégeage visant les femelles fondatrices car leur efficacité n'est pas démontrée. Au contraire, ces pièges tuent le plus souvent bien plus d'autres insectes que les frelons asiatiques eux-mêmes. En cas d'attaque des Frelons sur un rucher uniquement, un piège peut éventuellement être disposé juste devant.

Points clefs :

- Les jardins représentent une surface non négligeable de la ville de Ville-Saint-Jacques : la mise en place d'une gestion écologique sur leurs surfaces représenterait un avantage non négligeable pour la biodiversité communale.
- La gestion écologique reprend les grands principes déjà évoqués :
 - Laisser des zones enherbées non fauchées sur une année
 - Utiliser des espèces sauvages locales
 - Ne pas tailler sa haie pendant la période de nidification
 - Laisser des tas de bois pour la petite faune
 - Rendre ses clôtures perméables à la petite faune
 - Supprimer les éventuels pièges à faune

Ressources :

- Accueillir la biodiversité dans son jardin - Carnet pratique n° 15
<https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/accueillir-la-biodiversite-dans-son-jardin/>
- Guide de gestion écologique des espaces collectifs publics et privés, de l'ARB IdF
<https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/guide-de-gestion-ecologique-des-espaces-collectifs-publics-et-prives/>
- Site du label « végétal local »
<https://www.vegetal-local.fr/>
- Guide « Plantons local en Ile-de-France », de l'ARB IdF (FLANDIN, 2019)
<https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/plantons-local-en-ile-de-france-2019/>
- Plaquette haie champêtre en Seine-et-Marne
http://www.seine-et-marne-environnement.fr/R_Teco.html
- Site de la LPO – favoriser la circulation de la petite faune sauvage
<https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/refuges-lpo/les-15-gestes-refuges/mosaique-15-gestes/les-15-gestes-refuges-pour-protger-la-biodiversite/je-favorise-la-circulation-de-la-faune-sauvage>
- Site du MNHN concernant le Frelon asiatique (*Vespa velutina*)
<https://frelonasiatique.mnhn.fr/lutte/>

Contacts :

- Faire de son jardin un « refuge LPO »
<https://www.lpo.fr/s-engager-a-nos-cotes/creer-un-refuge-lpo/dans-mon-jardin>

d. Conserver des milieux en eau favorables à la biodiversité

OLT concernés : 2, 4

Outre l'étang au nord de la commune, dont il est important de conserver le caractère naturel (berges en pentes douces, milieux ouverts et semi-ouverts, etc), la commune de Ville-Saint-Jacques dispose de quelques espaces en eau auxquels beaucoup d'espèces pourraient être associées.

Plusieurs mares sont présentes sur la commune :

- Les mares à l'est du village (rue de l'Orgenoy)
- Les mares dans le bois à l'est de la commune (les Bruyères)
- Les mares dans le boisement privé du Domaine de la Brosse

Action : Réaménagement des mares de la rue de l'Orgenoy

Les mares de la rue de l'Orgenoy sont des mares très peu favorables au développement de la biodiversité. Les berges très abruptes, trop artificielles (Figure 95) et l'eutrophisation du milieu sont des facteurs limitant l'implantation d'une faune et d'une flore diversifiées.



Figure 95. Pentes abruptes des mares de la rue de l'Orgenoy

Les végétaux ne pouvant s'installer sur les berges abruptes, pour l'instant, ils ne peuvent jouer leur rôle oxygénant, épurateur et filtreur de l'eau. Ces différents rôles permettent à l'écosystème mare d'être plus équilibré, diversifié et dépollué de façon autonome.

Il semble donc nécessaire de faire un travail conséquent de reprofilage des berges à l'aide d'une pelle mécanique. Il convient de faire appel à des professionnels en ingénierie écologique parce qu'il est nécessaire de réaliser ce travail avec précision et prudence. En effet, il faut notamment d'abord veiller à comprendre le système d'étanchéité de la mare et s'assurer que le reprofilage ne le mettra pas en péril.

Le reprofilage doit aboutir à des berges en pentes plus douces et si possibles plus sinueuses. Une portion allant d'un tiers à la moitié des berges peut cependant rester assez abrupt afin d'assurer des cachettes pour la faune. Le schéma de principe suivant (Figure 96) indique comment prélever de la terre pour la réutiliser ailleurs en adoucissant les pentes tout en créant un linéaire de berges sinueux favorable à l'installation de la faune et de la flore. Attention, il s'agit d'un schéma simplifié pour comprendre comment déplacer les masses de terre. En pratique, le passage d'une dent à un creux doit être moins tranché, moins géométrique, etc.

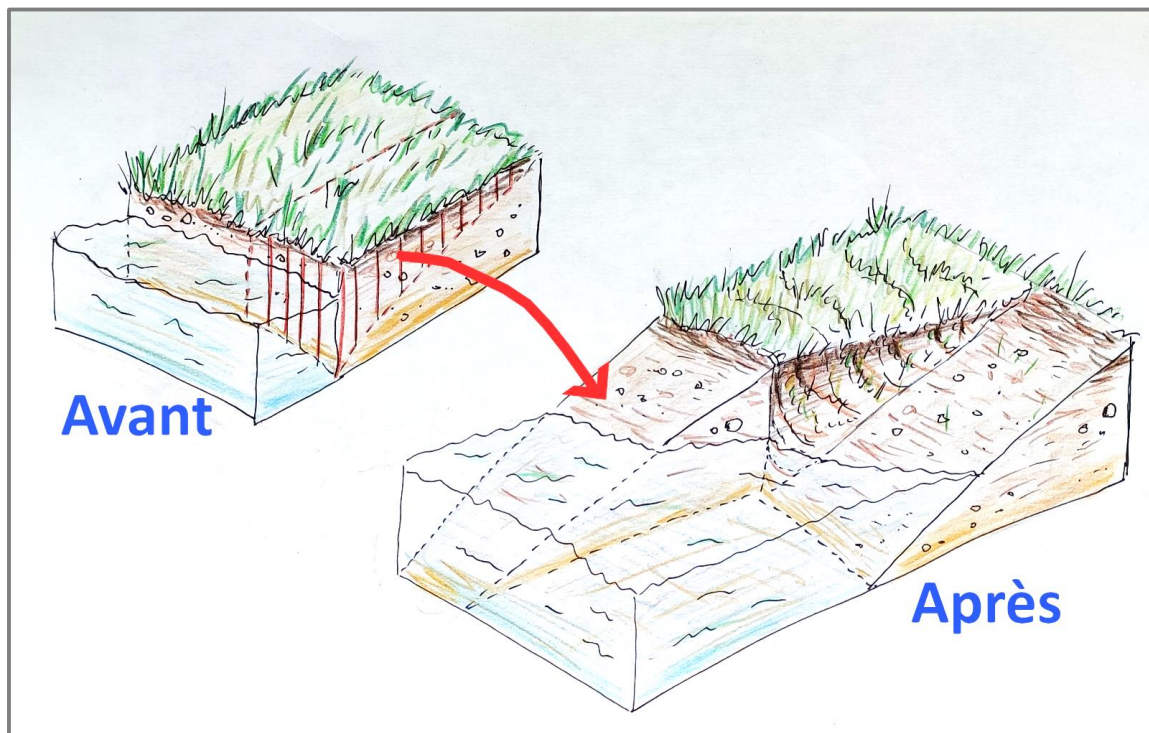


Figure 96. Schéma de principe d'un reprofilage de berges abruptes vers un profil en pentes douces et non linéaires

Après le travail de reprofilage, **il est préférable de laisser la nature se régénérer seule**. L'implantation de végétaux n'est pas indispensable d'autant qu'il y a des risques d'introduire certaines plantes colonisatrices à rhizomes (roseaux, massettes, etc.) qui pourraient prendre le pas sur une diversité floristique plus importante voire des plantes exotiques envahissantes. Il est cependant envisageable de prélever quelques espèces indigènes avec parcimonie au niveau de l'étang du nord de la commune et via un encadrement par un botaniste confirmé afin d'accélérer un peu la colonisation par des espèces esthétiques (*Salicaire* (*Lythrum salicaria*), *Iris faux-acore* (*Iris pseudacorus*), *Lysimachie vulgaire* (*Lysimachia vulgaris*), etc.), notamment sur les parties artificialisées (caillasse).

Les plantes peuvent être implantées directement dans le sol ou le fond mais afin de ne pas risquer de perturber l'étanchéité de la mare, il peut être préférable de les placer dans des sacs de jutes remplis de terre. Les sacs sont ensuite posés au niveau nécessaire d'immersion selon les besoins écologiques de la plante. A noter que la dépose de sacs de jute peut aussi servir à créer des pentes douces au bas de berges abruptes mais cela a le défaut de réduire le volume de la mare.

Il est en revanche **fortement déconseillé d'introduire des poissons ou des canards** ! Ils risqueraient de perturber, déséquilibrer l'écosystème de la mare et il ne s'agirait aucunement d'espèces menacées (au contraire).

Action : gestion des mares

Une fois la mare reprofilée et renaturée, la question de la gestion à moyen et long terme se posera. Sans intervention humaine, **les mares se comblent et s'embroussaillent naturellement** au fil des années, en raison de l'accumulation de matières organiques (végétales et animales) et des ligneux peuvent profiter de cet engorgement pour s'implanter progressivement et contribuer à refermer la mare, créer une trop grande ombre portée, etc. Etant donné la disparition généralisée des mares en France, il convient de **préserver les zones restantes** du comblement et de la fermeture par des **interventions ponctuelles**.

La mare communale de la rue d'Orgenoy serait donc concernée dans le futur mais une action pourrait être envisagée concernant les **mares privées du boisement des Bruyères**. Il a en effet été constaté que ces mares envahies par la végétation sont presque comblées et très peu en eau.

Action : inventaire des mares du boisement du Domaine de la Brosse

Afin de réaliser un état des lieux écologique et de la biodiversité des mares de ce domaine, des prospections pourraient y être réalisées.

Action : Atténuer le risque de noyade de la petite faune

Les mares aux pentes raides peuvent constituer des pièges ou du moins des obstacles difficiles à franchir pour certaines espèces de la petite faune sauvage. Le Crapaud commun est moins agile que les grosses Grenouilles vertes par exemple. Afin d'éviter les noyades, des rampes crénelées peuvent être installées. Différents modèles s'achètent dans le commerce et certains peuvent même être fabriqués. Ce n'est pas une action aussi essentielle dans cette mare que dans un bassin artificiel aux pentes lisses mais c'est une action simple et peu coûteuse qui peut être mise en place rapidement.

Action : point de vigilance mouillères

Une vaste mouillère se situe dans le secteur nord ouest de la commune. Elle accueille souvent des oiseaux d'eau (limicoles). Les mouillères sont des milieux très spécifiques avec une biodiversité propre mais devenue très rare du fait de pratiques agricoles généralement trop intensives.

C'est un sujet sensible et compliqué pour le monde agricole mais il serait intéressant d'engager un dialogue avec l'agriculteur propriétaire afin de commencer par l'informer de cet intérêt puis dans un deuxième temps de voir dans quelle mesure il peut adapter ses pratiques.

Points clefs :

- Installer des rampes anti-noyade
- Réaménager la mare communale rue d'Orgenoy.
- Envisager une gestion des mares de bois des Bruyères
- Envisager des prospections dans des mares privées

Ressources principales :

- Création, restauration et entretien des mares, par la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie
http://lisieux-normandie.fr/wp-content/uploads/2021/06/2021_guide_mares_basedef.pdf
<https://groupemares.org/creuser-une-mare>
https://www.pnr-lorraine.com/wp-content/uploads/2022/04/Maquette_MaresV5_web.pdf
- Exemples de dispositifs anti-noyade, par la LPO
<https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/refuges-lpo/tutoriels/comment-realiser-un-dispositif-anti-noyade>
<https://groupemares.org/creuser-une-mare>

Ressources secondaires :

- Fiche de présentation de l'Alyte accoucheur, de l'OFB
https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf-especes/Alyte_accoucheur.pdf
- Dossier sur l'intérêt écologique des lavoirs, et les précautions à prendre lors de restaurations, de Vivarmor
https://www.vivarmor.fr/wp-content/uploads/2023/02/RE_n%C2%B0190_BD.pdf

e. Conserver des milieux favorables pour la faune liée au bâti

OLT concernés : 2, 4

Il existe une multitude de guides techniques pour rendre le bâti favorable à la faune en fonction des contextes et des espèces que l'on souhaite préserver. Ici sont rappelés quelques grands principes, ainsi que certaines mesures s'appliquant aux espèces inventoriées à Ville-Saint-Jacques.

Diverses espèces liées au bâti ont été identifiées sur le territoire communal, telles que le **Moineau domestique** (*Passer domesticus*), l'**Hirondelle de fenêtre** (*Delichon urbicum*), l'**Hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*) ou la **Pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*). Ces espèces pâtissent notamment de la disparition des vieux bâtiments, dans lesquels elles trouvaient les anfractuosités et les conditions propices à leur installation. Afin de limiter les impacts lors de travaux ou de rénovations, il est indispensable de prendre certaines précautions, voire de compenser les impacts pouvant être engendrés.

Toutes ces actions de conservation vont, bien entendu, de pair avec la préservation des espaces en gestion différenciée et leur extension : pour se maintenir, les oiseaux comme les mammifères doivent trouver le gîte et le couvert.

Action : favoriser les oiseaux liés au bâti



Figure 97. Nichoirs de renforcement des populations d'Hirondelles de fenêtre (Ury), photo G. Larregle.

A Ville-Saint-Jacques, il est connu que des **Hirondelles rustiques** nichent dans plusieurs bâtiments ouverts ou semi-ouverts de la commune. De leur côté, les **Hirondelles de fenêtre** sont connues pour nicher sur les toitures sur la place de l'Eglise et au domaine de la Brosse.

Les nids localisés d'Hirondelle rustique et d'Hirondelle de fenêtre **sont à conserver absolument** : des discussions pourraient être engagées avec le/la propriétaire de manière à assurer leur pérennité. Ces oiseaux migrateurs rejoignent l'Île-de-France en général d'avril à août/septembre et reviennent très fréquemment (si ce n'est systématiquement) au même nid chaque année. Les conditions d'installation propices pour leurs nids se faisant de plus en plus rares, leur suppression ou leur remplacement par un nichoir peut être très déstabilisante. **L'installation de nichoirs ou de dispositifs incitant à la création d'un nid ne doit pas être considérée en dernier recours ; ces dispositifs doivent plutôt être installés dès que possible dans le but de renforcer une colonie existante.** La communauté scientifique n'a pour l'instant pas le recul nécessaire pour assurer que ces mesures compensent effectivement la perte des nids. S'ils sont donc installés au dernier moment ou pas assez en amont, des travaux de réfection de façade par exemple, peuvent détruire une colonie sans qu'elle ait eu le temps ou trouvé les ressources de nicher ailleurs.

A noter aussi que pour pallier aux problèmes liés aux déjections des hirondelles, la pose d'une simple planche en dessous des nids résout assez bien le problème.



Les nids de substitution servent en fait plus à stimuler le renforcement d'une colonie déjà existante localement. Ils doivent donc être installés alors que les hirondelles sont toujours susceptibles de nicher. Et c'est seulement lorsqu'ils sont occupés (parfois après seulement plusieurs années) que des travaux sur les zones concernées par les nids originels peuvent éventuellement être envisagés (avec dérogation préfectorale). Il faut donc anticiper et installer ces nichoirs même sans objectifs de travaux (ex : tour à hirondelle).

Figure 98. Tour à hirondelles. Photo C. Bofarull.

Nota bene :

En France, **toutes les espèces d'hirondelles bénéficient d'un statut de protection** par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature (article L411-1 du code de l'environnement et arrêté ministériel du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français).

Ainsi, **il est « interdit en tout temps de détruire ou de porter atteinte aux hirondelles, ainsi qu'à leurs nids (même inoccupés) ou à leurs couvées »**. Il s'agit d'un délit passible de 3 ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende (article L415-3 du C.Env.).

Des nichoirs à **Effraie des clochers** pourraient être installés sur la commune pour accueillir l'espèce qui avait été observée en 2018. Des bâtiments comme **les églises ou les fermes** seraient des choix idéaux. Nous incitons la commune à sensibiliser les habitants à cette espèce, et à plébisciter la pose d'un nichoir si les conditions sont favorables.

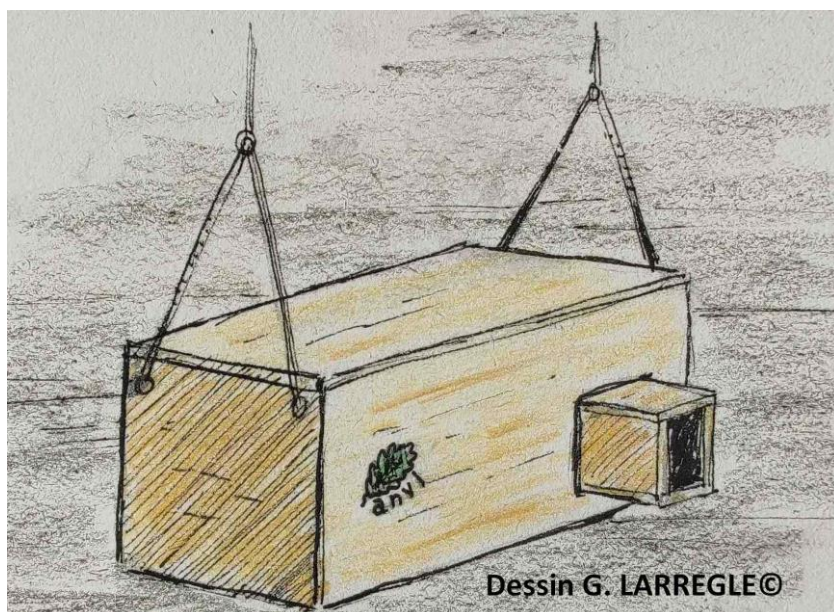


Figure 99. Nichoir à Chouette effraie. Dessin G. Larregle

Les **Moineaux domestiques** peuvent quant à eux installer leurs nids sur n'importe quel espace suffisamment abrité. Ceci dit, leurs populations étant en déclin pour diverses raisons, la préservation des nids existants reste donc tout aussi essentielle. L'installation de nids peut aussi aider cette espèce qui a tendance à se regrouper en colonie ; il faudra donc envisager de procéder à des installations groupées de nichoirs.

Action : favoriser les chauves-souris liées au bâti

Les **chauves-souris** peuvent utiliser comme gîtes d'hiver ou d'été différentes constructions humaines. En hiver, elles rechercheront davantage les caves et fissures et en été, les combles, greniers, volets et certains interstices. Leurs populations étant très souvent en déclin, il est indispensable de prendre des précautions lors de la réalisation de travaux sur le bâti.

Comme énoncé plus haut, la **recherche de colonies** de chauves-souris dans les bâtiments serait, même si elle est potentiellement chronophage, d'un grand intérêt pour détecter une potentielle reproduction de ces espèces. Si la reproduction était avérée, des enjeux très importants s'ajouteraient à la commune. Le ciblage des prospections pourrait être facilité par un **appel à contribution des habitants** « pour ouvrir leurs portes » suite à une campagne de sensibilisation concernant ce groupe d'animaux. Le **château** situé à l'est de la commune pourrait être un bon candidat pour la recherche d'une colonie : ses grands combles et les interstices constatés depuis la route pourraient permettre aux chauves-souris d'y entrer et d'y élire domicile.

Par ailleurs, certaines constructions peuvent être facilement rendues favorables à l'accueil des chauves-souris. C'est le cas des **églises**, où l'installation d'ouvertures spécifiques et à moindres coûts peuvent permettre leur entrée. A l'intérieur du bâtiment, une bâche peut être installée pour éviter les désagréments dus aux guano (déjections). Un dialogue pourrait être engagé avec les représentants de l'église, pour réfléchir à cette possibilité. A noter l'existence du label « église verte », qui encourage les établissements religieux aux aménagements en faveur des chauves-souris.

Action : sensibilisation des particuliers, habitants et acteurs locaux à l'accueil de la faune du bâti

Il serait pertinent de proposer aux habitants, agents techniques et autres acteurs locaux de la commune des actions d'information et de sensibilisation sur l'accueil de la faune du bâti : espèces à protéger, nichoirs à privilégier, plans de construction, conseils de pose, système d'intégration dans les murs, etc.

Quelques zones préférentielles pour l'installation de nichoirs ont été identifiées sur la commune : église, fermes, château, zones urbaines et périurbaines (cf. Figure ci-après). L'une d'entre-elles serait intéressante pour l'installation d'un nichoir adapté à la **Chevêche d'Athéna** (*Athene noctua*). Il s'agit d'une petite espèce classée « quasi-menacée » sur la liste rouge d'Ile-de-France (DEWULF et ZUCCA, 2018), qui affectionne notamment les paysages bocagers et les vergers. Elle peut nicher dans une anfractuosité, située sur un bâtiment ou dans un arbre. Les individus les plus proches sont situés dans les villages voisins de Montarlot, Flagy ou encore Esmans (Géonat'IdF). Les jeunes issus de ces nichées pourraient trouver un intérêt à s'installer sur la zone identifiée.

Action : mise en œuvre de la séquence « éviter, réduire, compenser » pour limiter les impacts sur la faune du bâti

Notons que les nouveaux bâtiments peuvent être conçus pour accueillir directement la faune, si la réflexion est engagée suffisamment en amont. Les guides techniques situés dans les ressources peuvent aider à trouver des pistes.

Eviter, réduire, compenser les impacts sur la faune du bâti

Avant d'engager des travaux ou des rénovations, il est indispensable de faire un état des lieux des impacts pouvant être engendrés sur la faune liée au bâti, d'autant que certaines de ces espèces sont protégées par la loi : il est interdit de nuire, détruire ou déplacer leurs nids ou leurs gîtes. Si c'est le cas, une demande de dérogation doit être faite auprès de la DRIEAT. Quelle que soit l'échelle d'intervention, une stratégie « éviter, réduire, compenser » (ERC), peut être imaginée, comme c'est le cas lors des études d'impacts de projets sur l'environnement.

Avant de commencer la séquence ERC : pose anticipée de nichoirs de renforcement des populations, même sans objectifs de travaux.

Eviter :

- Faire un état des lieux des espèces utilisant le bâti et des potentialités d'accueil
- Conserver des éléments accueillant ces espèces ou pouvant potentiellement les accueillir
- Intervention hors des périodes sensibles

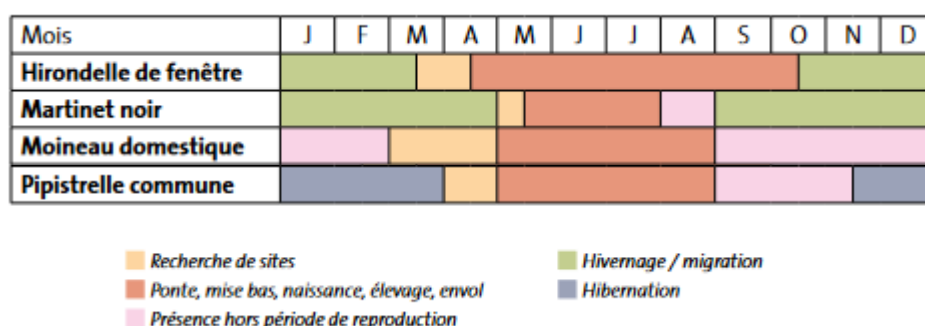


Figure 100. Cycle de vie de différentes espèces liées au bâti - © Loiret Nature Environnement, 2021

Réduire :

- S'assurer de l'absence d'oiseaux ou de chauves-souris pour éviter le risque d'emmurement des animaux
- Ne pas gêner l'accès aux nids ou aux gîtes pendant les travaux. Se renseigner sur les besoins d'accès spécifiques aux espèces concernées

Compenser : EN DERNIER RECOURS

- Installer des bacs à boue et des dispositifs incitatifs à la recréation de nids naturels (cf. ressources de la section)
- Installer des nichoirs ou des gîtes sur le bâtiment ou à proximité immédiate – se renseigner sur les nichoirs spécifiques à mettre en place suivant les espèces concernées

Rappelons que cette dernière étape n'est à envisager qu'après avoir bien étudié les deux précédentes. Les nichoirs peuvent être installés à l'extérieur du bâtiment ou directement dans l'isolation et doivent être posés avant le retour de migration.

La carte suivante (Figure 101) propose des zonages concernant les différentes propositions d'installation de nichoirs.

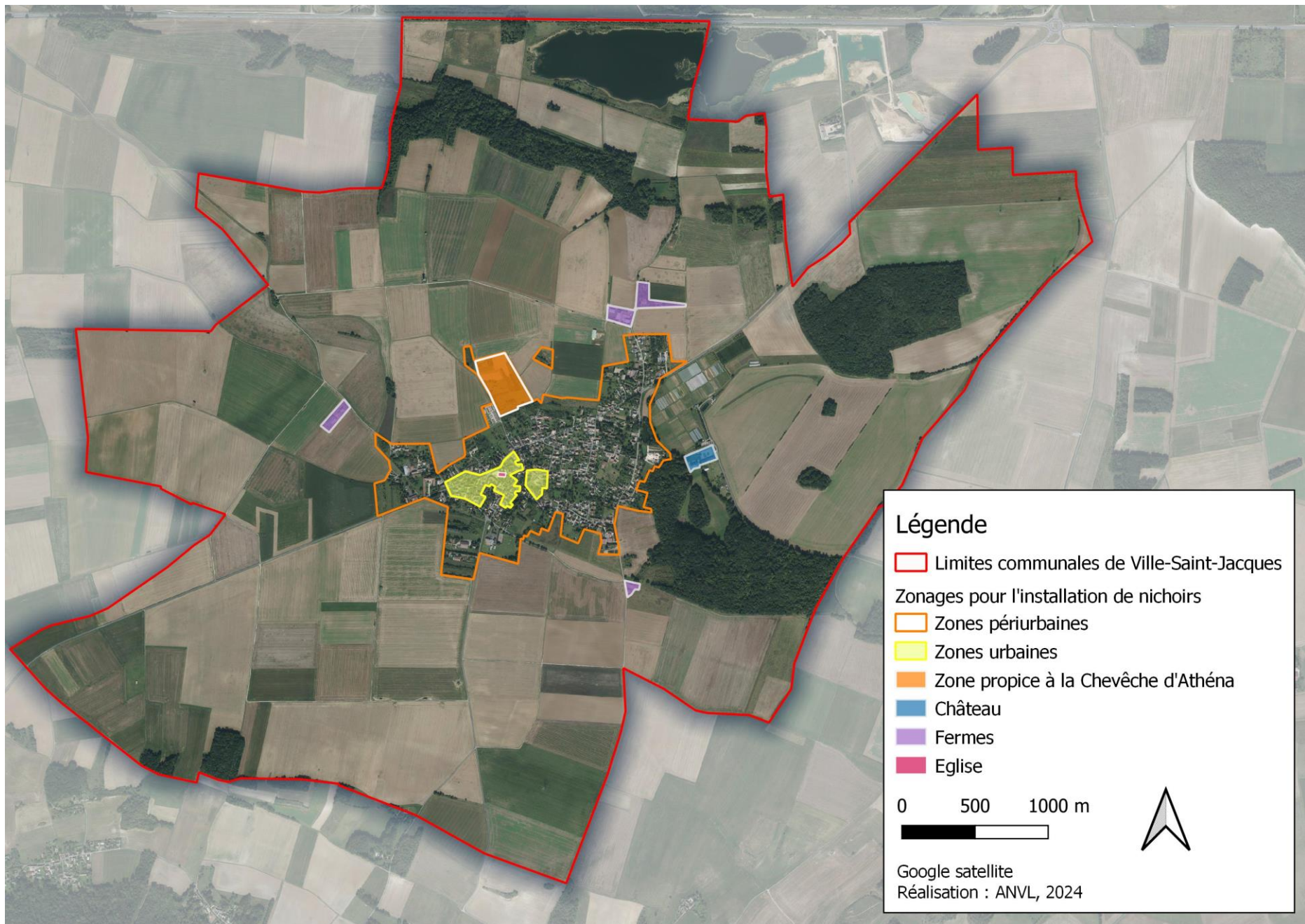


Figure 101. Zones propices à l'installation de nichoirs.

Points clefs :

- Diverses espèces d'oiseaux et de chauves-souris, dont certaines patrimoniales, sont liées au bâti.
- Leur protection passe notamment par :
 - La conservation des sites de nidification connus.
 - La prise de précautions lors de travaux.
 - La création d'aménagements favorables dans les bâtiments existant ou les nouveaux bâtiments.

Ressources :

- Guides techniques sur la prise en compte de la biodiversité dans le patrimoine bâti
<https://paysdelaloire.lpo.fr/patrimoine-bati-et-biodiversite/revue-bibliographique/>
- Guides techniques concernant l'accueil des chauves-souris dans les bâtiments
<https://plan-actions-chiropteres.fr/bibliographie/batiment>
- Label « Eglise verte »
<https://www.egliseverte.org/>

Contacts :

- Azimut 230, l'association régionale de protection des chauves-souris
<https://azimut230.fr/>

f. Améliorer la trame verte

OLT concerné : 3

La « trame verte » désigne les continuités écologiques terrestres, formées de réservoirs et de corridors, que peuvent emprunter la faune et la flore sauvage pour réaliser l'ensemble de leur cycle de vie et se déplacer.

Action : Recréer des linéaires de haies

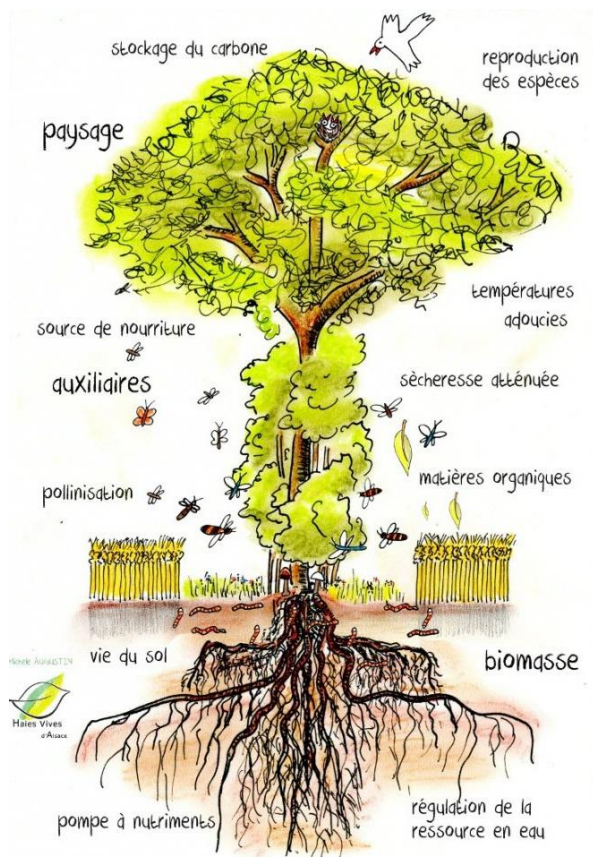


Figure 102. Schéma des avantages écologiques des haies pour la biodiversité

Notions théoriques

Le remembrement agricole a entraîné, au cours du XXème siècle, une disparition drastique des haies dans nos paysages, dans le but d'agrandir les parcelles et favoriser le passage d'engins agricoles. Depuis deux décennies, les services écosystémiques qu'elles rendent sont remis en valeur, d'autant plus dans le contexte actuel de réchauffement climatique et les initiatives se multiplient pour reconstituer ce maillage perdu.

Les haies sont reconnues pour (OFB) :

- Accueillir de la biodiversité, utile aussi aux cultures (pollinisateurs, auxiliaires qui limitent la prolifération des ravageurs) ;
- Stabiliser, enrichir et amener de la vie dans les sols, évitant l'érosion et fertilisant naturellement les sols ;
- Stocker du carbone, produire du bois ;
- Atténuer les inondations, atténuer les sécheresses, épurer l'eau ;
- Apporter de l'ombre aux animaux d'élevage ;
- Briser le vent, etc.

Sur le **plan économique**, les multiples services écosystémiques cités permettent, in fine, des rendements agricoles plus élevés. La production de bois peut également faire partie intégrante de la gestion de la haie et devenir lucrative : un guide technique placé dans les ressources décrit comment valoriser le bois en litière ou en bois énergie.

Comment créer des haies ? Planter ou laisser pousser ?

Il existe plusieurs techniques pour recréer des haies. La **plantation** est celle à laquelle on pense généralement en premier. Cette technique n'est pourtant pas la seule et elle présente même des inconvénients : elle a d'abord un coût en termes financier et en temps de travail : labourer le sol ou préparer des trous, acheter des plants (avec les risques d'échec de reprise), paillage, entretien initial, etc.

Une autre méthode excessivement simple et qui ne coûte rien consiste à simplement laisser la **régénération naturelle** agir. Aucun entretien n'est donc pratiqué sur la bande concernée par la future haie. Au bout de quelques années, les espèces ligneuses finissent toujours par se réinstaller et repousser. Ensuite, il n'y a qu'à tailler (ou pas si on veut une haie arborée) les végétaux dans la longueur et en hauteur pour les contenir dans le volume et les dimensions souhaités. Les haies issues de régénération naturelle sont généralement plus intéressantes pour la biodiversité et sont également plus résistantes aux aléas en tous genres. Seul bémol, la phase de développement lors des premières années peut être parfois plus lente et hétérogène (lacunes qui persistent un peu plus longtemps), même si au bout d'un certain temps,

tout l'espace sera occupé par les ligneux. De plus il est conseillé de borner l'espace dédié à la haie pour éviter que des travaux de coupe (agriculteurs adjacents) des bas côtés ruinent la possibilité de son développement.

Une technique hybride consiste à élaborer une **haie sèche**. Il s'agit d'enchevêtrer des branchages assez grands et peu découpés, parfois contenus ou maintenus par des piquets (même de qualité médiocre : leur intérêt n'est que temporaire) afin de créer, sur une bande correspondant à la future haie, un long alignement d'un réseau de branches en trois dimensions. Les piquets et ce réseau vont protéger les jeunes pousses d'arbres et arbustes et serviront de perchoirs et refuges à de nombreux animaux qui contribueront à déposer diverses graines de futurs plants.

Selon le contexte (fréquentation, étroitesse de la bande concernée, pollutions passées, etc.), le choix de l'une ou l'autre des techniques sera fait. Les informations essentielles concernant la haie sont disponibles au sein de ce [document](#) de l'OFB (cf. ressources de fin de section).

En pratique :

La commune de Ville-Saint-Jacques comporte **très peu de haies**, à l'instar de toute l'Ile-de-France.

Celles qui existent sont bien sûr à **préserver absolument**, notamment par un zonage approprié dans le PLU et une veille sur leur conservation. Différents outils contractuels peuvent également permettre de pérenniser les haies et/ou d'assurer leur bonne gestion : baux ruraux à clauses environnementales, paiements pour services environnementaux (PSE), obligations réelles environnementales (ORE), mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Nous proposons ici des linéaires qui nous paraissent **prioritaires** pour la création de nouvelles haies.

Pour les établir, nous nous sommes basés sur :

- Les **grands axes de la trame verte existants et à recréer** sur la commune, d'après notre analyse. Il existe des réservoirs de biodiversité, tous les deux axes est-ouest, qui bordent à la fois le nord et le sud de la commune. Ils sont de plus bordés eux-mêmes par deux grandes trames (celles des deux vallées : Orvanne et Seine). Les continuités de la trame verte à recréer en priorité sont donc à positionner selon un axe nord-sud visant à relier ces réservoirs de biodiversité de la commune et ces deux grandes trames, en reliant les boisements épars ou en complétant les haies existantes ;
- La présence de **grands axes routiers**, en évitant de créer de nouveaux points de collisions ;
- Les délimitations des parcelles agricoles (proximité avec des parcelles en agriculture biologique) ;
- Les chemins identifiés dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (**PDIPR**), puisque **des subventions** peuvent être levées à cet effet sur leurs tracés.

Il s'agit bien sûr d'une **première proposition (visible sur la Figure 103)**, qui ne saurait suffire à recréer un maillage dense sur toute la commune. Des linéaires est-ouest seront également à recréer au sein des grandes étendues agricoles. Les opportunités qui pourraient se présenter auprès d'agriculteurs motivés seront à saisir. Enfin, une réflexion avec les communes voisines augmenterait la pertinence des continuités.

Il existe **diverses pistes pour le financement** de telles actions : la mobilisation d'aides départementales dans le cadre du PDIPR, la mobilisation d'aides régionales ou encore l'association avec des acteurs locaux.

Le **PDIPR** a pour objectif la conservation de chemins ruraux de randonnée et dans le même temps la conservation et l'amélioration de continuités écologiques pour la faune et la flore. Le département peut subventionner les communes désireuses de protéger ou de restaurer le patrimoine naturel bordant les chemins (haies champêtres, mares, lavoirs, etc.), le taux de subvention variant entre 30 et 80% suivant le degré d'engagements pris en faveur de la biodiversité. La commune est accompagnée techniquement à la fois pour la mise en œuvre et la gestion des aménagements.

A la suite du programme régional « Plantons des haies » en Ile-de-France, qui concernait la période 2021-2022, un prochain « **Pacte en faveur de la haie** » doit être déployé en 2024. Il sera doté d'un budget national annuel de 110M€, et visera la création de 50 000km de haies à l'horizon 2030.

Enfin, des partenariats peuvent être créés avec des acteurs locaux œuvrant dans le domaine. Dans le sud de la région, l'interlocuteur privilégié est l'**association Agrof'île**. Celle-ci mène des chantiers de plantation de haies et peut mobiliser différentes aides (européennes, mécénats, etc.) pour la réalisation des projets.

Action : planter des arbres bornes

Le parcellaire communal est organisé autour de nombreux chemins qui s'entrecroisent. Outre l'implantation de haies, il est possible, en se basant notamment sur les chemins inscrits au PDIPR (pour les possibilités de financements) mais aussi simplement en utilisant les droits de propriété sur les chemins communaux, de **planter des arbres de hauts-jets** ayant vocation à pousser librement **ou des arbres à tailler en têtard**. Cette taille traditionnelle qui ne réduit pas forcément la longévité de certaines essences d'arbres si elle respecte certaines règles, produit des sujets visuellement impressionnants et dont l'intérêt pour la biodiversité est très important : nichoirs naturels, cortèges du bois vivant et du bois mort présents simultanément.

Ces arbres auraient **vocation à border le territoire communal de par leur stature** (les uns hauts, les autres larges) matérialisant symboliquement la présence de la biodiversité. Le choix d'une implantation au niveau des croisements de chemins pourrait bien remplir ce rôle.

Les plantations pourraient être réalisées lors de chantiers participatifs impliquant habitants et écoliers locaux afin de favoriser l'appropriation de ces futurs géants.

Concernant le choix des essences, l'association ANVL se tient à disposition de la commune pour l'orienter dans ses choix. Mais il ne faut pas hésiter pour les arbres de haut-jet à choisir des essences longévives comme par exemple des chênes. Il est bien entendu implicite qu'il s'agira d'essences sauvages locales (indigènes).

Nota bene

Avant toute plantation (haie/arbre isolé) le long des chemins communaux, il est conseillé de vérifier l'emprise des bas côtés. Il n'est pas rare que ceux-ci aient été rognés par le travail agricole.

De plus, une sensibilisation des agriculteurs possédant les parcelles adjacentes aux plantations est indispensable pour conforter la survie des essences plantées.

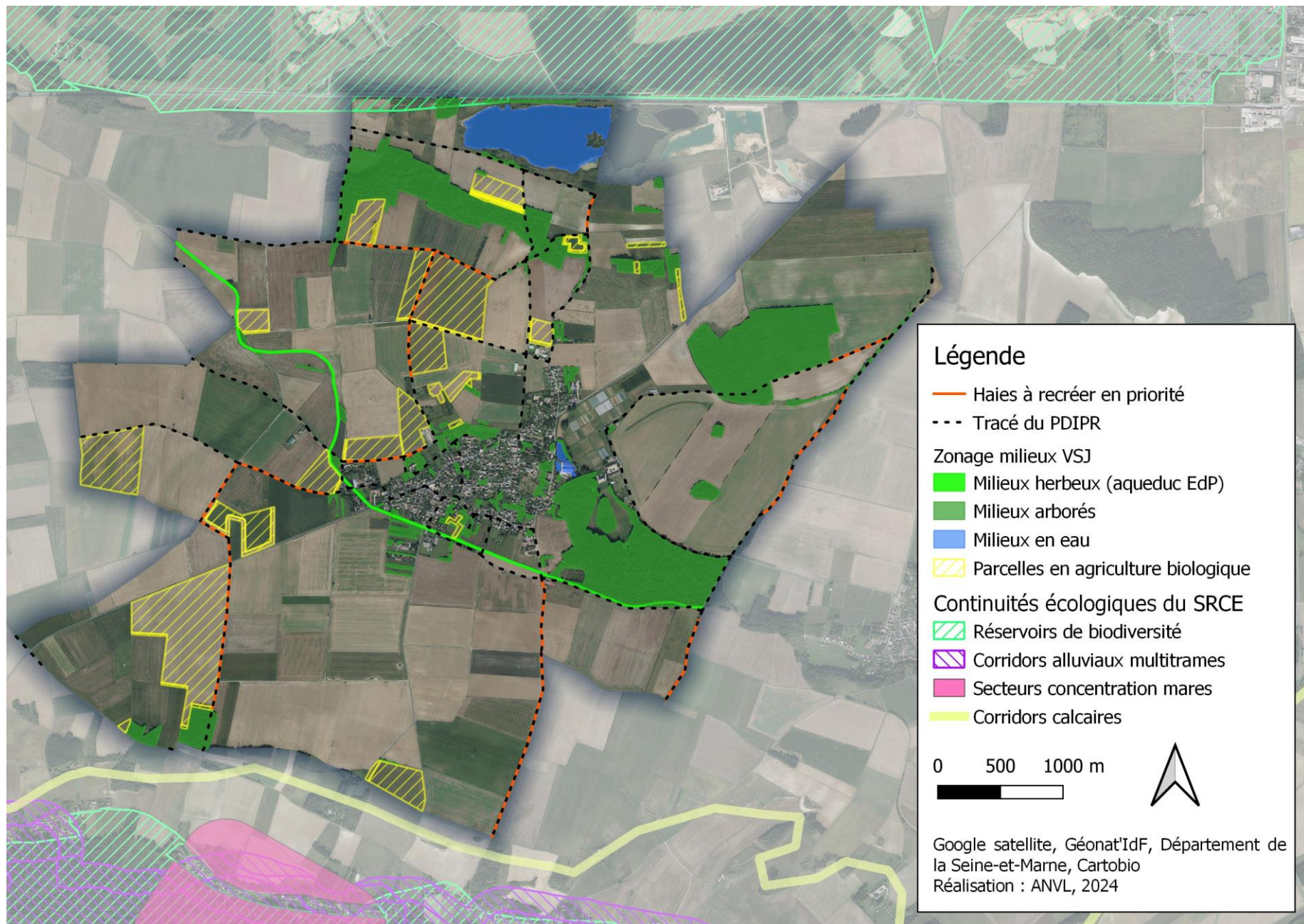


Figure 103. Propositions de trames à reconstituer via l'implantation de haies.

Pour **maximiser la biodiversité** au sein d'une haie, les principes suivants peuvent être visés :

- ✦ Largeur de la haie d'au moins 1,5 m ;
- ✦ Pied de haie herbacé d'au moins 1 m de large de part et d'autre ;
- ✦ Présence de plusieurs étages, avec des essences diversifiées sauvages locales ;
- ✦ Présence de bois creux dans la haie et de bois mort au sol ;

Présence de ronces, lianes, plantes grimpantes.



Figure 104. Haie schématique favorable à la biodiversité

La constitution d'une haie favorable aux **reptiles** dont les capacités de déplacement sont faibles, vise spécifiquement la présence d'une strate basse dense, sans trouées et riche en abris, avec ronciers, arbustes épineux, débris végétaux, ou pierriers.

Enfin, **concilier gestion écologique et production de bois** est tout à fait envisageable. A ces fins, un « **plan de gestion durable des haies** » peut être engagé, ou bien une candidature au « **Label haies** ». Ces deux dispositifs visent à accompagner les agriculteurs.trices vers une gestion durable de leurs haies tout en participant au développement de filières bois ou bois-énergie locales.

Action : Conserver et favoriser les jachères et prairies de fauche via le PLU

Comme précisé précédemment, il existe à Ville-Saint-Jacques très peu de **parcelles en jachère** et de **prairies de fauche**. On trouve quelques jachères dans la partie nord, notamment au-dessus de l'étang. Plusieurs jardins de particuliers présentent aussi des végétations proches de jachères voire de prairies. Parmi les secteurs à préserver :

- les parcelles de part et d'autre du sentier des vignes et à l'ouest du cimetière ;
- les secteurs du Cormier et de la Fontaine au sud du centre bourg ;
- la sortie de village au niveau du lieu-dit de l'Orme Nochet
- quelques friches plus ou moins temporaires du nord de la commune en surplomb de l'étang.

On peut se référer à la carte de la Figure 77 pour la visualisation de parcelles potentiellement concernées.

Ces milieux herbeux constituent des milieux particulièrement favorables à la biodiversité, complémentaires aux fourrés et boisements qui abritent des espèces différentes. Les suivis protocolés ont clairement identifié ce manque et l'impact négatif produit sur les cortèges de papillons de jour. De même, les oiseaux des villages et jardins déclinent en raison de 2 facteurs principaux : la perte d'habitats et la perte de ressources alimentaires. Ces zones sont clairement importantes pour la survie de ces oiseaux car elles servent **de zones de chasse** (même des espèces granivores nourrissent leurs oisillons avec des insectes durant une partie du début de leur vie).

C'est pourquoi nous conseillons de les **préserver de l'urbanisation** qui tend à grignoter les seuls espaces encore favorables à la biodiversité dans les zones périurbaines.

Sur le site internet de Ville-Saint-Jacques, nous avons accès au zonage du PLU appliqué au niveau des zones urbaines et périurbaines. Nous pointerons ici quelques éléments que nous avons pu remarquer suite à notre consultation de ces documents.

Les parcelles à caractère naturel situées dans la zone périurbaine de la commune (friches, vergers, haies, bosquets, etc.) sont à préserver de l'urbanisation, notamment par un zonage approprié dans le plan local d'urbanisme (PLU). Elles constituent une "ceinture verte" essentielle pour la biodiversité (Figure 105), en particulier pour de nombreux

oiseaux dont les milieux se partagent entre les jardins et la campagne. Elles sont actuellement dans des zonages "A" ; il convient de s'intéresser à la gestion de ces zones pour qu'elles perdurent dans l'état actuel.



Figure 105. Ceinture verte au nord du bourg et à proximité des habitations. Cliché : A. SIGNOL.

Les zones urbaines et périurbaines ne semblent pas comporter d'espaces boisés classés (EBC). Cet outil peut permettre de protéger certains éléments du paysage en le couplant avec une sensibilisation des propriétaires et une veille sur le respect de la réglementation. Il existe également d'autres dispositifs pour protéger les continuités écologiques et les espaces de nature en ville, décrits dans un document placé en ressource de cette section.

Les terrains où passe l'aqueduc d'Eau de Paris sont à conserver dans un zonage "N". Ces parcelles assurent un corridor herbacé orienté est-ouest sur l'ensemble de la commune et sont donc d'une grande valeur environnementale.

L'effectivité de cette mesure implique aussi de convaincre plusieurs acteurs (à commencer par la commune elle-même mais aussi des propriétaires privés) d'évoluer vers des gestions plus écologiques de leurs espaces verts. Ce point est développé dans les objectifs suivants : « gestion des milieux herbeux » et « extension de la gestion différenciée » développés précédemment.

Points clefs :

- Les continuités écologiques terrestres constituant la « trame verte » peuvent notamment être améliorées par la création de haies
- L'atténuation ou la suppression des ruptures de continuités
- Les haies rendent de nombreux services écosystémiques, elles sont un atout pour l'agriculteur, la collectivité et les citoyens
- Leur création et leur gestion peuvent être accompagnées de diverses manières (financière, technique)
- Une réflexion sur les passages dangereux pour la faune mérite d'être engagée pour trouver des solutions adaptées

Ressources :

- Données générales sur les haies, par l'OFB :
<https://www.ofb.gouv.fr/haies-et-bocages-des-reservoirs-de-biodiversite>
- PDIPR et trames vertes et bleues :
<https://www.trameverteetbleue.fr/entree-geographique/experiences-recensees/plan-departemental-itineraires-promenade-randonnee-outil>
- L'essentiel sur les haies et leur gestion, par l'OFB :
<https://professionnels.ofb.fr/fr/doc-comprendre-agir/lessentiel-haie>
- Le « Label haies » :
<https://labelhaie.fr/>
- Ressources de l'AFAC-Agroforesteries :
Guide technique de gestion des haies et production de bois
<https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2015/02/Guide-bois-format-r%C3%A9duit.pdf>
Gestion durable des haies
<https://afac-agroforesteries.fr/guide-preconisation-gestion-durable-haies/>
Plan de gestion durable des haies
<https://afac-agroforesteries.fr/plan-de-gestion-durable-des-haies-pgdh/>
- Guide technique sur les passages à faune, par le CEREMA :
<https://www.cerema.fr/fr/actualites/passages-faune-guide-complet-du-cerema-creer-entretenir>
- Les trognons et arbres têtards – la Maison botanique
<https://www.maisonbotanique.com/trognons-et-plessage/les-trognons/>
- Outils réglementaires pour prendre en compte la trame verte dans le PLU
https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/13_Fiche_11_082016.pdf

Contacts :

- Pour le PDIPR : Emmanuel BERROD, emmanuel.berrod@departement77.fr
- Agrofile : <https://www.agrofile.fr/> ; contact@agrofile.fr

g. Améliorer la trame noire

OLT concernés : 2, 3, 4

Les espaces urbains sont encore trop souvent éclairés de manière intensive. Pourtant, la **pollution lumineuse** est connue pour provoquer divers **impacts sur le vivant**, en particulier sur les chauves-souris : modification de l'utilisation de l'espace (répulsion ou au contraire attraction), dérèglement des cycles biologiques, impacts sur le développement, etc.

En tant que mammifères, **les humains ne sont pas épargnés** par ces constats ! Nous suivons un rythme circadien, sorte d'horloge interne auquel nos productions d'hormones sont liées. La perturbation de ce rythme peut non seulement impliquer des troubles du sommeil et aussi augmenter les risques d'obésité, de diabète, de troubles de l'humeur, ou même de cancer (Dark-sky association).

La **réduction des espaces éclairés** et l'**utilisation de matériel atténuant les impacts** sont donc à privilégier. Des documents visant à accompagner les communes dans leurs actions en faveur de la « trame noire » sont placés dans les ressources de cette section (France Nature Environnement) (Figure 106). Parmi ceux-ci, une double page synthétise les possibilités qui s'offrent à une collectivité et un guide détaillé décrit les problématiques et solutions qui peuvent être mises en œuvre par différents acteurs : collectivités, entreprises, syndicats de copropriété et particuliers.



Figure 106. Couverture du guide « Eclaireurs de nuit » de FNE

Certaines des actions suivantes ont peut-être déjà été engagées par la commune. Au cas où, nous proposons des éléments permettant de mettre en œuvre une stratégie complète et cohérente.

Action : réaliser un diagnostic de l'éclairage nocturne

Pour une collectivité, la première étape consiste à **faire un diagnostic** des points lumineux inutiles ou trop puissants sur son territoire, et évaluer les espèces impactées. Nos suivis ont montré la présence de 5 espèces de chauves-souris sur la commune : la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*). Les effets de l'éclairage sur les chauves-souris diffèrent en fonction des espèces : certaines la fuient absolument, tandis que certaines en tirent parti comme la Pipistrelle commune, qui chasse les insectes attirés par la lumière.

Action : veiller au respect de la réglementation

La seconde piste d'action consiste à **respecter et faire respecter la réglementation** en matière d'éclairage nocturne. Le maire doit veiller à éteindre les éclairages aux horaires légaux dans le domaine public (parkings, parcs, bâtiments, équipements sportifs, etc.), et il dispose d'un pouvoir de police pour faire respecter la loi dans le domaine privé (zones d'activités, vitrines, parkings, etc.). Certains éclairages semblaient tardifs notamment sur le cimetière et la station d'épuration ; ces zones sont soumises à l'autorité du maire en ce qui concerne l'éclairage. Par ailleurs, certaines caractéristiques des lampadaires doivent être mises en conformité : en 2025, toutes les installations émettant plus de 50 % de leur flux vers le ciel devront être remplacées (luminaires de type cierge ou boule).

Il est possible de candidater à un **appel à projet régional actuellement en cours** pour réaliser ce diagnostic de l'éclairage et mettre en conformité les luminaires. Le lien est disponible dans les ressources de cette section.

Actions diverses supplémentaires

Enfin, il existe tout un **panel de solutions pour aller plus loin** que la réglementation afin de limiter la pollution lumineuse sur une commune. Par exemple, le fait d'adapter la durée et les horaires d'éclairage, ou d'adapter les luminaires (suppression, orientation, couleur, puissance...).

Sur les horaires d'éclairage, une étude menée dans le PNR du Gâtinais tend à montrer que de nombreuses chauves-souris évitent les zones éclairées, qu'elles soient éclairées toute la nuit ou seulement de minuit à 5h00. Une extinction avant 23h00 leur serait plus favorable car plus en adéquation avec leur période d'activité maximale. De plus, l'étude a pu montrer que la distance d'impact lumineuse d'un lampadaire était comprise entre 10m et 25m (AZAM *et al.*, 2015).

Action : sensibilisation des habitants aux problématiques de l'éclairage nocturne

Comme pour d'autres sujets, l'application de ces mesures doit **s'accompagner d'un dialogue et d'une sensibilisation** des habitants, syndicats de copropriété et acteurs privés. Contrairement aux idées reçues, plusieurs études montrent que l'extinction nocturne n'est pas en lien avec la criminalité qui dépend plutôt de l'usage des lieux. Le sentiment d'insécurité est difficile à isoler mais pourrait tout du moins être relativisé. Rappelons également qu'en plus des bénéfices pour le vivant, la réduction des éclairages abaisse les dépenses d'électricité.

L'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) organise périodiquement la remise du **label « Villages et Villages Etoilés »** pour les communes les plus exemplaires. La candidature consiste au remplissage d'un questionnaire exhaustif décrivant précisément les caractéristiques techniques des éclairages en activité et les choix d'illumination et aussi la sensibilisation réalisée auprès des habitants.es dans l'amélioration de la pollution lumineuse. La date de la prochaine édition n'est pour l'instant pas communiquée.

Action : sensibilisation des habitants aux problématiques de l'éclairage nocturne

Comme pour d'autres sujets, l'application de ces mesures doit **s'accompagner d'un dialogue et d'une sensibilisation** des habitants.es, syndicats de copropriété et acteurs privés. Contrairement aux idées reçues, plusieurs études montrent que l'extinction nocturne n'est pas en lien avec la criminalité, qui dépend plutôt de l'usage des lieux. Le sentiment d'insécurité est difficile à isoler, mais pourrait tout du moins être relativisé. Rappelons également qu'en plus des bénéfices pour le vivant, la réduction des éclairages abaisse les dépenses d'électricité.

Points clefs :

- La pollution lumineuse a des impacts négatifs sur la biodiversité.
- Il existe un ensemble de mesures réglementaires et techniques pour la limiter.
- Il faut préserver des zones et des corridors d'obscurité.
- Ces actions doivent mobiliser différents acteurs sur la commune.

Ressources :

- Outils d'accompagnement des communes pour la mise en place de la trame noire, par FNE
<https://www.fne-aura.org/la-nuit-je-vis/les-outils/>
- Plaque synthétique de communication sur les chauves-souris et la pollution lumineuse, par la DRIEAT
https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20211025_num_chaues-souris_pollution_lumineuse-2.pdf
- Note synthétique sur l'impact de la pollution lumineuse sur les chauves-souris dans le PNR du Gâtinais Français (AZAM *et al.*, 2015)
<https://www.mnhn.fr/fr/actualites/limiter-l-eclairage-artificiel-a-t-il-un-reel-impact-sur-la-biodiversite>

Contacts :

- Azimut 230, l'association régionale de protection des chauves-souris
<https://azimut230.fr/>

h. Synthèse cartographique des préconisations

Les cartes ci-après localisent les principales actions proposées dans le cadre de l'ABC. Pour plus de lisibilité, nous avons dû séparer les actions en deux cartographies. La première (Figure 107) rassemble les principaux types de milieux auxquels des actions spécifiques sont associées.

La deuxième (Figure 108) ne concerne que les zones d'implantation de certains nichoirs.

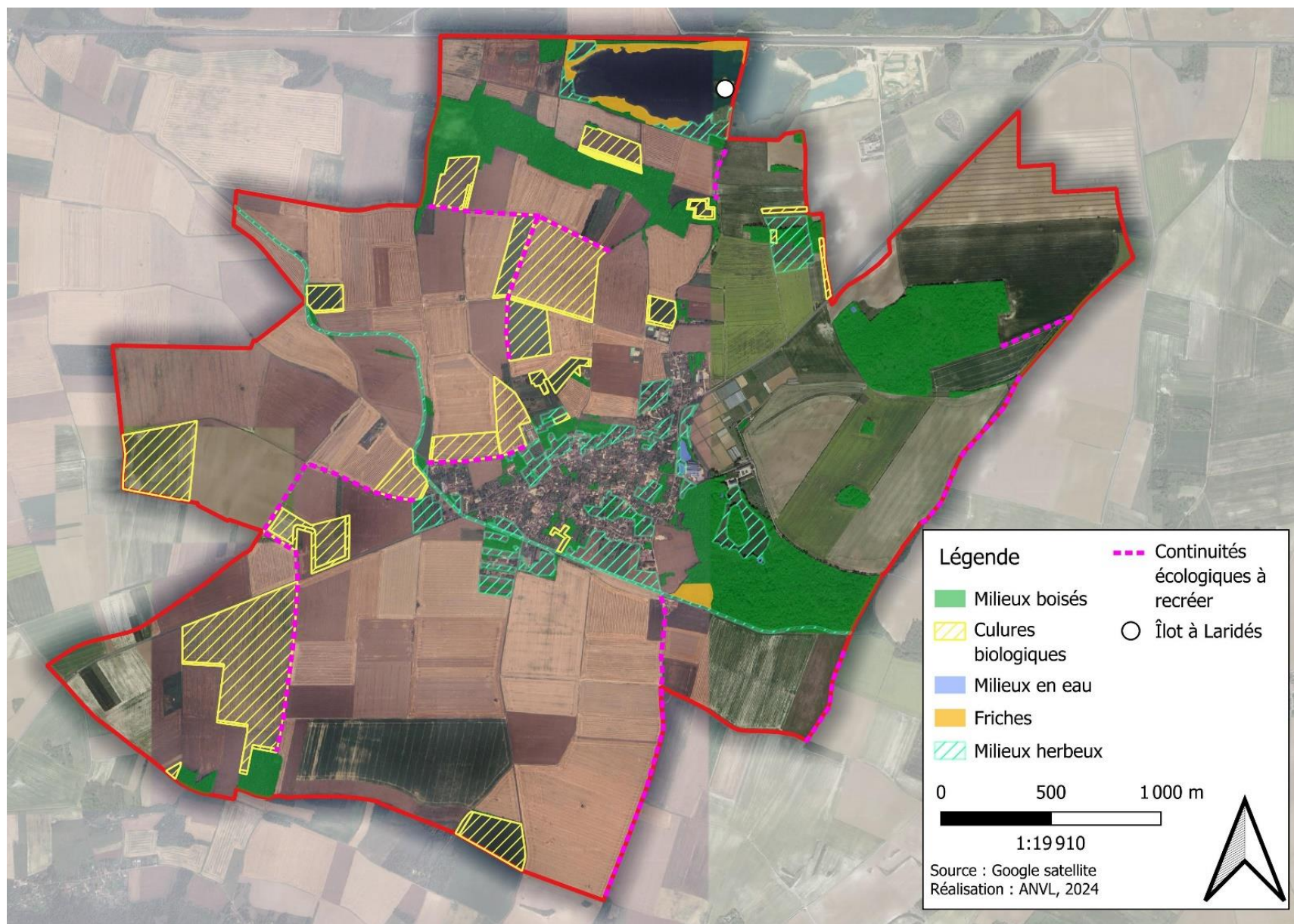


Figure 107. Synthèse cartographique des milieux associés à des préconisations.

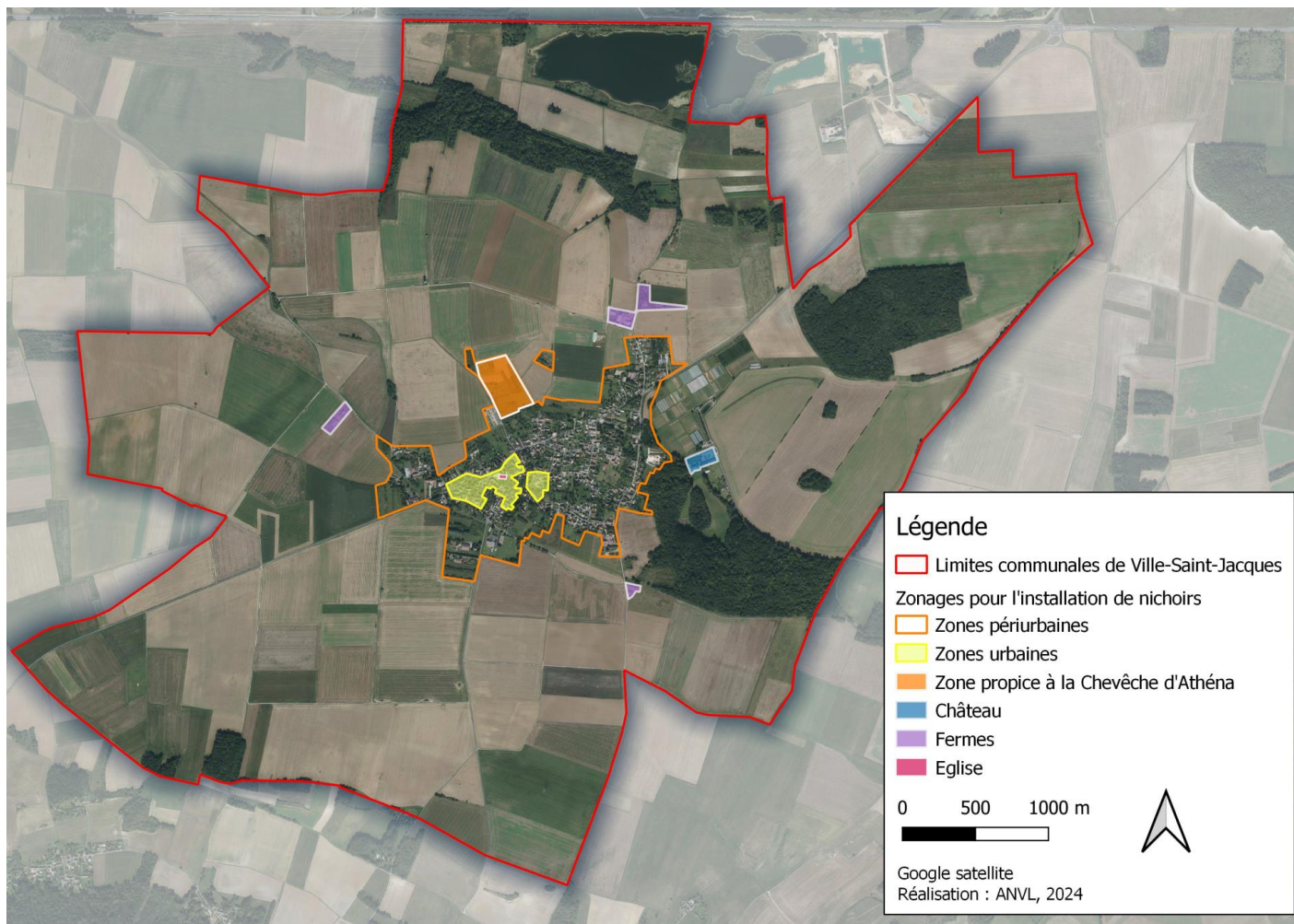


Figure 108. Rappel des zones propices à l'installation de nichoirs

Conclusion des préconisations

De façon générale, il est recommandé à la commune de choisir une stratégie visant à collectionner plutôt les « libellules » que les « petites fleurs ». Autrement dit, il s'agit de **s'orienter plutôt vers le concours de « Capitale de la biodiversité » que vers celui des « Villes et villages fleuris »**. Ce dernier, malgré des efforts de convergence vers les exigences écologiques, ne répond pas fondamentalement aux défis liés à la préservation de la biodiversité.

ANIMATIONS

1. BILAN

Au total, 13 animations et 2 jours de chantiers d'entretien de l'îlot ont été assurés et ont concerné différents publics : les enfants des écoles de Ville-Saint-Jacques et de Noisy-Rudignon, le grand public et certains élus.

Différents thèmes ont été abordés avec les scolaires dont plusieurs en rapport avec la faune. Ils ont ainsi pu découvrir le monde des insectes, des « bêtes qui font peur » ou encore des oiseaux autour de l'école.

2 chantiers d'entretien de l'îlot ont été organisés pendant la période de l'ABC : un en février 2022 et un en février 2024. L'objectif est d'arracher la végétation de l'îlot pour favoriser l'installation d'une colonie de laridés (Mouette rieuse, Mouette mélanocéphale et Sterne pierregarin) qui apprécie la végétation rase ou les sols nus pour nicher. 21 personnes y ont participé.

Tableau 31. Synthèse des actions de sensibilisation réalisées lors de l'ABC

Date	Horaires	Thème	Public	Nombre participants	Animateurs
05/06/2021	14h00 à 16h30	Sortie biodiversité urbaine	Adultes	?	Audrey Signol
08/06/2021	13h30 à 16h30	Sortie découverte des insectes	CE2	?	Audrey Signol
22/06/2021	13h30 à 16h30	Sortie découverte des insectes	CE2 - CM1	?	Audrey Signol
24/06/2021	13h30 à 16h30	Sortie découverte des insectes	CE1 - CE2	?	Audrey Signol
08/10/2021	17h00 à 19h00	Sortie botanique	Adultes	?	Annie Duflo
12/02/2022	09h00 à 17h00	Chantier entretien îlot	Grand public	8	Guillaume Larregle & Léo Royer
10/04/2022	09h00 à 12h30	Sortie oiseaux	Grand public	20	Jean-Philippe Siblet & Guillaume Larregle
07/05/2022	14h30 à 17h30	Sortie découverte	Grand public	14	Guillaume Larregle
17/06/2022	08h45 à 16h00	Sortie insectes et oiseaux	Maternelles - CP - CE1	68	Audrey Signol
08/10/2022	10h00 à 12h30	Sortie oiseaux migrateurs	Grand public	14	Léo Royer
13/05/2023	13h00 à 17h00	Sortie botanique	Grand public	8	Guillaume Larregle
27/06/2023	09h00 à 12h00	Biodiversité	Maternelles	?	Audrey Signol
27/06/2023	13h30 à 16h30	Biodiversité	Elémentaires	?	Audrey Signol
06/10/2023	19h00 à 22h00	Sortie chiroptère	Grand public	21	Thomas Béthencourt
27/01/2024	10h00 à 17h00	Chantier entretien îlot	Grand public	13	Léo Royer

En 2022, la commune de Ville-Saint-Jacques a accueilli l'Assemblée générale de l'ANVL. Plusieurs habitants de la commune ont pu assister à une présentation de l'ABC et des résultats de la première année d'inventaires.

2. PERSPECTIVES

L'ANVL se tient à disposition de la commune pour continuer à l'accompagner dans la mise en œuvre des actions proposées dans le présent rapport que cela peut concerner :

- la mise en œuvre de la gestion différenciée ;
- le choix des espèces à planter ;
- l'accompagnement technique dans le cas du réaménagement de la mare communale ;
- chantiers de plantation ou de création de haies champêtres ;
- organisation d'une réunion avec les carriers pour analyser et adapter le plan de réaménagement du plan d'eau ;
- protection réglementaire du plan d'eau ;
- chantiers d'entretien de l'îlot, etc.

Concernant la sensibilisation et l'animation nature, des projets pourraient voir le jour pour continuer ce travail auprès des jeunes des écoles de la commune et celles de Noisy-Rudignon. En effet, les enseignantes de Noisy-Rudignon

étaient très intéressées pour emmener les enfants sur les mêmes zones pour qu'ils puissent appréhender l'évolution de la biodiversité au cours du temps et des saisons.

Des sorties nature peuvent être organisées sur le territoire communal pour valoriser les espèces et milieux à enjeux auprès des habitants et riverains.

BIBLIOGRAPHIE

ARTHUR Laurent et Michèle LEMAIRE, 2015. Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse - 2ème édition. Biotope, MNHN. Parthénopé.

AUVERT Sophie, FILOCHE Sébastien, RAMBAUD Maëlle, BEYLOT Anne, et HENDOUX Frédéric, 2014. Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Île-de-France (mise à jour de 2011). Paris : CBNBP.

BIRARD Julien et Maxime ZUCCA, 2018. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France (mise à jour de 2012). Paris.

DEWULF Lucile et Xavier HOUARD, 2016. Liste rouge régionale des Rhopalocères et des Zygènes d'Île-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur Environnement – Association des Lépidoptéristes de France. Paris.

DIDIER Bruno, 2017. Insectes des genévriers (2). Insectes n°184, 2017(1) : 21-26 p.

Fontaine B., Moussy C., Chiffard Carricaburu J., Dupuis J., Corolleur E., Schmaltz L., Lorrillière R., Loïs G., Gaudard C. 2020. Suivi des oiseaux communs en France 1989-2019 : 30 ans de suivis participatifs. MNHN- Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation, LPO BirdLife France - Service Connaissance, Ministère de la Transition écologique et solidaire. 46 pp.

GADOUM Serge, Xavier HOUARD, Gérard LUQUET et Alexandre MARI, 2019. Actualisation de la liste des espèces d'Orthoptères déterminantes de ZNIEFF en région Ile-de-France. Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, Office pour les insectes et leur environnement. 12 p.

HOUARD Xavier et Hemminki JOHAN (coord.), 2021. Liste rouge régionale des Orthoptéroïdes d'Ile-de-France. Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France – Office pour les insectes et leur environnement. Paris. 84 p.

HOUARD Xavier et Florence MERLET, 2014. Liste rouge régionale des libellules d'Île-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur Environnement – Société française d'Odonatologie. Paris.

JAUZEIN Philippe et Olivier NAWROT, 2011. Flore d'Ile-de-France. Quae.

LE CHAUDELEC Lucile et JAPIOT Xavier, 2016. Le lierre : un allié pour la végétalisation et la biodiversité. Mairie de Paris. Info-Études n°45 – automne 2016 : 18-24 p.

LE MARECHAL Pierre, David LALOI, et Guilhem LESAFFRE, 2013. Les oiseaux d'île de France. Nidification, migration, hivernage. Delachaux.

Lepi'Net - Les carnets du Lépidoptériste Français :
<https://www.lepinet.fr/especes/nation/lep/?e=l&id=38020>

LOÏS Grégoire, Jean-François JULIEN, et Lucile DEWULF, 2017. Liste rouge régionale des chauves-souris d'Île-de-France. Pantin : Natureparif.

MALHER Frédéric, Olivier LAPORTE, Louis ALBESA, Franz BARTH, Laurent CHEVALLIER, Christian LETOURNEAU, Yves MASSIN, et Maxime ZUCCA, 2017. Atlas des oiseaux nicheurs d'île-de-France 2009 - 2014. Corif.

MARI Alexandre (coord.), Xavier HOUARD, Gérard LUQUET, Luc MANIL et Alexandre MARI, 2019. Actualisation de la liste des espèces de Lépidoptères déterminantes de ZNIEFF en région Ile-de-France. Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, Office pour les insectes et leur environnement. 12 p.

SARDET Eric, Christian ROESTI, et Yoan BRAUD, 2015. Cahier d'identification des Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg & Suisse. Biotope. Cahier d'identification. Mèze.

TOLMAN Tom, et LEWINGTON Richard, 2014. Papillons d'Europe et d'Afrique du Nord. Delachaux et Niestlé. Paris.
UICN France, FCBN, AFB, et MNHN, 2018. « La liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine [En ligne] ».

UICN France, MNHN, OPIE, et SHF, 2015. « La liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine [En ligne] ».

UICN France, MNHN, SFEPM, et ONCFS, 2017. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, et SHF, 2015. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.

WEGNEZ, Jérôme, 2022. « Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Île-de-France », CBNBP, 45.

ANNEXES

Table des matières.....	3
Contexte.....	7
1. Contexte de la demande et principe du projet.....	7
2. Localisation et situation géographique.....	7
3. Contexte écologique.....	9
4. Bilan Pré-ABC.....	13
Méthodologie et mise en oeuvre.....	15
1. Sectorisation de la commune.....	15
2. Types d'inventaires mis en place.....	16
3. Groupes taxonomiques étudiés.....	16
4. Dates des inventaires réalisés.....	17
5. Liste des contributeurs.....	18
6. Zonage des entités – inventaires protocolés.....	19
Diagnostic de la biodiversité.....	20
1. Flore vasculaire.....	20
2. Oiseaux.....	7
3. Mammifères.....	30
4. Amphibiens.....	33
5. Reptiles.....	34
6. Rhopalocères.....	35
7. Odonates.....	41
8. Orthoptéroïdes.....	45
9. Autres taxons.....	51
Conclusion.....	53
1. Connaissance de la biodiversité communale.....	53
2. Synthèse des espèces patrimoniales à enjeux écologiques importants.....	56
3. Synthèse des enjeux.....	58
Préconisations.....	60
1. Présentation synthétique des objectifs de long terme (OLT) et des objectifs opérationnels (OO).....	60
2. Gestion écologique des espaces.....	62
3. Aménagements écologiques.....	80
Animations.....	112
1. Bilan.....	112
2. Perspectives.....	112
Bibliographie.....	114
Annexes.....	116
1. Annexe : Méthodologie liée à la patrimonialité et aux enjeux environnementaux des espèces et des sites ..	117
2. Annexe : Légende des codes atlas des oiseaux nicheurs.....	122
3. Annexe : Liste des angiospermes observés sur la commune.....	123
4. Annexe : Liste des oiseaux observés sur la commune.....	140
5. Annexe : Liste des mammifères observés sur la commune.....	147
6. Annexe : Liste des amphibiens observés sur la commune.....	150
7. Annexe : Liste des reptiles observés sur la commune.....	151
8. Annexe : Liste des rhopalocères observés sur la commune.....	153
9. Annexe : Liste des odonates observés sur la commune.....	157
10. Annexe : Liste des orthoptéroïdes observés sur la commune.....	158
11. Annexe : Liste des autres espèces observées sur la commune.....	161

1. ANNEXE : MÉTHODOLOGIE LIÉE À LA PATRIMONIALITÉ ET AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DES ESPÈCES ET DES SITES

1-Les espèces patrimoniales :

Les listes d'espèces patrimoniales d'un site seront construites sur les 5 dernières années selon :

- *Le statut des espèces :*

Pour la faune, ne seront retenues que les espèces, pour lesquelles le site joue un rôle primordial dans leur cycle de vie (site de reproduction, d'hivernage ou de migration).

- *Les statuts de menace de la liste rouge régionale :*

Les espèces inscrites à minima dans la catégorie « quasi menacée » des listes rouges régionales disponibles, seront considérées comme patrimoniales.

- *Les statuts de protection et autres :* Détaillé ci-après selon les groupes.
- *Les indices de rareté locale :* Détaillé ci-après selon les groupes.

Flore

- *Critères liés aux statuts de protection et autres :*

Les espèces bénéficiant de statuts de protection (national, régional), celles inscrites à la Directive « Habitats » et celles déterminantes ZNIEFF feront partie de la liste des espèces patrimoniales. Les espèces invasives, cultivées, plantées et non indigènes seront exclues de la liste.

- *Critères liés aux indices de rareté locale :*

Pour les espèces végétales des catégories (LC, NA, DD et NE), ne seront retenues que celles ayant un statut régional et/ou départemental AR, R, RR ou RRR. Pour celles qui seraient AR au niveau régional et AC au niveau départemental (ou inversement), elles seront considérées comme patrimoniales mais des nuances seront à apporter dans les commentaires.

	Liste Rouge IDF	Rareté IDF (2013)	Rareté 77 (2010)	Déterminantes ZNIEFF	Protection Dir. Hab...
Flore	>LC	≥ AR	≥ AR	Tous	Tous

Avifaune

- *Le statut des espèces :*

Uniquement les espèces dont les statuts sont notés nicheurs « certains » et « probables » seront pris en compte. Les statuts de nidification ont été déterminés selon les codes atlas de l'Annexe 2. Les espèces en migration et en hivernage pourront être également retenues (à dire d'expert).

- *Critères liés aux statuts de protection et autres :*

Les espèces déterminantes ZNIEFF et celles inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux », si elles sont nicheuses « certaines » ou « probables » ou hivernantes (selon les effectifs seuils), seront également incorporées à la liste des patrimoniales du site.

- *Critères liés aux indices de rareté locale :*

Pour l'avifaune, en plus des statuts de la Liste Rouge régionale, les statuts de rareté des oiseaux nicheurs en Ile de France seront pris en compte à partir du statut nicheur rare (Statuts 2013 selon Le Maréchal *et al.*).

A dire d'expert et selon les effectifs (s'ils sont conséquents et remarquables), les espèces aux statuts de migrateur et hivernant Rare, Très rare et Occasionnel, pourront être considérées comme patrimoniales (Statuts 2013 selon Le Maréchal *et al.*).

	Liste Rouge Régionale	Statut IDF Nicheur	Statut IDF Migrateur	Statut IDF Hivernant	Déterminant ZNIEFF	Annexe I Directive Oiseaux
Avifaune	>LC	≥ Rare	≥ Rare	≥ Rare	Tous	Tous
Selon le statut	Nicheur certain ou probable	Nicheur certain ou probable	A dire d'expert selon les effectifs	A dire d'expert selon les effectifs	Nicheur certain ou probable Et hivernant selon les effectifs seuils	Nicheur certain ou probable

Odonates

Le statut des espèces :

Pour les odonates, seules les espèces autochtones seront inscrites dans la liste de patrimonialité. Il s'agit donc de ne retenir que les espèces faisant preuve d'une reproduction avérée (c'est-à-dire, dont les larves, exuvies et/ou émergences ont été observées *in situ*). Les espèces se reproduisant probablement sur le site (observations sur des milieux favorables d'immatures, de pontes, de tandems, d'accouplements, de comportements territoriaux) pourront être intégrées à la liste. Cependant, les commentaires devront apporter une nuance en prenant en compte le caractère probable de l'autochtonie de ces individus. Ainsi les adultes de passages ou erratiques sont exclus de la liste (sauf cas particuliers, à dire d'expert). Ils pourront toutefois être mentionnés en commentaire, afin de mettre en avant par exemple des critères liés à la fonctionnalité du milieu (corridor écologique, zone de chasse...).

Critères de détermination du niveau d'autochtonie des odonates :

Niveau d'autochtonie	Comportements associés
Autochtonie certaine	Exuvie et émergence
Autochtonie probable	Présence de larves Femelle en activité de ponte dans un habitat aquatique potentiel pour l'espèce
Autochtonie possible	Présence des deux sexes dans un habitat aquatique potentiel pour l'espèce et Comportements territoriaux ou poursuite de femelles ou accouplements ou tandems
Aucune preuve évidente d'autochtonie	Un ou plusieurs adultes ou immatures dans un habitat favorable ou non à l'espèce; sans comportement d'activité de reproduction Femelle en activité de ponte dans un habitat non potentiel pour l'espèce Comportements territoriaux de mâles sans femelles observées

VANAPPELGHEM Cédric (2007), Protocole du Nouvel Atlas des Odonates de la région Nord-Pas-de-Calais, Le Héron 40 (1), 43 – 52.

Critères liés aux statuts de protection et autres :

Les espèces bénéficiant d'un statut de protection (national ou régional), celles inscrites à la Directive « Habitats Faune Flore », et celles déterminantes ZNIEFF, seront évidemment incluses dans la liste.

Critères liés aux indices de rareté locale :

En complément des statuts de la Liste Rouge régionale, une analyse se basant sur l'indice de rareté régionale 1992-2012 aura lieu. Les espèces ayant un indice de rareté régionale supérieure ou égale à « peu commun » seront considérées comme patrimoniales.

	Liste Rouge Régionale	Déterminant ZNIEFF	Prot. Dir. Hab...	Indices de rareté régionale 1992-2012
Odonates	>LC	Tous	Tous	≥ Peu commun
Selon le statut	Reproduction certaine et probable (à commenter)	Reproduction certaine et probable (à commenter)	Reproduction certaine et probable (à commenter)	Reproduction certaine et probable (à commenter)

Autres groupes :

En l'absence de liste Rouge régionale pour les autres taxons, les statuts de rareté locaux disponibles dans la bibliographie, les statuts de protection, la directive « Habitats », la liste des espèces déterminantes ZNIEFF, seront utilisés. Ces statuts seront nuancés à dire d'expert, selon le degré de connaissance des groupes taxonomiques étudiés sur

le territoire d'étude. Cette analyse à dire d'expert est indispensable puisque certains statuts de protection attribué à quelques taxons ne traduisent pas forcément leur statut de rareté. Par exemple, chez les amphibiens et reptiles, toutes les espèces sont protégées au niveau national, or certaines sont communes et retrouvées dans des habitats non patrimoniaux.

2-Evaluation des enjeux écologiques :

Cette évaluation reprend les travaux récents d'Ecosphère afin d'évaluer les enjeux écologiques des secteurs étudiés grâce aux statuts de patrimonialité des espèces.

Cinq classes d'enjeux sont proposées : **Très fort, Fort, Assez fort, Moyen et Faible**. Chaque classe, attribuée selon les correspondances des tableaux suivant, se verra révisée au cas par cas (à dire d'expert). Ceci se traduira par une pondération de plus ou moins un niveau selon l'état de conservation (surfaces, dégradation, abondance...).

Cette évaluation peut se faire à trois niveaux : habitat, spécifique et global. Elle se fait également uniquement sur les 5 dernières années.

Évaluation des enjeux liés aux habitats :

Les habitats seront évalués à dire d'expert, selon que l'habitat concerné soit d'intérêt communautaire (directive habitat), déterminant ZNIEFF, et selon son indice de rareté et ses tendances évolutives (indices de l'Atlas de Seine et Marne).

Évaluation des enjeux spécifiques :

Les prospections doivent avoir au plus possible une approche par habitat. L'analyse des enjeux se fait par taxon dans un habitat donné. Pour chaque groupe, les enjeux sont identifiés pour chacune des espèces (selon le Tableau XXI).

Pour les espèces dont les listes rouges ont été définies, on se basera uniquement sur les catégories de l'IUCN (trois premières colonnes du tableau de correspondances ci-dessous). Pour les taxons dont les listes rouges locales ne sont pas disponibles, il sera utilisé les indices de rareté locaux (trois dernières colonnes du Tableau XXI).

Liste rouge régionale		Enjeu	Rareté régionale ou départementale	
Liste rouge Régionale	Définition indice		Indice de rareté	Définition indice
CR	En danger critique	Très fort	RRR	Extrêmement rare
			RR	Très rare
EN	En danger	Fort	R	Rare
VU	Vulnérable	Assez fort	AR	Assez rare
NT	Quasi menacée	Moyen	AC	Assez commun
LC	Préoccupation mineure	Peu préoccupant	C	Commun
			CC	Très commun
			CCC	Extrêmement commun
DD, NE		Se reporter aux indices raretés		

2. ANNEXE : LÉGENDE DES CODES ATLAS DES OISEAUX NICHEURS

Indices de nidification	Comportements associés	Code atlas
Nidification possible	Présence dans son habitat durant sa période de nidification	2
	Mâle chanteur présent en période de nidification, cris nuptiaux ou tambourinage entendus, mâle vu en parade	3
Nidification probable	Couple présent dans son habitat durant sa période de nidification	4
	Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire 2 journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle	5
	Comportement nuptial : parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes	6
	Visite d'un site de nidification probable distinct d'un site de repos	7
	Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours	8
	Preuve physiologique : plaque incubatrice très vascularisée ou œuf présent dans l'oviducte. Observation sur un oiseau en main.	9
	Transport de matériel ou construction d'un nid ; forage d'une cavité (pics)	10
Nidification certaine	Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention, tels les canards, gallinacés, oiseaux de rivage, etc.	11
	Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'œufs de la présente saison	12
	Jeunes en duvet ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues distances	13
	Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid ; comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité)	14
	Adulte transportant un sac fécal	15
	Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant sa période de nidification	16
	Coquilles d'œufs éclos	17
	Nid vu avec un adulte couvant	18
	Nid contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus)	19

Source : Les indices de nidification. In Atlas des oiseaux nicheurs d'Île-de-France 2009-2014, Corif p. 8.

3. ANNEXE : LISTE DES ANGIOSPERMES OBSERVÉS SUR LA COMMUNE

En bleu = taxons découverts pendant l'étude, en rouge = taxons non-dénombrés dans le nombre de taxons total

CD-Nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR France	LR IDF	Protection France	Protection IDF	Directive européenne	ZNIEFF IDF	Avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
79734	<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
79779	<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Érable plane	CC	LC							x			x						Peu préoccupant
79783	<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore	CCC	LC							x			x						Peu préoccupant
79908	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
80334	<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	Marronnier d'Inde	.	NA													x			Peu préoccupant
80410	<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
80759	<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	CCC	LC	LC												x			Peu préoccupant
80857	<i>Aira caryophylla</i> L., 1753	Canche caryophyllée	AR	LC	LC												x			Peu préoccupant
80990	<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante	CC	LC	LC													x		Peu préoccupant
81295	<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire	CCC	LC	LC						x		x							Peu préoccupant
81544	<i>Allium vineale</i> L., 1753	Ail des vignes	C	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
81569	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
81648	<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds., 1762	Vulpin des champs	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
718303	<i>Alopecurus myosuroides</i> subsp. <i>myosuroides</i> Huds., 1762		CC							x	x			x						Peu préoccupant
81991	<i>Amaranthus graecizans</i> L., 1753	Amarante africaine	RR	LC						x										Peu préoccupant
131292	<i>Amaranthus graecizans</i> subsp. <i>silvestris</i> (Vill.) Brenan, 1961	Amarante des bois	RR	LC						x	x	x								Peu préoccupant
82018	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	Amarante réfléchie	AC	NA							x	x								Peu préoccupant
82130	<i>Ammi majus</i> L., 1753	Ammi élevé	AR	LC	LC												x			Peu préoccupant
82288	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal	C	LC	LC						x				x				x	Peu préoccupant
82562	<i>Andryala integrifolia</i> L., 1753	Andryale à feuilles entières	RR	LC													x			Peu préoccupant
82637	<i>Anemone nemorosa</i> L., 1753	Anémone des bois	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
82750	<i>Anisantha diandra</i> (Roth) Tutin ex Tzvelev, 1963	Brome à deux étamines	AR	LC	LC													x		Peu préoccupant
82757	<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	CCC	LC	LC					x	x			x						Peu préoccupant
82922	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
82931	<i>Anthriscus caucalis</i> M.Bieb., 1808	Cerfeuil vulgaire à fruits glabres	AR	LC	LC						x			x					x	Peu préoccupant
82952	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois	CCC	LC	LC												x			Peu préoccupant
131460	<i>Anthriscus sylvestris</i> subsp. <i>sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Persil des bois	CCC	LC							x			x			x			Peu préoccupant
83156	<i>Apera spica-venti</i> (L.) P.Beauv., 1812	Jouet-du-Vent	C	LC	LC												x			Peu préoccupant
83159	<i>Aphanes arvensis</i> L., 1753	Alchémille des champs	C	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
83272	<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842	Arabette de thalius	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant

CD- Nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR France	LR IDF	Protection France	Protection IDF	Directive européenne	ZNIEFF IDF	Avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
83332	<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop., 1772	Arabette poilue	AC	LC	LC												x			Peu préoccupant
83499	<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane	CC	LC	LC													x		Peu préoccupant
83502	<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
83653	<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet	C	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
83912	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
131693	<i>Arrhenatherum elatius</i> subsp. <i>elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Ray-grass français	CC	LC						x										Peu préoccupant
84061	<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
84112	<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tacheté	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
84279	<i>Asparagus officinalis</i> L., 1753	Asperge officinale	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
131756	<i>Asparagus officinalis</i> subsp. <i>officinalis</i> L., 1753	Asperge officinale	CC	LC						x	x			x						Peu préoccupant
84458	<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L., 1753	Capillaire noir	AR	LC	LC						x				x					Peu préoccupant
84521	<i>Asplenium ruta-muraria</i> L., 1753	Doradille rue des murailles	CC	LC	LC						x				x					Peu préoccupant
131840	<i>Asplenium ruta-muraria</i> subsp. <i>ruta-muraria</i> L., 1753	Rue des murailles	CC	LC						x	x				x		x			Peu préoccupant
84534	<i>Asplenium trichomanes</i> L., 1753	Capillaire des murailles	CC	LC	LC						x				x					Peu préoccupant
85250	<i>Avena fatua</i> L., 1753	Avoine folle	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
131985	<i>Avena fatua</i> subsp. <i>fatua</i> L., 1753		CC														x			Peu préoccupant
85357	<i>Avena sativa</i> L., 1753	Avoine cultivée	.	NA						x										Peu préoccupant
132053	<i>Avenula pubescens</i> subsp. <i>pubescens</i> (Huds.) Dumort., 1868	Avoine pubescente	AR	LC							x			x						Peu préoccupant
85740	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
85763	<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Faux Houx	AC	NA														x		Peu préoccupant
85903	<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
85904	<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	Bouleau blanc	C	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
86087	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Chlorette	AC	LC	LC						x				x				x	Peu préoccupant
86156	<i>Borago officinalis</i> L., 1753	Bourrache officinale	.	LC														x		Peu préoccupant
86289	<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné	.		NA					x										Peu préoccupant
86301	<i>Brachypodium rupestre</i> (Host) Roem. & Schult., 1817	Brachypode des rochers	CC	LC	DD												x			Peu préoccupant
718316	<i>Brachypodium rupestre</i> subsp. <i>rupestre</i> (Host) Roem. & Schult., 1817		CC							x							x			Peu préoccupant
86305	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
86490	<i>Briza media</i> L., 1753	Brize intermédiaire	AC	LC	LC												x			Peu préoccupant
132229	<i>Briza media</i> subsp. <i>media</i> L., 1753	Amourette commune	AC								x			x			x			Peu préoccupant
86512	<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé	C	LC	LC												x			Peu préoccupant
718318	<i>Bromopsis erecta</i> subsp. <i>erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé	C								x			x			x			Peu préoccupant
86571	<i>Bromus commutatus</i> Schrad., 1806	Brome variable	AR	LC	LC												x			Peu préoccupant
86634	<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
154743	<i>Bryonia cretica</i> subsp. <i>dioica</i> (Jacq.) Tutin, 1968	Racine-vierge	CC							x	x			x				x		Peu préoccupant
86869	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David	C	NA						x										Peu préoccupant

CD- Nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR France	LR IDF	Protection France	Protection IDF	Directive européenne	ZNIEFF IDF	Avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
86975	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	Bunias d'Orient	RR	NA														x		Peu préoccupant
87044	<i>Bupleurum falcatum</i> L., 1753	Buplèvre en faux	AC	LC	LC					x										Peu préoccupant
87143	<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753	Buis commun	AC	LC													x			Peu préoccupant
87712	<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	Campanule raiponce	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
87849	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur	CCC	LC	LC					x	x			x						Peu préoccupant
132541	<i>Capsella bursa-pastoris</i> subsp. <i>bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792		?							x	x			x			x			Peu préoccupant
87915	<i>Cardamine flexuosa</i> With., 1796	Cardamine flexueuse	AC	LC	LC													x		Peu préoccupant
87930	<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
88167	<i>Carduus nutans</i> L., 1753	Chardon penché	AC	LC	LC					x										Peu préoccupant
132611	<i>Carduus nutans</i> subsp. <i>nutans</i> L., 1753	Chardon penché	AC	LC						x										Peu préoccupant
88483	<i>Carex divulsa</i> Stokes, 1787	Laïche écartée	CC	LC	LC													x		Peu préoccupant
88510	<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laïche glauque	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
132707	<i>Carex flacca</i> subsp. <i>flacca</i> Schreb., 1771	Langue-de-pic	CC	LC						x	x			x						Peu préoccupant
88741	<i>Carex otrubae</i> Podp., 1922	Laïche cuivrée	C	LC	LC													x		Peu préoccupant
88794	<i>Carex pseudocyperus</i> L., 1753	Laïche faux-souchet	AC	LC	LC						x				x					Peu préoccupant
88885	<i>Carex spicata</i> Huds., 1762	Laïche en épis	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
88905	<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	Laïche des bois	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
132818	<i>Carex sylvatica</i> subsp. <i>sylvatica</i> Huds., 1762		CCC							x	x			x						Peu préoccupant
89200	<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
89304	<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	Chataignier	CC	LC	LC						x				x					Peu préoccupant
89579	<i>Centaurea decipiens</i> Thuill., 1799	Centaurée de Debeaux	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
89619	<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centaurée jacée	AC	LC	LC					x										Peu préoccupant
133004	<i>Centaurea scabiosa</i> subsp. <i>scabiosa</i> L., 1753	Centaurée Scabieuse	AC	LC							x			x						Peu préoccupant
89840	<i>Centaureum erythraea</i> Rafn, 1800	Petite centaurée commune	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
133028	<i>Centaureum erythraea</i> subsp. <i>erythraea</i> Rafn, 1800		CC	LC						x										Peu préoccupant
89852	<i>Centaureum pulchellum</i> (Sw.) Druce, 1898	Petite centaurée délicate	AC	LC	LC						x				x					Peu préoccupant
89888	<i>Centranthus ruber</i> (L.) DC., 1805	Centranthe rouge	R	LC														x		Peu préoccupant
89968	<i>Cerastium arvense</i> L., 1753	Céraiste des champs	AR	LC	LC						x				x					Peu préoccupant
90008	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste commune	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
133108	<i>Cerastium fontanum</i> subsp. <i>vulgare</i> (Hartm.) Greuter & Burdet, 1982	Céraiste commun	CCC	LC						x	x			x						Peu préoccupant
90017	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
90091	<i>Cerastium semidecandrum</i> L., 1753	Céraiste à 5 étamines	AC	LC	LC													x		Peu préoccupant
90356	<i>Chaerophyllum temulum</i> L., 1753	Chérophylle penché	CCC	LC	LC						x		x							Peu préoccupant
90669	<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoine	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
718331	<i>Chelidonium majus</i> subsp. <i>majus</i> L., 1753		CCC							x								x		Peu préoccupant
90681	<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant

CD- Nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR France	LR IDF	Protection France	Protection IDF	Directive européenne	ZNIEFF IDF	Avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
133219	<i>Chenopodium album</i> subsp. <i>album</i> L., 1753	Senousse	CCC?	LC						x	x	x								Peu préoccupant
621080	<i>Cirsium acaulon</i> (L.) Scop., 1769	Cirse sans tige	AR	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
91289	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
91327	<i>Cirsium eriophorum</i> (L.) Scop., 1772	Cirse laineux	AR	LC	LC					x										Peu préoccupant
91430	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
133346	<i>Cirsium vulgare</i> subsp. <i>vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse lancéolé	CCC	LC						x	x			x						Peu préoccupant
91886	<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
92302	<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
92353	<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liset	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
92497	<i>Cornus mas</i> L., 1753	Cornouiller mâle	C	LC	LC					x										Peu préoccupant
92501	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
133432	<i>Cornus sanguinea</i> subsp. <i>sanguinea</i> L., 1753	Sanguine	CCC?	LC						x	x			x						Peu préoccupant
92546	<i>Coronilla varia</i> L., 1753	Coronille changeante	C	LC	LC												x			Peu préoccupant
92606	<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
92864	<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC., 1825	Aubépine à deux styles	C	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
92876	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
93023	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
93134	<i>Crepis setosa</i> Haller f., 1797	Crépide hérissée	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
93308	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaillet croquette	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
93763	<i>Cymbalaria muralis</i> G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800	Cymbalaire	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
93803	<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers., 1805	Chiendent pied-de-poule	AC	LC	LC												x			Peu préoccupant
93860	<i>Cynosurus cristatus</i> L., 1753	Crételle	AC	LC	LC												x			Peu préoccupant
94164	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Genêt à balai	CC	LC	LC						x				x					Peu préoccupant
94207	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
133652	<i>Dactylis glomerata</i> subsp. <i>glomerata</i> L., 1753	Pied-de-poule	CCC?	LC						x	x			x						Peu préoccupant
94489	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Stramoine	AC	NA						x										Peu préoccupant
94503	<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
133731	<i>Daucus carota</i> subsp. <i>carota</i> L., 1753	Daucus carotte	CCC	LC							x			x						Peu préoccupant
94693	<i>Dianthus armeria</i> L., 1753	Oeillet velu	AC	LC	LC					x										Peu préoccupant
133810	<i>Dianthus armeria</i> subsp. <i>armeria</i> L., 1753	Oeillet à bouquet	AC							x										Peu préoccupant
94995	<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop., 1771	Digitaire sanguine	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
611652	<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Sceau de Notre Dame	CC	LC	LC					x	x			x						Peu préoccupant
95149	<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux	CCC	LC	LC						x									Peu préoccupant
95372	<i>Draba verna</i> L., 1753	Drave de printemps	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
95567	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
95671	<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	Échinochloé Pied-de-coq	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant

CD- Nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR France	LR IDF	Protection France	Protection IDF	Directive européenne	ZNIEFF IDF	Avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
95793	<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune	C	LC	LC					x										Peu préoccupant
96180	<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
96229	<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
96271	<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à tige carrée	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
134131	<i>Epilobium tetragonum</i> subsp. <i>tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à quatre angles	?	LC							x			x						Peu préoccupant
96447	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
96508	<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
96739	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle	C	NA													x			Peu préoccupant
96749	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Conyze du Canada	CCC	NA						x										Peu préoccupant
96775	<i>Erigeron karvinskianus</i> DC., 1836	Vergerette de Karvinski	RRR	NA													x			Peu préoccupant
96895	<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de cigue	CC	LC	LC												x			Peu préoccupant
134238	<i>Erodium cicutarium</i> subsp. <i>cutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Cicutaire	CC?	LC							x			x			x			Peu préoccupant
97084	<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz, 1852	Vesce hérissée	CC		LC						x			x						Peu préoccupant
97141	<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Chardon Roland	CC	LC	LC						x				x					Peu préoccupant
609982	<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Bonnet-d'évêque	CCC	LC	LC						x		x	x						Peu préoccupant
97511	<i>Euphorbia exigua</i> L., 1753	Euphorbe fluette	C	LC	LC					x										Peu préoccupant
97537	<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil matin	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
612466	<i>Euphorbia helioscopia</i> subsp. <i>helioscopia</i> L., 1753		CC							x										Peu préoccupant
97609	<i>Euphorbia peplus</i> L., 1753	Euphorbe omblette	CC	LC	LC												x			Peu préoccupant
97947	<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre	CC	LC	LC													x		Peu préoccupant
97962	<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve, 1970	Renouée liseron	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
98334	<i>Festuca lemanii</i> Bastard, 1809	Fétuque de Léman	AR	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
98404	<i>Festuca nigrescens</i> Lam., 1788	Fétuque noirâtre	.	LC													x			Peu préoccupant
98425	<i>Festuca ovina</i> L., 1753	Fétuque des moutons	AC	LC	LC					x										Peu préoccupant
98651	<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire à bulbilles	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
718355	<i>Ficaria verna</i> subsp. <i>verna</i> Huds., 1762	Ficaire à bulbilles	?	LC							x			x						Peu préoccupant
98699	<i>Filago pyramidata</i> L., 1753	Cotonnière spatulée	R	LC	VU												x			Assez fort
98865	<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
98921	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
99062	<i>Fumaria capreolata</i> L., 1753	Fumeterre grimpante	RR	LC	LC												x			Peu préoccupant
99108	<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
99139	<i>Fumaria vaillantii</i> Loisel., 1809	Fumeterre de Vaillant	RR	LC	VU													x		Peu préoccupant
99334	<i>Galeopsis tetrahit</i> L., 1753	Galéopsis tétrahit	CC	LC	LC												x			Peu préoccupant
99366	<i>Galium album</i> Mill., 1768	Gaillet dressé	CCC	LC													x			Peu préoccupant
99373	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	CCC	LC	LC						x				x					Peu préoccupant
99582	<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet jaune	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant

CD- Nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR France	LR IDF	Protection France	Protection IDF	Directive européenne	ZNIEFF IDF	Avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
100045	<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	Géranium des colombes	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
100052	<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
100104	<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
100133	<i>Geranium pusillum</i> L., 1759	Géranium fluët	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
100136	<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759	Géranium des Pyrénées	CCC	LC	LC												x			Peu préoccupant
100142	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert	CCC	LC	LC					x	x			x						Peu préoccupant
100144	<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
100225	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
100310	<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
100787	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
100956	<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème jaune	AC	LC	LC													x		Peu préoccupant
101210	<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
101300	<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Patte d'ours	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
135306	<i>Heracleum sphondylium</i> subsp. <i>sphondylium</i> L., 1753	Grande Berce	CCC	LC						x	x			x						Peu préoccupant
101412	<i>Herniaria hirsuta</i> L., 1753	Herniaire velue	R	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
102797	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc	C	LC	LC						x				x				x	Peu préoccupant
102842	<i>Hippocrepis comosa</i> L., 1753	Hippocrepis à toupet	AC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
102900	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
718362	<i>Holcus lanatus</i> subsp. <i>lanatus</i> L., 1753		CCC							x	x			x						Peu préoccupant
102901	<i>Holcus mollis</i> L., 1759	Houlque molle	C	LC	LC													x		Peu préoccupant
102906	<i>Holcus x hybridus</i> Wein, 1913	Houlque hybride	?								x		x							Peu préoccupant
102974	<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
103288	<i>Hypericum humifusum</i> L., 1753	Millepertuis couché	AC	LC	LC												x			Peu préoccupant
103316	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
103375	<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
103514	<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	CC	LC	LC													x		Peu préoccupant
103608	<i>Inula conyza</i> DC., 1836	Inule conyze	C	LC	LC						x			x			x			Peu préoccupant
945856	<i>Inula conyzae</i> (Greiss.) DC., 1836										x			x						Peu préoccupant
103772	<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
103991	<i>Jacobaea erucifolia</i> (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	Séneçon à feuilles de Roquette	CC	LC	LC												x			Peu préoccupant
610646	<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
612655	<i>Jacobaea vulgaris</i> subsp. <i>vulgaris</i> Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques	CCC							x	x			x						Peu préoccupant
104076	<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun	CC	NA							x		x					x		Peu préoccupant
104144	<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds	CC	LC	LC												x			Peu préoccupant
104160	<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	Jonc aggloméré	C	LC	LC						x		x							Peu préoccupant
104173	<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant

CD- Nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR France	LR IDF	Protection France	Protection IDF	Directive européenne	ZNIEFF IDF	Avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
104214	<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
104502	<i>Kickxia elatine</i> (L.) Dumort., 1827	Linaire élatine	C	LC	LC					x										Peu préoccupant
136995	<i>Kickxia elatine</i> subsp. <i>elatine</i> (L.) Dumort., 1827	Kickxia Élatine	C	LC						x										Peu préoccupant
104506	<i>Kickxia spuria</i> (L.) Dumort., 1827	Linaire bâtarde	C	LC	LC					x										Peu préoccupant
104516	<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	Knautie des champs	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
104644	<i>Koeleria macrantha</i> (Ledeb.) Schult., 1824	Koélerie grêle	R	LC	LC													x		Peu préoccupant
104716	<i>Laburnum anagyroides</i> Medik., 1787	Faux-ébénier	AC	LC						x										Peu préoccupant
610995	<i>Lactuca muralis</i> (L.) Gaertn., 1791	Pendrille	C	LC	LC													x		Peu préoccupant
104775	<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariole	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
104854	<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc	CCC	LC	LC												x			Peu préoccupant
104855	<i>Lamium amplexicaule</i> L., 1753	Lamier amplexicaule	C	LC	LC					x										Peu préoccupant
104903	<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
105017	<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
105211	<i>Lathyrus latifolius</i> L., 1753	Gesse à larges feuilles	C	LC						x										Peu préoccupant
105247	<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés	CC	LC	LC												x			Peu préoccupant
105273	<i>Lathyrus tuberosus</i> L., 1753	Macusson	AC	LC	LC						x				x					Peu préoccupant
105295	<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier-sauce	.	LC													x			Peu préoccupant
105410	<i>Legousia speculum-veneris</i> (L.) Chaix, 1785	Miroir de Vénus	R	LC	VU				oui								x			Assez fort
105615	<i>Lepidium didymum</i> L., 1767	Corne-de-cerf didyme	RR	NA						x										Peu préoccupant
105680	<i>Lepidium squamatum</i> Forssk., 1775	Corne-de-cerf écailleuse	C	LC	LC													x		Peu préoccupant
105817	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune	CCC	DD	LC												x			Peu préoccupant
105966	<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troëne	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
106234	<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
106288	<i>Linum catharticum</i> L., 1753	Lin purgatif	C	LC	LC						x		x							Peu préoccupant
717294	<i>Lipandra polysperma</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Limoine	C	LC	LC					x										Peu préoccupant
106497	<i>Lolium multiflorum</i> Lam., 1779	Ivraie multiflore	AR	LC							x			x						Peu préoccupant
106499	<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
106556	<i>Lonicera caprifolium</i> L., 1753	Chèvrefeuille des jardins	.	NA							x			x						Peu préoccupant
106581	<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois	CCC	LC	LC												x			Peu préoccupant
137432	<i>Lonicera periclymenum</i> subsp. <i>periclymenum</i> L., 1753		CCC								x			x			x			Peu préoccupant
106595	<i>Lonicera xylosteum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des haies	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
106653	<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
137440	<i>Lotus corniculatus</i> subsp. <i>corniculatus</i> L., 1753	Sabot-de-la-mariée	CCC	LC							x			x						Peu préoccupant
106670	<i>Lotus glaber</i> Mill., 1768	Lotier à feuilles ténues	AR	LC	LC					x										Peu préoccupant
718377	<i>Luzula campestris</i> subsp. <i>campestris</i> (L.) DC., 1805		C								x			x						Peu préoccupant
106828	<i>Luzula forsteri</i> (Sm.) DC., 1806	Luzule de Forster	C	LC	LC						x			x						Peu préoccupant

CD- Nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR France	LR IDF	Protection France	Protection IDF	Directive européenne	ZNIEFF IDF	Avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
107027	<i>Lycopsis arvensis</i> L., 1753	Lycopside des champs	C	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
107038	<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycope d'Europe	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
610909	<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
612638	<i>Lysimachia arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Fausse Morgeline	CCC	LC						x										Peu préoccupant
706505	<i>Lysimachia foemina</i> (Mill.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron bleu	AC	LC	LC													x		Peu préoccupant
107073	<i>Lysimachia nummularia</i> L., 1753	Lysimaque nummulaire	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
107090	<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
107115	<i>Lythrum portula</i> (L.) D.A.Webb, 1967	Pourpier d'eau	AR	LC	LC					x										Peu préoccupant
107117	<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
107284	<i>Malva neglecta</i> Wallr., 1824	Petite mauve	CC	LC	LC													x		Peu préoccupant
107318	<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
107440	<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire Camomille	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
107446	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	Matricaire fausse-camomille	CCC	NA							x				x					Peu préoccupant
107574	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
107649	<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
107711	<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
137673	<i>Medicago sativa</i> subsp. <i>sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée	CC?	NA							x			x						Peu préoccupant
107786	<i>Melampyrum arvense</i> L., 1753	Mélampyre des champs	AC	LC	LC													x		Peu préoccupant
107992	<i>Melissa officinalis</i> L., 1753	Mélisse officinale	AC	LC														x		Peu préoccupant
108027	<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
108168	<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
137771	<i>Mentha suaveolens</i> subsp. <i>suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes	CC	LC						x										Peu préoccupant
108351	<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
108522	<i>Microthlaspi perfoliatum</i> (L.) F.K.Mey., 1973	Tabouret perfolié	AR	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
108698	<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv., 1811	Sabline à trois nervures	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
108874	<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet	AC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
108898	<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten., 1842	Muscari à grappes	AR	LC	LC													x		Peu préoccupant
108996	<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
137934	<i>Myosotis ramosissima</i> subsp. <i>ramosissima</i> Rochel, 1814	Myosotis rameux	C	LC							x			x						Peu préoccupant
109126	<i>Myosurus minimus</i> L., 1753	Queue-de-souris naine	RR	LC	EN				oui		x			x						Peu préoccupant
109297	<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L., 1753	Jonquille des bois	AR	LC	LC													x		Peu préoccupant
109507	<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Grande Listère	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
109625	<i>Nigella damascena</i> L., 1753	Nigelle de Damas	.	LC						x										Peu préoccupant
109845	<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort., 1827	Odontite rouge	CC	LC	LC												x			Peu préoccupant
110139	<i>Onobrychis viciifolia</i> Scop., 1772	Sainfoin	AR	LC							x			x						Peu préoccupant
110211	<i>Ononis natrix</i> L., 1753	Bugrane jaune	R	LC	LC				oui		x			x						Peu préoccupant

CD- Nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR France	LR IDF	Protection France	Protection IDF	Directive européenne	ZNIEFF IDF	Avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
110236	<i>Ononis spinosa</i> L., 1753	Bugrane épineuse	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
138212	<i>Ononis spinosa</i> subsp. <i>procurrens</i> (Wallr.) Briq., 1913	Bugrane maritime	CC							x										Peu préoccupant
110244	<i>Onopordum acanthium</i> L., 1753	Onopordon faux-acanthe	AC	LC	LC						x		x							Peu préoccupant
110335	<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Ophrys abeille	C	LC	LC						x				x				x	Peu préoccupant
162331	<i>Ophrys aranifera</i> subsp. <i>aranifera</i> Huds., 1778	Ophrys araignée	R	LC							x			x						Peu préoccupant
110410	<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	Ophrys mouche	AR	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
110801	<i>Orchis anthropophora</i> (L.) All., 1785	Orchis homme pendu	R	LC	LC				oui		x			x				x		Peu préoccupant
110966	<i>Orchis purpurea</i> Huds., 1762	Orchis pourpre	C	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
111289	<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
138444	<i>Origanum vulgare</i> subsp. <i>vulgare</i> L., 1753	Origan commun	CCC	LC						x	x			x						Peu préoccupant
111391	<i>Ornithogalum umbellatum</i> L., 1753	Ornithogale en ombelle	?	LC							x			x						Peu préoccupant
111419	<i>Ornithopus perpusillus</i> L., 1753	Ornithope délicat	R	LC	LC				oui								x			Peu préoccupant
111628	<i>Orobanche picridis</i> F.W.Schultz, 1830	Orobanche de la picride	C	LC	LC												x			Peu préoccupant
717359	<i>Oxybasis glauca</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Chénopode glauque	RR	LC	LC					x										Peu préoccupant
112285	<i>Papaver argemone</i> L., 1753	Pavot argémone	R	LC	NT						x			x					x	Moyen
138559	<i>Papaver argemone</i> subsp. <i>argemone</i> L., 1753	Coquelicot Argémone	R		NT						x			x					x	Moyen
112355	<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
112410	<i>Parietaria judaica</i> L., 1756	Pariétaire des murs	CC	LC	LC					x								x		Peu préoccupant
112550	<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
138626	<i>Pastinaca sativa</i> subsp. <i>urens</i> (Req. ex Godr.) Celak., 1875	Panais brûlant	?	LC							x			x						Peu préoccupant
112741	<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre, 1800	Renouée à feuilles de patience	C	LC	LC												x			Peu préoccupant
112745	<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée Persicaire	CCC	LC	LC						x	x								Peu préoccupant
113212	<i>Phleum nodosum</i> L., 1759	Fléole de Bertoloni	CC	LC						x										Peu préoccupant
113221	<i>Phleum pratense</i> L., 1753	Fléole des prés	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
113260	<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
113432	<i>Picea abies</i> (L.) H.Karst., 1881	Épicéa commun	.	LC														x		Peu préoccupant
113474	<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride éperviaire	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
138785	<i>Picris hieracioides</i> subsp. <i>hieracioides</i> L., 1753	Herbe aux vermisseaux	CCC	LC						x	x			x						Peu préoccupant
113525	<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle	C	LC	LC												x			Peu préoccupant
113596	<i>Pimpinella saxifraga</i> L., 1753	Petit boucage	C	LC	LC												x			Peu préoccupant
138811	<i>Pimpinella saxifraga</i> subsp. <i>saxifraga</i> L., 1753	Persil de Bouc	C	LC							x			x			x			Peu préoccupant
113703	<i>Pinus sylvestris</i> L., 1753	Pin sylvestre	C	LC							x				x		x			Peu préoccupant
113842	<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	Plantain Corne-de-cerf	C	LC	LC												x			Peu préoccupant
138881	<i>Plantago coronopus</i> subsp. <i>coronopus</i> L., 1753	Plantain Corne-de-cerf	C	LC							x			x			x			Peu préoccupant
113893	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
113904	<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant

CD- Nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR France	LR IDF	Protection France	Protection IDF	Directive européenne	ZNIEFF IDF	Avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
138909	<i>Plantago media</i> subsp. <i>media</i> L., 1753	Plantain moyen	C								x			x						Peu préoccupant
114114	<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
788980	<i>Poa annua</i> subsp. <i>annua</i> L., 1753		CCC?							x	x			x						Peu préoccupant
114160	<i>Poa compressa</i> L., 1753	Pâturin comprimé	C	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
138998	<i>Poa nemoralis</i> subsp. <i>nemoralis</i> L., 1753		CCC								x			x						Peu préoccupant
114332	<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
139008	<i>Poa pratensis</i> subsp. <i>angustifolia</i> (L.) Dumort., 1824	Pâturin à feuilles étroites	?	LC	DD						x			x						Peu préoccupant
159892	<i>Poa pratensis</i> subsp. <i>pratensis</i> L., 1753		?	LC							x			x						Peu préoccupant
114416	<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
139024	<i>Poa trivialis</i> subsp. <i>trivialis</i> L., 1753	Gazon d'Angleterre	CCC	LC						x	x			x						Peu préoccupant
114611	<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All., 1785	Sceau de Salomon multiflore	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
114612	<i>Polygonatum odoratum</i> (Mill.) Druce, 1906	Sceau de salomon odorant	AR	LC	LC													x		Peu préoccupant
114658	<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
196579	<i>Populus</i>																x			Peu préoccupant
115110	<i>Populus alba</i> L., 1753	Peuplier blanc	C	LC						x										Peu préoccupant
115145	<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier commun noir	AC	LC	DD					x										Peu préoccupant
115156	<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier Tremble	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
115215	<i>Portulaca oleracea</i> L., 1753	Pourpier cultivé	CC	LC						x										Peu préoccupant
115527	<i>Potentilla indica</i> (Andrews) Th. Wolf, 1904	Fraisier de Duchesne	AC	NA													x			Peu préoccupant
115624	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
115655	<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke, 1856	Potentille faux fraisier	CC	LC	LC													x		Peu préoccupant
115694	<i>Potentilla verna</i> L., 1753	Potentille de Tabernaemontanus	AC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
115789	<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
789026	<i>Primula veris</i> var. <i>veris</i> L., 1753	Brérelle	CCC?								x			x						Peu préoccupant
115993	<i>Prunella grandiflora</i> (L.) Scholler, 1775	Brunelle à grandes fleurs	R	LC	LC				oui								x			Peu préoccupant
116012	<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
116043	<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier vrai	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
116054	<i>Prunus cerasus</i> L., 1753	Cerisier acide	.	NA														x		Peu préoccupant
116067	<i>Prunus domestica</i> L., 1753	Prunier domestique	.	NA														x		Peu préoccupant
116096	<i>Prunus mahaleb</i> L., 1753	Bois de Sainte-Lucie	C	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
116142	<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
116744	<i>Quercus petraea</i> Liebl., 1784	Chêne sessile	CCC	LC	LC												x			Peu préoccupant
139584	<i>Quercus petraea</i> subsp. <i>petraea</i> Liebl., 1784	Chêne à trochets	CCC								x			x			x			Peu préoccupant
116751	<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1805	Chêne pubescent	AC	LC	LC					x	x			x						Peu préoccupant
116759	<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	CCC	LC	LC						x				x					Peu préoccupant
116903	<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant

CD- Nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR France	LR IDF	Protection France	Protection IDF	Directive européenne	ZNIEFF IDF	Avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
139608	<i>Ranunculus acris</i> subsp. <i>friesianus</i> (Jord.) Syme, 1863	Renoncule âcre	CCC?	LC							x		x							Peu préoccupant
116936	<i>Ranunculus auricomus</i> L., 1753	Renoncule à tête d'or	C	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
116952	<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
117201	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
117221	<i>Ranunculus sardous</i> Crantz, 1763	Renoncule sarde	AC	LC	LC												x			Peu préoccupant
117458	<i>Reseda lutea</i> L., 1753	Réséda jaune	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
139857	<i>Reseda lutea</i> subsp. <i>lutea</i> L., 1753		CC							x	x		x							Peu préoccupant
117459	<i>Reseda luteola</i> L., 1753	Réséda jaunâtre	C	LC	LC					x										Peu préoccupant
117530	<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753	Nerprun purgatif	C	LC	LC													x		Peu préoccupant
117587	<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich, 1777	Rhinanthe velu	R	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
117774	<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	Groseillier rouge	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
117787	<i>Ribes uva-crispa</i> L., 1753	Groseillier à maquereaux	AC	LC	LC												x			Peu préoccupant
117860	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	CCC	NA							x				x					Peu préoccupant
117933	<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe amphibie	C	LC	LC					x										Peu préoccupant
117986	<i>Rosa agrestis</i> Savi, 1798	Rosier des haies	R?	LC	LC													x		Peu préoccupant
118016	<i>Rosa arvensis</i> Huds., 1762	Rosier des champs	CCC	LC	LC						x		x							Peu préoccupant
118073	<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens	C?	LC	LC												x			Peu préoccupant
118329	<i>Rosa micrantha</i> Borrer ex Sm., 1812	Rosier à petites fleurs	R?		LC													x		Peu préoccupant
118993	<i>Rubus caesius</i> L., 1753	Rosier bleue	CCC	LC	LC													x		Peu préoccupant
197281	<i>Rubus</i> L., 1753	Ronce								x										Peu préoccupant
119337	<i>Rubus silvaticus</i> Weihe & Nees, 1824	Ronce des bois	.								x		x							Peu préoccupant
119373	<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme	C	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
140321	<i>Rumex acetosa</i> subsp. <i>acetosa</i> L., 1753	Rumex oseille	CCC	LC							x			x						Peu préoccupant
119419	<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Petite oseille	C	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
119471	<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770	Patience agglomérée	CC	LC	LC													x		Peu préoccupant
119473	<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Patience crépue	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
119550	<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
119585	<i>Rumex sanguineus</i> L., 1753	Patience sanguine	CCC	LC	LC						x		x							Peu préoccupant
119780	<i>Sagina apetala</i> Ard., 1763	Sagine apétale	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
119915	<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
119948	<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	Saule à feuilles d'Olivier	AC	LC	LC					x										Peu préoccupant
119977	<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
119991	<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
120685	<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Sauge des prés	C	LC	LC					x										Peu préoccupant
140522	<i>Salvia pratensis</i> subsp. <i>pratensis</i> L., 1753	Sauge commune	C							x	x			x						Peu préoccupant
120712	<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yèble	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant

CD- Nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR France	LR IDF	Protection France	Protection IDF	Directive européenne	ZNIEFF IDF	Avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
120717	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
120824	<i>Saponaria officinalis</i> L., 1753	Saponaire officinale	CC	LC						x										Peu préoccupant
121201	<i>Saxifraga tridactylites</i> L., 1753	Saxifrage à trois doigts	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
121334	<i>Scabiosa columbaria</i> L., 1753	Scabieuse colombarie	AC	LC	LC												x			Peu préoccupant
121449	<i>Scandix pecten-veneris</i> L., 1753	Scandix Peigne-de-Vénus	R	LC	VU						x			x				x	x	Assez fort
140752	<i>Scandix pecten-veneris</i> subsp. <i>pecten-veneris</i> L., 1753	Scandix Peigne-de-Vénus	R	LC	VU						x			x				x	x	Assez fort
717533	<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
718405	<i>Schedonorus arundinaceus</i> subsp. <i>arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824		CCC	LC						x	x			x						Peu préoccupant
122101	<i>Sedum acre</i> L., 1753	Poivre de muraille	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
122745	<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
140994	<i>Senecio vulgaris</i> subsp. <i>vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun	CCC	LC						x	x			x						Peu préoccupant
123037	<i>Seseli montanum</i> L., 1753	Séséli des montagnes	AC	LC	LC												x			Peu préoccupant
141045	<i>Seseli montanum</i> subsp. <i>montanum</i> L., 1753	Séséli des montagnes	AC	LC							x			x			x			Peu préoccupant
718292	<i>Setaria italica</i> subsp. <i>viridis</i> (L.) Thell., 1912	Sétaire verte	CC	LC	LC												x			Peu préoccupant
123154	<i>Setaria verticillata</i> (L.) P.Beauv., 1812	Sétaire verticillée	CC	LC	LC						x	x								Peu préoccupant
123164	<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	Rubéole des champs	C	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
123401	<i>Silene baccifera</i> (L.) Roth, 1788	Cucubale couchée	AC	LC	LC					x										Peu préoccupant
123522	<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc	CCC	LC	LC					x	x			x						Peu préoccupant
123683	<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
141214	<i>Silene vulgaris</i> subsp. <i>vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Tapotte	CC	LC						x										Peu préoccupant
123705	<i>Silybum marianum</i> (L.) Gaertn., 1791	Chardon marie	.	LC							x		x							Peu préoccupant
123713	<i>Sinapis arvensis</i> L., 1753	Moutarde des champs	CC	LC	LC												x			Peu préoccupant
123785	<i>Sison segetum</i> L., 1753	Berle des blés	RR	LC	CR						x			x						Peu préoccupant
123863	<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	Herbe aux chantes	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
124034	<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce amère	CCC	LC	LC												x			Peu préoccupant
124080	<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
124164	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Solidage du Canada	C	NA													x			Peu préoccupant
124232	<i>Sonchus arvensis</i> L., 1753	Laiteron des champs	CC	LC	LC													x		Peu préoccupant
124233	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron rude	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
141304	<i>Sonchus asper</i> subsp. <i>asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron piquant	CCC	LC						x	x			x						Peu préoccupant
124261	<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
141317	<i>Sorbus aucuparia</i> subsp. <i>aucuparia</i> L., 1753	Sorbier des oiseleurs	AC	LC							x		x							Peu préoccupant
124346	<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz, 1763	Alisier des bois	C	LC	LC						x		x					x		Peu préoccupant
124499	<i>Spergula arvensis</i> L., 1753	Spergule des champs	AR	LC	LC												x			Peu préoccupant
124719	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	Sporobole fertile	RR	NA														x		Peu préoccupant
124741	<i>Stachys annua</i> (L.) L., 1763	Épiaire annuelle	R	LC	LC					x										Peu préoccupant

CD- Nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR France	LR IDF	Protection France	Protection IDF	Directive européenne	ZNIEFF IDF	Avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
124771	<i>Stachys germanica</i> L., 1753	Épiaire d'Allemagne	RR	LC	CR				oui	x										Peu préoccupant
141406	<i>Stachys germanica</i> subsp. <i>germanica</i> L., 1753	Sauge molle	RR	LC						x	x		x							Peu préoccupant
124798	<i>Stachys palustris</i> L., 1753	Épiaire des marais	AC	LC	LC						x				x					Peu préoccupant
124805	<i>Stachys recta</i> L., 1767	Épiaire droite	AC	LC	LC												x			Peu préoccupant
124814	<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Épiaire des bois	CCC	LC	LC													x		Peu préoccupant
125000	<i>Stellaria graminea</i> L., 1753	Stellaire graminée	C	LC	LC					x										Peu préoccupant
125014	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
125474	<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
198226	<i>Taraxacum</i>										x			x						Peu préoccupant
611672	<i>Taraxacum lacistophylloides</i>										x			x						Peu préoccupant
717630	<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit	CCC?	LC						x										Peu préoccupant
126124	<i>Thalictrum flavum</i> L., 1753	Pigamon jaune	AR	LC	LC					x										Peu préoccupant
126628	<i>Tilia cordata</i> Mill., 1768	Tilleul à petites feuilles	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
126650	<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771	Tilleul à grandes feuilles	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
126846	<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs	C	LC	LC					x										Peu préoccupant
141793	<i>Torilis arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs	C	LC						x	x			x						Peu préoccupant
126859	<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC., 1830	Torilis faux-cerfeuil	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
718424	<i>Torilis japonica</i> subsp. <i>japonica</i> (Houtt.) DC., 1830		CCC							x	x			x						Peu préoccupant
127029	<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés	CCC	LC	LC												x			Peu préoccupant
141821	<i>Tragopogon pratensis</i> subsp. <i>pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés	?	LC							x			x			x			Peu préoccupant
127230	<i>Trifolium arvense</i> L., 1753	Trèfle des champs	AC	LC	LC												x			Peu préoccupant
127259	<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre	CCC	LC	LC						x				x					Peu préoccupant
127294	<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux	CC	LC	LC													x		Peu préoccupant
127314	<i>Trifolium fragiferum</i> L., 1753	Trèfle Porte-fraises	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
127439	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
127454	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant	CCC	LC	LC					x	x			x						Peu préoccupant
127613	<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
127660	<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	Trisetè commune	C	LC	LC												x			Peu préoccupant
128169	<i>Ulmus glabra</i> Huds., 1762	Orme glabre	AC	LC	LC												x			Peu préoccupant
128171	<i>Ulmus laevis</i> Pall., 1784	Orme lisse	RR	LC	VU				oui								x		x	Assez fort
128175	<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Petit orme	CCC	LC	LC						x				x				x	Peu préoccupant
128268	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
128476	<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	Mache doucette	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
128754	<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale	CCC	LC	LC					x										Peu préoccupant
128792	<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	Mouron aquatique	AC	LC	LC						x				x					Peu préoccupant
128801	<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs	CCC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant

CD- Nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR France	LR IDF	Protection France	Protection IDF	Directive européenne	ZNIEFF IDF	Avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
128808	<i>Veronica beccabunga</i> L., 1753	Cresson de cheval	C	LC	LC						x				x					Peu préoccupant
142144	<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753 subsp. <i>chamaedrys</i>										x			x						Peu préoccupant
128880	<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de lierre	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
128938	<i>Veronica officinalis</i> L., 1753	Véronique officinale	C	LC	LC						x		x							Peu préoccupant
128956	<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	CCC	NA							x									Peu préoccupant
142164	<i>Veronica serpyllifolia</i> subsp. <i>serpyllifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de Serpolet	CC	LC							x			x						Peu préoccupant
129016	<i>Veronica sublobata</i> M.Fisch., 1967	Véronique à feuilles presque lobées	AR	LC							x		x							Peu préoccupant
129083	<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne mancienne	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
129087	<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	Viorne obier	CC	LC	LC					x										Peu préoccupant
129147	<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
129298	<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée	CCC	NA	LC						x			x						Peu préoccupant
129302	<i>Vicia segetalis</i> Thuill., 1799	Vesce des moissons	AC	LC							x	x								Peu préoccupant
129305	<i>Vicia sepium</i> L., 1753	Vesce des haies	CC	LC	LC													x		Peu préoccupant
129340	<i>Vicia villosa</i> Roth, 1793	Vesce velue	R	LC	LC													x		Peu préoccupant
129468	<i>Vinca major</i> L., 1753	Grande pervenche	.	LC														x		Peu préoccupant
129506	<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770	Pensée des champs	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
129586	<i>Viola hirta</i> L., 1753	Violette hérissée	C	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
129666	<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau, 1857	Violette des bois	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
129669	<i>Viola riviniana</i> Rchb., 1823	Violette de Rivinus	CC	LC	LC						x			x						Peu préoccupant
129906	<i>Viscum album</i> L., 1753	Gui des feuillus	CC	LC	LC						x									Peu préoccupant
142440	<i>Viscum album</i> subsp. <i>album</i> L., 1753	Gui des feuillus	CC	LC							x									Peu préoccupant
129968	<i>Vitis vinifera</i> L., 1753	Vigne cultivée	?	LC	CR													x		Peu préoccupant
129999	<i>Vulpia ciliata</i> Dumort., 1824	Vulpie ambiguë	R	LC	LC													x		Peu préoccupant

Sources :

Catalogue de la flore Vasculaire d'Ile-de-France (rareté, protections, menaces et statuts) -

Version complète 2a / avril 2013-

Sébastien Filoche, Maëlle Rambaud, Anne Beylot, Frédéric Hendoux CBNBP/MNHN

LISTE DES PLANTES VASCULAIRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Référence pour les statuts en Ile-de-France :

Fichier réalisé par G. ARNAL & al.. Il a été établi sur 107 sites (1 site = plus de 200 espèces et moins de 10 km2 en moyenne)

et environ 30 000 données (actualisation des raretés le 11 novembre 1994) - version d'avril 2000

L E G E N D E	
TC	très commune
C	commune
AC	assez commune
AR	assez rare
R	rare
TR	très rare
NRR	non revue récemment dans la région
SNA	subspontanée, naturalisée, adventice
I ?	indigène mais parfois subspontanée
P	plantée, cultivée
PR	protégée régionalement
PN	protégée nationalement

subsp. pl. (= subspecies pluribus) : espèce regroupant plusieurs sous-espèces

n.subsp. (= nothosubsp.) : sous-espèce hybride

var. pl. (= varietas pluribus) : sous-espèce regroupant plusieurs variétés

n.var. (= nothovarietas) : variété hybride

sect. pl. (= sectio pluribus) : genre regroupant plusieurs sections

s.l. : nom français de l'espèce au sens large

aggr.: groupe de "petites espèces" réunies sous le même binôme

gr. : groupe d'espèces

écoph. : écophène (= accomodat)

M : taxon identifié sûrement mais encore méconnu, rareté probablement surévaluée

- : ?

Référence pour les statuts en Seine-et-Marne :

Fichier réalisé à partir de FILOCHE S., PERRIAT F., MORET J. & HENDOUX F., 2010.

Atlas de la flore sauvage de Seine-et-Marne. Conseil Général de Seine-et-Marne, 688 p.

L E G E N D E	
CCC	Extrêmement commune
CC	très commune
C	commune
AC	assez commune
AR	assez rare
R	rare
RR	très rare
RRR	Extrêmement rare
NRR	Non Revue Récemment
PR	Protégée Régionalement
PN	Protégée Nationalement
SNA	Subspontanée, Naturalisée, Accidentelle
SNA INV1 ou INV2	Subspontanée, Naturalisée, Accidentelle se révélant INVasive avérée(1) ou potentielle (2)
P	Plantée, cultivée
B	Bryophyte (seules les plantes vasculaires sont prises en compte dans l'Atlas de Seine-et-Marne)
PP	Taxons présents dans l'Atlas de Seine-et-Marne mais dont le statut n'est Pas Précisé
NT	Espèce Non Traitée dans l'Atlas de Seine-et-Marne (hybrides, présence très douteuse, espèces dont la présence est avérée mais dont l'intérêt est très limité (cultivé s'échappant très rarement...))

Référence et légende pour les espèces menacées :

Livre Rouge de la flore menacée de France, MNHN, Ministère de l'environnement Direction de la Nature et des Paysages.

I espèces extraites du Tome I, espèces prioritaires

II espèces extraites de la liste des espèces protégées pour le Tome II (en préparation)

NOMENCLATURE UTILISEE

Index synonymique de la flore de France (+ compléments et corrections) de KERGUÉLEN, M., 1993 & 1994

- (1) : regroupement de *Centaurea jacea*/*C. debeauxii*/*C. decipiens*/*C. microptilon*/*C. nigra*/*C. thuillieri*/*C. timbalii*
- (2) : regroupement de *Festuca rubra*/*F. heteropachys*/*F. lemanii*/*F. longifolia*/*F. marginata*
- (3) : regroupement de *Ranunculus aquatilis*/*R. circinnatus*/*R. gr. fluitans*/*R. ololeucos*/*R. peltatus*/*R. trichophyllus*/*R. tripartitus*
- (4) : regroupement de *Rosa canina*/*R. caesia*/*R. corymbifera*/*R. obtusifolia*/*R. subcollina*/...
- (5) : Section incluant entre autres *Rubus affinis*/*R. canescens*/*R. fruticosus*/*R. ulmifolius*/...

4. ANNEXE : LISTE DES OISEAUX OBSERVÉS SUR LA COMMUNE

En bleu = espèces découvertes pendant l'étude

CD-Nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Effectifs nicher en nombre de couples	Nicheur (N)	Migrateur (M)	Hivernant (H)	LR FR	LR IDF	Protection	Directive européenne	ZNIEFF IDF	2011-2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
2895	<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	400-600	NPC	MPC	HPC	LC	LC	P			x	x			x		pos	x	pos	Peu préoccupant
4192	<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle	500-1 500	NPC	MPC		LC	LC	P			x	pos								Peu préoccupant
4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	50-100	NR	MR		LC	EN	P		oui	x					pos	pro	pro	pro	Fort
4195	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	5 000-10 000	NC	MC		LC	LC	P								pro	pos		pro	Peu préoccupant
2616	<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	0-1	NO	MPC	HTR	NT	NAb1	P			x	x	x	x	x	x	x	x	x	Peu préoccupant
4342	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	50 000-100 000	NTCS	MC	HC	LC	NT	P			x			x			x	x		Peu préoccupant
3676	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	50 000-10 0000	NTC	MTC	HTC	NT	VU	C	II/2		x	pro	x	pos			pro	pro	pro	Assez fort
3571	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	50-150	NR	MR	HR	VU	LC	P	I	cond.	x			x		pos	x	pos	x	Peu préoccupant
2763	<i>Alopochen aegyptiacus</i>	Ouette d'Egypte	1-5	NTRS			NA		P									x			Peu préoccupant
1973	<i>Anas acuta</i>	Canard pilet			MR	HTR	NA		C	II/1, III/2		x			x						Peu préoccupant
1958	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	0-5	NTR	MPC	HPC	VU	CR	C	II/1, III/2	cond.	x		x	x	x	x	x	x	x	Peu préoccupant
1966	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	env. 1 000	NC	MC	HC	LC	LC	C	II/1, III/1	cond.	x	pro	x	x	N	x	x	N	pro	Peu préoccupant
2741	<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	5-10	NTR	MC	HTR	VU		C	II/1, III/2		x									Peu préoccupant
2731	<i>Anser indicus</i>	Oie à tête barrée										x	x								Peu préoccupant
3713	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline		NO	MTR		LC	NAb1	P	I								x		x	Peu préoccupant
3726	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	1 000-1 500	NPC	MTC	HPC	VU	EN	P		cond.	x		x				x	x	x	Peu préoccupant
3733	<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle			MPC	HPC	LC		P			x			x			x			Peu préoccupant
3723	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	3 000-5 000	NPC	MPC		LC	NT	P			x	pos		pos	pos		pos	x	pro	Moyen
3551	<i>Apus apus</i>	Martinet noir	30 000-50 000	NTC	MTC		NT	LC	P			x		x	x		x	x	x	x	Peu préoccupant
2654	<i>Aquila pennata</i>	Aigle botté		NO (?)	MTR				P	I								x			Peu préoccupant
2504	<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette			MTR	HTR	NT		P	I		x	x		x		x	x	x		Peu préoccupant
2506	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	300-350	NPC	MPC	HPC	LC	LC	P		cond.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Peu préoccupant
1991	<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	10-20	NTR	MC	HC	VU	CR	C	II/1, III/2	cond.	x	N	x	x	x	x	x	pos	pro	Très fort
1998	<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	100-150	NR	MC	HC	LC	NT	C	II/1, III/2	cond.	x	pro	pro	x	x	x	N	pro	pro	Moyen
2747	<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada	env. 250	NPCS			NA	Naa	P	II/1		x	N	x	x	x	N	N	N	x	Peu préoccupant
2750	<i>Branta leucopsis</i>	Bernache nonnette			MTR	HTR			P	I		x			x			x			Peu préoccupant
2489	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-bœufs			MTR	HTR	LC		P		oui	x			x			x			Peu préoccupant
2808	<i>Bucephala clangula</i>	Garrot à œil d'or	1 ou 2	NTR	MR	HR	NA	CR	C	II/2	oui	x		pos							Peu préoccupant
2623	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	200-300	NPCS	MPC	HPC	LC	LC	P			x	pos			x	pos	pro	pro	pos	Peu préoccupant
2911	<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable			MR				P			x	x					x		x	Peu préoccupant
2901	<i>Calidris ferruginea</i>	Bécasseau cocorli			MTR				P			x	x								Peu préoccupant

CD-Nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Effectifs nicheurs en nombre de couples	Nicheur (N)	Migrateur (M)	Hivernant (H)	LR FR	LR IDF	Protection	Directive européenne	ZNIEFF IDF	2011-2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
814245	<i>Calidris pugnax</i>	Combattant varié			MR	HO			C	I, II/2		x			x		x				Peu préoccupant
4583	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	10 000-20 000	NC	MC	HC	VU	NT	P			x					pro	pro	pro		Moyen
3791	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	100 000-150 000	NTCS			LC	LC	P			x			pos	x	pro	pos	x		Peu préoccupant
4151	<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	5-50	NTR	MTR	HTR	NT	VU	P		oui						x	pro	pro		Assez fort
3136	<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	100-130	NR	MPC		LC	VU	P		cond.	x	x		x	x	pro	x	pro		Assez fort
3140	<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand Gravelot			MTR	HO	VU		P			x	x				x				Peu préoccupant
459627	<i>Chlidonias hybrida</i>	Guifette moustac			MTR		VU	RE	P	I		x	x	x		x					Peu préoccupant
3371	<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire			MR		EN	RE	P	I		x			x						Peu préoccupant
4582	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	100 000-200 000	NTC	MTC	HTC	VU	VU	P								pro	pro			Assez fort
530157	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	4 000-5 000	NC	MTC	HTC	NT	LC	P	II/2		x	N	x	N	x	x	N	N		Peu préoccupant
2517	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche		NO (?)	MPC	HTR	LC	NE	P	I		x			x		x				Peu préoccupant
2873	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-blanc	1-2	NO	MTR		LC	CR	P	I	oui	x				x	x				Peu préoccupant
2878	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	7-12	NTR	MR	HO	NT	CR	P	I	oui	x			x		x	pos	x		Peu préoccupant
2881	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	60-80	NR	MPC	HR	LC	VU	P	I	oui	x					x		pos		Peu préoccupant
2887	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	44958	NTR	MTR		NT	CR	P	I	oui						x				Peu préoccupant
4625	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	1 000-3 000	NPCS	MPC	HPC	LC	LC	P								x		pro		Peu préoccupant
3420	<i>Columba livia</i>	Pigeon de ville	des dizaines de milliers	NCS			DD	LC		?							pro	pro	N		Peu préoccupant
3422	<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	5 000-10 000	NC	MC	HC	LC	LC	C	II/2		x	pos			pos	pos	pro	pro		Peu préoccupant
3424	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	30 000-40 000	NTC	MTC	HTC	LC	LC	C, N	II/1, III/1		x	x		pos	x	x	pro	pro	pro	Peu préoccupant
4503	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	20 000-30 000	NTC	MTC	HTC	LC	LC	C, N	II/2		x		x	x	x	x	pos	x	N	Peu préoccupant
4501	<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	4 000-6 000	NC	MC	HC	LC	LC	C, N	II/2		x					x				Peu préoccupant
4494	<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	5 000-8 000	NCS	MC	HC	LC	LC	P	II/2		x					x	x	x		Peu préoccupant
2996	<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	100-400	NPC	MPC		LC	NT	C	II/2							pos	pro	pos		Moyen
3465	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	4 000-8 000	NC	MC		LC	NT	P			x		x	pos	x	pro	pos	pro		Moyen
534742	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	200 000-300 000	NTCS	MTC	HTC	LC	LC	P			x		x	pos	x	pro	pro	N		Peu préoccupant
2706	<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	350-400	NPCS			LC	LC	P	II/2		x	N	x	x	x	N	x	pro	N	Peu préoccupant
459478	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	5 000-10 000	NC	MC		NT	NT	P			x			x	x	x	N	N	N	Moyen
3611	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	10 000-15 000	NCS	MR		LC	LC	P			x		x	x		pro	pos	N		Peu préoccupant
3619	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	1 000-2 000	NPCS			LC	LC	P	I	cond.						pos		pos		Peu préoccupant
3630	<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	2 000-3 000	NPCS			VU	VU	P			x			pos		pro				Assez fort
3608	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	300-500	NPCS			LC	LC	P	I	cond.	x						x			Peu préoccupant
2497	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	2-6	NTR	MTR	HTR	LC	Nab	P	I	oui	x	x		x	x	x	x	x	x	Peu préoccupant
4686	<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	3 000-5 000	NCS			LC	EN	P			x	pos		pos		pro	pro	pro		Fort
4659	<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	300-500	NPC			LC	LC	P			x	pos				pro	x	pro		Peu préoccupant
4657	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	10 000-20 000	NC	MC	HC	VU	NT	P			x	pro	x			pos	pro	pro	pro	Moyen
4669	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	1 000-3 000	NCS	MC	HC	EN	EN	P			x			x	pos	pos	pro	pro	pro	Fort

CD-Nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Effectifs nicheurs en nombre de couples	Nicheur (N)	Migrateur (M)	Hivernant (H)	LR FR	LR IDF	Protection	Directive européenne	ZNIEFF IDF	2011-2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
4001	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	100 000-200 000	NTCS	MTC	HTC	LC	LC	P			x	pos	x	pos			pro	pro	pro	Peu préoccupant
2938	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	2-4	NRS	MTR	MTR	LC	VU	P	I	cond.						x				Peu préoccupant
2679	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	100-150	NR	MR		LC	LC	P			x	x			x	x	x	pro	x	Peu préoccupant
2669	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	1 500-2 000	NPC	MPC	HPC	NT	NT	P			x	x	x		N	pro	pro	pro	N	Moyen
4330	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	15-25	NR	MPC		VU	EN	P		oui							x	x		Peu préoccupant
4564	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	200 000-400 000	NTC	MTC	HTC	LC	LC	P			x	pos		pos	pos		pro	pro	pro	Peu préoccupant
4568	<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord			MC	HC			P										x		Peu préoccupant
3070	<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	3 000-4 000	NCS	MC	HC	LC	LC	C	II/1, III/2	cond.	x	pos	x	x	N	x	x	N	N	Peu préoccupant
2543	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais		NO	MPC	HR	CR	RE	C	II/1, III/2	cond.	x	x		x	x		x	x	x	Peu préoccupant
3059	<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	10 000-20 000	NCS	MC	HC	LC	LC	C	II/2		x	x	x	x			x	x	pos	Peu préoccupant
4466	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	10 000-20 000	NCS	MPC		LC	LC	C, N	II/2		x			x			pro	x	pro	Peu préoccupant
3076	<i>Grus grus</i>	Grue cendrée			MC	HO	CR		P	I								x			Peu préoccupant
2860	<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve			O		LC		P	I								x			Peu préoccupant
3112	<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	0-4	NO	MTR		LC	NAb1	P	I		x									Peu préoccupant
4215	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	10 000-20 000	NC	MC		LC	NT	P			x	pro	x				pro		pro	Moyen
3696	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	10 000-30 000	NC	MC		NT	VU	P			x				x	x	pos	x	N	Assez fort
534748	<i>Hydrocoloeus minutus</i>	Mouette pygmée			MR	HO	NA		P			x	x		x						Peu préoccupant
627745	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	180-200	NPC	MPC	HR	LC	NT	P	I		x	pro	pos	x	x		pro	pro	pro	Moyen
3595	<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	45080	NR	MR		LC	CR	P		oui							x			Peu préoccupant
3807	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	100-300	NR	MR		NT	VU	P	I	oui	x					pos	x	pro	N	Assez fort
3297	<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	2-3	NTR	MPC	MPC	LC	VU	P	II/2									x		Peu préoccupant
199374	<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucopée	1-3	NTR	MPC	HPC	LC	NAb1	P	II/2		x	x				x	x	x		Peu préoccupant
2568	<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse			MTR				C	II/2		x	x								Peu préoccupant
2563	<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire			MR		VU		C	II/2		x	x								Peu préoccupant
889047	<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	2 000-4 000	NC	MC	HC	VU	VU	P			x	pos			pos	x	pos	pro	pro	Assez fort
4167	<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	500-1 000	NPC	MPC		NT	LC	P										pro		Peu préoccupant
4013	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	10 000-20 000	NC	MC		LC	LC	P			x	pos		pos			pos		pro	Peu préoccupant
1952	<i>Mareca penelope</i>	Canard siffleur			MR	HR			C	II/1, III/2		x									Peu préoccupant
836203	<i>Mareca strepera</i>	Canard chipeau	5-10	NTR	MPC	HPC		EN	C	II/1	cond.	x	x		x	x		x	x	x	Peu préoccupant
2801	<i>Melanitta fusca</i>	Macreuse brune			MTR	HTR			C	II/2		x				x					Peu préoccupant
2840	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	20-25	NTR	MR		LC	NT	P	I	oui	x	x	x		x		x	x	x	Peu préoccupant
2844	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal			MTR	HTR	VU		P	I		x				x		x			Peu préoccupant
3941	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	3 000-5 000	NC	MC	HPC	LC	NT	P			x		x	x	x		pro	N	pro	Moyen
3755	<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	200-300	NPC	MPC	HPC	LC	LC	P			x				x		pro	x		Peu préoccupant
3741	<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	1 000-2 000	NPC	MPC		LC	NT	P			x	x			x	x	pro	N	pro	Moyen
3745	<i>Motacilla flava flavissima</i>	Bergeronnette flavéole		NO	MTR													x		pro	Moyen

CD-Nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Effectifs nicheurs en nombre de couples	Nicheur (N)	Migrateur (M)	Hivernant (H)	LR FR	LR IDF	Protection	Directive européenne	ZNIEFF IDF	2011-2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
4319	<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	3 000-5 000	NC	MC		NT	VU	P									pos	x	pro	Assez fort
1984	<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	15-20	NTR	MPC	HPC	LC	NT	C	II/2	oui	x	N	x	x	N	x	N	N	pro	Moyen
2576	<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	0-2	NO	MTR	HTR	VU	NAb1	C	II/2								x	x		Peu préoccupant
2571	<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu			MTR				C	II/2								x			Peu préoccupant
2481	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	10-30	NTR	MTR	HTR	NT	VU	P	I	oui	x				x					Peu préoccupant
4064	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux		NO	MC		NT	NAb1	P			x			x			x	x	x	Peu préoccupant
3803	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	500-1 500	NPC	MPC		LC	NT	P								pos	pos	pro	pro	Moyen
2660	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	1	NTR	MR		VU	CR	P	I	oui							x	x	x	Peu préoccupant
3764	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	200 000-300 000	NTCS	MTC	HTC	LC	LC	P			x	pos	x	pos	x		pro	pro	pos	Peu préoccupant
4525	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	1 à 2 millions	NTCS			LC	VU	P									N	N	N	Assez fort
2989	<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	2 000-5 000	NCS			LC	VU	C	II/1, III/1		x			pos	x		pos	x	pro	Assez fort
2832	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	150-200	NPC	MPC		LC	VU	P	I	cond.	x				x		x	x	x	Peu préoccupant
2440	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	500-520	NPC	MPC	HPC	LC	LC	P		cond.	x	x	x	x	x		x	x	x	Peu préoccupant
3003	<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	qq milliers	NCS			LC	LC	C	II/1, III/1		x			pos			pos	x	pos	Peu préoccupant
4035	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	10 000-20 000	NC	MC	HR	LC	LC	P									pro	pro	pro	Peu préoccupant
4040	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	4 000-8 000	NC	MPC		LC	LC	P									pro			Peu préoccupant
4280	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	200 000-300 000	NTC	MTC	HTC	LC	LC	P			x	pos		pos	x		pro	pro	pro	Peu préoccupant
4289	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	10 000-20 000	NC	MC		NT	EN	P			x	pos			x		pro		pos	Fort
4474	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	50 000-100 000	NTCS			LC	LC	C, N	II/2		x			x			pro	x	N	Peu préoccupant
3603	<i>Picus viridis</i>	Pic vert	8 000-12 000	NCS			LC	LC	P			x	x		pos	x		pro	pos	pos	Peu préoccupant
3161	<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré			MC	HC			C	I, II/2, III/2		x						x			Peu préoccupant
965	<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	450-550	NPC	MPC	HPC	LC	LC	P		cond.	x	pos	x	x	x	N	N	x	x	Peu préoccupant
974	<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir	3-5	NTR	MR	HTR	LC	EN	P		oui	x	pro		x		x				Peu préoccupant
534753	<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	50 000-100 000	NTCS			LC	LC	P			x			x			x	pos		Peu préoccupant
3978	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	100 000-200 000	NTCS	MTC	HTC	LC	NT	P			x	pos					pro		pos	Moyen
3036	<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	150-200	NR	MR	HR	NT	VU	C	II/2	cond.								pos	pro	Assez fort
3116	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante			MR	HTR	LC		P	I		x			x						Peu préoccupant
459638	<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	1 500-3 000	NPC	MPC	HPC	LC	LC	P			x			pos			pro	pos	pos	Peu préoccupant
3688	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	3 000-5 000	NC	MC		LC	VU	P			x				N		pro		x	Moyen
4049	<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés		NO	MTR		VU	RE	P									x	x		Peu préoccupant
199425	<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	1 000-3 000	NPC	MPC	HTR	NT	VU	P			x		pro		x	N	pro	N	pro	Assez fort
4571	<i>Serinus serinus</i>	Serín cini	10 000-20 000	NCS	MPC	HPC	VU	EN	P									pos	x		Peu préoccupant
3774	<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	100 000-150 000	NTCS			LC	LC	P			x		x	pos	x		pro	N	pro	Peu préoccupant
1972	<i>Spatula clypeata</i>	Canard souchet	5-10	NTR	MPC	HPC		CR	C	II/1, III/2	cond.	x			x	x		x	x	x	Peu préoccupant
836222	<i>Spatula querquedula</i>	Sarcelle d'été	1-2	NTR	MR	HO		CR	C	II/1	oui	x	x		x	x				x	Peu préoccupant
889056	<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes		NO	MC	HC		NAb1	P									x			Peu préoccupant

CD-Nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Effectifs nicheurs en nombre de couples	Nicheur (N)	Migrateur (M)	Hivernant (H)	LR FR	LR IDF	Protection	Directive européenne	ZNIEFF IDF	2011-2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
3343	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	200-260	NPC	MPC		LC	VU	P	I	cond.	x	pos	x	x	x		x	N		Assez fort
3352	<i>Sternula albifrons</i>	Sterne naine	0-4	NO	MTR		LC	CR	P	I	oui	x	x		x						Peu préoccupant
3429	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	15 000-20 000	NCS			LC	LC	C	II/2							pro	pro	pro		Peu préoccupant
3439	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	5 000-10 000	NC	MC		VU	EN	C	II/2		x	pro				pos	pro	pro	pro	Fort
3518	<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	2 000-3 000	NCS			LC	LC	P									N	x	x	Peu préoccupant
4516	<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	200 000-400 000	NTC	MTC	HTC	LC	LC	C, N	II/2		x	x	x		x		N	pos	N	Peu préoccupant
4257	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	200 000-400 000	NTC	MTC	HTC	LC	LC	P			x	pro		pos		pos	pro	pro	pro	Peu préoccupant
4254	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	50 000-10 0000	NTC	MTC		NT	VU	P			x	pos			x		pro			Assez fort
4252	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	50 000-100 000	NTC	MTC		LC	LC	P			x	pro		pos	pos	pos	N	pro	pro	Peu préoccupant
418701	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	200-400	NPC	MPC	HPC	LC	NT	P		cond.	x	pos		x	x	x		x		Peu préoccupant
2767	<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	4-6	NTR	MTR	HTR	LC	VU	P		oui	x	pos	x	x	x		x		pro	Assez fort
2584	<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin			MTR				C	II/2		x									Peu préoccupant
2607	<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain			MTR				P	I		x			x						Peu préoccupant
2594	<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur			MR	HO			C	II/2		x	x	x	x			x	x	x	Peu préoccupant
2603	<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc			MPC	HTR			P			x		x	x		x	x	x	x	Peu préoccupant
2591	<i>Tringa stagnatilis</i>	Chevalier stagnatille			MO				P			x									Peu préoccupant
2586	<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette			MR	HO	LC		C	II/2		x	x	x		x				x	Peu préoccupant
3967	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	200 000-400 000	NTCS	MTC	HTC	LC	LC	P			x		x	pos	x		pos	x	pos	Peu préoccupant
4137	<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis			MTC	HTC			C	II/2		x		x							Peu préoccupant
4117	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	200 000-300 000	NTC	MTC	HTC	LC	LC	C	II/2		x	x	x	pos			pro	pro	pro	Peu préoccupant
4129	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	100 000-150 000	NTC	MTC	HTC	LC	LC	C	II/2		x			x			pro	pro	pos	Peu préoccupant
4127	<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne		NO	MC	HC	LC	NAb1	C	II/2		x		x		x		x		x	Peu préoccupant
4142	<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	10 000-20 000	NC	MC	HC	LC	LC	C	II/2		x		x				x	x	x	Peu préoccupant
3482	<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	300-500	NPCS			LC	VU	P			x			x						Peu préoccupant
3187	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	80-120	NR	MC	HC	NT	VU	C	II/2	cond.	x	x		x	x	x	pro	x	pro	Assez fort

Sources: Les oiseaux d'Ile-de-France : nidification, migration, hivernage_Pierre Le Maréchal; David Laloi; Guilhem Lesaffre_DELACHAUX ET NIESTLE_2013

Statut biologique :

N : espèce nicheuse

NS : espèce nicheuse en majorité sédentaire

M : espèce observé en migration

H : espèce hivernante

S : sédentaire

O : occasionnel, ne niche pas tous les ans

TR : très rare, de 1 à 20 couples

R : rare, de 21 à 200 couples

PC : peu commun, de 201 à 2000 couples

C : de 2001 à 20 000 couples

TC : de 20 001 couples à 100 000 couples

A : abondant, plus de 100 000 couples

Migrateur et hivernant :

O : occasionnel

TR : très rare, de 1 à 50 individus

R : rare, de 51 à 500 ind.

PC : peu commun, de 501 à 5 000 ind.

C : commun, de 5 001 à 50 000 ind.

TC : très commun, de 50 001 à 250 000 ind.

A : abondant, plus de 250 000 ind.

Statut réglementaire en France

C oiseau chassable

N oiseau susceptible d'être classé nuisible

P oiseau protégé (au titre de loi de 1976 sur la protection de la nature, ses arrêtés d'application et ses compléments de 1999)

Statut réglementaire en Europe

La Directive européenne 79/409, dite Directive Oiseaux, concerne la conservation des oiseaux sauvages et possède plusieurs annexes :

- l'annexe I regroupe les espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation, en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zones de Protection Spéciale ou ZPS) ;

- l'annexe II regroupe les espèces pouvant être chassées soit dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la directive (partie 1), soit seulement dans les Etats membres pour lesquels elles sont mentionnées (partie 2) ;

- l'annexe III concerne les espèces pouvant être commercialisées selon des modalités strictes.

La Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe présente deux annexes importantes :

- l'annexe II regroupe les espèces appartenant à la faune strictement protégées ;
- l'annexe III regroupe les espèces appartenant à la faune dont l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, est réglementée.

Statut liste rouge	
Éteint	EX
Éteint à l'état sauvage	EW
Disparu au niveau régional	RE
En danger critique, probablement éteint	CR ?
En danger critique	CR
En danger	EN
Vulnérable	VU
Vulnérable	VU*
Quasi menacé	NT
Préoccupation mineure	LC
Données insuffisantes	DD
Non applicable	NA
Non évalué	NE

Sources :

CSRPN & MNHN, 2021. Actualisation de la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France (format ods - 129.3 ko - 03/03/2021) [En ligne]

DEWULF L. & ZUCCA M., 2018. Réactualisation de la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France. Dossier de synthèse pour l'obtention du label de l'UICN France et de la validation du CSRPN, ARB IdF et Délégation d'Ile-de-France de la LPO. Paris.

FIERS V., B. GAUVRIT, E. GAVAZZI, P. HAFFNER, H. MAURIN et coll., 1997. Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. Col. Patrimoine naturel, vol 24. Paris, service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministères de l'Environnement, 225p

LE MARECHAL P., LALOI D., LESAFFRE G., 2013. Les oiseaux d'Ile-de-France : nidification, migration, hivernage. Delachaux et Niestlé, 512 p

SIBLET J-P. & KOVACS J-C., 1998. Les Oiseaux nicheurs d'intérêt patrimonial en île de France. Le Passer 35: 107-111.

TUCKER G.M. & HEATH M.F., 1994. Birds in Europe. Their Conservation Status. Cambridge (BirdLife International), 600 p

UICN France, MNHN, LPO, SEOF, ONCFS, 2016. La liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

5. ANNEXE : LISTE DES MAMMIFÈRES OBSERVÉS SUR LA COMMUNE

En bleu = taxons découverts pendant l'étude, en rouge = taxons non-dénombrés dans le nombre de taxons total

CD-Nom	Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Raréité IDF	LR FR	LR IDF	Protection	Directive	ZNIEFF IDF	Avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
61057	ARTYODACTYLA	<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil	C	LC						x		x		x		x		x	Peu préoccupant
61000	ARTYODACTYLA	<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe	C	LC					x										Peu préoccupant
60981	ARTYODACTYLA	<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	C	LC						x			x		x				Peu préoccupant
60674	CARNIVORA	<i>Martes foina</i>	Fouine	C	LC		Nm.3				x									Peu préoccupant
60658	CARNIVORA	<i>Martes martes</i>	Martres des pins	R	LC		Nm.2	An 5			x									Peu préoccupant
60636	CARNIVORA	<i>Meles meles</i>	Blaireau	AR	LC						x			x				x	x	Peu préoccupant
60716	CARNIVORA	<i>Mustela nivalis</i>	Belette	R	LC		Nm.2		oui								x			Peu préoccupant
60731	CARNIVORA	<i>Mustela putorius</i>	Putois	R	NT		Nm.2	An 5	oui		x									Peu préoccupant
60585	CARNIVORA	<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	C	LC						x			x			x		x	Peu préoccupant
60461	CHIROPTERA	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de leisler	C	NT	NT	Nm.1	An 4	cond.									x	x	Peu préoccupant
60468	CHIROPTERA	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	AR	VU	NT	Nm.1	An 4	cond.									x		Peu préoccupant
196296	CHIROPTERA	<i>Pipistrellus</i>									x		x?							Peu préoccupant
2500010	CHIROPTERA	<i>Pipistrellus kuhlii</i> / <i>P. nathusii</i>																	x	Peu préoccupant
60490	CHIROPTERA	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	R	NT	NT	Nm.1	An 4	cond.									x		Peu préoccupant
60479	CHIROPTERA	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	C	NT	NT	Nm.1	An 4	cond.		x								x	Peu préoccupant
60518	CHIROPTERA	<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	AR	LC		Nm.1	An 4	cond.										x	Peu préoccupant
191271	INSECTIVORA	<i>Crocidura</i>															x			Peu préoccupant
60205	INSECTIVORA	<i>Crocidura russula</i>	Crocidure musette	C	LC						x									Peu préoccupant
60015	INSECTIVORA	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'europe	C	LC		Nm.1				x						x			Peu préoccupant
61678	LAGOMORPHA	<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	C	LC						x						x	x	x	Peu préoccupant
61714	LAGOMORPHA	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	C	NT												x			Moyen
61510	RODENTIA	<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	C	LC						x									Peu préoccupant
61379	RODENTIA	<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs	C	LC						x									Peu préoccupant
61667	RODENTIA	<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	C	NA						x	x			x		x			Peu préoccupant
61153	RODENTIA	<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	C	LC		Nm.1				x	x					x			Peu préoccupant
60249	INSECTIVORA	<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	C	LC												x			Peu préoccupant

Sources et légende :

France	règlementation nationale	
	N (Nm.1 Nm.2 Nm.3, cf. feuille 3)	protégée au niveau national
	R	protégée au niveau régional
	Ch	espèce de gibier dont la chasse est autorisée
	Nu	espèce susceptible d'être classée nuisible

directive CEE "Habitats"	Directive de l'Union européenne "Habitats, Faune, Flore"	
	An 2	Annexe II
	An 4	Annexe IV
	An 5	Annexe V
	*	espèces prioritaire

Berne	Convention de Berne	
	B2	annexe II
	B3	annexe III

Bonn	Convention de Bonn	
	b1	annexe I
	b2	annexe II

Washington	Convention de Washington et règlements communautaires CITES	
	W1	annexe I de la convention
	W2	annexe II de la convention
	W3	annexe III de la convention
	C1	annexe C1 du Règlement CEE
	C2	annexe C2 du Règlement CEE

Fiers V., Gauvrit B., Gavazzi E., Haffner P., Maurin H. et coll., 1997 – Statut de la faune de France métropolitaine.

Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. Col. Patrimoine naturel, vol 24. Paris, service du

Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministères de l'Environnement : 225p.

ZNIEFF	espèces déterminantes ZNIEFF en Ile-de-France	
	Oui	espèces déterminantes ZNIEFF
	Cond.	espèces déterminantes ZNIEFF sous conditions

CSRPN & MNHN, 2021. Actualisation de la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France (format ods - 129.3 ko - 03/03/2021) [En ligne]

Rareté IDF Cettia 2021		
	RRR	Extrêmement rare

RR	Très rare
R	Rare
AR	Assez rare
C	Commun

Base de données « Cettia » de la région Ile-de-France (2021)

Nm.1	Sont interdits en tout temps et sur tout le territoire national pour les spécimens vivants la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation ; pour les specimens vivants ou morts la transport, le colportage, l'utilisation la mise en vente, la vente ou l'achat.
Nm.2	Sont interdits sur tout le territoire national pour les spécimens vivants la mutilation, la naturalisation ; pour les spécimens vivants ou morts, détruits, capturés ou enlevés le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat
Nm.3	Sont interdits sur tout le territoire national pour les spécimens vivants la mutilation, la naturalisation ; pour les spécimens vivants ou morts, détruits, capturés ou enlevés le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat Cas particulier : les dépouilles peuvent être transportées et naturalisées pour le compte de l'auteur de la capture à des fins personnelles. Tout animal naturalisé est mentionné dans un registre coté et paraphé par le maire ou le préfet

Statut liste rouge	
Éteint	EX
Éteint à l'état sauvage	EW
Disparu au niveau régional	RE
En danger critique, probablement éteint	CR ?
En danger critique	CR
En danger	EN
Vulnérable	VU
Vulnérable	VU*
Quasi menacé	NT
Préoccupation mineure	LC
Données insuffisantes	DD
Non applicable	NA
Non évalué	NE

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017. La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

LOÏS G., JULIEN J.-F. & DEWULF L., 2017. Liste rouge régionale des chauves-souris d'Île-de-France. ARB IdF. Pantin, France. 152 pages.

6. ANNEXE : LISTE DES AMPHIBIENS OBSERVÉS SUR LA COMMUNE

En bleu = taxons découverts pendant l'étude

CD-Nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR FR	LR IDF	Protection	Directive	ZNIEFF IDF	2011-2020	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
259	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	C	LC	LC	PN			x					x	x	Peu préoccupant
444443	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille « rieuse »	C	LC	NA	PN			x	x			x	x	x	Peu préoccupant
444432	<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	C	LC	LC	PN							x	x	x	Peu préoccupant
310	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	C	LC	LC	PN	H4						x	x		Peu préoccupant
444440	<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	Grenouille verte	C	NT	DD	PP									x	Peu préoccupant

7. ANNEXE : LISTE DES REPTILES OBSERVÉS SUR LA COMMUNE

En bleu = taxons découverts pendant l'étude

CD-Nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR FR	LR IDF	Protection	Directive	ZNIEFF IDF	2011-2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
77490	<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	C	LC	LC	PN						x		x	Peu préoccupant
851674	<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	C	LC	LC	PN						x			Peu préoccupant
77756	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	C	LC	LC	PN	H4					x	x		Peu préoccupant

Sources :

CSRPN & MNHN, 2021. Actualisation de la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France (format ods - 129.3 ko - 03/03/2021) [En ligne]

Fiers V., Gauvrit B., Gavazzi E., Haffner P., Maurin H. et coll., 1997. Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. Col. Patrimoines naturels, volume 24 - Paris, Service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, réserves naturelles de France, Ministère de l'environnement. 225 p.

UICN France, MNHN & SHF, 2015. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.

Légende :

PN	espèce légalement protégée à l'échelon national (décret de 1993) ;
PP	espèce légalement protégée à l'échelon national (décret de 1993) ; Protection partielle
An. 2	espèce inscrite à l'annexe 2 de la convention de Berne (1979) ;
An. 3	espèce inscrite à l'annexe 3 de la convention de Berne (1979) ;
H2	espèce inscrite à l'annexe 2 de la directive européenne "Habitats-Faune-Flore" (1992) ;
H4	espèce inscrite à l'annexe 4 de la directive européenne "Habitats-Faune-Flore" (1992) ;

Rareté de la base de données "Cettia" de la région Ile-de-France (2021)

RRR	extrêmement rare
RR	très rare
R	rare
AR	assez rare
C	commune

Statut liste rouge	
Éteint	EX
Éteint à l'état sauvage	EW
Disparu au niveau régional	RE
En danger critique, probablement éteint	CR ?
En danger critique	CR
En danger	EN
Vulnérable	VU
Vulnérable	VU*
Quasi menacé	NT
Préoccupation mineure	LC
Données insuffisantes	DD
Non applicable	NA
Non évalué	NE

8. ANNEXE : LISTE DES RHOPALOCÈRES OBSERVÉS SUR LA COMMUNE

En bleu = espèces découvertes pendant l'étude

CD-Nom	Nom Scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR FR	LR IDF	Protection	Directive	ZNIEFF IDF	avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
608364	<i>Aglais io</i>	Le Paon-du-jour	CC	LC	LC				x	x		x	x			x	x	x	Peu préoccupant
53754	<i>Aglais urticae</i>	La Petite Tortue	CC	LC	LC					x			x			x	x		Peu préoccupant
54451	<i>Anthocharis cardamines</i>	L'Aurore	C	LC	LC					x			x			x		x	Peu préoccupant
54339	<i>Aporia crataegi</i>	Le Gazé	RR	LC	RE	PR			x										Peu préoccupant
53878	<i>Argynnis paphia</i>	Le Tabac d'Espagne	C	LC	LC				x							x		x	Peu préoccupant
521494	<i>Aricia agestis</i>	Le Collier-de-coraïl	AC	LC	LC					x		x	x			x	x	x	Peu préoccupant
219818	<i>Boloria dia</i>	La Petite Violette	PC	LC	NT	PR		cond.								x			Moyen
219796	<i>Cacyreus marshalli</i>	Brun du pélargonium	RR	NAa	LC				x										Peu préoccupant
53291	<i>Carcharodus alceae</i>	L'Hespérie de l'Alcée	PC	LC	LC													x	Peu préoccupant
54052	<i>Celastrina argiolus</i>	L'Azuré des Nerpruns	C	LC	LC					x			x				x	x	Peu préoccupant
53623	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Le Fadet commun	C	LC	LC					x		x				x	x	x	Peu préoccupant
641941	<i>Colias crocea</i>	Le Souci	AC	LC	LC					x				x			x	x	Peu préoccupant
54417	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Le Citron	C	LC	LC					x	x	x	x			x	x	x	Peu préoccupant
54475	<i>Iphiclides podalirius</i>	Le Flambé	AC	LC	NT	PR		cond.										x	Moyen
53908	<i>Issoria lathonia</i>	Le Petit Nacré	PC	LC	LC					x				x					Peu préoccupant
53604	<i>Lasiommata megera</i>	Le Satyre (mâle), la Mégère (femelle)	AC	LC	LC											x	x	x	Peu préoccupant
54376	<i>Leptidea sinapis</i>	La Piéride du Lotier	AC	LC	LC			cond.		x	x								Peu préoccupant
54271	<i>Lysandra bellargus</i>	L'Argus bleu céleste	PC	LC	VU			oui								x		x	Assez fort
53668	<i>Maniola jurtina</i>	Le Myrtil	CC	LC	LC					x		x				x	x	x	Peu préoccupant
53700	<i>Melanargia galathea</i>	Le Demi-Deuil	C	LC	LC			cond.								x	x	x	Peu préoccupant
53817	<i>Melitaea cinxia</i>	La Mélitée du Plantain	AR	LC	LC	PR		oui								x	x	x	Peu préoccupant
53727	<i>Nymphalis polychloros</i>	La Grande Tortue	PC	LC	LC	PR										x	x		Peu préoccupant
219740	<i>Ochlodes sylvanus</i>	La Sylvaine	AC	LC	LC												x		Peu préoccupant
54468	<i>Papilio machaon</i>	Le Machaon	C	LC	LC				x									x	Peu préoccupant
53595	<i>Pararge aegeria</i>	Le Tircis	CC	LC	LC					x						x	x	x	Peu préoccupant
54342	<i>Pieris brassicae</i>	La Piéride du Chou	C	LC	LC											x	x	x	Peu préoccupant
219833	<i>Pieris napi</i>	La Piéride du Navet	C	LC	LC					x	x					x	x	x	Peu préoccupant
219831	<i>Pieris rapae</i>	La Piéride de la Rave	C	LC	LC											x	x	x	Peu préoccupant
54170	<i>Plebejus argyrognomon</i>	L'Azuré des Coronilles	R	LC	VU	PR		oui										x	Assez fort
53759	<i>Polygonia c-album</i>	Le Gamma	CC	LC	LC				x							x	x		Peu préoccupant
54279	<i>Polyommatus icarus</i>	L'Argus de la Bugrane	C	LC	LC					x		x	x			x	x	x	Peu préoccupant
608405	<i>Pyronia tithonus</i>	L'Amaryllis	C	LC	LC											x	x	x	Peu préoccupant
54322	<i>Quercusia quercus</i>	La Thécla du Chêne	PC	LC	LC											x			Peu préoccupant
219755	<i>Satyrion w-album</i>	La Thécla de l'Orme	R	LC	LC	PR		oui								x			Peu préoccupant
219741	<i>Thymelicus lineola</i>	L'Hespérie du Dactyle	PC	LC	LC			cond.									x		Peu préoccupant

CD-Nom	Nom Scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR FR	LR IDF	Protection	Directive	ZNIEFF IDF	avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
219742	<i>Thymelicus sylvestris</i>	L'Hespérie de la Houque	PC	LC	LC											x	x		Peu préoccupant
53741	<i>Vanessa atalanta</i>	Le Vulcain	CC	LC	LC					x		x				x	x	x	Peu préoccupant
53747	<i>Vanessa cardui</i>	La Vanesse des Chardons	CC	LC	LC				x							x	x	x	Peu préoccupant
247058	<i>Zygaena filipendulae</i>	Zygène du Pied-de-Poule	PC		LC													x	Peu préoccupant

Sources :

Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste d'insectes protégés en région Ile-de-France complétant la liste nationale

Dommanget J.-L., 2009. Liste et statuts des Odonates de la région Ile-de-France. Société française d'Odonatologie. www.libellules.org - document pdf, version du 15/05/2009, 3pp.

Houard X. & Merlet F. (coord.), 2014. Liste rouge régionale des libellules d'Île-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Société française d'Odonatologie. Paris. 80 p.

Mari A. (coord.), Bitsch T., Branger F., Houard X., Rivallin P., 2019. Actualisation de la liste des odonates déterminants de ZNIEFF en Ile-de-France. Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, Office pour les insectes et leur environnement. 12 p.

UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France.

Légende :

- PR espèce légalement protégée à l'échelon régional (décret de 1993) ;
- PN espèce légalement protégée à l'échelon national (décret de 1993) ;
- H2 espèce inscrite à l'annexe 2 de la directive européenne "Habitats-Faune-Flore" (1992) ;
- H4 espèce inscrite à l'annexe 4 de la directive européenne "Habitats-Faune-Flore" (1992) ;
- Cond. espèce déterminante ZNIEFF sous conditions

Rareté Ile-de-France 1992-2012 (Houard et Merlet, 2014) :

- E Exceptionnel
- RR Très rare
- R Rare
- AR Assez rare
- PC Peu commune
- AC Assez commune
- C Commune
- CC Très commune

Statut liste rouge	
Éteint	EX
Éteint à l'état sauvage	EW
Disparu au niveau régional	RE
En danger critique, probablement éteint	CR ?
En danger critique	CR
En danger	EN
Vulnérable	VU
Vulnérable	VU*
Quasi menacé	NT
Préoccupation mineure	LC
Données insuffisantes	DD
Non applicable	NA
Non évalué	NE

9. ANNEXE : LISTE DES ODONATES OBSERVÉS SUR LA COMMUNE

En bleu = espèces découvertes pendant l'étude, en rouge = taxons non-dénombrés dans le nombre de taxons total

CD-Nom	Nom Scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR FR	LR IDF	Protection	Directive	ZNIEFF IDF	Avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
65456	<i>Aeshna affinis</i>	Aeschna affine	PC		LC			cond.								pos		x	Peu préoccupant
65440	<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschna bleue	AC		LC												x		Peu préoccupant
65451	<i>Aeshna mixta</i>	Aeschna mixte	AC		LC				x									x	Peu préoccupant
65473	<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	C		LC					x							x	x	Peu préoccupant
65477	<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain	AC		LC					x				x			x	x	Peu préoccupant
653281	<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	C		LC				x								x		Peu préoccupant
65080	<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	AC		NT											x		x	Peu préoccupant
65141	<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	C		LC											x			Peu préoccupant
65131	<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	PC		LC	PR										x			Peu préoccupant
199694	<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastre annelé	PC		NT	PR		oui								x			Peu préoccupant
65300	<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate	AC		LC					x				x		x	x	A	Peu préoccupant
65155	<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	C		LC					x	A			pos		x	pos	A	Peu préoccupant
645873	<i>Erythromma lindenii</i>	Agrion de Vander Linden	AC		LC											x			Peu préoccupant
65165	<i>Erythromma viridulum</i>	Naïade au corps vert	AC		LC					x				x			x	x	Peu préoccupant
65109	<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	CC		LC					x	x			x		x	pos		Peu préoccupant
65249	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphe à forceps	R		NT			cond.		x				x					Peu préoccupant
65282	<i>Orthetrum albistylum</i>	Orthétrum à stylets blancs	R		LC					x				A					Peu préoccupant
65278	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	C		LC					x				A		x	pos	A	Peu préoccupant
65184	<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	C		LC					x				x		x		A	Peu préoccupant
65101	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu	AC		LC											x			Peu préoccupant
65192	<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun	AC		LC			cond.		x									Peu préoccupant
65335	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Sympétrum de Fonscolombe	AR		LC					x				x					Peu préoccupant
65339	<i>Sympetrum meridionale</i>	Sympétrum méridional	R		LC												x		Peu préoccupant
65322	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	C		LC											x	x		Peu préoccupant
65344	<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum fascié	AC		LC												pos		Peu préoccupant
65265	<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	AC		LC			cond.										A	Peu préoccupant
185367	<i>Zygoptera</i>	Demoiselles																A	Peu préoccupant

10. ANNEXE : LISTE DES ORTHOPTÉROÏDES OBSERVÉS SUR LA COMMUNE

En bleu = espèces découvertes pendant l'étude

CD-Nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR FR	LR IDF	Protection	Directive	ZNIEFF IDF	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
66214	<i>Aiolopus thalassinus</i>	Œdipode émeraude	PC		LC											x		Peu préoccupant
190209	<i>Calliptamus</i>														x			Peu préoccupant
66268	<i>Calliptamus italicus</i>	Caloptène italien	PC		LC											x	x	Peu préoccupant
66157	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé	PC		LC			cond.									x	Peu préoccupant
66141	<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	C		LC				x	x		x			x	x	x	Peu préoccupant
66138	<i>Chorthippus brunneus</i>	Criquet duettiste	AC		LC										x	x	x	Peu préoccupant
66159	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine	AC		LC										x	x	x	Peu préoccupant
65877	<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré	C		LC										x	x	x	Peu préoccupant
66173	<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des mouillères	AC		LC										x	x	x	Peu préoccupant
240287	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet glauque	AR		LC										x		x	Peu préoccupant
535851	<i>Euchorthippus elegantulus gallicus</i>	Criquet glauque													x			Peu préoccupant
227817	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	Grillon bordelais	PC		LC				x						x	x	x	Peu préoccupant
66114	<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux	AC		LC										x	x	x	Peu préoccupant
65910	<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	PC		LC				x				x		x		x	Peu préoccupant
65839	<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	AC		LC	PR									x			Peu préoccupant
65932	<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	C		LC				x			x			x	x	x	Peu préoccupant
66194	<i>Oedipoda caerulea</i>	Œdipode turquoise	AC		LC	PR									x	x	x	Peu préoccupant
65614	<i>Phaneroptera nana</i>	Phanéroptère méridional	PC		LC											x		Peu préoccupant
65740	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendrée	C		LC										x		x	Peu préoccupant
65697	<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle grisâtre	AC		LC											x	x	Peu préoccupant
837869	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	C		LC				x	x					x	x	x	Peu préoccupant
837870	<i>Pseudochorthippus parallelus parallelus</i>	Criquet des pâtures							x	x					x	x		Peu préoccupant
65934	<i>Pteronemobius heydenii</i>	Grillon des marais	RR		VU			oui	x				x		x		x	Assez fort
593263	<i>Roeseliana roselii</i>	Decticelle bariolée	C		LC										x		x	Peu préoccupant
66100	<i>Stenobothrus lineatus</i>	Criquet de la Palène	PC		NT			oui							x		x	Moyen
65487	<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté	AR		NT			oui									x	Peu préoccupant
837838	<i>Tessellana tessellata</i>	Decticelle carroyée	PC		LC										x			Peu préoccupant
65774	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	CC		LC										x		x	Peu préoccupant

Sources :

Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste d'insectes protégés en région Ile-de-France complétant la liste nationale

Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Gadoum S., Houard X., Luquet G., et Mari A., 2019. Actualisation de la liste des espèces d'Orthoptères déterminantes de ZNIEFF en région Ile-de-France. Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, Office pour les insectes et leur environnement. 12 p.

Houard X., et Johan H. (coord.), 2021. Liste rouge régionale des Orthoptéroïdes d'Ile-de-France. Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France – Office pour les insectes et leur environnement. Paris. 84 p.

Sardet E. et Defaut B., 2004. Les orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux orthoptériques et entomocénétiques, 9: 125-137.

Rareté Ile-de-France 1998-2017 (Houard et Johan, 2021)

E	Exceptionnel
NR	Non revue
RR	Très rare
R	Rare
AR	Assez rare
PC	Peu commune
AC	Assez commune
C	Commune
CC	Très commune

Statut liste rouge	
Éteint	EX
Éteint à l'état sauvage	EW
Disparu au niveau régional	RE
En danger critique, probablement éteint	CR ?
En danger critique	CR
En danger	EN
Vulnérable	VU
Vulnérable	VU*
Quasi menacé	NT
Préoccupation mineure	LC
Données insuffisantes	DD
Non applicable	NA
Non évalué	NE

11. ANNEXE : LISTE DES AUTRES ESPÈCES OBSERVÉES SUR LA COMMUNE

En bleu = taxons découverts pendant l'étude, en rouge = taxons non-dénombrés dans le nombre de taxons total

CD-Nom	Groupe 1	Groupe 2	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Raréité IDF	LR France	LR IDF	Protection France	Protection IDF	ZNIEFF	Directive N2000	Avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
2678311	Arachnida	arachnida	<i>Araneus diadematus</i>	Épeire diadème															x			Peu préoccupant
1550	Arachnida	arachnida	<i>Argiope bruennichi</i>	Épeire frelon															x			Peu préoccupant
221385	Arachnida	arachnida	<i>Eriophyes viburni</i>										x			x						Peu préoccupant
2571002	Arachnida	arachnida	<i>Mangora acalypha</i>	Mangore petite-bouteille															x			Peu préoccupant
1610	Arachnida	arachnida	<i>Misumena vatia</i>	Misumène variable															x			Peu préoccupant
234105	Arachnida	arachnida	<i>Neottiura bimaculata</i>	Théridion à deux tâches															x			Peu préoccupant
1882	Arachnida	arachnida	<i>Pisaura mirabilis</i>	Pisaure admirable									x			x						Peu préoccupant
233237	Arachnida	arachnida	<i>Zilla diodia</i>	Diodie tête de mort									x			x						Peu préoccupant
699887	Crustacés	crustacé	<i>Armadillidium nasatum</i>										x	x								Peu préoccupant
18820	Crustacés	crustacé	<i>Porcellio scaber</i>										x	x								Peu préoccupant
237114	Crustacés	crustacé	<i>Trachelipus rathkii</i>										x	x								Peu préoccupant
47355	Fonges	fungi	<i>Epichloe typhina</i>	Quenouille des graminées															x			Peu préoccupant
58792	Fonges	Lichens	<i>Candelaria concolor</i>																	x		Peu préoccupant
658984	Fonges	Lichens	<i>Ramalina fastigiata</i>																	x		Peu préoccupant
659747	Fonges	Lichens	<i>Hypotrachyna afrorevoluta</i>																	x		Peu préoccupant
58316	Fonges	Lichens	<i>Lepra albescens</i>																	x		Peu préoccupant
659011	Fonges	Lichens	<i>Punctelia jeckeri</i>																	x		Peu préoccupant
660531	Fonges	Lichens	<i>Dendrographa decolorans</i>																	x		Peu préoccupant
659168	Fonges	Lichens	<i>Phlyctis argena</i>																	x		Peu préoccupant
59150	Fonges	Lichens	<i>Ramalina fraxinea</i>																	x		Peu préoccupant
660540	Fonges	Lichens	<i>Graphis pulverulenta</i>																	x		Peu préoccupant
55643	Fonges	Lichens	<i>Arthonia radiata</i>																	x		Peu préoccupant
658458	Fonges	Lichens	<i>Physcia caesia</i>																	x		Peu préoccupant
659643	Fonges	Lichens	<i>Lecanora horiza</i>																	x		Peu préoccupant
59171	Fonges	Lichens	<i>Physconia grisea</i>																	x		Peu préoccupant
59593	Fonges	Lichens	<i>Diploicia canescens</i>																	x		Peu préoccupant
58535	Fonges	Lichens	<i>Lecanora campestris</i>																	x		Peu préoccupant
660497	Fonges	Lichens	<i>Xanthoria calcicola</i>																	x		Peu préoccupant
58557	Fonges	Lichens	<i>Lecanora chlarotera</i>																	x		Peu préoccupant
59961	Fonges	Lichens	<i>Phaeophyscia orbicularis</i>																	x		Peu préoccupant
59911	Fonges	Lichens	<i>Physcia adscendens</i>																	x		Peu préoccupant
59333	Fonges	Lichens	<i>Caloplaca variabilis</i>																	x		Peu préoccupant
58428	Fonges	Lichens	<i>Circinaria contorta</i>																	x		Peu préoccupant

CD-Nom	Groupe 1	Groupe 2	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR France	LR IDF	Protection Erance	Protection IdF	ZNIEFF	Directive N2000	Avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
55032	Fonges	Lichens	<i>Verrucaria nigrescens</i>																	x		Peu préoccupant
59568	Fonges	Lichens	<i>Xanthoria parietina</i>																	x		Peu préoccupant
58575	Fonges	Lichens	<i>Myriolecis albescens</i>																	x		Peu préoccupant
58430	Fonges	Lichens	<i>Aspicilia calcarea</i>																	x		Peu préoccupant
59516	Fonges	Lichens	<i>Caloplaca flavescens</i>																	x		Peu préoccupant
521468	Fonges	Lichens	<i>Flavoparmelia caperata</i>																	x		Peu préoccupant
55996	Fonges	Lichens	<i>Protoparmeliopsis muralis</i>																	x		Peu préoccupant
59092	Fonges	Lichens	<i>Ramalina farinacea</i>																	x		Peu préoccupant
56856	Fonges	Lichens	<i>Lecidella elaeochroma</i>																	x		Peu préoccupant
59451	Fonges	Lichens	<i>Lepraria incana</i>																	x		Peu préoccupant
58551	Fonges	Lichens	<i>Lecanora argentata</i>																	x		Peu préoccupant
59907	Fonges	Lichens	<i>Physcia tenella</i>																	x		Peu préoccupant
59053	Fonges	Lichens	<i>Evernia prunastri</i>																	x		Peu préoccupant
58889	Fonges	Lichens	<i>Parmelia sulcata</i>																	x		Peu préoccupant
58214	Fonges	Lichens	<i>Pertusaria amara</i>																	x		Peu préoccupant
659007	Fonges	Lichens	<i>Punctelia subrudecta</i>																	x		Peu préoccupant
59213	Fonges	Lichens	<i>Hyperphyscia adglutinata</i>																	x		Peu préoccupant
659233	Fonges	Lichens	<i>Parmotrema perlatum</i>																	x		Peu préoccupant
660486	Fonges	Lichens	<i>Pleurosticta acetabulum</i>																	x		Peu préoccupant
59387	Fonges	Lichens	<i>Flavoplaca oasis</i>																	x		Peu préoccupant
56355	Fonges	Lichens	<i>Placynthium nigrum</i>																	x		Peu préoccupant
58844	Fonges	Lichens	<i>Xanthoparmelia conspersa</i>																	x		Peu préoccupant
55795	Fonges	Lichens	<i>Opegrapha vermicellifera</i>																	x		Peu préoccupant
59356	Fonges	Lichens	<i>Caloplaca citrina</i>																	x		Peu préoccupant
57565	Fonges	Lichens	<i>Rhizocarpon geographicum</i>																	x		Peu préoccupant
55009	Fonges	Lichens	<i>Verrucaria macrostoma</i>																	x		Peu préoccupant
654003	Fonges	Lichens	<i>Cladonia pocillum</i>																	x		Peu préoccupant
59510	Fonges	Lichens	<i>Caloplaca aurantia</i>																	x		Peu préoccupant
660504	Fonges	Lichens	<i>Candelariella vitellina</i>																	x		Peu préoccupant
56371	Fonges	Lichens	<i>Collema flaccidum</i>																	x		Peu préoccupant
55751	Fonges	Lichens	<i>Graphis scripta</i>																	x		Peu préoccupant
659407	Fonges	Lichens	<i>Melanelixia fuliginosa</i>																	x		Peu préoccupant
55524	Fonges	Lichens	<i>Chaenotheca ferruginea</i>																	x		Peu préoccupant
58805	Fonges	Lichens	<i>Hypogymnia physodes</i>																	x		Peu préoccupant
660135	Fonges	Lichens	<i>Caloplaca chrysodeta</i>																	x		Peu préoccupant
659151	Fonges	Lichens	<i>Physcia aipolia</i>																	x		Peu préoccupant
58531	Fonges	Lichens	<i>Lecanora gangaleoides</i>																	x		Peu préoccupant
55950	Fonges	Lichens	<i>Diploschistes scruposus</i>																	x		Peu préoccupant

CD-Nom	Groupe 1	Groupe 2	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR France	LR IDF	Protection France	Protection IdF	ZNIEFF	Directive N2000	Avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
979724	Fonges	Lichens	<i>Polyozosia dispersa</i>																	x		Peu préoccupant
658517	Fonges	Lichens	<i>Xanthoparmelia verruculifera</i>																	x		Peu préoccupant
659016	Fonges	Lichens	<i>Psoroglaena stigonemoides</i>																	x		Peu préoccupant
52148	Insectes	mecoptera	<i>Panorpa communis</i>	Mouche scorpion	CC														x			Peu préoccupant
52149	Insectes	mecoptera	<i>Panorpa germanica</i>		C														x			Peu préoccupant
2571046	Insectes	mecoptera	<i>Panorpa vulgaris</i>		AC														x			Peu préoccupant
223089	Insectes	coleoptera	<i>Agapanthia cardui</i>	Aiguille des piquants																	x	Peu préoccupant
11756	Insectes	coleoptera	<i>Agapanthia dahli</i>		RR														x			Peu préoccupant
11755	Insectes	coleoptera	<i>Agapanthia villosoviridescens</i>		C														x			Peu préoccupant
12236	Insectes	coleoptera	<i>Alosterna tabacicolor</i>	Lepture gitane																	x	Peu préoccupant
10539	Insectes	coleoptera	<i>Anoplotrupes stercorosus</i>	Géotrupe des bois (Le)	C														x			Peu préoccupant
17430	Insectes	coleoptera	<i>Apoderus coryli</i>		AC														x			Peu préoccupant
11761	Insectes	coleoptera	<i>Calamobius filum</i>		AR														x		x	Peu préoccupant
11568	Insectes	coleoptera	<i>Cantharis fusca</i>																x			Peu préoccupant
2571013	Insectes	coleoptera	<i>Cetonia aurata</i>	Cétoine dorée (la)	C														x			Peu préoccupant
15470	Insectes	coleoptera	<i>Ceutorhynchus pallidactylus</i>	Charançon du chou	C														x			Peu préoccupant
235128	Insectes	coleoptera	<i>Clanoptilus elegans</i>																x			Peu préoccupant
306063	Insectes	coleoptera	<i>Clerus mutillarius</i>	Clairon mutile															x			Peu préoccupant
241278	Insectes	coleoptera	<i>Clytra laeviuscula</i>		C														x		x	Peu préoccupant
11165	Insectes	coleoptera	<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à 7 points	CC														x			Peu préoccupant
241871	Insectes	coleoptera	<i>Crioceris asparagi</i>	Criocère porte-croix de l'asperge	C														x			Peu préoccupant
241872	Insectes	coleoptera	<i>Crioceris duodecimpunctata</i>	Criocère rouge à points noirs	C														x			Peu préoccupant
234591	Insectes	coleoptera	<i>Dendroxena quadrimaculata</i>	Bouclier jaune à taches noires									x			x						Peu préoccupant
792589	Insectes	coleoptera	<i>Drilus flavescens</i>	Panache jaune															x			Peu préoccupant
223073	Insectes	coleoptera	<i>Exocentrus adspersus</i>		AC														x			Peu préoccupant
459325	Insectes	coleoptera	<i>Harmonia axyridis</i>	Coccinelle asiatique (la)	CC														x			Peu préoccupant
222449	Insectes	coleoptera	<i>Harpalus affinis</i>	Harpale affine									x	x					x			Peu préoccupant
11145	Insectes	coleoptera	<i>Hippodamia variegata</i>	Coccinelle des friches	AC								x				x					Peu préoccupant
2679310	Insectes	coleoptera	<i>Hispa atra</i>		C														x			Peu préoccupant
241809	Insectes	coleoptera	<i>Hypocassida subferruginea</i>		R								x			x						Peu préoccupant
14386	Insectes	coleoptera	<i>Liparus coronatus</i>	Charançon à corselet couronné	AC														x			Peu préoccupant
242206	Insectes	coleoptera	<i>Lixus juncii</i>																x			Peu préoccupant
14034	Insectes	coleoptera	<i>Lixus ochraceus</i>		RR								x			x						Peu préoccupant
11542	Insectes	coleoptera	<i>Lygistopterus sanguineus</i>	Lycie sanguine															x			Peu préoccupant
12117	Insectes	coleoptera	<i>Lytta vesicatoria</i>	Mouche d'Espagne (la)	R					x									x			Peu préoccupant
11732	Insectes	coleoptera	<i>Malachius bipustulatus</i>	Malachie à deux points															x			Peu préoccupant
234580	Insectes	coleoptera	<i>Nicrophorus humator</i>	Nécrophore ensevelisseur															x			Peu préoccupant
12127	Insectes	coleoptera	<i>Notoxus monoceros</i>		AC								x			x						Peu préoccupant

CD-Nom	Groupe 1	Groupe 2	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Raréité IDF	LR France	LR IDF	Protection Erance	Protection IdF	ZNIEFF	Directive N2000	Avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
9873	Insectes	coleoptera	<i>Ocypus olens</i>	Staphylin odorant									x	x								Peu préoccupant
12176	Insectes	coleoptera	<i>Oedemera nobilis</i>	Oedemère noble	C														x		x	Peu préoccupant
12178	Insectes	coleoptera	<i>Oedemera podagrariae</i>	Oedemère ochracée	C														x			Peu préoccupant
11030	Insectes	coleoptera	<i>Oxythyrea funesta</i>	drap mortuaire (le)	C														x			Peu préoccupant
13173	Insectes	coleoptera	<i>Peritelus sphaeroides</i>	Péritèle gris	C														x			Peu préoccupant
13526	Insectes	coleoptera	<i>Phyllobius pomaceus</i>	Charançon de l'Ortie	C														x			Peu préoccupant
239111	Insectes	coleoptera	<i>Propylea quatuordecimpunctata</i>	Coccinelle à damier	C														x			Peu préoccupant
12044	Insectes	coleoptera	<i>Pseudocistela ceramboides</i>		R					x									x			Peu préoccupant
222466	Insectes	coleoptera	<i>Pseudoophonus rufipes</i>		CC								x	x								Peu préoccupant
223156	Insectes	coleoptera	<i>Pseudovadonia livida</i>	Pseudovadonie livide	AC														x			Peu préoccupant
223254	Insectes	coleoptera	<i>Psilothrix viridicoerulea</i>	Cicindèle verdâtre															x		x	Peu préoccupant
239133	Insectes	coleoptera	<i>Psyllobora vigintiduopunctata</i>	Coccinelle à 22 points	C															x		Peu préoccupant
12106	Insectes	coleoptera	<i>Pyrochroa serraticornis</i>	Cardinal à tête rouge	C								x									Peu préoccupant
11585	Insectes	coleoptera	<i>Rhagonycha fulva</i>	Cicindèle à étuis tachés de noir															x			Peu préoccupant
2571042	Insectes	coleoptera	<i>Rutpela maculata</i>	Lepture tacheté (Le)	C														x			Peu préoccupant
223067	Insectes	coleoptera	<i>Saperda punctata</i>		RR														x			Peu préoccupant
10927	Insectes	coleoptera	<i>Serica brunnea</i>		C														x			Peu préoccupant
12330	Insectes	coleoptera	<i>Stenopterus rufus</i>	Sténoptère roux	AC														x			Peu préoccupant
12249	Insectes	coleoptera	<i>Stenurella bifasciata</i>		AR														x			Peu préoccupant
12252	Insectes	coleoptera	<i>Stenurella melanura</i>		C														x			Peu préoccupant
13330	Insectes	coleoptera	<i>Tanymecus palliatus</i>		AC					x									x			Peu préoccupant
11858	Insectes	coleoptera	<i>Tillus elongatus</i>																x			Peu préoccupant
12635	Insectes	coleoptera	<i>Timarcha goettingensis</i>		AC														x			Peu préoccupant
698946	Insectes	coleoptera	<i>Trichius gallicus</i>	Trichie du rosier	C														x			Peu préoccupant
11870	Insectes	coleoptera	<i>Trichodes alvearius</i>	Clairon des ruches															x			Peu préoccupant
11871	Insectes	coleoptera	<i>Trichodes apiarius</i>	Clairon des abeilles						x									x			Peu préoccupant
239134	Insectes	coleoptera	<i>Tytthaspis sedecimpunctata</i>		AC								x			x						Peu préoccupant
22299	Insectes	diptera	<i>Chrysops caecutiens</i>																x			Peu préoccupant
226657	Insectes	diptera	<i>Cylindromyia bicolor</i>																x			Peu préoccupant
22525	Insectes	diptera	<i>Dioctria linearis</i>																x			Peu préoccupant
23196	Insectes	diptera	<i>Episyrphus balteatus</i>																x			Peu préoccupant
23915	Insectes	diptera	<i>Eristalis tenax</i>	Eristale gluante															x			Peu préoccupant
22411	Insectes	diptera	<i>Hemipenthes morio</i>																x			Peu préoccupant
19035	Insectes	diptera	<i>Nephrotoma flavescens</i>																x			Peu préoccupant
19049	Insectes	diptera	<i>Nephrotoma quadrifaria</i>																x			Peu préoccupant
227433	Insectes	diptera	<i>Otites jucunda</i>																x			Peu préoccupant
27211	Insectes	diptera	<i>Phaonia valida</i>																x			Peu préoccupant
22260	Insectes	diptera	<i>Rhagio strigosus</i>																x			Peu préoccupant

CD-Nom	Groupe 1	Groupe 2	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR France	LR IDF	Protection France	Protection IDF	ZNIEFF	Directive N2000	Avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
26805	Insectes	diptera	<i>Scathophaga stercoraria</i>	Scathophage du fumier															x			Peu préoccupant
23992	Insectes	diptera	<i>Sicus ferrugineus</i>																x			Peu préoccupant
24321	Insectes	diptera	<i>Sphaerophoria scripta</i>																x			Peu préoccupant
23163	Insectes	diptera	<i>Syrphus ribesii</i>	Syrphe du groseillier															x			Peu préoccupant
24592	Insectes	diptera	<i>Volucella inflata</i>							x									x			Peu préoccupant
24594	Insectes	diptera	<i>Volucella zonaria</i>	Volucelle zonée															x			Peu préoccupant
51615	Insectes	hemiptera	<i>Aelia acuminata</i>	Punaise à tête allongée																x		Peu préoccupant
51929	Insectes	hemiptera	<i>Aphrophora alni</i>																x			Peu préoccupant
238348	Insectes	hemiptera	<i>Arenocoris waltlii</i>										x			x						Peu préoccupant
237823	Insectes	hemiptera	<i>Capsodes gothicus</i>																x			Peu préoccupant
237820	Insectes	hemiptera	<i>Capsus ater</i>																x			Peu préoccupant
51627	Insectes	hemiptera	<i>Carpocoris purpureipennis</i>																x			Peu préoccupant
2571035	Insectes	hemiptera	<i>Cercopis intermedia</i>																x			Peu préoccupant
51658	Insectes	hemiptera	<i>Coreus marginatus</i>	Corée marginée															x			Peu préoccupant
51786	Insectes	hemiptera	<i>Deraeocoris ruber</i>																x			Peu préoccupant
238290	Insectes	hemiptera	<i>Dicranocephalus agilis</i>																x			Peu préoccupant
238385	Insectes	hemiptera	<i>Elasmotethus interstinctus</i>																x			Peu préoccupant
238326	Insectes	hemiptera	<i>Enoplops scapha</i>																x			Peu préoccupant
238479	Insectes	hemiptera	<i>Eurydema oleracea</i>	Punaise verte à raies & rouges ou blanches															x			Peu préoccupant
238480	Insectes	hemiptera	<i>Eurydema ornata</i>																x		x	Peu préoccupant
51610	Insectes	hemiptera	<i>Graphosoma italicum</i>	Punaise arlequin															x			Peu préoccupant
51710	Insectes	hemiptera	<i>Heterogaster urticae</i>	Hétérogaster de l'ortie															x			Peu préoccupant
237862	Insectes	hemiptera	<i>Leptopterna dolabrata</i>																x			Peu préoccupant
237861	Insectes	hemiptera	<i>Megaloceroea recticornis</i>	Punaise verte à antennes droites															x			Peu préoccupant
238250	Insectes	hemiptera	<i>Melanocoryphus albomaculatus</i>																x			Peu préoccupant
51619	Insectes	hemiptera	<i>Palomena prasina</i>	Punaise verte															x			Peu préoccupant
2606137	Insectes	hemiptera	<i>Podops inunctus</i>																x			Peu préoccupant
51677	Insectes	hemiptera	<i>Pyrrhocoris apterus</i>	Gendarme															x			Peu préoccupant
238306	Insectes	hemiptera	<i>Rhopalus subrufus</i>										x	x								Peu préoccupant
238354	Insectes	hemiptera	<i>Sehirus morio</i>										x			x						Peu préoccupant
51794	Insectes	hemiptera	<i>Stenotus binotatus</i>																x			Peu préoccupant
241107	Insectes	hemiptera	<i>Stictocephala bisonia</i>	Membracide bison															x			Peu préoccupant
248830	Insectes	heterocera	<i>Abraxas grossulariata</i>	Zérène du Groseillier (La)	C														x			Peu préoccupant
248234	Insectes	heterocera	<i>Acentria ephemerella</i>																x			Peu préoccupant
781861	Insectes	heterocera	<i>Acontia trabealis</i>	Arlequinette jaune (L')	AR														x			Peu préoccupant
789479	Insectes	heterocera	<i>Acrobasis repandana</i>																x			Peu préoccupant
247542	Insectes	heterocera	<i>Aethes tessarana</i>																x			Peu préoccupant
247567	Insectes	heterocera	<i>Agapeta hamana</i>																x			Peu préoccupant

CD-Nom	Groupe 1	Groupe 2	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR France	LR IDF	Protection France	Protection IdF	ZNIEFF	Directive N2000	Avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
248292	Insectes	heterocera	<i>Agriphila inquinatella</i>																	x		Peu préoccupant
249202	Insectes	heterocera	<i>Agrotis exclamationis</i>	Point d'Exclamation (Le)	CC														x			Peu préoccupant
249204	Insectes	heterocera	<i>Agrotis segetum</i>	Noctuelle des Moissons (La)	CC														x			Peu préoccupant
248123	Insectes	heterocera	<i>Anania verbascalis</i>																x			Peu préoccupant
248833	Insectes	heterocera	<i>Angerona prunaria</i>	Angéronie du Prunier (L')	CC														x			Peu préoccupant
249387	Insectes	heterocera	<i>Apamea lithoxylaea</i>	Doucette (La)	C														x			Peu préoccupant
249385	Insectes	heterocera	<i>Apamea monoglypha</i>	Monoglyphe (La)	CC														x			Peu préoccupant
248083	Insectes	heterocera	<i>Aphomia sociella</i>																x			Peu préoccupant
247030	Insectes	heterocera	<i>Apoda limacodes</i>	Tortue (La)	CC														x			Peu préoccupant
247730	Insectes	heterocera	<i>Archips rosana</i>																x			Peu préoccupant
247729	Insectes	heterocera	<i>Archips xylosteana</i>																x			Peu préoccupant
249151	Insectes	heterocera	<i>Autographa gamma</i>	Gamma (Le)	CC														x			Peu préoccupant
248765	Insectes	heterocera	<i>Campptogramma bilineata</i>	Brocatelle d'or (La)	CC														x			Peu préoccupant
247183	Insectes	heterocera	<i>Celypha striana</i>																x			Peu préoccupant
249432	Insectes	heterocera	<i>Charanyca trigammica</i>	Noctuelle triligée (La)	AR														x			Peu préoccupant
248257	Insectes	heterocera	<i>Chrysocrambus linetella</i>																x			Peu préoccupant
248314	Insectes	heterocera	<i>Chrysoteuchia culmella</i>																x			Peu préoccupant
211560	Insectes	heterocera	<i>Cnephasia</i>																x			Peu préoccupant
249534	Insectes	heterocera	<i>Cosmia trapezina</i>	Trapèze (Le)	CC														x			Peu préoccupant
247141	Insectes	heterocera	<i>Cossus cossus</i>	Cossus gâte-bois (Le)	AR														x			Peu préoccupant
249529	Insectes	heterocera	<i>Dicycla oo</i>	Double Zéro (Le)	R														x			Peu préoccupant
247687	Insectes	heterocera	<i>Ditula angustiorana</i>																x			Peu préoccupant
248243	Insectes	heterocera	<i>Donacaula mucronella</i>																x			Peu préoccupant
249025	Insectes	heterocera	<i>Drymonia obliterata</i>	Ardoisée (L')	R														x			Peu préoccupant
248871	Insectes	heterocera	<i>Ectropis crepuscularia</i>	Boarmie crépusculaire (La)	CC														x			Peu préoccupant
249095	Insectes	heterocera	<i>Eilema lurideola</i>	Lithosie complanule (La)	CC														x			Peu préoccupant
247685	Insectes	heterocera	<i>Epagoge grotiana</i>																x			Peu préoccupant
249776	Insectes	heterocera	<i>Euclidia glyphica</i>	Doublure jaune (La)	C														x			Peu préoccupant
248341	Insectes	heterocera	<i>Eudonia delunella</i>																x			Peu préoccupant
248573	Insectes	heterocera	<i>Gandaritis pyraliata</i>		C														x			Peu préoccupant
249493	Insectes	heterocera	<i>Hada plebeja</i>	Noctuelle dentine (La)	R														x			Peu préoccupant
248820	Insectes	heterocera	<i>Hemithea aestivaria</i>	Phalène sillonnée (La)	C														x			Peu préoccupant
247901	Insectes	heterocera	<i>Homoeosoma sinuella</i>																x	x		Peu préoccupant
248878	Insectes	heterocera	<i>Hypomecis punctinalis</i>	Boarmie pointillée (La)	CC														x			Peu préoccupant
248877	Insectes	heterocera	<i>Hypomecis roboraria</i>	Boarmie du Chêne (La)	C														x			Peu préoccupant
248451	Insectes	heterocera	<i>Idaea humiliata</i>	Acidalie roussie (L')	AR														x			Peu préoccupant
698323	Insectes	heterocera	<i>Idaea macilentaria</i>	Acidalie maigre (L')	RRR														x			Peu préoccupant
248460	Insectes	heterocera	<i>Idaea subsericeata</i>	Acidalie blanchâtre (L')	C														x			Peu préoccupant

CD-Nom	Groupe 1	Groupe 2	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR France	LR IDF	Protection France	Protection IDF	ZNIEFF	Directive N2000	Avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
248466	Insectes	heterocera	<i>Idaea trigeminata</i>	Acidalie retournée (L')	C														x			Peu préoccupant
54818	Insectes	heterocera	<i>Loathoe populi</i>	Sphinx du Peuplier (Le)	CC														x			Peu préoccupant
249049	Insectes	heterocera	<i>Lymantria dispar</i>	Disparate (Le)	CC														x			Peu préoccupant
249050	Insectes	heterocera	<i>Lymantria monacha</i>	Nonne (La)	CC														x			Peu préoccupant
54829	Insectes	heterocera	<i>Macroglossum stellatarum</i>	Moro-Sphinx (Le)	CC							x							x	x		Peu préoccupant
54773	Insectes	heterocera	<i>Macrothylacia rubi</i>	Bombyx de la Ronce (Le)	C														x			Peu préoccupant
54744	Insectes	heterocera	<i>Malacosoma neustria</i>	Livrée des arbres (La)	C														x			Peu préoccupant
249841	Insectes	heterocera	<i>Meganola strigula</i>	Nole striolée (La)	AR														x			Peu préoccupant
249109	Insectes	heterocera	<i>Miltochrista miniata</i>	Rosette (La)	C														x			Peu préoccupant
249557	Insectes	heterocera	<i>Mythimna albipuncta</i>	Point blanc (Le)	CC														x			Peu préoccupant
249548	Insectes	heterocera	<i>Mythimna pallens</i>	Leucanie blafarde (La)	CC														x			Peu préoccupant
249547	Insectes	heterocera	<i>Mythimna pudorina</i>	Leucanie pudorine (La)	AR														x			Peu préoccupant
249551	Insectes	heterocera	<i>Mythimna vitellina</i>	Leucanie vitelline (La)	R														x			Peu préoccupant
249246	Insectes	heterocera	<i>Noctua pronuba</i>	Hibou (Le)	CC														x			Peu préoccupant
248088	Insectes	heterocera	<i>Nomophila noctuella</i>																	x		Peu préoccupant
247263	Insectes	heterocera	<i>Notocelia uddmanniana</i>																x			Peu préoccupant
248231	Insectes	heterocera	<i>Nymphula nitidulata</i>																x			Peu préoccupant
248011	Insectes	heterocera	<i>Oncocera semirubella</i>																x			Peu préoccupant
248127	Insectes	heterocera	<i>Ostrinia nubilalis</i>																x			Peu préoccupant
249307	Insectes	heterocera	<i>Paracolax tristalis</i>	Herminie dérivée (L')	AR														x			Peu préoccupant
248232	Insectes	heterocera	<i>Parapoynx stratiotata</i>																x			Peu préoccupant
248887	Insectes	heterocera	<i>Peribatodes rhomboidaria</i>	Boarmie rhomboïdale (La)	CC														x			Peu préoccupant
247135	Insectes	heterocera	<i>Phragmataecia castaneae</i>	Zeuzère du Roseau (La)	R														x			Peu préoccupant
248117	Insectes	heterocera	<i>Pleuroptya ruralis</i>																x			Peu préoccupant
249509	Insectes	heterocera	<i>Proxenus hospes</i>	Hydrille domestique (L')	R														x			Peu préoccupant
701622	Insectes	heterocera	<i>Pterophorus pentadactylus</i>																x			Peu préoccupant
248146	Insectes	heterocera	<i>Pyrausta despicata</i>																x	x		Peu préoccupant
247097	Insectes	heterocera	<i>Pyropteron chrysidiforme</i>	Sésie de l'Oseille (La)	AR														x			Peu préoccupant
248484	Insectes	heterocera	<i>Rhodometra sacra</i>	Phalène sacrée (La)	RR															x		Peu préoccupant
249507	Insectes	heterocera	<i>Rusina ferruginea</i>		C														x			Peu préoccupant
248375	Insectes	heterocera	<i>Saturnia pavonia</i>	Petit Paon de Nuit (Le)	C								x			x						Peu préoccupant
54713	Insectes	heterocera	<i>Saturnia pyri</i>	Grand Paon de nuit						x											x	Peu préoccupant
248508	Insectes	heterocera	<i>Scopula imitaria</i>	Acidalie fausse-Timandre (L')	C														x			Peu préoccupant
248492	Insectes	heterocera	<i>Scopula tessellaria</i>	Acidalie tesselée (L')	RRR														x			Peu préoccupant
248379	Insectes	heterocera	<i>Sphinx pinastri</i>		C														x			Peu préoccupant
54671	Insectes	heterocera	<i>Thaumetopoea proceSSIONea</i>	Processionnaire du Chêne (La)	C														x			Peu préoccupant
2571045	Insectes	heterocera	<i>Thyris fenestrella</i>	Pygmée (Le)	R														x			Peu préoccupant
248516	Insectes	heterocera	<i>Timandra comae</i>	Timandre aimée (La)	C														x			Peu préoccupant

CD-Nom	Groupe 1	Groupe 2	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté IDF	LR France	LR IDF	Protection France	Protection IdF	ZNIEFF	Directive N2000	Avant 2011	2011 - 2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Enjeu écologique
247639	Insectes	heterocera	<i>Tortrix viridana</i>																x			Peu préoccupant
249502	Insectes	heterocera	<i>Trachea atriplicis</i>	Noctuelle de l'Arroche (La)	C														x			Peu préoccupant
249115	Insectes	heterocera	<i>Tyta luctuosa</i>	Noctuelle en deuil (La)	C														x			Peu préoccupant
249219	Insectes	heterocera	<i>Xestia c-nigrum</i>	C-noir (Le)	CC														x			Peu préoccupant
245809	Insectes	heterocera	<i>Ypsolopha parenthesesella</i>																x			Peu préoccupant
245810	Insectes	heterocera	<i>Ypsolopha ustella</i>																x			Peu préoccupant
249300	Insectes	heterocera	<i>Zanclognatha lunalis</i>	Herminie plumeuse (L')	AR														x			Peu préoccupant
247331	Insectes	heterocera	<i>Zeiraphera isertana</i>																x			Peu préoccupant
239348	Insectes	hymenoptera	<i>Andrena florea</i>																x			Peu préoccupant
239363	Insectes	hymenoptera	<i>Andrena hattorfiana</i>	Andrène de la scabieuse						x									x			Peu préoccupant
53081	Insectes	hymenoptera	<i>Anthidium manicatum</i>	Abeille cotonnière															x			Peu préoccupant
239523	Insectes	hymenoptera	<i>Apis mellifera</i>	Abeille domestique															x			Peu préoccupant
53096	Insectes	hymenoptera	<i>Bombus hypnorum</i>	Bourdon des arbres	C														x			Peu préoccupant
53099	Insectes	hymenoptera	<i>Bombus pascuorum</i>	Bourdon des champs	CC														x			Peu préoccupant
219465	Insectes	hymenoptera	<i>Dolichoderus quadripunctatus</i>																x			Peu préoccupant
783803	Insectes	hymenoptera	<i>Dryocosmus kuriphilus</i>	Cynips du châtaignier															x			Peu préoccupant
239679	Insectes	hymenoptera	<i>Eucera nigrescens</i>	Eucère noirâtre															x			Peu préoccupant
53146	Insectes	hymenoptera	<i>Halictus scabiosae</i>																x			Peu préoccupant
236429	Insectes	hymenoptera	<i>Neuroterus quercusbaccarum</i>	Galle lenticulaire du chêne									x			x						Peu préoccupant
52886	Insectes	hymenoptera	<i>Vespa crabro</i>	Frelon d'Europe																x		Peu préoccupant
433589	Insectes	hymenoptera	<i>Vespa velutina</i>	Frelon à pattes jaunes																x		Peu préoccupant
2571041	Insectes	hymenoptera	<i>Xylocopa violacea</i>	Abeille charpentière															x			Peu préoccupant
64185	Mollusques	gastropode	<i>Arion rufus</i>	Grande loche									x									Peu préoccupant
2571036	Mollusques	gastropode	<i>Candidula unifasciata unifasciata</i>	Hélicette du thym															x			Peu préoccupant
64248	Mollusques	gastropode	<i>Cepaea nemoralis</i>	Escargot des haies															x			Peu préoccupant
64230	Mollusques	gastropode	<i>Helicella itala</i>	Hélicelle trompette															x			Peu préoccupant
64260	Mollusques	gastropode	<i>Helix pomatia</i>	Escargot de Bourgogne															x		x	Peu préoccupant
2514055	Mollusques	gastropode	<i>Lymnaea stagnalis</i>	Grande limnée									x				x		x			Peu préoccupant

Sources :

Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste d'insectes protégés en région Ile-de-France complétant la liste nationale

Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Dewulf, L. et Houard, X. (coord.), 2016. Liste rouge régionale des Rhopalocères et des Zygènes d'Ile-de-France, Natureparif-Office pour les insectes et leur environnement-Association des Lépidoptéristes de France. ed. Paris.

Mari A. (coord.), Houard X., Luquet G., Manil L., Mari A., 2019. Actualisation de la liste des espèces de Lépidoptères déterminantes de ZNIEFF en région Ile-de-France.

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, Office pour les insectes et leur environnement. 12 p.

OPIE, Région Ile-de-France, 2018. Evaluation des Orthoptera, Phasmida et Mantodea d'Ile-de-France pour l'élaboration d'une Liste rouge régionale - Dossier de synthèse pour l'obtention du label de l'UICN France et la validation du CSRPN. Période d'évaluation 1998-2017. 24 p.

Légende :

PR Protection régionale

PN Protection nationale

An.2 Espèce inscrite à l'annexe 2 de la directive européenne « Habitats Faune Flore » (1992)

H4 Espèce inscrite à l'annexe 4 de la directive européenne « Habitats Faune Flore » (1992)

Statut liste rouge	
Éteint	EX
Éteint à l'état sauvage	EW
Disparu au niveau régional	RE
En danger critique, probablement éteint	CR ?
En danger critique	CR
En danger	EN
Vulnérable	VU
Vulnérable	VU*
Quasi menacé	NT
Préoccupation mineure	LC
Données insuffisantes	DD
Non applicable	NA
Non évalué	NE